COLLECTION
UNIVERSELLE
DES
MÉMOIRES PARTICULIERS,
RELATIFS
A L'HISTOIRE DE FRANCE.
TOME VI.

CONTENANT les Mémoires du bon Meſſire JEAN LE MAINGRE, dit BOUCICAUT, Maréchal de France.

XIV & XVe. SIÈCLES.

Il paroît régulièrement chaque mois un Volume de cette Collection. Les Editeurs ont pris les précautions néceſſaires pour qu'il en ait paru 12 volumes à la fin de l'année 1785.

Le prix de la Souſcription pour 12 Volumes, à Paris, eſt de 48 l. ou de 24 l. pour la demi-année. Les Souſcripteurs de Province payeront de plus 7 l. 4 ſ. pour l'année entiere, ou 3 l. 12 ſ. pour la demi-année, à cauſe de frais de poſte.

C'eſt au Directeur de la Collection des Mémoires, &c. qu'il faut s'adreſſer, *rue d'Anjou-Dauphine* N°. 6, à Paris. Il faut avoir ſoin d'affranchir le port de l'argent & des lettres.



283 d 6

COLLECTION

UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME VI.

A LONDRES;

Et ſe trouve à PARIS,

Rue d'ANJOU-DAUPHINE, N°. 6.

1785.


G.R. III.

NOTICE
DES EDITEURS
SUR LES MÉMOIRES
ET LA PERSONNE
DU MARÉCHAL
DE BOUCICAUT.

Les Mémoires que nous publions aujourd'hui, nous les avions d'abord rejettés de notre Collection, parce que l'Hiſtoire intérieure du royaume, à l'époque qu'ils embraſſent, nous avoit ſemblé ſuffiſamment développée dans ceux de Pierre Fenin, par leſquels nous avons terminé notre cinquième Volume. En effet on ne trouve dans l'Hiſtorien de Boucicaut rien de ces troubles civils, qui au nom des Argmagnacs & des Bourguignons ont fait du règne de l'infortuné Charles VI une longue ſuite de déſaſtres. Cet ouvrage ne laiſſe ſoupçonner par aucun endroit que l'Auteur ait vécu au milieu de cette fatale diviſion de la Famille Royale.

Ce profond ſilence que l'Hiſtorien a gardé, ſoit par une modération bien rare à cette époque, ſoit par une politique jalouſe de

ménager l'un & l'autre parti, nous avoit déterminés à ne faire aucun uſage de ſon écrit. Mais quelques perſonnes, dont les avis doivent nous être chers, nous ayant donné le conſeil de ne rien précipiter, nous avons repris l'*Hiſtoire du Maréchal de Boucicaut*, & bientôt nous avons reconnu qu'elle étoit néceſſaire à notre Collection, ſoit parce qu'elle renferme des détails curieux ſur les mœurs & les uſages de l'ancienne Chevalerie, ſoit parce qu'on y trouve fidèlement conſigné tout ce que les François ont fait en Hongrie contre les Turcs, & dans l'État de Gènes, lorſque cette République ſe donna volontairement à la France.

Sous ce double point de vue, ces Mémoires ſont un monument précieux qu'il importe d'autant plus de conſerver à notre Hiſtoire, que nul autre ouvrage original ne peut les ſuppléer. Ils ont fourni en grande partie aux Hiſtoriens poſtérieurs tout ce qu'ils ont dit de la bataille de Nicopoli & de la ſoumiſſion des Génois.

Cependant nous avions à choiſir entre deux vies du Maréchal de Boucicaut, l'une & l'autre écrites par une plume anonyme.

La première, compoſée du vivant même de Boucicaut, ſur les pièces originales four-

nies par les braves Chevaliers qui avoient marché ſous la bannière du Maréchal, étoit reſtée manuſcrite juſqu'en 1620 que Théodore Godefroi la publia imprimée en un volume *in*-4° de 434 pages, après l'avoir reçue de M. de Machaut, ſieur de Romainville.

La ſeconde, compoſée dans le ſiècle de Louis XIV, & publiée en 1697, forme un *in*-12 d'environ 300 pag., dont la lecture n'eſt pas ſans intérêt, quoique le ſtyle en ſoit très-inférieur à celui de la plupart des ouvrages qui diſtinguent le beau ſiècle de notre littérature.

Entre ces deux ouvrages notre choix n'a pas héſité long-tems. Il s'eſt fixé ſur le plus ancien ; & ce n'eſt point par le ſeul droit d'aîneſſe qu'il nous a paru mériter la préférence. Ce droit, placé dans la balance, eſt d'un grand poids ſans doute. Plus l'exiſtence des monumens de l'Hiſtoire eſt reculée dans le paſſé, & plus leur témoignage eſt puiſſant & reſpectable. C'eſt la ſource à laquelle il faut néceſſairement remonter, ſi l'on eſt jaloux de connoître le véritable cours des évènemens. Mais à ce premier motif, dont l'autorité ſe fait ſentir aiſément, un ſecond non moins important encore eſt venu ſe joindre. Nous avons reconnu que l'Hiſtorien nouveau n'eſt

dans la plus grande partie de ſon ouvrage que le copiſte, ou le traducteur du vieil Hiſtorien. Il ſemble en convenir lui-même en avouant dans ſon avertiſſement qu'*il n'a omis aucun des faits rapportés dans cette Hiſtoire ancienne ;* & ſi nous ajoutons que celle-ci a dans la partie du ſtyle les graces propres au langage écrit du ſiècle où elle a été compoſée, mérite qu'elle partage avec les Mémoires de Joinville, & qu'on regrette dans l'Hiſtorien moderne qui s'eſt tenu ſi loin du langage des bons Auteurs ſes contemporains, nous aurons pleinement juſtifié notre choix.

Cependant comme d'une part l'Hiſtoire ancienne ne va point juſqu'à la mort du Maréchal de Boucicaut, & que de l'autre, l'Hiſtoire moderne a prolongé ſa narration juſqu'à cette époque, après avoir donné même plus d'étendue au récit de certains évènemens publics, tels que la bataille de Nicopoli, le grand ſchiſme d'Occident, la révolution de Gènes, la bataille d'Azincour, ce qui la rend plus complète, puiſque Boucicaut fut mêlé à tous ces évènemens, nous avons dans les Notes enrichi la première d'un extrait de la ſeconde. Tout ce que celle-ci raconte d'important, nous l'en avons emprunté pour ſuppléer au ſilence de celle-là ; enſorte qu'au lieu d'une

ſeule Hiſtoire, nous en donnons deux, pour ainſi dire, au Public. C'eſt ainſi que dans notre Volume précédent, au lieu de réimprimer la totalité de l'ancien Journal de Paris, dont l'enſemble eſt trop faſtidieux, nous nous ſommes ſoumis au pénible travail d'en extraire, pour en former les Notes placées à la ſuite des Mémoires de Fenin, tout ce qu'il renferme d'important & de néceſſaire.

On deſireroit connoître ſans doute la perſonne de l'Auteur que nous redonnons aujourd'hui. Mais nous l'avons déjà dit, il eſt reſté anonyme. On voit ſeulement par l'ouvrage même qu'il étoit au ſervice du Maréchal, & qu'il le luy avoit dédié, ce qui pourroit le rendre ſuſpect d'un peu de flatterie, ſi ce ſoupçon n'étoit détruit par le ſoin que l'Auteur a pris de reſter inconnu au Maréchal lui-même. Le flatteur n'a pas coutume de ſe cacher. Il ſe montre, parce qu'il veut recueillir le fruit de ſa baſſeſſe. Auſſi penſons-nous qu'on peut ſans aucune défiance s'en rapporter au témoignage de l'Anonyme. Il a récité ce qu'il a vu; & ce qu'il n'a point vu, il le tient de *pluſieurs Chevaliers de grand renom, & Gentilshommes vaillans, leſquels ont connu & hanté dès ſon enfance le bon vaillant preux Mareſchal*; il le raconte ainſi

lui-même dans le Chapitre ſecond de la premiere partie.

Maintenant nous avons à rendre compte des ſuppreſſions que nous avons eſtimé néceſſaires.

Notre Auteur, comme tous ceux de ces ſiècles, où le goût étoit encore une plante étrangère ſous le ciel de la littérature françoiſe, abonde & ſe répand en réflexions morales, dont l'inutile prolixité rend la lecture fatigante, & qu'on pourroit appeller un ennuyeux bavardage. Ce qui nous fourniroit à peine une phraſe digne de quelqu'attention, aujourd'hui même que nous ſommes tous devenus d'intrépides raiſonneurs, lui ſuffit quelquefois pour en compoſer des Chapitres entiers, dans leſquels il perd entièrement de vue ſon héros, & ne produit ſur la ſcène que les grands perſonnages d'Athènes & de Rome. L'Hiſtoire de ſon pays eſt alors celle dont il s'occupe le moins. Mais nous qui ne la devons jamais perdre de vue, nous avons donc été forcés par notre plan de retrancher toutes ces longues & oiſeuſes diſſertations, nous réduiſant à ne conſerver que les faits de l'Hiſtoire. Ainſi dans le premier Livre (car l'ouvrage eſt diviſé en quatre parties) nous avons ſupprimé le

Chapitre VIII, & la dernière page du XXIV, qui ne renferment que des inutilités.

Nous avons fait de même dans le ſecond Livre pour les I. II. IV. V.; retranchemens que nous avons étendus ſur les XIII, XIV, & une partie du XIX Chapitres du troiſième Livre, à la ſuite duquel nous nous ſommes défendus de reproduire le quatrième Livre, parce qu'il n'intéreſſe plus l'Hiſtoire; ce n'eſt qu'un panégirique *des vertus, & bonnes mœurs & conditions qui ſont au Mareſchal, & de la manière de ſon vivre.* On pourra facilement en juger à la ſeule inſpection du titre des Chapitres : car nous en avons conſervé l'énoncé, en nous impoſant néanmoins la loi d'en extraire fidèlement le très-petit nombre de faits & d'anecdotes qui ſervent à louer Boucicaut bien mieux que toute l'abondance inutile des réflexions de l'Anonyme.

C'eſt par cette ſage précaution, à laquelle nous ſerons toujours fidèles, que nous pouvons nous flatter de donner aujourd'hui des Mémoires intéreſſans, dégagés de toute inutilité & non mutilés. Nous portons hardiment le défi que l'érudit le plus fanatiquement idolâtre des anciens monumens puiſſe nous citer dans les retranchemens que nous

avons faits, un ſeul trait que l'Hiſtoire ſoit autoriſée à regretter. Nous craignons bien plutôt le reproche contraire; mais du moins en ſerons nous abſous par les ſages & ſolides amateurs de notre Hiſtoire, que nous avons ſeuls en vue dans nos pénibles travaux.

Ce qui nous reſte à dire ſur la perſonne de Boucicaut ſe réduit à peu de choſe, parce que nos Mémoires la font aſſez connoître. Mais comme Théodore Godefroi à la fin de ſon édition, a recueilli tout ce qu'on ſait de la maiſon des Boucicaut, nous devons le publier auſſi.

« ¶ 1. *De Jean le Maingre, dit Boucicaut, I. du nom, Mareſchal de France, du regne des Rois Jean II & Charles V.*

L'Hiſtoire de Iean de Saintré, Chambellan du Roy Iean II, eſcrite par Antoine de la Salle, & dediée à Iean Duc de Calabre, & de Lorraine, fils de René Roy de Sicile, en parle de ceſte ſorte au Chapitre XLVII.

En celuy temps eſtoit en la Cour un tres-jeune Eſcuyer, tres-gracieux, de la Duché de Touraine, qui par esbatement fut nommé Bouſſiquaut, grand pere des Bouſſiquauts qui

ſont aujourd'huy. Tres-ſaige, ſubtil, & advenant Eſcuyer, & qui aſſez avant eſtoit en la grace du Roy. Saintré qui eſtoit jeune, le voyant ſi homme de bien, auſſi pour l'amour du pays, tres-volontiers s'en accointa, & tellement ſe accompaignerent & aimerent que deux freres ne euſſent ſceu plus s'entre-aymer. Et jaçoit ce que Bouſſiquaut feut depuis tres-vaillant Chevalier, outre plus eſtoit-il ſubtil & attrempé plus que Saintré n'eſtoit. Et auſſi au faict d'armes Saintré eſtoit tenu le plus vaillant. Et pource les Heraults & les Roys d'armes en feirent un commun proverbe, en diſant :

Quand vient à un aſſault,
Mieulx vault Saintré que Bouciquault.
Mais quand vient à un Traicté,
Mieulx vault Bouciquault que Saintré.

C'eſt à ſçavoir l'un pour les armes, & l'autre pour le conſeil.

Et c'eſt le meſme Boucicaut qui en l'an 1360 feut choiſy pour l'un des Deputez au traicté de Bretigny de la part de Charles, Regent du Royaume, depuis cinquieſme du nom Roy de France.

Sa veufve Florie de Linieres, ſœur de Godemar de Linieres, & Dame d'Eſcoubleau, & de la Bertiniere vivoit encores l'an 1385.

Ils ſont tous deux enterrez en l'Egliſe de Sainct Martin de Tours, derriere le Chœur, en la chapelle des Boucicauts. Ainſi qu'il ſe veoid par leurs Epitaphes, tels qu'il s'enſuit, qui m'ont eſté communiquez avec la plus part de ces Memoires par Monſieur de Peireſc, Conſeiller au Parlement de Provence.

Cy giſt feu noble Chevalier, Meſſire Iean le Meingre, dict Boucicaut, le pere, Mareſchal de France, qui treſpaſſa à Dijon, le XV. jour de Mars.....

Cy giſt feüe noble Dame Florie de Linieres, femme du dict Mareſchal, laquelle treſpaſſa en ſon chaſtel de Breuil doré, le... jour de... MCCCC...

¶ 2. *De Iean le Meingre, dict Boucicaut, II du nom, Mareſchal de France du regne du Roy Charles VI, & Gouverneur de Gennes, duquel eſt ceſte Hiſtoire. Il eſtoit fils du ſuſdict Jean I.*

L'an 1406 il feit foy & hommaige à Louys II, Roy de Sicile pour les Seigneuries de Pertuis, Meirargues, Pelliſane, les Pennes, & autres ſituées en Provence.

L'an 1414, il feut Gouverneur pour le Roy en Languedoc, & au Duché de Guyenne.

L'an 1415, il feut faict priſonnier à la bataille d'Azincourt, eſtant à l'avant-garde, & feut mené en Angleterre, où il deceda l'an 1421.

Il eſt inhumé avec ſes pere & mere en la ſuſdicte chapelle des Boucicauts, comme il appert de ſon epitaphe que voycy.

Cy giſt noble Chevalier Meſſire Iean le Meingre, dict Bouciquaut, le fils, Mareſchal de France, grand Conneſtable de l'Empercur & de l'Empire de Conſtantinople, Gouverneur de Gennes pour le Roy, Comte de Beaufort, de Clux, d'Aleſt, & Vicomte de Turenne, lequel treſpaſſa en Angleterre, illec eſtant priſonnier, le 27. jour de..... MCCCCXXI.

Sa femme Antoinete, Vicomteſſe de Turenne, eſtoit fille de Raymond, Vicomte de Turenne, lequel Raymond eſtoit fils de Guillaume Roger, Comte de Beaufort en Anjou, & d'Eleonor de Comminge, fille de Bernard Comte de Comminge, & Vicomte de Turenne.

¶ 3. *De Geoffroy le Meingre, dict Boucicaut, Gouverneur du Daulphiné, frere puiſné de Iean le Meingre, dict Boucicaut, II du nom, Mareſchal de France, & Gouverneur de Gennes.*

L'an 1402, il eſtoit Gouverneur du Daul-

phiné, & luy appartenoient les Seigneuries de Luc, de Rocquebrune, & de Bulbone en Provence.

Sa premiere femme ſe nommoit Conſtance de Saluces. Et la ſeconde feut Yſabeau de Poictiers, de laquelle il eut deux fils à ſçavoir Louys, & Iean. Le dict Louys feit ſon teſtament en l'an..... Par iceluy il inſtituë ſon heritier Aymar de Poictiers, Seigneur de Sainct Valier, ſon couſin-germain, à la charge de porter ſon eſcu eſcartelé des armes de Poictiers & de Boucicaut, & adjouſter au ſurnom de Poictiers celuy de Boucicaut, en diſant Aymar de Poictiers, dict Boucicaut. Et ſubſtitüe au dict Aymar Guillaume de Poictiers, de Clerieu, & les ſiens, & ceux qui ſeront proches des armes de la Maiſon de Poictiers; & à leur default le Seigneur des Barres, & Iacques des Barres, oncle du dict Seigneur des Barres, & les leurs.

¶ 4. *De Geoffroy le Meingre, dict Boucicaut, Eveſque de Laon, frere puiſné de Iean le Meingre, dict Boucicaut, I du nom, Mareſchal de France.*

L'an 1363, il eſtoit Eveſque de Laon.

L'an 1370, il mourut à Boulongne la graſſe en Italie, aprés avoir inſtitué ſes nepveux

Iean, & Geoffroy, ſes heritiers en ſes biens meubles montans à la valeur de cinquante mille francs ».

Pour terminer cette notice, nous n'aurions plus rien à ajouter à ces recherches de Godefroi, ſi nous n'avions à défendre la mémoire du Maréchal de Boucicaut d'une accuſation grave, dont quelques Hiſtoriens l'ont chargée. On reproche à ce guerrier une adminiſtration trop rigoureuſe dans ſon gouvernement de Gènes, & c'eſt, dit-on, cet excès de ſévérité qui fit perdre à la France la poſſeſſion d'un Etat qui s'étoit volontairement ſoumis à nos rois. Il nous ſemble qu'une pareille inculpation eſt au moins haſardée ; & que pour prouver notre opinion, les faits & les raiſonnemens s'accordent enſemble.

Avant Boucicaut, Gènes étoit en proie à tous les déſordres qu'entraîne l'eſprit de parti & de faction. L'autorité dans les mains du Sénat étoit ſans force pour punir & protéger. L'induſtrie & le commerce étoient anéantis. Le pauvre aſſuré de l'impunité dépouilloit le riche, ou le forçoit à s'enfuir pour ſe cacher. La déprédation, le viol, l'aſſaſſinat étoient également les œuvres du jour & de la nuit. Mais Boucicaut arrive, & l'ordre ſe rétablit. Le cours d'une année lui ſuffit pour

faire un peuple floriſſant du peuple qu'il gouverne. Le pauvre revient à l'amour du travail & au reſpect des loix. Le riche rentre ſans effroi dans ſes foyers, & ne célant plus ſon opulence, s'applique à l'accroître encore. Une marine nombreuſe, commerçante & guerrière parcourt les mers du levant, & rapporte les productions de l'Aſie, échangées contre celles de l'Europe. Boucicaut veille à tout, & devient pour l'état confié à ſes ſoins, comme une ſeconde Providence. Il eſt vrai qu'il s'arma de ſévérité. Les auteurs & les chefs des déſordres publics furent condamnés à la mort, & ſubirent la rigueur de leur jugement. Mais s'il eſt des momens où l'indulgence n'eſt que de la foibleſſe, n'eſt-ce pas lorſque l'impunité prolonge le malheur & perpétue le crime ?

La preuve inconteſtable que Boucicaut ne fit que ce qu'il devoit faire, & que ſon adminiſtration ferme & ſévère fut un bienfait, ſe développe d'elle-même, lorſqu'on compare Boucicaut aux Gouverneurs qui l'avoient précédé. Ceux-ci, parmi leſquels on voit le Comte de St. Pol, avoient uſé de douceur & de clémence, & cette adminiſtration indulgente n'avoit rien changé au ſort des Génois. Les factieux, à leurs premiers cri-

mes, en ajoutoient toujours de nouveaux, & prenant la patience de leurs Gouverneurs pour de l'impuiſſance, ils alloient ramener les jours de l'anarchie. Il falloit Boucicaut pour conjurer ce malheur; il le conjura en effet, & ſa juſte ſévérité lui valut ce ſuccès.

Que ſi Gènes ſecoua quelques années après la ſoumiſſion qui l'attachoit à la France, pourquoi chercher la cauſe de cette défection dans l'adminiſtration de Boucicaut, plutôt que dans cet amour indomptable de la liberté qui doit néceſſairement ramener long-temps vers elle tous les deſirs d'un peuple qui vient de la perdre ? La liberté politique ne ſera jamais au nombre de ces biens dont la perte ne laiſſe qu'un regret fugitif. Une Nation qui ne l'a jamais connue, ou qui du moins a vieilli dans l'eſclavage peut ſans doute en ignorer juſques au ſentiment; mais il vit long-temps, prêt à reprendre toute ſon énergie, dans ceux qui en naiſſant ne reconnoiſſoient d'autre ſouverain que leurs propres loix.

Et comment d'ailleurs peut-on reprocher à Boucicaut une adminiſtration ſévère, lorſqu'il voyoit le déplorable état où gémiſſoit la France entière, parce que les rênes du Gouvernement échappées des mains d'un

jeune roi devenu fou, vingt Princes de ſon ſang ſe les diſputoient à la fois, & donnoient à tous les chefs des nations la crainte des malheurs ſans nombre attachés à un Gouvernement foible & combattu ; lorſque la foibleſſe de la France abandonnoit les Gouverneurs de Province, & faiſoit une loi aux plus ſages de tirer toute leur puiſſance de leur caractère ; lorſque, pour contrebalancer ce vieil amour de la liberté, il auroit fallu dans Gènes aux ordres du Gouverneur des troupes dont la préſence pouvoit impoſer ; lors qu'enfin Boucicaut étoit réduit à lui-même, ou du moins à un très-petit nombre de compagnons d'armes que ſa ſeule réputation retenoit ſous le drapeau ? Il n'eſt permis de prononcer contre Boucicaut qu'après avoir rapproché les uns des autres tous ces motifs de juſtification, ou d'excuſe. Un jugement ſans reſtriction ſeroit peut-être une injuſtice, dont les plus grands Hiſtoriens ne ſe ſont pas toujours aſſez défendus.

Fin de la Notice des Éditeurs.

MEMOIRES

MÉMOIRES

OU

LIVRE DES FAITS

DU BON MESSIRE

JEAN LE MAINGRE,

DIT

BOUCICAUT,

MARÉCHAL DE FRANCE.

Lequel dit Livre eſt party en quatre Parties.

LA premiere Partie parle de ſon enfance, & de la pourſuite en armes & faicts qu'il feit juſques au temps qu'il fut eſleu pour eſtre Gouverneur de Gennes.

La ſeconde Partie parle depuis qu'il eut le dict gouvernement juſques au retour qu'il feit de Syrie.

La troiſieſme Partie parle depuis le temps du dict retour juſques au temps preſent.

La quatrieſme Partie parle des vertus, bonnes mœurs & conditions qui ſont au Mareſchal, & de ſa maniere de vivre.

MÉMOIRES
OU
LIVRE DES FAITS
DU BON MESSIRE
JEAN LE MAINGRE,
DIT
BOUCICAUT,
MARÉCHAL DE FRANCE.

PREMIERE PARTIE.

Cy commence la premiere Partie de ce Livre, laquelle parle de l'enfance de Boucicaut, & de la pourſuite en armes & faicts qu'il feit juſques au temps qu'il fut eſleu pour eſtre Gouverneur de Gennes.

CHAPITRE PREMIER.

Cy commence le livre des faicts du bon Meſſire Iean le Maingre, dit Boucicaut, Mareſchal de France, & Gouverneur de Gennes.

DEUX choſes ſont, par la volonté de Dieu, eſtablies au monde, ainſi comme deux piliers

à ſoutenir les ordres des loix divines & humaines, qui à creature humaine donnent reigle de vivre en paix & deüement ſoubs les termes de raiſon, & qui accroiſſent & multiplient le ſens humain en congnoiſſance & vertu, & l'oſtent d'ignorance, & avec ce deffendent & ſouſtiennent & augmentent le bien propre & auſſi le public,, & ſans leſquels ſeroit le monde ainſi comme choſe confuſe, & ſans nul ordre. Et par ce pouvons nous veoir que comme elles nous ſoient néceſſaires, pour le grand bien d'elles, & le grand profit qui nous en vient, nous les devons ſouverainement priſer, honnorer, ſouſtenir, loüer, & avoir en reverence. Iceulx deux piliers ſans faille ſont Chevalerie, & ſcience, qui moult bien conviennent enſemble : car en Pays, Royaume, ou Empire auquel l'une des deux faudroit, conviendroit que le lieu euſt peu de durée ; car là où ſcience ſeroit deſtruicte, loy ſeroit nulle. Et comme homme ne puiſſe bien vivre ſans loy, & ſeroit retourné comme en beſte, avec ce le Royaume ou contrée, là où deffence de Chevalerie ceſſeroit, l'envieuſe convoitiſe des ennemis, qui rien ne craindroient, toſt à confuſion le mettroit.

Or nous a, Dieu en ſoit loüé, avec les

autres biens que faicts nous a, donné ces deux défences : mais de l'une parlerons plus avant au propos que nous voulons traicter ; c'eſt à ſçavoir de Chevalerie, en la loüant en la perſonne d'un vaillant & noble Chevalier encores au monde, Dieu luy tienne, aujourd'huy vivant en bon aage, & proſperité de corps, d'eſprit, & de noble eſtat. C'eſt Monſeigneur Meſſire Iean le Maingre, dit Boucicaut, Mareſchal de France, & Gouverneur de Gennes, en la reverence & honneur duquel, pour les deſſertes de ſes biensfaicts ſera au plaiſir de Dieu traicté & parfaict ce preſent Livre. Racomptant le bien de luy, tant en vertu de nobles mœurs, gentilleſſe, & toutes graces, comme en proüeſſe, & vaillantiſe de ſon corps, & biens faicts par luy accomplis, és quelles vertus on le veoid perſeverer de mieulx en mieulx. Et comme à tous par nature ceſte vie ſoit briefve, eſt choſe deüe & de belle ordonnance, afin que le bienfaict des vaillans ne ſoit mie amorty, que ils ſoient mis en perpetuelle ſouvenance au monde, c'eſt à ſçavoir en regiſtre de livres. Et pour ce eſt-il dict de pluſieurs vaillans treſpaſſez, de qui les noms & bontez ſont mis en memoire, que ils ne ſont pas morts, ains vivent ; c'eſt à dire que le bien d'eulx

n'eſt pas mort, car leur bonne renommée eſt encores vive au monde, & vivra par le rapport des teſmoings des livres juſques à la fin du monde. Et avec ce, c'eſt choſe convenable, que en memoire autentique ſoient mis les bons, & leur nom authoriſé, affin que ceulx qui tendent à honneur puiſſent prendre exemple de bien faire, pour attaindre au loyer de bonne renommée, qui eſt deüe à ceulx qui le deſſervent.

Mais à un peu revenir au propos de prouver ce que devant eſt dict, c'eſt à ſçavoir que auſſi avecques Chevalerie, ſcience doibt eſtre loüée; comment ſçaurions-nous des bons treſpaſſez les biensfaicts entre nous humains, de qui l'entendement ne comprend rien des choſes paſſées, fors par le rapport d'autruy, ſi ſcience n'eſtoit, qui le nous certifie? Ce ſont lettres & eſcriptures, leſquelles ſont le premier membre de ſcience, par qui nous ſont rapportées les choſes paſſées, & que à l'œuil nous ne voyons mie. Et pour ce dict Caton: Lis les livres. Car certes homme, de quelque eſtat qu'il ſoit, ne ſera ja droictement appris, ſi n'eſt par introduction de lettres & de livres. Et pour ce me ſemble que moult devons loüer ſcience & ceux qui les ſciences nous donnerent, par qui avons congnoiſ-

ſance de tant de nobles choſes, que nos yeux ne peuvent veoir, & des vaillans preux treſpaſſez, qui tant honnorablement veſquirent en ce monde, qu'ils en ont deſſervy memoire à tousjours.

CHAPITRE II.

Cy dit par quel mouvement ce preſent livre fut faict.

Affin qu'il ne ſoit pas celé, mais ſceu de tous ceulx qui ce preſent Livre verront & orront, par quel mouvement il a eſté faict, & mis ſus, il eſt à ſçavoir que pluſieurs Chevaliers de grand renom & Gentils-hommes vaillans, pourſuivans le noble faict & hauteſſe des armes, leſquels ont congneu & hanté dés ſon enfance de tels y a & encores font le bon vaillant preux Mareſchal, de qui nous parlons, & ſes nobles anceſtres, & eſté avec luy en maintes nobles places, & aſſemblées chevaleureuſes, parquoy tant l'ont veu & eſprouvé en toutes conditions, qui à vaillant Chevalier adviſent, ont adviſé que affin que le temps advenir, ſi comme devant eſt dict, le nom & bienfaict de ſi vaillant preud'homme ne ſoit pery, ains ſoit demeurant au monde avec les vivans par longue memoire,

& que les autres s'y puiſſent mirer, que bon ſeroit que certain Livre de luy, & de ſes faicts fuſt faict. Et pource, comme il en ſoit bien digne, adviſerent perſonne propice à qui l'œuvre commeirent & chargerent, laquelle perſonne pour l'authorité de luy, & auſſi d'iceulx nobles dignes de foy, ne contredit leur bon vouloir, ains promeit à l'aide de Dieu l'accomplir au mieulx que faire le ſçauroit, ſelon la relation de leurs rapports, & ſans rien du ſien en parlant de luy adjouſter; & ainſi entrepriſt ce dict Oeuvre, apres le teſmoignaige & le rapport d'iceulx, qui eſtre nommez ne veulent, affin que envieux ne deiſſent que aulcune flaterie leur feiſt dire.

CHAPITRE III.

Cy dit de quels parens fut le Mareſchal Boucicaut, & de ſa naiſſance & enfance.

Or entrons doreſnavant au propos que nous entendons à pourſuivre, c'eſt de parler du vaillant Boucicaut; à la loüange duquel veritable & ſans flaterie, ſera continué ce livre, à l'aide de Dieu, juſques à la fin. Fils fut du noble & tres-vaillant Chevalier Monſeigneur Iean le Maingre (1), dit Bouci-

caut, lequel dict Chevalier fut moult preud'homme, & de grand ſçavoir, & toute ſa vie & ſon temps employa en la pourſuite d'armes, & à l'exemple des vaillans anciens, qui ainſi le feirent, ne luy chailloit de treſor amaſſer, ne de quelconques choſes fors d'honneur acquerir. Pour leſquels biensfaicts, & ſa grand vaillance, & preud'hommie, au temps des grandes guerres en France, au vivant du chevaleureux Roy Iean, fut faict Mareſchal de France, lequel ſervit le dict Roy en ſes guerres, ſi comme aſſez de gens encore vivans le ſçavent, ſi puiſſamment, que de preſent eſt appellé & touſjours ſera le vaillant Mareſchal Boucicaut. Et encores pour un petit toucher de la grand'ardeur & ſeule convoitiſe qu'il avoit en la pourſuite d'armes, ſans ce qu'il luy chaluſt de quelconque autre avoir, dirons de luy en brief, ce qu'il reſpondoit à ſes parens & autres de ſes amis, quand par pluſieurs fois le blaſmerent de ce qu'il n'acqueroit terres & Seigneuries pour ſes enfans, veu qu'il eſtoit tant en la grace du Roy. *Je n'ay rien*, diſoit-il, *vendu, ne penſé à vendre de l'heritage que mon pere me laiſſa, ne point acquis auſſi, n'en ay, ne veuil acquerir; ſi mes enfans ſont preud'hommes,*

& vaillans, ils auront aſſez; & ſi rien ne vaillent, dommaige ſera de ce que tant leur demeurera. Aſſez ſe pourroit dire de ce vaillant preud'homme, qui voudroit parler de ſes faicts, & vaillances : mais pour tirer à la matiere dont nous eſperons parler, à tant nous en ſouffrerons. Si ne forligne mie ſon vaillant fils, s'il eſt plain de bonté, car ainſi que dit le Proverbe commun, de bonne ſouche bon ſyon. Sa femme, & mere de celuy dont nous faiſons noſtre livre, fut Madame Fleurie de Linieres, qui en ſon vivant eſtoit tres bonne, belle, ſage & tres-noble Dame, & d'honneſte vie. Né fut celuy dont nous parlons en Touraine, en la cité de Tours, & en bapteſme eut nom Iean. Si fut cherement tenu de ſes parens, comme leur premier fils, & nourry joyeuſement, comme il appartient à enfant de tel parage. Mais le vaillant pere, dont cy deſſus avons parlé, ne dura au fils que deux ans apres ſa naiſſance. Si treſpaſſa de ce ſiecle, dont dommage fut au Royaume de France, auſſi à la noble Dame ſa femme, qui moult le pleura, & grand dueil en fiſt, & auſſi fut grand perte à ſes enfans. Si fut ceſt enfant bel, & doucet, & tres-plaiſant à nourrir, qui au veufvage de la mere feut grand re-

confort. Car au feur qu'il croiſſoit, grace & beauté croiſſoient & multiplioient en luy. Si fut enfant bel plaiſant, gracieux, & de joyeux viſaige, un peu ſur le brunet, & aſſez coulouré, qui bien luy fiſt. Si eſtoit avenant, joyeux, & courtois en tous ſes enfantibles faicts. Et quand il fut un peu parcreu, la ſage & bonne mere le fiſt aller à l'eſcole, & luy continua à y aller, tant qu'elle l'eut avec ſoy en ce temps de ſon enfance.

Tout ainſi que dict le Proverbe commun : Ce que nature donne, rien ne peut tollir ; car quoy que l'on die, dés l'enfance de l'homme ſe peuvent appercevoir ſes inclinations, de quoy que ce ſoit, ſi comme par experience ſe peut chaque jour veoir. Et ce teſmoignent aſſez les anciennes Hiſtoires des faicts de pluſieurs vaillans, ſi comme de Cirus, qui en ſon enfance cuidoit eſtre fils du Paſteur qui l'avoit nourry, & ſes beſtes gardoit aux champs, & il eſtoit de Royale lignée, & fils de la fille d'Aſtiages, Roy de Perſe, lequel Roy l'avoit commandé à occire dés qu'il feut né, de peur qu'il le desheritaſt, quand en aage ſeroit, pour cauſe d'un fier ſonge qu'il avoit ſongé, qui ainſi luy fut par Sages expoſé. Mais comme le dict commandement du Roy ne fuſt mie du tout

obey, le trouva un paſteur au bois pendu par les drapelets à un arbre. Si le nourrit ſa femme comme ſien : mais quand il feut parcreu, nature, qui ne peut celer ce qu'elle donne, ne voulut pas mucier en lui ſon noble ſang, & ſa Royale venuë.

(*Le reſte du Chapitre eſt auſſi inutile que le commencement de cette comparaiſon de Boucicaut avec Cyrus*).

CHAPITRE IV.

Encores de l'enfance du dict Boucicaut.

A propos de ce que dict eſt deſſus, dès l'enfance du noble Mareſchal Boucicaut, duquel nous eſperons ramener à digne memoire les tres-notables, & beaux faicts par luy achevez, & accomplis, au contenu de ce livre, eſtoyent en luy apparans ſes belles, bonnes & honnorables conditions, & inclinations naturelles : car ſes jeux enfantelins eſtoyent communément de choſes qui peuvent ſignifier faicts de Chevalerie, & nature prophetiſoit en ceſtuy cy les haults offices que Dieu & bonne fortune luy appreſtoient à venir en ſon temps. Car il aſſembloit les enfans de ſon aage, puis alloit

prendre & saisir certaine place, comme une petite montaignete, ou aultre part, & avec luy Geoffroy son frere, qui en son parfaict aage a esté & est Chevalier de tres-grand'-empriſe, fort & fier à ſes ennemis, hardy & de grand courage, & bel de corps, & de viſaige, & en ſi grand office, comme Gouverneur du Daulphiné; & auſſi Mauvinet, leur frere de mere, qui moult vaillant Chevalier a eſté en ſon vivant. Iceux eſtoyent avecques luy, à garder le pas, ou le lieu contre les autres petits enfans, à qui de ſa puiſſance chalengioient la place, & autresfois vouloit eſtre l'aſſaillant, & par force en deboutoit les autres, puis faiſoit aſſemblées, comme par batailles, & aux enfans faiſoit bacinets de leurs chapperons, & en guiſe de routes de gens d'armes, chevauchant les baſtons, & armez d'eſcorces de buches, les menoit gaingner quelques places les uns contre les autres. A tous tels jeux volontiers jouoit, ou aux barres, ou au jeu, que l'on dict le *croq madame*, ou à ſaillir, ou à jetter le dard, la pierre, ou ſi faictes choſes. Mais à quelque jeu qu'il jouaſt, tousjours eſtoit le maiſtre, & vouloit congnoiſtre du droict ou du tort des autres enfans. Et dés lors eſtoit ſa maniere Seigneuriale, & haulte; &

ſe tenoit droict, la main au coſté, qui moult luy avenoit, regardant jouer les autres enfans, pour juger de leurs coups, & ne parloit mie moult, ne trop ne rioit. Non pas que ce luy veint d'orgueil, ne oultrecuidance : car il eſtoit amiable, doux & humain, & courtois ſur tous autres enfans, & tres-humble & tres-obeiſſant à ſon maiſtre, qui le gouvernoit, & à toute gent ; mais que tort on ne luy feiſt : car ce ne ſouffroit-il en nulle guiſe. Et telle maniere avoir à ſi jeune enfant, eſtoit demonſtrance de ſon grand & noble couraige, qui dés lors ſe donnoit à congnoiſtre. Et qu'il euſt grand cœur, apparut bien une fois, que ſon maiſtre l'avoit batu, pour cauſe que un enfant s'eſtoit plaint qu'il luy avoit donné une buffe, pource qu'il l'avoit deſmenty ; Boucicaut ne pleuroit point, ains tenoit ſa main ſoubs ſa joue, comme tout penſif. Son maiſtre, qui regarda la maniere qu'il ne pleuroit point, comme font les autres enfans communément, qui pleurent quand on les a battus, luy diſt aſprement : *Regardez, eſt-il bien fier ce Seigneur là, il ne daigne pleurer.* L'enfant luy reſpondit : *Quand je ſeray Seigneur, vous ne m'oſerez batre, & je ne pleure point, pour ce que ſi je pleuroye, on ſçauroit bien que*

vous m'auriez batu. Quand il fut un peu grandelet, le ſaige Roy (a), qui lors vivoit, lequel n'avoit pas oublié les bons ſervices que ſon pere le vaillant Mareſchal Boucicaut avoit faicts en ſon vivant au Roy Iean & à luy, auſſi és faicts des guerres du Royaume de France, contre les Anglois, eut eſperance que ſemblablement le fils ſeroit vaillant, & que bien eſtoit raiſon qu'il le remuneraſt des biensfaicts de ſon feu pere. Si voulut, & ordonna qu'il fuſt amené par deça, & qu'il demeuraſt à la Cour du Daulphin de Vienne, ſon fils, qui à preſent regne (b). Et ainſi feut faict. Si fut nourry avec le dict Daulphin (c) juſques à ce qu'il eut d'aage environ douze ans. Et tant comme il y feut ſe gouverna tres-gracieuſement, tellement que le Daulphin l'avoit moult cher, & ſemblablement tous les autres haults & nobles enfans, qui là eſtoyent nourris, & meſmement auſſi les grans gens l'aimoient, & moult reputoient ſes belles manieres ſages & gracieuſes, toutes telles que noble enfant taillé à venir à grand bien doibt avoir.

(a) Charles V. (b) Charles VI.
(c) En qualité d'enfant d'honneur.

CHAPITRE V.

Cy dit de la premiere fois que Boucicaut priſt à porter armes.

Boucicaut, comme dict eſt, eſtoit ja venu en l'aage de douze ans, & non-obſtant que ce ſoit moult grande jeuneſſe à ja commencer à porter armes, ceſtuy enfant oultre le commun cours des autres enfans, qui en ceſt aage naturellement ont couſtume de plus deſirer à jouer avec les autres enfans que à faire quelconque autre choſe, ne ceſſoit de ſe debatre, & guermenter qu'il fuſt armé, & allaſt à la guerre. Et à bref parler, nonobſtant que pluſieurs qui l'oyoient ſe rigolaſſent de luy, diſans : *Dieu de l'homme d'armes*, tant s'en debatit, que le Duc de Bourbon (a) en ouyt parler. Et de ce qui luy feut rapporté que l'enfant diſoit, & du grand deſir qu'il avoit d'aller en guerre, eut moult grand ris, conſiderant le grand courage qu'il avoit en ſi jeune aage, dont il preſuma que s'il vivoit encores ſeroit un vaillant homme, dont il feut moult joyeux : & pour le plaiſir qu'il y priſt, requiſt au Roy que il luy vouluſt bailler pour le mener avec luy en l'armée qu'on faiſoit adonc, pour aller en Nor-

(a) Louis II, dit le Grand.

mandie,

mandie, aſſieger & prendre les chaſteaux, & fortereſſes du Roy de Navarre, (a) qui lors vivoit, à qui le Roy Charles avoit contens. A laquelle dicte requeſte du Duc de Bourbonnois, le Roy par maniere de jeu & d'eſbatement, & pour accomplir le deſir de l'enfant s'y conſentit : mais bonne garde luy bailla. Si fut Boucicaut armé, & mis en eſtat : quand il ſe veid habillé tout ainſi qu'il demandoit, ne convient à demander s'il eut grand joye. Et quand il eſtoit armé, ce ne luy ſembloit mie charge, ains en eſtoit ſi joly que il s'alloit remirant comme une Dame bien atournée. Et tant ſe contenoit bel, que ceulx qui le voyoient y prenoient grand plaiſir. Et ainſi le jeune enfant Boucicaut alla en celle armée, de laquelle feut principal chef le Duc de Bourgongne, (b) frere du Roy Charles, avec lequel eſtoit le Duc de Bourbon, & le bon Conneſtable de France Meſſire Bertran de Claquin, & maints autres vaillans Capitaines, & grande foiſon de gens d'armes. Par laquelle puiſſance furent pris par force maints forts chaſteaux, & fortereſſes, c'eſt à ſçavoir Bretueil, Beaumont, Requierville, Gauray, Saint Guillaume de Mortaing, & tant qu'il ne luy demeura que

(a) Charles le mauvais. (b) Philippe le Hardy.

Cherebourg. Et ce faict, s'en retournerent en France. Mais tant gracieuſement ſe gouverna l'enfant deſſus dict en ce voyage, que oncques homme ne le veid laſſé du fais du harnois, ne de quelconque peine qu'il conveint ſouffrir aux ſieges, ains tousjours ſi joyeuſement s'y contenoit, que vrayement on pouvoit juger par les contenances que armes debvoient eſtre ſon naturel meſtier. Mais au retour faillit la joye de l'enfant Boucicaut : car ja cuidoit eſtre un vaillant homme d'armes : mais esbahy ſe trouva, quand on luy diſt : *Or ça ça maiſtre bel homme d'armes, revenez à l'eſcole.* Si fut derechef mis à l'eſcole avec le Daulphin, comme devant, dont moult ſe trouva marry. Et ainſi comme vous oyez, fut celuy voyage le premier où Boucicaut fut oncques armé : mais de bonne heure y commença : car ſi bien puis l'a continué, que pris n'a gueres de repos.

CHAPITRE VI.

Cy dit comment en jeune aage Boucicaut voulut pourſuivre les armes, & ſe priſt à aller en voyages.

Ainſi un eſpace de temps feut l'enfant Boucicaut tenu à ſejour malgré luy, avec le Daul-

phin, tant que moult luy commença à ennuyer. Si ſe priſt moult à tourmenter d'eſtre tiré hors de là, & de porter armes, laquelle choſe moult deſiroit : car bien luy ſembloit que ja feuſt fort, & dur aſſez, pour donner & recevoir grands coups de lance & d'eſpée, & de ſouſtenir le fais qu'il y convient. Et de ce tant mena grand noiſe, que le Roy oüit parler de ſa grand volonté, & qu'il diſoit vrayement que qui ne l'armeroit il iroit ſervir aucun Gentilhomme, qui luy donneroit chevaux & harnois : car plus ne vouloit ainſi ſejourner en Court. Le Roy eut grand plaiſir de veoir en ſi jeune cœur tel deſir & volonté de ja venir à vaillance : & ſi penſa que bien retrairoit à ſon chevaleureux pere. Et quoy qu'il retardaſt de luy octroyer ce qu'il requeroit, pource que trop jeune luy ſembloit, tant en feit parler au Roy, & tant le requiſt, que en la parfin conveint qu'il feuſt armé. Si le feit le Roy moult bien ordonner de tout ce qui luy convenoit, & tres-bien monter, & bonne compaignée luy bailla, & aſſez de quoy deſpenſer. Et ainſi en tres-bel eſtat l'envoya derechef en la compaignée du Duc de Bourbon, qui joyeuſement le receut, lequel alloit avec le Duc de Bourgongne, par le commandement

du Roy, à tout belle compaignée de gens d'armes, aprés le Comte de Bouquingam, Anglois, qui adonc alloit dommageant le Royaume de France. Si luy fut par le dict Duc de Bourgongne & ſa compaignée par fois, porté maint dommage, tant que à petite compaignée s'en retourna en Angleterre, & petit eut gaigné en France. En celuy voyage moult ſe commencerent à demonſtrer les vaillances du bon courage & hardieſſe du jouvencel Boucicaut. Car és eſcarmouches & rencontres qu'ils faiſoient ſur leurs ennemis, tant & ſi avant s'y abandonnoit que nul plus que luy ne s'y advanturoit. Et tant que merveilles eſtoit à veoir à ſi jeune enfant faire ce qu'il faiſoit, & plus en euſt faict encores, qui luy euſt ſouffert. Mais aſſez y avoit avecques luy qui ne le ſouffroit faire tous ſes hardis vouloirs, pource que trop ſe vouloit abandonner. Et meſmement le bon noble Duc de Bourbon, qui devant l'aimoit pour l'amour de ſon vaillant pere, l'acueillit adonc en plus grand amour, pour l'apparence & ſigne qu'il voyoit en luy d'eſtre vaillant homme. Et depuis lors l'eut moult cher en ſa compaignée. Ce voyage faict, s'en retourna à Paris le Duc de Bourgongne, & le Duc de Bourbon, & Boucicaut avec eulx;

ſi feut grandement receu du Roy, & du Daulphin ſon fils, qui ja avoient ouy parler de l'eſpreuve de ſon hardieſſe & grande volonté.

CHAPITRE VII.

Cy deviſe les eſſais que Boucicaut faiſoit de ſon corps, pour ſoy duire aux armes.

Ne ſe tient pas à tant le noble jouvencel Boucicaut. Si dit que plus ne le tiendra la Court à ſejour, & qu'il ſera doreſnavant maiſtre de ſoy. Ia luy ſemble qu'il ſoit homme, & que il doive travailler comme les autres. Si s'en partit moult toſt de Paris, & s'en alla en Guyenne avec le bon Mareſchal de Sancerre (a), qui alloit mettre le ſiege devant Monguiſon. Et comment Boucicaut ſe mainteint en celuy voyage, nous vous dirons : tant eſtoit grande l'ardeur de la volonté qu'il avoit aux armes, que nulle peine ne luy eſtoit griefve, & ce qui eut eſté grand travail à un autre, à luy eſtoit tres-grand ſoulas. Car quand il eſtoit un peu à ſejour, adonc comme celuy que grand deſir menoit, ne ſe pouvoit tenir coy. Dont maintenant s'eſſayoit à ſaillir ſur un courſier tout armé, puis autre fois

(a) Louis de Sancerre, Seigneur de Charenton.

couroit ou alloit longuement à pied, pour s'accouſtumer à avoir longue haleine, & ſouffrir longuement travail. Autrefois feriſſoit d'un coignée, ou d'un mail grand piece, & longuement, pour bien ſe duire aux harnois, & endurcir ſes bras, & ſes mains à longuement ferir, & qu'il s'accouſtumaſt à legerement lever ſes bras. Pour leſquelles choſes exercer duiſit tellement ſon corps, que en ſon temps n'a eſté veu nul autre Gentil-homme de pareille appertiſe; car il faiſoit ſoubreſaut armé de toutes pieces, fors le bacinet, & en danſant le faiſoit armé d'une cotte d'acier. Item ſailloit ſans mettre le pied à l'eſtrier ſur un courſier armé de toutes pieces. Item à un grand homme monté ſur un grand cheval, ſailloit de terre à chevauchon ſur ſes eſpaules, en prenant le dict homme par la manche à une main, ſans autre avantage. Item en mettant une main ſur l'arçon de la ſelle d'un grand courſier, & l'autre empres les oreilles, le prenoit par les creins en plaine terre, & ſailloit par entre ſes bras de l'autre part du courſier. Item ſi deux parois de plaſtre feuſſent à une braſſe l'une pres de l'autre, qui feuſſent de la haulteur d'une tour, à force de bras & de jambes, ſans aultre aide, montoit au plus hault, ſans

cheoir au monter, ne au devaler. Item il montoit au reveres d'une grande eſchelle dreſſée contre un mur tout au plus hault, ſans toucher des pieds, mais ſeulement ſautant des deux mains enſemble d'eſchelon en eſchelon, armé d'uue cotte d'acier, & oſtée la cotte, à une main ſans plus montoit pluſieurs eſchelons. Et ces choſes ſont vrayes, & à maintes autres grandes appertiſes faire duiſit tellement ſon corps, que à peine peuſt-on trouver ſon pareil. Puis quand il eſtoit au logis, s'eſſayoit avec les autres Eſcuyers à jetter la lance, ou à autres eſſais de guerre, ne ja ne ceſſoit. Et ainſi ſe conteint en celuy voyage, ne ja ne luy ſembloit qu'il peuſt eſtre à temps à aulcune beſongne pour ſoy bien eſprouver. Et quand ils feurent au ſiege devant la dicte fortereſſe de Monguiſon, aux aſſaults qui y furent faicts, là s'eſſayoit Boucicaut, qui legerement couroit des premiers, pour faire en toutes choſes en tel cas ce que appartient à tout bon homme à faire. Et tant s'y abandonnoit perilleuſement, que tous s'en eſmerveilloient : pour leſquels bienfaicts, & l'apparence de ſa grande hardieſſe & vaillance, le priſt le dict Mareſchal de Sancerre en moult grand amour, & diſt, preſens pluſieurs de ſes gens. *Si ceſt enfant vit, ce ſera un homme*

de grand faict. Et à la parfin feut priſe la dicte fortereſſe, & pluſieurs autres chaſteaux, & fortereſſes feurent priſes par traicté. Et apres ce s'en revindrent en France.

CHAPITRE VIII.

Cy parle d'Amour, en demonſtrant par quelle maniere les bons doivent aimer, pour devenir vaillans.

(*Ce Chapitre eſt étranger à l'Hiſtoire*).

CHAPITRE IX.

Cy comment dit Amour, & deſir d'eſtre aimé, creuſt en Boucicaut courage, & volonte d'eſtre vaillant, & chevalereux.

Si preint à devenir joyeux, joly, chantant, & gracieux plus que oncques mais : & ſe preint à faire Balades, Rondeaux, Virelais, Lais, & Complaintes d'amoureux ſentiment. Deſquelles choſes faire gayement & doulcement, amour le feit en peu d'heures ſi bon maiſtre, que nul ne l'en paſſoit. Si comme il appert par le livre des cent Balades, duquel faire luy & le Seneſchal d'Eu feurent compaignons au voyage d'oultre mer. Et voulut avoir robes, chevaux, harnois, & tous habillemens cointes, & faitis, plus que

il ne ſouloit. Ia avoit choiſy Dame belle & gracieuſe (a), & digne d'eſtre aimée, ſi comme amour l'avoit admoneſté, pour laquelle preindrent ſes penſées à croiſtre de plus en plus en deſirs chevaleureux. Si priſt deviſe & mot propice à l'entente, & propos de ſon amour, qu'il porta en tous ſes habillemens. Et feut ſecretement en ſon courage deſireux de tant faire par bien ſervir, celer, & par vaillance, & pourſuivre armes, que l'amour de ſa Dame peut acquerir. Si la voyoit quand il pouvoit, ſans blaſme d'elle. Et quand à danſe ou à feſte s'esbatoit, où elle feut, là nul ne le paſſoit de gracieuſeté & de courtoiſie en chanter, en danſer, en rire, en parler, & en tous ſes maintiens. Là chantoit chanſons & rondeaux, dont luy-meſme avoit faict le dict, & les diſoit gracieuſement, pour donner ſecretement & couvertement à entendre à ſa Dame, en ſe complaignant en ſes rondeaux, & chanſons, comment l'amour d'elle le deſtraignoit. Mais il ne feut mie toſt hardy de plainement dire ſa penſée, comme font les lobeurs du temps preſent, qui ſans deſſerte vont baudement aux Dames

(a) Antoinette de Turenne, fille aînée de Raymond, Vicomte de Turenne, Comte de Beaufort, & d'Eléonor de Comminge.

requerir qu'ils ſoyent aymez : & de fainti-tiſes & faulx ſemblans, pour elles decepvoir bien ſe ſçavent aider. Ainſi ne feit mie l'enfant Boucicaut, ains devant elle & entre toutes Dames eſtoit plus doux & bening que une pucelle. Toutes ſervoit, toutes honnoroit, pour l'amour d'une. Son parler eſtoit gracieux, courtois, & craintif devant ſa Dame. Si celoit ſa penſée à toute gent, & ſagement ſçavoit jecter ſon regard & ſes ſemblans, que nul n'apperceuſt où ſon cœur eſtoit. Humblement & douteuſement ſervoit amour, & ſa Dame. Car il luy ſembloit qu'il n'avoit mie aſſez faict de bien, pour ſi haulte choſe requerir & demander, comme l'amour de Dame, & pource mettra ce dict toute peine que par ſon bienfaire elle ſoit eſmeue à l'aimer, & le prendre en grace, & vouldra toutes ſes manieres & conditions & contenances amender, & continuer de mieulx en mieulx pour l'amour d'elle. En celuy temps eſtoit aſſez de nouvel couronné le Roy Charles ſixieſme du nom (2), qui à preſent regne. Adonc commencerẽnt à multiplier feſtes & jouſtes, & danſes en France, plus que de longtemps n'y avoit eu, pour cauſe du jeune Roy, à qui jeuneſſe, puiſſance, & Seigneurie, admoneſtoient de ſe ſoulacier & esba-

tre, comme à jeune cœur qui a puiſſance eſt choſe naturelle. Si faiſoit le Roy au temps de lors ſouvent & menu de belles feſtes à Paris, & ailleurs, où haultes Princeſſes, & Dames, & Damoiſelles, de toutes parts eſtoient mandées. Si peut-on ſçavoir que maintes en y avoit de belles, jolies, & richement atournées. Là s'efforçoient ces jeunes Chevaliers & Eſcuyers d'eſtre jolis, cointes, & avenans : car la veue de tant de nobles & belles Dames leur accroiſſoit le couraige & volonté d'eſtre amoureux & avenans plus que oncques. Mais là eſtoient les jouſtes à tous venans grandes, & plainieres. Si ne s'y faingnoient Gentilshommes, de chaſcun endroict ſoy monſtrer ſon vaſſelage pour l'amour des Dames. Là eſtoit le jouvencel Boucicaut, joly, richement habillé, bien monté, & bien accompaigné, lequel en recepvant le doux regard de ſa Dame, lance baiſſée vous poignoit ſon deſtrier de telle vertu, que pluſieurs en abatoit en ſon encontre. Et tant bien s'y contenoit, que chaſcun s'eſmerveilloit de ce qu'il faiſoit. Car moult jeune d'aage encores en celuy temps eſtoit. Si faiſoit à merveilles parler de luy, & les Dames, & toutes gens par grand plaiſir le regardoient & grand plaid en tenoient,

que vous en feroye long compte. Ainſi comme vous oyez croiſſoit amour au courage de Boucicaut deſir, & volonté d'eſtre vaillant. Si ne ſera mie doreſnavant des derniers en toutes beſongnes belles & honnorables, où employer ſe pourra. Toutes ſes penſées, & autres toutes bonnes volontez feit amour croiſtre & multiplier au couraige de Boucicaut, lequel bien le meit à effect. Comme il apperra par la deſcription de ſes bons faicts, & pourſuite de Chevalerie, comme nous dirons cy-aprés.

CHAPITRE X.

Cy dit comment Boucicaut fut faict Chevalier, & des voyages de Flandres.

Affin que tous ceulx qui ce préſent Livre verront, & orront, ſçachent & voyent clairement comment ſans juſte cauſe, ne ſont mie meus les deſſus dicts Chevaliers, & Gentils-hommes, par le mouvement deſquels, & ordonnance, ce preſent Livre eſt faict, à vouloir & deſirer que le nom du vaillant homme, de qui nous voulons traicter en ceſtuy volume, ſoit mis en perpetuelle memoire au monde, pour donner comme devant eſt dict exemple à tous ceulx qui

deſirent au hault honneur, & proueſſe de Chevalerie, en demonſtrant qu'à ce ne peut nul atteindre ſans grands travaux, & labeur continuel en armes, & en bons faicts, leur plaiſt que aprés leurs teſmoignage autentique, & digne de foy, je declare & demonſtre en ceſte preſente eſcriture tout au long & par quelle maniere le bon Boucicaut a employé ſa vie diligemment & continuellement en exercice d'armes, & en faicts de vaillance, & que en racomptant ſes faicts, & les voyages où il feut, commenceant dés ſa premiere jeuneſſe juſques à ores, je puiſſe demonſtrer s'il a ſon temps employé en oiſiveté, & folie. Pour entrer en la narration des choſes touchées, il eſt à ſçavoir que environ le temps deſſus dict, les Flamans ſe rebellerent contre leur Seigneur le Comte de Flandres (a), & de faict le chaſſerent. Pour laquelle choſe le dict Comte veint devers le Roy de France Charles ſixieſme du nom, qui à preſent regne, comme à ſon ſouverain Seigneur, requerir aide & ſecours contre iceulx, pour ſubjuguer & remettre en obeiſſance les villes de Flandres, & le dict pays, comme Seigneur doibt ſecourir ſon vaſſal, ſi beſoing en a, & il l'en requiert. Et auſſi à la priere du Duc Philippes

(a) Louis, dit le Mâle.

de Bourgongne, oncle du dict Roy, lequel Duc avoit eſpouſé Marguerite, fille du ſuſdict Comte de Flandres. N'y envoya pas le Roy tant ſeulement, ains lui même en propre perſonne y alla (a), accompaigné de ſes oncles, & de ceulx de ſon noble ſang, à moult grande Baronnie, & tres-grand oſt de Chevaliers, & de gens d'armes. En celuy voyage alla le jouvencel Boucicaut, qui encores eſtoit moult jeune : mais nonobſtant ſon jeune aage y fut faict Chevalier de la main du bon Duc de Bourbon, oncle du Roy, qui moult l'avoit cher, & en laquelle compaignée & ſoubs lequel il eſtoit. Là s'aſſemblerent par leur préſomption les Flamans à bataille contre leur ſouverain Seigneur le Roy de France, & contre leur naturel Seigneur le Comte de Flandres, dont la mercy Dieu, qui à toutes choſes juſtement pourveoit leur en priſt comme il doibt faire à tous ſubjects, qui contre leur Seigneur ſe rebellent. Car en leur pays meſmes és plaines de Roſebech feurent, preſent le Roy, eſtant armé en la bataille, nonobſtant qu'il feuſt encores en-

(a) Charles VI fut à S. Denis recevoir l'oriflamme des mains de l'Abbé, & la confia au grand Maître de ſa Maiſon, Philippe de Villers Liſle-Adam, avec toutes les cérémonies d'uſage.

ſant, morts & deſconfits ſoixante mille Flamans. Advint en icelle bataille que le Chevalier nouvel, dont nous parlons, ſe voulut par ſa grande hardieſſe coupler main à main à un Flamand, grand & corſu. Si le cuida ferir à deux mains de la hache qu'il tenoit. Le Flamand, qui le veid de petit corſaige, preſuma bien que encores eſtoit enfant, ſi le deſpriſa, & ſi grand coup luy frappa ſur le manche de ſa hache que il lui feit voler des poings, en lui diſant : *Va teter, va enfant. Or veois-je bien que les François ont faute de gens, quand les enfans menent en bataille.* Boucicaut, qui ce oüit, & qui grand deuil eut que ſa hache eſtoit perdue, tira tantoſt la dague, & ſoubdainement ſe fiche ſoubs le bras de l'autre, qui jamais ne l'euſt cuidé. Si luy donna ſi grand coup au deſſoubs de la poitrine, que il faulſa tout le harnois, & avec toute la dague luy ficha és coſtez, & il cheut en terre de la douleur qu'il ſentit, ne puis ne luy meffeit. Si luy dit Boucicaut par mocquerie : *Les enfans de ton pays ſe joüent-ils à tels jeux ?* D'autres beaux coups & adventureux bienfaicts feit le nouvel Chevalier à ceſte beſongne, & tant & ſi bien s'y porta, que il donna bonne eſperance de ſon faict à tous ceulx qui le voyoient.

Et ainſi feut tout le pays de Flandres ſubjugué par le Roy de France. Et tout ce faict, le Roy s'en retourna à Paris. Mais les Flamans indignez contre les François, & deſirans de eulx ſe vanger s'ils euſſent peu, après que veirent bien le Roy ſe feut party pour ce qu'ils que ils ne pourroient forçoyer contre le Roy, & que leur puiſſance eſtoit trop petite, pour grever les François, appellerent les Anglois à leur aide, & les meirent en leurs pays : dont quand le Roy le ſceut il y retourna, c'eſt à ſçavoir l'année d'aprés. Et ceſtuy feut le voyage de Bourbourg, où le Roy priſt Bergues d'aſſault, où les Anglois eſtoient qui s'enfuirent. A ceſt aſſault, & és autres beſongnes ne fut mie des derniers Monſeigneur Boucicaut, ains ſi bien s'y porta que nul mieulx. Et ainſi, par trois années le Roy alla en Flandres (3), tant qu'il rendit les Flamans & tous le pays ſubject à luy, & obeiſſant à leur naturel Seigneur. Le Roy apres la priſe de Bergues, en s'en retournant en France, laiſſa ſon Conneſtable Cliſſon à Teroüenne, accompaigné de bonnes gens d'armes, pour garder la frontiere. Mais le jouvencel Boucicaut ne reſſembla mie ceulx leſquels apres le grand travail fuyent tant qu'ils peuvent au repos & aiſe

aiſe comme ſont les nouveaux & tendres, ains voulut à toutes fins demeurer en garniſon avec le dict Conneſtable.

CHAPITRE XI.

Comment Boucicaut feut la premiere fois en Pruſſe, & puis comment la deuxieme fois il y retourna.

Apres le département de la frontiere deſſus dicte, ne s'en voulut mie retourner Monſeigneur Boucicaut à Paris, ainſi les autres faiſoient, ains dit que il accompliroit le deſir qu'il avoit d'aller en Pruſſe. Et comme communément ſont les bons qui voyager deſirent, pour accroiſte leur prix, entrepriſt adonc celuy voyage. Si ſe partit, & bien accompaigné s'en alla en Pruſſe, là où ſe miſt en toute peine à ſon pouvoir de porter dommaige aux Sarraſins (4), & là demeura une ſaiſon, puis s'en retourna en France. Bien fut temps, & aſſez avoit deſſervy, que il eut de joye de reveoir ſa Dame, & n'eſt pas doubte que ſon gracieux cœur, jeune, gentil, & tout parfaict en loyauté, ſentoit ardemment la pointure du déſir amoureux, qui tire les amans à convoiter veoir leurs amours, quand tres-loyaument aiment; mais nonobſtant ce deſir, qui point de lui ne partoit, vouloit

avant qu'il s'aventuraſt à requerir ſi grand don comme l'amour de ſa Dame, le deſſervit par bien faire. Si priſoit tant ſi hault don, que il ne luy ſembloit mie, ſi comme dict eſt, qu'il peuſt aſſez faire pour ſi grande grace acquerir, & tous ſes faicts tenoit à peu de choſe envers ſi riche guerdon. Mais Amour, qui ne deſpriſe pas ſes humbles ſervans, ne leur ſouffre mie, pourtant s'ils n'oſent grace demander, perdre leur doux loyer & merite, & que ceulx, qui en vaillance ſi bien s'eſpreuvent que il en ſoit renommée, ne ſoient apperceus de leurs Dames eſtre vrais loyaux amoureux, & que Amour ne die & mette en oreille aux belles pour qui ils ſe penent, comme leurs vrais amans s'efforcent de valoir pour l'amour d'elles. Parquoy ſouventesfois tant y met peine Amour que elle eſveille courtoiſie, qui tant s'en entremet avec franche volonté, que iceulx ſont aimez ſans que ils le ſçaichent. Et tout ce leur eſt pourchaſſé par leurs biensfaicts, & haultes deſſertes. Si croy bien que par celle voye peut advenir Mre Boucicaut à ſa gracieuſe entente ſans vilain penſer. Car trop ſeuſt la Dame vilaine, qui refuſaſt un tel ſervant; parquoy je tiens que à ſon retour lui pourchaſſoit Amour joye, & tout le doux accueil que à ſon amant Dame

par honneur peut donner & faire. Et ainſi Boucicaut retourna en France, où il fut un peu à Paris à ſejour. Au temps de lors avoit paroles de traicté entre les François, & Anglois, auquel traicté allerent à Boulongne le Duc de Berry, & celuy de Bourgongne, oncles du Roy. Si voulut Boucicaut pour tousjours ſon honneur accroiſtre en voyageant, & voyant de toutes choſes aller avec eulx au dict traicté, & retourna avec les dicts Noſſeigneurs. Et pource que il lui ſembla que on ne beſongnoit mie moult adonc en France en faict de guerre, pour tousjours employer ſa jeuneſſe en bien faire, s'en retourna la deuxieſme fois en Pruſſe, où l'on diſoit que celle ſaiſon devoit avoir belle guerre. Là demeura un temps, puis s'en reveint en France (5).

CHAPITRE XII.

Comment Meſſire Boucicaut apres le retour de Pruſſe alla avec le Duc de Bourbon devant Taillebourg, & devant Bertueil, qui furent pris, & autres chaſteaux en Guyenne.

Au temps de lors les Anglois occupoient moult le Royaume de France en pluſieurs lieux, c'eſt à ſçavoir maintes villes & chaſteaux que ils tenoient par force, tant en

Picardie, comme en Guyenne & autre part. Combien que Dieu mercy, par la vaillance des bons François ja en eſtoit le pays moult deſcombré, & touſiours alloit en amandant au proffict du Roy de France, par les bons vaillans qui peine y mettoient. Entre leſquels bons & vaillans eſtoit le bon Duc de Bourbon deſſus nommé, qui aux dicts Anglois faiſoit ſouvent maintes envahies, dont il yſſoit à ſon honneur. Et pour ce, comme dit le proverbe commun, que chacun aime ſon ſemblable, pourtant qu'il eſtoit bon, aimoit-il moult cherement Boucicaut, pour cauſe qu'il le voyoit hardy, & vaillant, & paſſer tous les jouvenceaux de ſon aage. Si le tenoit volontiers prés de luy, & grand plaiſir avoit que il feuſt en ſa compaignée. Si avint en la ſaiſon apresque le dict Boucicaut ſut retourné de Pruſſe, comme dict eſt, que le Duc de Bourbon s'appreſta pour aller en Guyenne, mettre le ſiege devant aucuns chaſteaux, que les Anglois tenoient. Si mena avec luy moult belle compaignée. C'eſt à ſçavoir mille cinq cent hommes d'armes, & foiſon de traict. En celle compaignée ne s'oublia pas le bon Boucicaut, qui moult enuis euſt demeuré derriere. Ains tout ainſi que les belles Dames ont couſtume ſe resjoüir d'aller à feſte, ou

les oiſeaux de proye quand on les laiſſe voler aprés la proye, ſe resjoüiſſoit celuy gracieux jouvencel d'aller en armée. Quand le Duc de Bourbon fut en Guyenne, il meit le ſiege devant Taillebourg, qui moult eſtoit fort chaſtel, & fut prins par force. Puis alla mettre le ſiege devant Bertueil (a), qui eſt une fortereſſe de grand force, & là trouverent moult grand defence. Là feut faicte une mine deſſoubs terre, laquelle feut ſi bien continuée, que elle perça le mur du chaſtel, tant que les ennemis la veindrent defendre, & là endroict à eſtriver. Contre les dicts ennemis feut des premiers Boucicaut, qui à pouſſer de lance & d'eſpée main à main vaillamment ſe combatit, & longuement y ſouffrit. En telle maniere que par luy & par ceulx qui le ſuivoient fut pris le dict chaſtel, où moult eut grand honneur Boucicaut, & moult l'en priſerent ſes bons amis, Apres ces fortereſſes priſes, le Duc de Bourbon alla devant un autre fort chaſtel appellé Mauleon. Là feut livré fort aſſault, & au dernier feut pris par mine, & par eſchelle, où feurent faictes moult de belles armes, Le premier en eſchelle feut Boucicaut, qui longuement ſe combatit, & tant

(a) Verteuil en Angoumois.

que nonobſtant les peſans coups que on luy lançoit d'amont tant de pierres, comme d'eſpées, nul ne le peut garder que il ne feuſt des premiers ſur le mur : & là feit tant d'armes que plus faire nul n'en pourroit. Ces choſes faictes, le Duc de Bourbon alla devant un autre chaſtel appellé le Faon, mais la priſe des autres forts chaſteaux eſpouventa ceulx qui dedans ceſtuy eſtoient, pource que ils voyoient que moult eſtoit le Capitaine & ſa compaignée vaillans. Si n'oſerent attendre l'aſſault, ains ſe rendirent à la volonté du bon Capitaine, & pareillement ſe rendit au Duc de Bourbon un autre fort chaſtel appellé le bourg Charante. Pour ce que tout ne ſe peut dire enſemble, convient parler des matieres l'une apres l'autre. Si eſt à ſçavoir que tandis que le ſiege duroit devant Bertueil, veindrent nouvelles en l'oſt que les Anglois s'eſtoient aſſemblez, pour aller combatre une forte Egliſe de noſtre Dame. Ces choſes ouyes, s'aſſemblerent une compaignée de Chevaliers & Eſcuyers, deſireux d'acroiſtre leur honneur & renommée, & dirent que ils leur ſeroient au devant. Boucicaut, qui autre choſe ne queroit fors advanture d'armes, voulut eſtre de la route, & tant qu'ils feurent par route

trente Chevaliers, & Eſcuyers, tous de de grande renommée. De ceſte compaignée fut Capitaine & conduiſeur, pour ce que le pays ſçavoit, & les deſtours, & les adreſſes, un Chevalier, qui au dict ſiege eſtoit, que on nommoit Meſſire Emery de Rochechouart. Si monterent tantoſt à cheval les trente bons Gentils-hommes, bien habillez de leurs harnois, & tant allerent par deſtours que ils vindrent à rencontrer les Anglois, qui garde d'eulx ne ſe donnoient, & bien eſtoient en nombre ſoixante dix. Tantoſt s'entrecoururent ſus, & forte & aſpre feut la bataille, qui n'eſtoit mie pareille. Car plus du double les Anglois eſtoient : mais nonobſtant ce, tant s'y porterent vaillamment les noſtres, & tant feit bien chacun endroict ſoy, que les Anglois furent à la parfin tous morts, & deſconfits, excepté neuf qui s'enfuirent. Ce faict, le dict Meſſire Emery de Rochechouart les mena advanturer devant un chaſtel bien garny, appellé le Bourdrun (a) ; lequel par leur vaillance ils combatirent trois fois en un jour : mais pour ce que trop peu de gens eſtoient ne le peurent prendre, ſi leur en conveint partir.

(a) Bordrun.

CHAPITRE XIII.

Cy dict comment le Duc de Bourbon laiſſa Meſſire Boucicaut és frontieres ſon Lieutenant, & comment il jouſta de fer de glaive à Meſſire Sicart de la Barde.

Ia s'eſtoit tant eſprouvé Meſſire Boucicaut, que ſa vaillance, laquelle avec la force luy croiſſoit de jour en jour, eſtoit congneüe & manifeſtée à tous ceulx qui ſe trouvoient en armes en place où il fuſt. Parquoy ſi grand honneur luy feit le Duc de Bourbon que au partir du pays, apres les deſſus dicts chaſteaux pris, comme dict avons cy devant, & que il s'en voulut partir & venir en France, le feit ſon Lieutenant és frontieres & au pays de delà, & ne laiſſa mie pour ſon jeune aage, que il ne luy laiſſaſt grand charge de gens d'armes. Et avec luy demeurerent Meſſire le Barrois, Monſeigneur de Chaſteaumorant, & Meſſire Regnauld de Roye, cent cinquante hommes d'armes, & cent arbaleſtriers. Si n'en fut mie deçeu le Duc de Bourbon de là le laiſſer. Car n'y demeura pas en oiſiveté, ne en vain. Car nonobſtant l'hyver, & la dure ſaiſon, alla

tantoſt aſſaillir une fortereſſe appellée la Granche (a), laquelle ils combatirent par trois jours, puis fut priſe. Ne ſe deporta pas à tant en celuy hyver, ains ainſi comme en icelle morte ſaiſon les Gentils-hommes ſe ſeulent esbatre à chaſſer aux Connins & lievres ou autres beſtes ſauvages, le bon Boucicaut par maniere de ſoulas s'esbatoit à chaſſer aux ennemis; & le plus ſouvent ne failloit mie à prendre. Et tout ainſi comme on a de couſtume prendre icelles beſtes en diverſes manieres, c'eſt à ſçavoir à force de bons chiens, ou par traict d'arc, & de dards ou par bourſes & filets, ou autres manieres de les décevoir, ainſi ſemblablement le vaillant Capitaine, qui contre ſes ennemis ſe debvoit aider de pluſieurs ſages cauteles, les ſurprenoit en maintes manieres. Si voulut aller aſſaillir la fortereſſe de Corbier (b), & va ordonner une embuſche, où il feut, & avec luy Meſſire Mauvinet, ſon frere, & ſes autres deſſus dicts compaignons, tant que ils feurent vingt huict Chevaliers, & Eſcuyers ſans plus, tout homme d'eſlite. Et ordonna que une route de ſes autres gens d'armes iroient courir par devant la dicte fortereſſe. Et ainſi feut faict : car il s'alla

(a) Ou Des Granges. (b) Corbie.

embuſcher au plus pres qu'il peut du chaſtel; & ſe cacha tout coyement entre arbres, & maſures, qui là eſtoyent. Tantoſt apres veindrent courir ceulx qu'il avoit ordonnez par devant le chaſtel. Quand ceulx de dedans veirent nos gens courir par devant eulx, tantoſt ſaillirent dehors, & les meirent en chaſſe. Car tout de gré les noſtres fuyoient. Quand ils feurent davantaige eſlongnez, adonques ſaillit l'embuſche; & prirent à courir vers la porte du chaſtel pour eulx ficher dedans. Quand la Guette du chaſtel veid ſaillir l'embuſche, tantoſt eſcria par ſon ſigne au Capitaine, & à ceulx qui eſtoient avec luy ſaillis dehors que ils retournaſſent, & ils le feirent tantoſt. Mais ſi toſt ne ſceurent arriver, que ils ne trouvaſſent ja Meſſire Boucicaut combatant à pied pardevant la porte. Car tout le premier devant ſes compaignons, comme le plus courageux, eſtoit là arrivé, où il faiſoit merveilles d'armes; meſmement devant que ſes compaignons veinſſent. Car ja avoit pris le compaignon du Capitaine, qui le plus vaillant de ceulx de dedans eſtoit. Ia eſtoient ſes gens arrivez, avant que ceulx du chaſtel peuſſent eſtre retournez. Lors commencea la bataille grande & fiere: mais tant y ferit le bon Boucicaut

avec ſa compaignée, que ceulx du chaſtel feurent tous morts & pris, exceptez cinq qui s'enfuirent, & ſe bouterent au chaſtel, tandis que les autres ſe combatoient. Quand ce feut faict, Boucicaut avec les ſiens ſe va loger devant le chaſtel, & envoya querir tout le demeurant de ſes gens. Si meit ſon ſiege par belle ordonnance. Quand ceulx de dedans veirent ce, ils n'oſerent attendre l'aſſault, ains ſe rendirent, ſauves leurs vies. Si feit Boucicaut la fortereſſe raſer par terre. Et aprés s'en retourna en ſon logis : car il en y avoit qui meſtier avoient de repos. Mais comme Meſſire Boucicaut laſſoit guairir ſes gens & repoſer, luy fut rapporté que un Chevalier Anglois de Gaſcongne, appellé Meſſire Sicart de la Barde, avoit par maniere d'envie dit de luy aulcunes paroles, comme en diſant que il n'avoit mie le corps taillé d'eſtre ſi vaillant comme on le tenoit. Pour leſquelles paroles, nonobſtant que celuy fuſt un des beaux Chevaliers que on ſceuſt, & tres-vaillant homme d'armes, luy manda Boucicaut, que pour ce que il le ſçavoit un des meilleurs & des plus beaux Chevaliers que on ſçeuſt, il ſe tiendroit moult honnoré d'avoir aulcune choſe à faire avec luy, & pour ce le prioit que il luy vouluſt

faire ceſt honneur que il luy vouluſt accomplir aucunes armes telles comme luy meſme voudroit choiſir & deviſer. Car il eſtoit jeune & novice en faict d'armes, ſi avoit bien meſtier d'eſtre appris & enſeigné d'un ſi vaillant homme comme il eſtoit. Quand le Chevalier eut entendu ceſte requeſte, pour ce qu'il ſe ſentoit bon jouſteur, il luy remanda qu'il luy accompliroit volontiers un certain nombre de coups de fer de glaive. Ceſte choſe accordée, la journée feut empriſe, & la place où ſeroit. Quand ce veint au jour deviſé, Meſſire Boucicaut ſe partit bien monté, & bien habillé, accompagné des principaux Gentils-hommes des ſiens, & alla devant le chaſteau de Chaulucet; de laquelle garniſon le dict Meſſire Sicart de la Barde eſtoit: car par ſa grande hardieſſe avoit le dict Meſſire Boucicaut accepté la place devant la dicte fortereſſe. Là s'aſſemblerent les deux Chevaliers à la jouſte: Le premier coup ne faillit pas Meſſire Sicart, ains aſſena Meſſire Boucicaut en targe ſi grand coup, que à peu ne le feiſt voler des arçons. Ne l'aſſena pas à celuy coup Boucicaut, pour ſon cheval qui ſe deſroya. Si feut durement couroucé. Les lances leur feurent rebaillées, & derechef poignirent

l'un contre l'autre. A celuy coup ne faillit mie Boucicaut, qui grand peine meit à bien viſer. Si aſſena ſon compaignon en la viſiere, que il rompit les boucles, & à peu qu'il ne luy fiſt voler le bacinet du chef, & du coup fut ſi eſtourdy, que qui ſouſtenu ne l'euſt, il alloit par terre. La tierce fois poignirent l'un contre l'autre, il aſſena Meſſire Boucicaut, ſi que la lance vola en pieces, & l'eſchine luy feit plier. Mais Boucicaut le aſſena tellement, qui n'eut ſi bon harnois qu'il le garentiſt qu'il ne luy fiſchaſt la lance par entre les coſtez, & le porta par terre, ſi que on cuidoit qu'il fuſt mort: Et ainſi finit ceſte Iouſte ſans parfaire le nombre des coups, qui vingt debvoient eſtre. Mais l'eſſoine de l'une des parties acheva l'empriſe. Si s'en partit Meſſire Boucicaut à tres-grand honneur; & aſſez toſt apres le Duc de Bourbon, par le commandement du Roy, l'envoya querir. Si s'en retourna à Paris.

CHAPITRE XIV.

Comment Meſſire Boucicaut jouſta de fer de glaive à un Anglois appellé Meſſire Pierre de Courtenay, & puis va à un autre nommé Meſſire Thomas de Clifort.

Quand l'hyver fut paſſé, & le renouvel du doux printemps fut revenu, en la ſaiſon que toute choſe meine joye, & que bois & prez ſe reveſtent de fleurs, & la terre verdoye, quand oiſillons par les boſcaiges menent grand bruit, lors que roſſignols demeinent glay, au temps que Amour faict aux gentils cœurs aimans plus ſentir ſa force, & les embraſe par plaiſant ſouvenir, qui faict naiſtre un deſir, qui plaiſamment les tourmente en douce langueur de ſavoureuſe maladie. Adonc au gay mois d'Avril, eſtoit le bel gracieux, & gentil Chevalier Meſſire Boucicaut à la Court du Roy, où feſtes & danſes ſouvent ſe faiſoient. Si eſtoit gay & joly, richement habillé, & en toutes choſes ſi avenant, que nul ne le paſſoit. Si croy bien que quand Amour departoit ſes grands treſors, & ſes tres-douces joyes, qu'il n'oublioit mie Boucicaut ſon loyal ſervant, qui tout bien deſ-

ſervoit. Si le nourriſſoit ainſi Amour de ſes doux mets, tandis qu'il avoit temps & aiſe de veoir ſa douce Dame. Mais vaillantiſe, qui ne le laiſſoit longuement eſtre à ſejour, luy tournoit ſon plaiſir en grande amertume, quand la belle eſſongnoit. Si le conduiſoit douce eſperance, qui luy diſoit qu'à ſon retour ſeroit doucement receu de ſa plaiſante maiſtreſſe, pour l'amour de laquelle il feroit tant, qu'elle en oiroit toutes bonnes nouvelles. Et ainſi apres qu'il euſt eu des doulx biens amoureux en celle dicte plaiſante ſaiſon, pour les mieulx deſſervir, voulut derechef Boucicaut aller au labeur d'armes en frontiere au pays de Picardie. Dont il adveint tandis qu'il eſtoit là, que il oüit dire que un Chevalier d'Angleterre, appellé Meſſire Pierre de Courtenay, lequel eſtoit paſſé en France, s'alloit vantant qu'il avoit traverſé tout le Royaume de France, mais oncques n'avoit peu trouver Chevalier, qui euſt oſé jouſter à luy de fer de glaive, & ſi s'en eſtoit mis en ſon debvoir de le requerir Quand Meſſire Boucicaut eut ouy ceſte vantiſe, moult en eut grand deſpit. Et tantoſt par un Herault luy manda que il ne vouloit mie que il euſt cauſe de tant ſe plaindre des Chevaliers de France, comme que ils

luy euſſent failly de ſi peu de choſe, comme de jouſter de fer de glaive, & que luy, qui eſtoit un des plus jeunes, & du moindre pris, ſi ne luy faudroit mie de gregneur choſe. Si vouluſt adviſer toutes telles armes comme il luy plairoit, & il les luy accompliroit tres-volontiers. Laquelle choſe fut tres-briefvement faicte. Car bien ſembloit à celuy de Courtenay, qui moult eſtoit vaillant Chevalier, & tres-renommé, que de Boucicaut viendroit-il toſt à chef. Si aſſemblerent à la jouſte les deux Chevaliers : mais ſans que j'alonge plus ma matiere, pour deviſer l'aſſiete des coups d'un chacun; pour dire en brief, tous leurs coups parfirent; mais ce feut ſi bien & ſi grandement au bien de Boucicaut (6), que il en ſaillit à ſon tres-grand honneur & loüange.

Pour laquelle choſe tantoſt aprés, par maniere d'envie, un autre Chevalier d'Angleterre, Thomas de Clifort, l'envoya requerir de faire certaines armes nommées, leſquelles il luy accepta tres-volontiers. Et nonobſtant que le droict & couſtume d'armes ſoit telle, que le requerant va & doibt aller devant tel Juge comme celuy qui eſt requis veult eſlire, Meſſire Boucicaut doubtant que il peuſt eſtre empeſché par le Roy, ou autre de nos Seigneurs

Seigneurs de France, ſi ceſte choſe leur venoit à congnoiſſance, ou que le Iuge que il elliroit ne les y vouluſt recevoir, alla accomplir les dictes armes à Calais devant Meſſire Guillaume de Beauchamp, pour lors Capitaine de Calais, & oncle du dict Meſſire Thomas. Quand ils feurent au champ, & veint à la jouſte, ſans faille tous deux moult vaillamment le feirent : & à la parfin de leurs coups, Meſſire Boucicaut porta à terre de coups de lance Meſſire Thomas, cheval & tout en un mont : ſi deſcendit toſt à pied Boucicaut, & ſe prirent aux eſpées. Et ſans plus alonger le compte des armes qu'ils firent à pied, c'eſt à ſçavoir d'eſpées, de dagues & de haches, ſans faille Meſſire Boucicaut tant y feit, que tous dirent que il eſtoit un tres-vaillant Chevalier. Et ainſi en ſaillit à ſon tres-grand honneur.

Aprés ces choſes, en celle meſme année le Roy eut Conſeil que grand bien ſeroit pour luy & pour ſon Royaume, & grande confuſion à ſes ennemis, ſi luy meſme paſſoit à grand puiſſance en Angleterre. Si fut faict adonc à celle entente moult grande armée, en laquelle fut baillé à Mre Boucicaut la charge de cent hommes d'armes. Mais ne tint pas le dict voyage (7) ; car avant qu'il peuſt eſtre mis ſus du tout, l'hyver

vint ſi fort que deſpecer le conveint. Et feut appellée celle allée le voyage de l'Eſcluſe, parce que là vouloit le Roy monter en mer, & juſques là alla. Si s'en retourna en France. Et ainſi fut Meſſire Boucicaut à ſejour celle ſaiſon, dont ne deſpleut mie à celle qui de bon cœur l'aimoit, qui maintes hachées ſouventesfois avoit en ſon cœur pour les perilleuſes advantures où il s'abandonnoit.

CHAPITRE XV.

Comment Meſſire Boucicaut alla en Eſpaigne, & comment au retour le Seigneur de Chateauneuf Anglois entrepriſt à faire armes à luy, vingt contre vingt, & puis ne le voulut ou n'oſa maintenir.

Ceſte année enſuivant (8) adveint que le Duc de Lanclaſtre à tres-grande puiſſance alla en Eſpagne pour detruire le pays; & pource que il n'avoit mie intention de toſt retourner, mena avec luy ſa femme & ſes enfans. Si avoit en ſon aide le Roy de Portugal, à cauſe de certaines alliances qui eſtoient entre eulx. Quand le Roy d'Eſpaigne ſe veid ainſi oppreſſé de ſes ennemis, il envoya tantoſt ſes meſſaigers devers le Roy de France, le ſup-

plier que il luy vouluſt envoyer brief ſecours : de laquelle choſe le Roy dit que ce feroit-il tres-volontiers. Si y envoya Meſſire Guillaume de Nouillac (a), & Meſſire Gaucher de Paſac (b), avec certain nombre de gens d'armes. Mais tantoſt aprés le Duc de Bourbon y alla avec grand foiſon de gens, avec lequel Meſſire Boucicaut alla. Si y eut ſi belle compaignée, que quand le Duc de Bourbon avec ceulx qui eſtoient allez devant furent enſemble, ils ſe trouverent en nombre de gens d'armes bien deux mille. Adonc pour le ſecours qui alors veint au Roy d'Eſpaigne, les Anglois qui ne veirent leur advantaige à celle fois, ſe retrairent en Portugal. Et quand le Duc de Bourbon eut eſté une piece au pays, pource que il luy ſembla que on ne faiſoit mie moult, il s'en partit pour retourner en France, & paſſa en retournant par le Comté de Foix. Là ſe trouvoit aucunes fois Meſſire Boucicaut en compaignée d'Anglois, où ils beuvoient & mangeoient enſemble quand le cas s'y adonnoit. Et adonc pour ce que les dicts Anglois apperceurent quelques abſtinences que le dict Meſſire Boucicaut faiſoit, demanderent ſi c'eſtoit pour faire armes, & ſi c'eſtoit pour ceſte cauſe que toſt trouveroit

(a) De Neully. (b) De Paſay.

qui l'en delivreroit. Boucicaut leur reſpondit que voirement eſtoit ce pour combattre à oultrance : mais que il avoit compaignon, c'eſtoit un Chevalier nommé Meſſire Regnauld de Roye, ſans lequel il ne pouvoit rien faire. Et toutesfois, s'il y avoit aucuns d'eulx qui vouluſſent la bataille, il leur octroyoit, & que à leur volonté prinſſent jour tant que il l'euſt faict à ſçavoir à ſon compaignon. Et encores s'ils vouloient eſtre plus grand nombre, il ſe faiſoit fort de leur livrer partie tant que ils voudroient eſtre, c'eſt à ſçavoir, depuis le nombre de deux juſques au nombre de vingt. Si allerent tant avec ces paroles, que un Seigneur Anglois du pays, que on appelloit le Seigneur de Chateauneuf, & eſtoit parent du dict Comte de Foix (a), accepta ceſte bataille : c'eſt à ſçavoir vingt contre vingt, dont des Anglois celuy dict Seigneur debvoit eſtre chef, & des François Meſſire Boucicaut. Si fut ainſi ceſte choſe accordée des deux parties, & debvoit Boucicaut querir Iuge. Si eſleut le Duc de Bourbon, & de ce l'alla tant requerir que il s'y accorda, & pour l'amour de luy voulut bailler bons oſtages pour tenir la place ſeure : mais je ne ſçay ſi les Anglois trouverent en ce leur excuſe pour delaiſſer la

(a) Gaſton Phebus.

choſe, & que repentifs de celle empriſe fuſſent; car ny le Duc de Bourbon, ny pluſieurs autres que Meſſire Boucicaut leur preſenta, ils ne voulurent accepter pour Iuges.

Quand Meſſire Boucicaut veid ce, moult luy en peſa, pour ce que bien voyoit que ja s'en repentoient. Parquoy luy, qui ſur toute choſe deſiroit la bataille, afin que ils ne s'en peuſſent excuſer, & que plus ne ſceuſſent que dire, leur offrit que la bataille fuſt devant le Comte de Foix : mais le dict Comte ne le voulut oncques accepter, ne leur tenir place. Si demeura ainſi la choſe au tres-grand honneur de Boucicaut. Et le Duc de Bourbon, luy party du Comté de Foix, s'en vint par le Duché de Guyenne, & alla combattre une ville appellée le Bras Saint Paul, auquel lieu on fit de moult belles & chevaleureuſes armes, & par eſpecial de la perſonne de Boucicaut en eſchele, & autrement à grand danger & peril : car les foſſez eſtoyent profonds de plus d'une lance, & tranchez à plain comme un mur, & ſi y avoit moult grand garniſon qui bien defendoit la place. Mais nonobſtant ce, quand ce veint au fort de l'aſſault, Boucicaut au hardy courage ſans rien doubter faillit és foſſez ſans aide nulle, & pluſieurs autres le ſuivirent, pour gravir

& monter ſur un pont qui là eſtoit, dont les ennemis avoient deſpiecé pluſieurs ais, & alloit le dict pont droict à leur porte ſans pont levis. Mais l'on n'y pouvoit aller ſans le danger de deux tours, & avec ce les dicts ennemis avoient faict devant la dicte porte, comme du long d'une lance loing un bon & fort palis qui eſtoit gardé des dictes deux tours. En ce foſſé, comme dict eſt, eſtoit Boucicaut & autres, auſquels le Duc de Bourbon envoya une eſchele pour monter ſur le dict pont, à laquelle dreſſer à grand diligence meit la main Boucicaut, & tout le premier monta ſus, & tout devant les autres vint au palis d'enhault. Mais aprés luy monterent tant d'autres deſireux ſemblablement d'avoir honneur à la journée, comme bons & vaillans, que l'un empeſchoit l'autre. Si que en nulle guiſe ne pouvoient combattre de leurs lances pour la petiteſſe de la place.

Quand Boucicaut veid que ainſi empeſchoient l'un l'autre, il bouta & feit cheoir l'eſchele pour faire deſcendre la grand charge de gens qui deſſus eſtoit. Si ne fault mie parler comment là eſtoient bien ſervis de groſſes pierres lancées des deux tours de deſſus. Plus feirent les ennemis. Car pour empeſcher aux noſtres la montée, ils ouvri-

rent leurs portes, & veindrent combatre main à main avec nos gens de lances & d'eſpées. Là leur veint au devant Meſſire Boucicaut & ceulx qui avec luy eſtoient, qui ne leur faillit mie. Si feit là de tres-grandes armes Boucicaut, & moult y ſouſteint grand faiz. Car trop eſtoyent les ennemis de gens qui tant y pouſſerent, que ils feirent reſſaillir nos gens és foſſez ſans eſchele. Mais tousjours encores que tout ſeul feuſt demeuré des ſiens, leur tenoit eſtail Boucicaut. Grand piece ſe combatit, & tant d'armes faiſoit, que les amis & les ennemis le regardoient par grand merveille. Et ainſi dura ſi grand piece ceſte bataille que un lyon de grande fierté deuſt eſtre laſſé; tant que les dicts ennemis veindrent ſur luy à ſi grande quantité, que à force de pouſſer des lances le feirent cheoir au foſſé. Si ceſſa à tant l'aſſault : car tard eſtoit. Mais ne fault demander le grand honneur & la feſte que le Duc de Bourbon fiſt le ſoir à ceſtuy vaillant champion Boucicaut. Et generalement tous Chevaliers & Eſcuyers grande louange luy donnoient, & petits & grands ne parloient ſinon de luy; & de ce que on luy avoit veu faire, grand compte en tenoient, en racomptant chaſcun à ſon tour diverſes

armes de grand force que veu faire luy avoient : & à brief parler, au jugement de tous, l'honneur de la journée en emporta Boucicaut. Le lendemain voulurent nos gens recommencer l'aſſault; mais quand les ennemis veirent ce, ils ſe rendirent, & pour celle priſe ſemblablement ſe tournerent François pluſieurs chaſteaux & villes de là environ.

CHAPITRE XVI.

Comment Meſſire Boucicaut alla outre mer, où il trouva le Comte d'Eu priſonnier.

Faictes & accomplies les choſes dictes cydeſſus, le Duc de Bourbon s'en retourna à Paris; mais Meſſire Boucicaut, qui grand deſir avoit de viſiter la terre d'outre mer, prit congé du dict Duc. Et luy & Meſſire Regnauld de Roye de compaignée partirent enſemble, & tant errerent qu'ils vindrent à Veniſe, où ils monterent ſur mer, & allerent deſcendre en Conſtantinople. Et là demeurerent tout le careſme. En ces entrefaites envoyerent devers Amurat, pere de Bajazet, qui eſtoit adonc en Grece, prés de Galipoli, pour requerir un ſaufconduit, lequel il leur octroya tres-volontiers. Si s'en

allerent aprés devers luy, & il les receut à grand feſte, & leur fit tres-bonne chere, & ils luy preſenterent leur ſervice, en cas que il feroit guerre à aucuns Sarraſins. Si les en remercia moult Amurat ; & demeurerent avec luy environ trois mois : mais pource que il n'avoit pour lors guerre à nul Sarraſins ils prirent congé, & s'en partirent, & il les feit convoyer ſeurement par ſes gens par le pays de Grece, & par le Royaume de Bulgarie, & tant qu'ils feurent hors de ſa terre. Si tournerent vers Hongrie, & tant allerent qu'ils arriverent devers le Roy de Hongrie (9) qui les receut à tres-grand chere, & grand honneur leur fit. Si avoit adonc le dict Roy moult aſſemblé de gens, pour un grand debat qu'il avoit avec le Marquis de Moravie, dont il fut pour ceſte cauſe encores plus joyeux de leur venuë. Là demeurerent trois mois, & aprés prirent congé du Roy & s'en partirent, & adonc ſe ſeparerent l'un de l'autre. Car Meſſire Regnauld de Roye tourna vers Pruſſe, & Meſſire Boucicaut qui deſiroit, comme dict eſt, viſiter la Terre Saincte, retourna à Veniſe, & prit ſon paſſaige outre mer. Si alla en Hieruſalem, au pelerinage du Sainct Sepulchre, que il viſita tres-devotement, & auſſi fut par tous

les ſaincts lieux accouſtumez. Et lors qu'il faiſoit la dicte cerche, il oüit nouvelles que le Comte d'Eu (a), lequel venoit au dict ſainct pelerinage, avoit eſté arreſté à Damas de par le Souldan de Babilone. Si toſt que Boucicaut eut ce entendu, adonc nonobſtant que il euſt laiſſé toute ſa robe en une nave ſur la mer en intention d'aller en Pruſſe, par ſa tres-grande franchiſe, & pour l'honneur du Roy de France, à qui le dict Comte eſtoit parent, nonobſtant qu'il n'euſt oncques à luy gueres d'acointance, alla devers luy à Damas, dont le Comte eut grand joye quand il le veid. Si y arriva Boucicaut ſi à point, que le Souldan avoit envoyé querir le Comte pour amener au Caire devers luy. Quand il y feut, le dict Souldan feit mettre en eſcript tous les gens qui eſtoient au dict Comte d'Eu, & de ſa meſgnie; & aux autres pelerins qui eſtoient avec luy, & n'eſtoient pas de ſes gens, il feit donner congé de eux en aller. Mais le tres-bon gentil Chevalier franc & liberal Boucicaut, qui s'en fut allé s'il euſt voulu, ne le voulut laiſſer là eſtre priſonnier ſans luy, ains pour luy faire compaignée ſe fiſt eſcrire & ſe meit en la priſon avec. Et là demeura de ſa volonté, & ſans con-

(a) Philippe d'Artois.

trainte, à ſes propres deſpens, par l'eſpace de quatre mois que le dict Comte feut és priſons du Souldan, qui aprés les laiſſa aller. Et quand ils furent hors de priſon, ils retournerent à Damas, & de là prirent leur chemin à aller à Sainct Paul des deſerts, & de là à Saincte Catherine du mont de Sinaï, & puis s'en veindrent droict en Hieruſalem. Et là derechef Meſſire Boucicaut viſita le ſainct Sepulchre, & paya tous les treus qui y ſont eſtablis, pour luy, & pour ſes gens, comme devant, & refiſt la cerche en tous les autres lieux. Et quand le Comte d'Eu & Boucicaut eurent par tout ainſi eſté, ils s'en partirent & veindrent à Barut, en intention de monter là ſur mer pour eulx en retourner; mais ils furent arreſtez des Sarraſins; & l'eſpace d'un mois fut paſſé, avant qu'ils les laiſſaſſent partir. Si monterent en mer, & de là s'en allerent en Cipre, & puis de Cipre à Rhodes, & là prirent une galée, qui les mena juſques à Veniſe : & ainſi s'en retournerent en France. Et quand ils furent en Bourgongne, ils trouverent en leur chemin le Roy, qui eſtoit à l'Abbaye de Clugny, & s'en alloit prendre poſſeſſion du Languedoc, où il n'avoit oncques eſté. Si les receut le Roy moult joyeuſement, & grand

feſte feit de leur venuë. Si ſe loua le Comte d'Eu moult grandement au Roy de Boucicaut, & de la bonne compaignée que il luy avoit faicte, & dit que oncques n'avoit trouvé tant de franchiſe ny de bonté en Chevalier. Si luy ſceut le Roy moult bon gré du bon amour que il avoit porté à ſon couſin, & tous ceulx qui la verité en ſceurent le tindrent à grand franchiſe, & bonté, & moult en louerent Boucicaut (10).

CHAPITRE XVII.

De l'empriſe que Meſſire Boucicaut feit luy troiſieſme de tenir champ trente jours à la jouſte à tous venans, entre Boulongne & Calais, au lieu que on dict Ingelbert.

Il eſt à ſçavoir que Meſſire Boucicaut avoit eſté en ſa jeuneſſe communément en voyages avec le bon Duc de Bourbon, lequel pour la bonté que il avoit veue en luy dés ſon premier commencement, l'avoit retenu de ſon hoſtel, & avec luy, comme il eſt dict cy-devant. Si advint alors, comme le Roy eſtoit alors à Clugny, comme il eſt dict, que pour le grand bien que il voyoit

qui tousjours multiplioit en Boucicaut, il l'aima plus que oncques mais, combien que l'amour fut commencé dés leur enfance. Si le voulut avoir du tout en ſa compaignée, & de faict le demanda au Duc de Bourbon, qui en fut content, pour l'advancement de Boucicaut : & ainſi fut du tout de la Court du Roy, & s'en alla avec luy en ce voyage de Languedoc.

En ce voyage advint, ainſi comme amour & vaillance chevaleureuſe admoneſtent ſouvent le courage des bons à entreprendre choſes honnorables, pour accroiſtre leur pris & leur honneur, pourpenſa Boucicaut une entrepriſe la plus haute, la plus gracieuſe, & la plus honnorable, que paſſé a longtemps en Chreſtienté Chevalier entrepriſt. (Et ſoit noté & regardé aux faicts de ce vaillant homme) comment ſans doubte il eſt bien vray ce que le proverbe dict, *que aux œuvres non mie aux paroles ſe demonſtrent les affections du vaillant preux*. Car il n'y a point de doubte que l'homme qui a affection & deſir d'attaindre & parvenir à honneur, ne penſe tousjours comment & par quelle voye il pourra tant faire que il puiſſe deſſervir que on die de luy qu'il ſoit vaillant. Ne jamais ne luy ſemble que il ait aſſez faict, quelque bien

que il face, pour avoir acquis los de vaillance & proüeſſe. Et que ceſte choſe ſoit vraye, nous appert bien par les œuvres de ceſtuy vaillant Chevalier Boucicaut. Car pour le grand deſir qu'il avoit d'eſtre vaillant, & d'acquerir honneur, n'avoit autre ſoing fors de penſer comment il employeroit ſa belle jeuneſſe en pourſuite Chevaleureuſe. Et pource que il luy ſembloit que il n'en pouvoit aſſez faire ne prenoit auſſi comme point de repos : car auſſi toſt que il avoit achevé aucun bienfaict, il en entreprenoit un autre. Si fut telle l'empriſe (11) que aprés que il eut congé du Roy, il fit crier en pluſieurs Royaumes & pays Chreſtiens, c'eſt à ſçavoir en Angleterre, en Eſpaigne, en Arragon, en Alemaigne, en Italie, & ailleurs, que il faiſoit ſçavoir à tous Princes, Chevaliers & Eſcuyers, que luy accompaigné de deux Chevaliers, l'un appellé Meſſire Renault de Roye, l'autre le Seigneur de Sampy, tiendroient la place par l'eſpace de trente jours ſans partir, ſi eſſoine raiſonnable de la laiſſer ne leur venoit. C'eſt à ſçavoir depuis le vingtieſme jour de Mars juſques au vingtieſme jour d'Avril, entre Calais & Boulongne, au lieu que l'on dict Ingelbert. Là ſeroient les trois Chevaliers attendans

tous venans, preſts & appareillez de livrer la jouſte à tous Chevaliers & Eſcuyers qui les en requerroient, ſans faillir jour, excepté les Vendredis. C'eſt à ſçavoir un chacun des dicts Chevaliers cinq coups de fer de glaive, ou de rochet à tous ceulx qui ſeroient ennemis du Royaume, qui de l'un ou de l'autre les requerroient, & à un chacun autre, qui fut amy du Royaume qui demanderoit la jouſte, ſeroit delivré cinq coups de rochet. Ce cry feut faict environ trois mois avant le terme de l'entrepriſe, & le fit ainſi faire Boucicaut, affin que ceulx qui de loing y vouldroient venir euſſent aſſez eſpace, & que plus grandes nouvelles en feuſſent, par quoy plus de gens y veinſſent.

Quand le terme commença à approcher, Boucicaut preint congé du Roy, & s'en alla luy & ſes compaignons en la dicte place, que on dict Ingelbert. Là feit tendre en belle plaine ſon pavillon qui fut grand, bel & riche. Et auſſi ſes compaignons feirent coſte le ſien tendre les leurs, chaſcun à part ſoy. Devant les trois pavillons un peu loignet avoit un grand orme. A trois branches de ceſt arbre, avoit pendu à chacune deux eſcus, l'un de paix, l'autre de guerre. Et eſt à ſçavoir que meſmes en ceulx de guerre n'a-

voit ne fer ne acier, mais tout eſtoit de bois. Coſte les eſcus, à chacune des dictes trois branches y avoit dix lances dreſſées, cinq de paix, & cinq de guerre. Un cor y avoit pendu à l'arbre, & devoit par le cry qui eſtoit faict, tout homme qui demandoit la jouſte corner d'iceluy cor, & s'il vouloit jouſte de guerre, ferir en l'eſcu de guerre, & s'il vouloit de rochet, ferir en l'eſcu de paix. Si y avoit chacun des trois Chevaliers faict mettre ſes armes au-deſſus de ſes deux eſcus, leſquels eſcus eſtoient peints à leurs deviſes differemment, affin que chacun peuſt congnoiſtre auquel des trois il demanderoit la jouſte.

Outre ceſt arbre avoit Meſſire Boucicaut faict tendre un grand & bel pavillon, pour armer & pour retraire, & refraiſchir ceulx de dehors. Si devoit aprés le coup feru en l'eſcu ſaillir dehors monté ſur le deſtrier, la lance au poing & tout preſt à poindre celuy en la targe duquel on auroit feru, ou tous trois, ſi trois demandans euſſent feru és targes. Ainſi feit là ſon appareil moult grandement & tres-honnorablement Meſſire Boucicaut, & feit faire proviſions de tres-bons vins, & de tous vivres largement, & à plain, & de tout ce qu'il convient ſi plantureuſement

tureuſement comme pour tenir table ronde à tous venans tout le dict temps durant, & tout aux propres deſpens de Boucicaut. Si peut-on ſçavoir que ils n'y eſtoient mie ſeuls : car belle compaignée de Chevaliers & de Gentilshommes y avoit pour les accompaigner, & auſſi pour les ſervir grand foiſon de meſgnie. Car chaſcun des trois y eſtoit allé en grand eſtat. Si y avoit Heraults, Trompettes, & Meneſtriers aſſez, & autres gens de divers eſtats. Et ainſi comme pouvez ouyr fut mis en celle beſongne ſi bonne diligence, que toutes choſes dés avant le temps de trente jours feurent ſi bien & ſi bel appreſtées, que rien n'y conveint quand le dict jour de la dicte empriſe feut venu. Adonc furent tous armez & preſts en leurs pavillons les trois Chevaliers, attendans qui viendroit. Si fut Meſſire Boucicaut par eſpecial moult habillé richement. Et pource que il penſoit bien que avant que le jeu failliſt y viendroit foiſon d'eſtrangers, tant Anglois comme autre gent ; à celle fin que chacun veid que il eſtoit preſt & appareillé s'il eſtoit requis d'aucun delivrer & faire telles armes comme on luy voudroit requerir & demander, prit adonc le mot que oncques puis il ne laiſſa, lequel eſt tel. CE QUE VOUS VOULDREZ. Si

le fiſt mettre en toutes ſes deviſes, & là le porta nouvellement.

Les Anglois, qui volontiers ſe peinent en tout temps de deſavancer les François, & les ſurmonter en toutes choſes s'ils peuvent, ouyrent bien & entendirent le cry de la ſuſdicte honnorable empriſe. Si dirent la plus part & les plus grands d'entre eulx que le jeu ne ſe paſſeroit mie ſans eulx. Et n'oublierent pas dés que le dict premier jour fut venu à y eſtre à belle compaignée, meſmes des plus grands d'Angleterre, ſi comme cy-aprés on les pourra ouyr nommer. A celuy premier jour, ainſi comme Meſſire Boucicaut eſtoit attendant tout armé en ſon pavillon, & auſſi ſes compaignons és leurs, à tant eſt veu venir Mre Iean de Holande (a) frere du Roy Richart d'Angleterre, qui à moult belle compaignée tout armé ſur le deſtrier, les Meneſtriers cornans devant, s'en veint ſur la place. Et en celuy maintien de moult haute maniere, preſente grande foiſon de Gentilshommes qui là eſtoient, alla le champ tout environnant. Et puis quand il euſt ce faict, il veint au cor, & corna moult haultement. Et aprés on luy laſſa ſon bacinet qui fort luy fut bouclé : Adonc alla ferir

(a) Le Comte de Hunctincton.

en l'eſcu de guerre de Boucicaut qu'il avoit bien adviſé.

Aprés ce coup ne tarda mie le gentil Chevalier Boucicaut, qui plus droict que un jonc ſur le bon deſtrier, la lance au poing, & l'eſcu au col, les Meneſtriers devant, & bien accompaigné des ſiens, vous ſort de ce pavillon & ſe va mettre en rang. Et là bien peu s'arreſte, puis baiſſe ſa lance & met en l'arreſt, & poind vers ſon adverſaire qui moult eſtoit vaillant Chevalier, lequel auſſi repoind vers luy. Si ne faillirent mie à ſe rencontrer, ains ſi tres-grands coups s'entredonnerent és targes, que à tous deux les eſchines conveint ployer, & les lances volerent en pieces. Là y eut aſſez qui leurs noms haultement eſcrierent : ſi prirent leur tour, & nouvelles lances leur furent bâillées, & derechef coururent l'un contre l'autre, & ſemblablement ſe entreferirent. Et ainſi parfirent leur cinquieſme coup, aſſis tous de fer de glaive, ſi vaillamment tous deux que nul n'y doibt avoir reproche. Bien eſt à ſçavoir que au quatrieſme coup, aprés que les lances furent volées en pieces, pour la grande ardeur des bons deſtriers qui fort couroient, s'entre-heurterent les deux Chevaliers ſi grand coup l'un contre l'autre,

que le cheval de l'Anglois s'accula à terre, & feuſt cheu ſans faille ſi à force de gens il n'euſt eſté ſouſtenu, & celuy de Boucicaut chancela, mais ne cheut mie. Aprés ceſte jouſte, & le nombre des coups achevez, ſe retirerent les deux Chevaliers és pavillons; mais ne fut mie là laiſſé à ſejour moult longuement Boucicaut; car d'autres y eut moult vaillans Chevaliers Anglois, qui ſemblablement comme le premier luy requirent la jouſte de fer de glaive, dont en celuy jour on delivra encores deux autres, & parfiſt ſes quinze coups, aſſis ſi bien & ſi vaillamment que de tous il ſe departit à ſon tresgrand honneur.

Tandis que Boucicaut jouſtoit, comme dict eſt, ne cuide nul que ſes autres compaignons feuſſent oiſeux, ains trouverent aſſez qui les haſterent de jouſter, & tout de fer de glaive. Si le firent ſi bel & ſi bien tous deux que l'honneur en fut de leur partie. Si ne ſçay à quoy je eſloigneroye ma matiere pour deviſer l'aſſiette de tous les coups d'un chacun, laquelle choſe pourroit tourner aux oyans à ennuy : mais pour tout dire en brief, je vous dis que les principaulx qui jouſterent à Boucicaut les trente jours durant, furent, premierement celuy dont

avons parlé, & puis le Comte d'Arli (a) qui ores ſe dict Henry (b) Roy d'Angleterre, (lequel jouſta avec dix coups de fer de glaive : car quand il euſt jouſté les cinq coups ſelon le cry, le Duc de Lanclaſtre (c) ſon pere luy eſcrivit que il luy envoyoit ſon fils pour apprendre de luy. Car il le ſçavoit un tres-vaillant Chevalier, & que il le prioit que dix coups vouluſt jouſter à luy,) le Comte Mareſchal, le Seigneur de Beaumont, Meſſire Thomas de Perci, le Seigneur de Clifort, le Sire de Courtenay, & tant de Chevaliers & d'Eſcuyers du dict Roy d'Angleterre que ils furent juſques au nombre de ſix vingt, & d'autres pays, comme Eſpaignols, Alemans, & autres, plus de quarante, & tous jouſterent de fer de glaive. Et à tous Boucicaut & ſes compaignons parfeirent le nombre des coups, excepté à aulcuns qui ne les peurent achever, parce que ils furent blecez. Car là furent pluſieurs des Anglois portez par terre, maiſtres, & chevaulx, de coups de lances, & navrez durement. Et meſmement le ſuſdict Meſſire Iean de Holande fut ſi bleſſé par Boucicaut que à peu ne feuſt mort, & auſſi des autres eſtrangers. Mais le vaillant gentil Chevalier Bou-

(a) De Derbi. (b) Henry IV. (c) Iean.

cicaut, & ſes bons & eſprouvez compaignons, Dieu mercy, n'eurent mal ne bleſſeure.

Et ainſi continua le bon chevaleureux ſa noble empriſe par chacun jour juſques au terme de trente jours accomplis. Si en ſaillit à tres-grand honneur du Roy, & de la Chevalerie de France, & à ſi grand los de luy & de ſes compaignons, que à tousjours mais en devra eſtre parlé. Et s'en partit de là Boucicaut avec les ſiens, & s'en retourna à Paris, où il fut tres-joyeuſement receu du Roy & de tous les Seigneurs, & auſſi des Dames grandement feſtoyé & honnoré. Car moult bien l'avoit deſſervy.

CHAPITRE XVIII.

Comment Meſſire Boucicaut alla la troiſieſme fois en Pruſſe, & comment il voulut venger la mort de Meſſire Guillaume de Duglas.

Ne demeura mie longuement apres l'achevement de la ſuſdicte entrepriſe, que le Duc de Bourbon entrepriſt le voyage pour aller ſur les Sarraſins en Barbarie, à moult grande armée (12). D'icelle allée eut moult grand joye Boucicaut. Car ne cuida mie que ce deuſt eſtre ſans luy : mais quand il en

demanda congé au Roy, il ne le voulut nullement laiſſer aller, dont moult grandement peſa à Boucicaut, & tel deſplaiſir en eut que il ne voulut tenir en Cour, pour choſe que le Roy luy deiſt. Si feit tant à toutes fins que il eut congé d'aller derechef en Pruſſe. Si partit aprés le congé le plus toſt qu'il peut, de peur que le Roy ne ſe r'adviſaſt & ne le laiſſaſt aller : mais quand il feut par de là il trouva qu'il n'y avoit point de guerre. Si delibera de demeurer au pays toute celle ſaiſon pour attendre la guerre. Et tandis qu'il eſtoit là, ja y avoit ſi longuement attendu, que ſon frere Meſſire Geoffroy, lequel on a nommé le jeune Boucicaut, qui eſtoit retourné de Barbarie avec le Duc de Bourbon, auquel voyage avoit eſté plus de huict mois, le veint là trouver. Si s'entrefeirent les deux freres moult grande joye ; Et ainſi comme Meſſire Boucicaut & ſon frere attendoient temps & ſaiſon que la dicte guerre ſe feiſt, luy veint meſſaige de par le Roy, qui luy mandoit qu'il avoit en propos de faire certain voyage, ſi vouloit qu'il feuſt avec luy, & pour ce luy mandoit expreſſément, que tantoſt & ſans delay s'en retournaſt vers luy.

Ces nouvelles ouyes, Boucicaut, qui deſobeir n'oſa, quoy que il luy en peſaſt, ſe

miſt au retour, ſi comme raiſon eſtoit, & tant erra pour venir toſt devers le Roy, que il eſtoit ja venu au pays de Flandres. Et comme il eſtoit à Bruxelles, meſſaige luy vint de par le Roy, qui luy mandoit que par l'ordonnance de ſon Conſeil il avoit changé propos, ſi luy remandoit qu'il eſtoit à ſa volonté de s'en revenir ou de tenir ſon voyage. Quand Boucicaut oüit ce, il fut moult joyeux, & s'en retourna dont il venoit. Et ainſi comme il s'en retournoit, & ja eſtoit à Konigsberg, advint telle advanture : que comme pluſieurs eſtrangers feuſſent arrivez en la dicte ville de Konigsberg, leſquels alloient pour eſtre à la ſuſdicte guerre, un vaillant Chevalier d'Eſcoſſe appellé Meſſire Guillaume de Duglas fut là occis en trahiſon de certains Anglois. Quand ceſte mauvaiſtié fut ſceüe, qui deſplaire debvoit à tout bon homme, Meſſire Boucicaut, nonobſtant que à celuy Meſſire Guillaume de Duglas n'euſt eüe nulle accointance; mais tout par la vaillance de ſon noble courage, pour ce que le faict luy ſembla ſi laid qu'il ne deuſt eſtre ſouffert ne diſſimulé ſans vengeance, & pour ce que il ne veid là nul Chevalier ny Eſcuyer qui la querelle en vouluſt prendre, nonobſtant qu'il y euſt grand foiſon de

Gentils-hommes du pays d'Ecoſſe, ains s'en taiſoient tous, il fit à ſçavoir & dire à tous les Anglois qui là eſtoient, que s'il y avoit nul d'eulx qui vouluſt dire que le dict Chevalier n'euſt eſté par eulx tué faulſement & traiſtreuſement, que il diſoit & vouloit ſouſtenir par ſon corps que ſi avoit, & eſtoit preſt de ſouſtenir la querelle du Chevalier occis. A ceſte choſe ne voulurent les Anglois rien reſpondre, ains dirent que ſi les Eſcoſſois qui là eſtoient leur vouloient de ce aulcune choſe dire que ils leur en reſpondroient : mais à luy ne vouldroient rien avoir à faire ; & ainſi demeura la choſe, & Boucicaut s'en partit, & fut tout à point en Pruſſe à la guerre, qui fut la plus grande & la plus honnorable que de long temps y euſt eu : car celle année eſtoit mort le hault Maiſtre de Pruſſe & celuy qui de nouvel eſtoit en ſon lieu eſtably meit ſus ſi grande armée qu'ils eſtoient bien deux cent mille chevaux, qui tous paſſerent au Royaume de Lecto (a), où ils firent grande deſtruction de Sarrafins, & y preindrent par force & de bel aſſault pluſieurs forts chaſteaux. Et en ceſte beſongne, pour ce que Meſſire Boucicaut veid que la choſe eſtoit grande, & moult honnorable &

(a) Lithuanie.

belle, & qu'il y avoit grande compaignée de Chevaliers & d'Eſcuyers, & de Gentils-hommes, tant du Royaume de France comme d'ailleurs, leva premierement banniere, & fiſt en celle beſongne tant d'armes que tous l'en loüerent, & par l'entrepriſe de luy avec le hault Maiſtre de Pruſſe fut fondé & faict en celuy pays de Sarraſins, au Royaume de Lecto, malgré leurs ennemis & à force, un fort & bel chaſtel en une Iſle, & nommerent le dict chaſtel en François le chaſtel des Chevaliers. Et demeurerent ſur le lieu le dict hault Maiſtre & Boucicaut accompaignez de belle compaignée de gens d'armes pour garder la place tant que il feuſt achevé, & aprés s'en retournerent en Pruſſe.

CHAPITRE XIX.

Comment Meſſire Boucicaut fut faict Mareſchal de France.

Au temps que Meſſire Boucicaut eſtoit en Pruſſe, comme dict eſt cy devant, treſpaſſa de ce ſiecle le Mareſchal de Blainville. Mais, comme dict la Balade : *qui bien aime n'oublie pas ſon amy pour eſtre loing ;* le bon Roy de France, qui aimoit de moult grand amour, & aime encores & tousjours aimera Bouci-

caut, comme par pluſieurs fois luy avoit demonſtré, à celle fois derechef grandement luy monſtra. Car nonobſtant que ſi toſt que le Mareſchal de Blainville (a) fut treſpaſſé, luy fut requis l'Office par pluſieurs haults & grands Seigneurs ; & nonobſtant que Boucicaut ne fut mie preſent, ains ne l'avoit veu ja avoit pres d'un an, ne l'oublia pourtant le bon noble Roy : ains delibera incontinent que autre ne l'auroit que luy. Et de faict luy manda haſtivement que tantoſt & ſans delay il s'en retournaſt. Si veint ſi à point le meſſaige du Roy devers Boucicaut, que il le trouva que ja il s'en retournoit du ſuſdict voyage de Pruſſe. Si ſe haſta pour ces nouvelles encores plus de venir, & quand il fut approché de France il ſceut que le Roy eſtoit adonc au pays de Touraine. Si tourna celle part, & tant erra que il le trouva en la cité de Tours, & vint vers luy ſi à point que il eſtoit adonc au propre hoſtel où il meſme eſtoit né, & où ſon pere en ſon vivant demeuroit. Devant le Roy ſe meit à genoüils Boucicaut, & comme il debvoit humblement le ſalua.

Quand le Roy le veid, ne convient de-

(a) Jean Mauquenchin, dit *Mouton*, Sire de Blainville & Maréchal de France.

mander s'il luy fit grand chere : car ne cuidez pas que de long temps nul Chevalier fuſt receu du Roy à plus grand feſte. Si luy dict incontinent le Roy : *Boucicaut, voſtre pere demeura en ceſt hoſtel, & giſt en ceſte ville, & fueſtes né en ceſte chambre, ſi comme on nous a dit. Si vous donnons au propre lieu où vous naquiſtes l'Office de voſtre pere, & pour vous plus honnorer, le jour de Noel qui approche, apres la Meſſe, nous vous baillerons le baſton, & ferons recevoir de vous le ſerment comme il eſt accouſtumé.* Boucicaut qui eſtoit encores à genoulx remercia le Roy humblement comme il debvoit faire. Et quand veint au jour de Noel ſe leva de matin Meſſire Boucicaut & ſe veſtit moult richement. Là eſtoyent ja venus grand foiſon de Chevaliers & Seigneurs ſes parens & affins pour l'accompaigner. Et quand temps & heure luy ſembla s'en allá en moult noble appareil à la Meſſe devers le Roy.

Quand la meſſe fut chantée, le Duc de Bourbon qui moult l'aimoit, comme celuy que il avoit nourry, & duquel il avoit faict noble & bonne nourriture, le priſt & le mena devers le Roy, & avec eulx feurent pluſieurs autres Seigneurs & Chevaliers qui l'accompagnerent. Devant le Roy ſe mit à genoulx

Boucicaut, & le Roy le receut tres-joyeuſement, & le reveſtit de l'Office de Mareſchal, en lui baillant le baſton. Et là eſtoit le Duc de Bourgongne oncle du Roy, lequel pour luy faire plus grand honneur voulut luy meſme en recevoir le ſerment. Nonobſtant que ce ne ſoit choſe accouſtumée que autre le reçoive que le Chancelier de France, qui meſme là eſtoit preſent. Là eſtoit Mre Olivier de Cliſſon pour lors Conneſtable de France, & Meſſire Iean de Vienne Admiral, & grand foiſon de Baronnie, qui tous dirent que le dict noble Office ne pouvoit eſtre en autre mieulx employé, & grand joye en eurent, comme de celuy qui le valoit & qui bien l'avoit deſſervy. Et ainſi fut faict Boucicaut Mareſchal de France. Si faict à noter en ceſt endroict le grand bien de ceſtuy Chevalier, lequel ainſi qu'il eſt conſtenu és hiſtoires des chevaleureux Romains, quand il advenoit que aulcun d'entre eulx eſtoit veu & apperceu dés ſon enfance plus que les autres enfans eſtre enclin en l'amour & pourſuite d'armes, en continuant faicts chevaleureux par grande ardeur, tant & ſi vaillamment que meſmement en jeune aage euſt ja faict maintes choſes fortes & honnorables, tousjours continuaſt de mieulx en mieulx, on preſumoit & jugeoit-

on par tels ſignes que tels enfans & jouvenceaux ſeroient en leur droict aage tres-vaillans hommes : Et pour ce les Romains ne laiſſoient point pour la grande jeuneſſe d'iceux à les mettre és grands Offices de la Chevalerie, ſi comme les faire Ducs, Connetables, & Chevetains de tres-grands oſts, nonobſtant que l'ordonnance commune ne feut de mettre hommes en tels Offices que ils n'euſſent à tout le moins accomply trente ans : mais ceulx qu'ils veoient advancez en excellence outre le commun cours de nature, ils les advançoient auſſi en honneur outre les autres hommes. Et ce faiſoient-ils affin que ils feuſſent plus avivez & embraſez en l'amour & ardeur des armes de tant comme plus s'y verroient honnorer. Comme ils feirent de Pompée le tres-vaillant Chevalier, qui tant avoit ja faict de bien en ſon enfance & jeuneſſe, que ils le reputerent digne dés l'aage de vingt deux ans d'eſtre Conſul de Rome, qui eſtoit Office comme nous dirions Duc & Conneſtable de la Chevalerie.

A ceſt exemple, comme il me ſemble, fut faict le noble jouvencel Boucicaut, lequel tant avoit ja faict de bien par longue continuation dés ſon enfance touſiours multipliant en vertu & bienfaicts, que il feut reputé

digne d'eſtre mis en ſi noble Office comme de Mareſchal de France dés l'aage de vingt cinq ans (a), qu'il avoit ſans plus accomplis, lors que le Roy le reveſtit du dict Office. Mais vrayment, nonobſtant ce jeune aage ne deſcheut pas en lui l'honneur de ſi noble eſtat. Car ſa grande bonté, vaillance & vertu, exceda, paſſa & vainquit tous les mouvemens & inclinations de folle jeuneſſe. En telle maniere qu'il eſtoit plus meur en vertu & mœurs dés l'aage de vingt ans que pluſieurs ne ſont à cinquante. En laquelle grace & meureté à tousjours perſeveré & perſevere, multipliant en bien, ſi comme il appert par ſes faicts, leſquels en continuant noſtre matiere ſeront declarez cy apres.

CHAPITRE XX.

Comment le Mareſchal Boucicaut alla avec le Roy à Boulongne au traicté. Et la charge de gens d'armes que le Roy luy bailla après pour aller en pluſieurs voyages, & comment il prit le Roc du Sac.

Apres que le Roy eut eſtably Boucicaut ſon Mareſchal, il s'en retourna à Paris, & le

(a) Choſe ſans exemple juſqu'alors & depuis ce tems-là, dit l'Hiſtorien moderne de Boucicaut.

dict Mareſchal avec lui, ſi fut tout ceſt hyver à ſejour avec le Roy en jeux & esbatemens avec les Dames, qui de ſa préſence eſtoyent joyeuſes. Car tout ainſi qu'il eſtoit propice & vaillant en faict d'armes, ſemblablement eſtoit tres-avenant & gracieux de toutes choſes entre Dames & Damoiſelles, & bien y ſçavoit ſon eſtre, & pour ce eſtoit tres-aimé & bien venu. Si y avoit adoncques trefves entre François & Anglois, & pour ce un peu plus longuement fut à ſejour. Quand veint l'eſté d'aprés, durant les dictes trefves le Roy tint un Parlement à Amiens, & avec luy alla ſon frere le Duc d'Orleans, ſes oncles le Duc de Berry, le Duc Bourgongne & le Duc de Bourbon, & autres Seigneurs du ſang Royal, & d'autres grand foiſon, & tous les Capitaines de France, c'eſt à ſçavoir le Conneſtable de Cliſſon, le Mareſchal de Sancerre, le Mareſchal de Boucicaut, l'Admiral de Vienne, & avec ce belle compaignée de Seigneurs, & de Chevaliers & Eſcuyers.

A Amiens devers le Roy veindrent à parlement les Anglois, c'eſt à ſçavoir le Duc de Lanclaſtre(13) à belle compaignée de Seigneurs & de Chevaliers, & d'Eſcuyers. Et là fut traicté de paix : mais adonc ne la conclurent mie. Si s'en retourna le Roy à Paris, & ne demeura

meura pas moult longuement apres, que un maltalent ſourdit entre le Roy & le Duc de Bretaigne : parquoy le Roy feit grand mandement & aſſemblée de gens d'armes, & luy meſme en perſonne ſe meut pour aller ſur luy. Si ordonna le Roy en celuy voyage au Mareſchal de Boucicaut grande charge de gens d'armes, c'eſt à ſçavoir ſix cent hommes d'armes ſoubs lui, dont il furent joyeux d'eſtre ſoubs tel Capitaine. Et pour le grand amour que les Gentils-hommes avoient à lui, & la grande opinion que ils avoient de ſa bonté, furent plus d'autres quatre cent hommes d'armes qui oultre la ſuſdicte charge ſe veindrent mettre ſoubs luy, & s'en tenoient bien honnorez. Et luy comme tres-ſaige Capitaine bien les ſçavoit tenir & gouverner, en telle maniere que tous l'aimoient & craignoient. En celuy voyage le Roy bailla le gouvernement de la moictié du pays de Guyenne au dict Mareſchal, & ordonna que quand il auroit faict ſon empriſe du voyage où il alloit, & qu'il retourneroit en France, que le Mareſchal avec une grande compaignée de gens d'armes s'en iroit en Auvergne mettre le ſiege devant un tres-bel & fort chaſtel appellé le Roc du Sac, que les Anglois avoient pris pendant les trefves.

Le Roy à tout ceſte belle compaignée de gens d'armes alla juſques au Mans, ne plus outre ne paſſa, pour maladie qui luy priſt (14). Si fut ce voyage rompu ; mais le Mareſchal au partir de là obtint le commandement du Roy, & s'en alla au plus toſt qu'il peut en Auvergne mettre le ſiege devant le dict chaſtel du Roc du Sac. Et ſi meit ſon ſiege en ſi belle ordonnance que tous l'en louerent, & que il ſembla bien que il eſtoit ja duit de ſon meſtier. Si fiſt livrer dur aſſault au chaſtel par pluſieurs jours, car moult eſtoit forte place, & là fut faict de moult belles armes. Et au dernier ne peut plus tenir le chaſtel. Si ſe rendirent ceulx de dedans au Mareſchal. Et fut celle priſe moult honnorable : car grande deffence y trouverent, parquoy convint de tant plus grand ſens & force à en venir à chef.

CHAPITRE XXI.

Comment le Mareſchal alla en Guyenne, & les fortereſſes qu'il y prit.

L'an apres que le Mareſchal eut prins le Roc du Sac, vindrent nouvelles au Roy que les Anglois avoient pris au ſuſdict pays d'Auvergne une ville appellée le Dompine. Par-

quoy le Roy ordonna que le Comte d'Eu (a), qui lors eſtoit fait nouvel Conneſtable, iroit en Auvergne, & le Mareſchal avec luy, & meneroient mille hommes d'armes pour mettre le ſiege devant la dicte ville. Si ſe partirent du Roy le Conneſtable & le Mareſchal à tout leur compaignée, en intention d'executer & mettre à effect ce qui leur eſtoit commis de par le Roy. Et quand ils feurent arrivez à Limoges, ils ſçeurent que le Mareſchal de Sancerre qui pour lors eſtoit au pays, avoit delivré par traicté la dicte ville de Dompine, & qu'il en eſtoit à accord. Et pource le Conneſtable & le Mareſchal, afin que les Anglois euſſent honte de plus rompre les trefves, feirent venir devant eulx tous les Capitaines Anglois qui au pays tenoient chaſteaux & fortereſſes, & leur feirent promettre & jurer de loyaument tenir & garder les trefves : & ces choſes faictes s'en reveindrent en France. Mais l'an apres les Anglois, qui petit ont accouſtumé de tenir ce qu'ils promettent, preindrent derechef ſus les dictes trefves deux fortereſſes és marches de Xainctonge & d'Angouleſme, l'une appellée le Cor, & l'autre la Roche. Si les tenoit & gardoit contre le Roy un appellé Parot le Biernois.

(a) Philippe d'Artois.

Si fut ordonné par le Roy que le Mareſchal iroit à tout cinq cent hommes d'armes pour les aſſieger : mais le Roy luy commanda que ainçois il allaſt à Bordeaux requerir au Duc de Lanclaſtre, qui là eſtoit, qu'il luy feiſt delivrer icelles fortereſſes qui ſus les trefves avoient eſté priſes. Ce commandement bien reteint le Mareſchal. Si s'en alla à tout ſa compaignée droict à Bordeaux, & là trouva le Duc de Lanclaſtre qui le receut à moult grand honneur, & bonne chere luy feit. Le Mareſchal luy feit bien & ſaigement ſa requeſte, diſant comment ce pouvoit tourner à petit honneur aux Anglois d'ainſi rompre les trefves, & d'aller contre ce qui avoit eſté promis & juré, & que il lui feiſt rendre les fortereſſes qui ſus les convenances & en rompant les dictes trefves avoient eſté priſes. De ceſte choſe luy feit honnorable reſponce le Duc de Lanclaſtre, en luy diſant que ce n'avoit eſté mie de ſon conſentement, ne que oncques n'en avoit rien ſceu. Si luy en promettoit reſtitution plainiere, & en faire faire telle amende comme il luy plairoit. Si manda tantoſt à celuy Parot le Biernois que incontinent rendiſt les fortereſſes, & amandaſt les forfaitures, ou il meſme l'iroit aſſieger. Si feurent tantoſt renduës les dictes fortereſſes, &

reſtitué le dommaige. Et le Mareſchal demeura toute celle ſaiſon au pays, où il ſe trouvoit ſouvent en celuy temps de trefves avec les Anglois, qui pour ſa valeur moult l'honnoroient. Et là eſtoit parlé entre eulx ſouventesfois de maintes armes & faicts de Chevalerie. Si s'en retourna par devers le Roy (15).

CHAPITRE XXII.

Cy commence à parler du voyage de Hongrie, comment le Comte d'Eu admoneſta le Mareſchal d'y aller.

Apres ces choſes le voyage de Hongrie fut mis ſus. Et pour ce que ce fut une entrepriſe de grand renom, & dont pluſieurs gens ont deſiré & deſirent ſçavoir du faict toute la maniere & la pure verité de la choſe, pour cauſe que en pluſieurs manieres & differemment l'une de l'autre on en deviſe, me plaiſt & aſſez faict à noſtre propos que je deviſe de long en long depuis le commencement juſques à la fin tout le contenu de la verité d'iceluy voyage, & comment il meut premierement. Si eſt à ſçavoir que le Comte d'Eu, couſin prochain du Roy de France,

avoit, comme vaillant Chevalier qu'il eſtoit, & grand voyageur ſelon ſon jeune aage, ja eſté en pluſieurs parts avau le monde en maints honnorables voyages. Entre les autres avoit eſté en Hongrie, & le Mareſchal avec luy, ſi comme cy devant avons compté. Si l'avoit le Roy de Hongrie moult honnoré en ſon pays, & à luy faict grande amitié & maint ſigne d'amour. Pour laquelle alliance & affinité, le dict Roy de Hongrie luy manda & fit ſçavoir par un Herault que Bajazet venoit ſur luy en ſon pays à bien quarante mille Sarraſins, dont les dix mille eſtoyent à cheval, & les trente mille à pied. Si avoit déliberé de leur livrer la bataille. Et pour ce comme tout bon Chreſtien & par eſpecial tous vaillans nobles hommes doivent deſirer eulx travailler pour la foy Chreſtienne, & volontiers & de bon cœur aider à ſoutenir l'un l'autre contre les meſcreans, il luy requeroit ſon aide, & auſſi le prioit que il le feiſt à ſçavoir au Mareſchal Boucicaut, en la bonté & vaillance duquel il avoit grande fiance, & ainſi le vouluſt annoncer à tous bons Chevaliers & Eſcuyers qui deſiroient accroiſtre leur honneur & leur vaillance. Car moult eſtoit le voyage honnorable, & auſſi avoit grand beſoing de leur ſecours & aide.

Quand le Comte d'Eu eut ouy ces nouvelles, tantoſt il le dict au Mareſchal, lequel incontinent & de cœur delibera d'y aller. Si reſpondit que au plaiſir de Dieu il iroit ſans faille. Car à ce eſtoit-il meu pour trois raiſons. L'une pour ce que il deſiroit plus que autre riens eſtre en bataille contre Sarraſins. L'autre pour la bonne chere que le Roy de Hongrie luy avoit faicte en ſon pays. Et la tierce raiſon eſtoit pour le grand amour que il avoit à luy qui entreprenoit le voyage, & le plaiſir que il avoit d'aller en ſa compaignée. Si fut ceſte choſe tantoſt eſpanduë par tout, & tant alla avant que le Duc de Bourgongne (a) qui ores eſt & lors eſtoit Comte de Nevers en ouyt parler.

Adonc luy qui eſtoit en fleur de grand jeuneſſe deſirant ſuivre la voye que les bons quierent, c'eſt à ſçavoir honneur de Chevalerie, conſiderant que mieulx ne ſe pouvoit employer que de donner au ſervice de Dieu ſa jeuneſſe, en travaillant ſon corps pour l'accroiſſement de la foy, deſira moult d'aller en ceſte honnorable beſongne. Et tant timonna ſon pere le Duc de Bourgongne qui lors vivoit, qu'il eut congé d'y aller. De ceſte choſe alla le bruit partout, & pour ce

(a) Jean ſans peur, fils aîné de Philippe le hardi, Duc de Bourgogne.

que adonc eſtoient trefves en France, pour laquelle cauſe Chevaliers & Eſcuyers y eſtoient peu embeſongnez des guerres, deſirerent pluſieurs jeunes Seigneurs du ſang Royal, & autres Barons & nobles hommes à y aller, pour eulx tirer hors de oiſiveté, & employer leur temps & leurs forces en faict de Chevalerie. Car bien leur ſembloit, & vray eſtoit, qu'en plus honnorable voyage & plus ſelon Dieu ne pouvoient aller.

Si fut toute la France eſmeüe de ceſte choſe. Et pour les nobles Seigneurs & Barons qui y alloient, à peine eſtoit Chevalier ne Eſcuyer qui puiſſance euſt qui n'y deſiraſt aller. Et des principaulx qui furent de ceſte empriſe dirons les noms & le nombre des François. Le premier & le chef de tous feut le Comte de Nevers qui ores eſt Duc de Bourgongne, couſin germain du Roy de France, Monſeigneur Henry & Monſeigneur Philippes de Bar freres, & couſins germains du Roy, le Comte de la Marche, & le Comte d'Eu Conneſtable, couſins du Roy. Des Barons le Seigneur de Coucy, le Mareſchal de Boucicaut, le Seigneur de la Trimouille, Meſſire Iean de Vienne Admiral de France, le Seigneur de Heugueville, & tant d'autres Chevaliers & Eſcuyers, toute fleur de Chevalerie & de

noble gent, que ils furent en nombre bien mille du Royaume de France.

Si faict icy à noter le grand couraige & bonne volonté que les vaillans Francois ont tousjours eu & ont en la noble pourſuite d'armes, pour lequel honneur acquerir n'eſpargnent corps, vie, ne chevance. Car il eſt à ſçavoir que nonobſtant qu'ils euſſent faict le Comte de Nevers leur chef, ſi comme raiſon eſtoit; ſi y alloit chacun à ſes propres deſpens, excepté les Chevaliers & Eſcuyers qui y alloient ſoubs les Seigneurs & Barons pour les accompaigner & pour leur eſtat. Et entre les autres le Mareſchal de Boucicaut y mena à ſes deſpens ſoixante dix Gentils-hommes, dont les quinze eſtoyent Chevaliers ſes parens, c'eſt à ſçavoir Meſſire le Barrois, Meſſire Iean & Meſſire Godemart de Linieres, Meſſire Regnaud de Chavigny, Meſſire Robert de Milli, Mre Iean Degreville, & autres, juſques au nombre deſſus dict. Et ſemblablement les autres Seigneurs en menerent, & par eſpecial le Comte de Nevers y mena belle compaignée de Gentils-hommes de l'hoſtel de ſon pere & des ſiens.

CHAPITRE XXIII.

Comment le Comte de Nevers, qui ores eſt Duc de Bourgongne, voulut aller au voyage de Hongrie, & comment il fut faict Chevetaine de toute la compaignée des François qui là allerent.

Quand le Comte de Nevers & les autres Seigneurs & Barons eurent tres-bien appreſté leur erre, ils prirent congé du Roy, de la Royne & de nos Seigneurs, & de leurs peres & parens. Si croy bien que aſſez y eut pitié au departir des pleurs & des plaints de leurs prochains, & des meres & femmes, ſœurs & parentes. Et n'eſtoit mie ſans cauſe. Car moult eſtoit le voyage perilleux comme bien y a paru, & ſi elles euſſent ſceu les dures nouvelles qui leur en eſtoient à venir, je ne croy mie que à de telles y avoit le cœur ne fuſt party. Si feut piteuſe la departie à ceulx qui puis ne retournerent. A tant ſe meit le Comte de Nevers en voye (16) à toute ſa belle compaignée, & tant erra par l'Alemaigne, & puis par Auſtriche, qu'il arriva au Royaume de Hongrie. Tantoſt allerent les nouvelles au Roy qui eſtoit adonques en la cité de Bude, comment le Comte de

Nevers à tout moult noble compaignée des Seigneurs de la fleur de lys, & d'aultres haults Barons & bonne gent venoit à ſon aide. De ceſte nouvelle fut moult joyeux le Roy, & le plus toſt qu'il peut veint à l'encontre à tout moult grande compaignée de gent; car ja avoit faict moult grand amas de gens d'armes, tant d'eſtrangers comme de ceulx de ſon pays.

Tant alla le Roy qu'il rencontra le Comte de Nevers. Quand le Roy fut approché de luy moult feit grande reverence au dict Comte & à tous ceulx du ſang Royal, & aux autres Barons, & tous receut à grande joye & honneur. Si les mena en ſa cité de Budé, où grandement les honnora & aiſa de tout ce que il peut. Si n'eurent pas eſté là moult de jours à ſejour, quand le Roy de Hongrie par la volonté & aſſentement des Seigneurs François qui fors la bataille ne deſiroient, ſes ordonnances, & ſes gens meit en arroy bien & bel, & comme qu'il affiert en tel cas. Et peu de jours apres ſe meit ſur les champs pour aller au devant des Sarraſins, leſquels on luy avoit dict que ils approchoient. Et quand il feut dehors, trouva que nos François & les autres eſtrangers, & les ſiens propres qu'il avoit avec luy, montoient bien à cent mille

chevaulx. A l'iſſuë du Royaume de Hongrie veindrent au fleuve que on nomme le Danube, ſi le paſſerent à navires. Outre ceſte riviere avoit une groſſe ville fermée que on nommoit Baudins (a), qui ſe tenoit pour les Turcs ; ſi la voulurent nos gens aſſaillir. Devant ceſte ville feut faict le Comte de Nevers (b) Chevalier, auſſi le Comte de la Marche & pluſieurs autres. Le lendemain qu'ils feurent arrivez prirent à combattre la dicte ville par grande ordonnance. Mais auſſi toſt que l'aſſault feut commencé ſaillit dehors le Seigneur du pays, lequel eſtoit Chreſtien Grec, & par force avoit eſté mis en la ſubjection des Turcs, & veint rendre luy, la ville & tout ſon pays au Roy de Hongrie, & luy delivra tous les Turcs qui eſtoient dedans la fortereſſe.

(a) Bodin.

(b) Il n'avoit alors que vingt deux ans, & ce fut Enguerrand, le brave Sire de Coucy, qui lui donna l'accolade & l'épée de Chevalier.

CHAPITRE XXIV.

De pluſieurs villes que le Roy de Hongrie priſt ſur les Turcs, par l'aide des bons François; & comment le vaillant Mareſchal Boucicaut entre les autres bien s'y porta.

Apres que la ville de Baudins eut eſté priſe comme dict eſt, ſe partit de là le Roy de Hongrie à tout ſon oſt, & s'en alla devant une autre ville appellée Raco (a). Mais ſi toſt que le Comte d'Eu & le Mareſchal de Boucicaut ſceurent que le Roy avoit deliberé d'aller là, ils feirent une empriſe pour y eſtre des premiers. Si allerent avec eulx pluſieurs grands Seigneurs, c'eſt à ſçavoir Meſſire Philippes de Bar, le Comte de la Marche, le Seigneur de Coucy, le Seneſchal d'Eu & pluſieurs autres, & chevaucherent toute nuict tant qu'ils y feurent le matin. Mais ſi toſt que les ennemis les veirent approcher, ils iſſirent dehors en grand quantité pour aller rompre un pont giſant qui eſtoit par deſſus un grand foſſé, qui deffendoit que nul ne peuſt venir pres des murs ny de la cloſture de la dicte ville. Et eſtoit celuy foſſé ſi tres-profond que en nulle

(a) Dans la Romanie.

maniere on ne le pouvoit paſſer fors par ſus iceluy pont. Si arriverent là nos gens qui ſe haſtoient d'aller avant que les Sarraſins peuſſent eſtre à temps à deſpecer le pont. Si s'entrecoururent ſus en celle place, & nos gens les envahirent de grand vigueur, qui moult y feirent de belles armes. Car les Sarraſins taſchoient tousjours à venir rompre le pont, & avoient faict une telle ordonnance, que tandis que une partie d'entre eulx maintiendroit la bataille, les autres iroient deſpecer le dict pont : mais tout ne leur valut rien. Car le vaillant Mareſchal demanda au Comte d'Eu, pour ce que il eſtoit premier chef d'icelle empriſe, la garde du dict pont, qui forte choſe eſtoit à garder, & difficile pour la grande quantité de Sarraſins qui tousjours y arrivoient ; & il luy bailla. Si le garda ſi vaillamment luy & ſes gens que Sarraſins n'eurent pouvoir d'en approcher, & moult y feit le Mareſchal de belles armes par pluſieurs fois. Car ſouvent repouſſoit les Sarraſins par vive force dedans leur ville, & puis derechef ils iſſoient dehors. Mais il leur eſtoit derechef à l'encontre, par telle vertu que ils ne pouvoient ſouffrir ſa bataille, & r'aller les en convenoit. Et à bref parler de ce que il feit là endroict, ſans

faille tellement y ouvra que il monſtra bien, ſi comme autresfois avoit faict, que il eſtoit un tres-vaillant & eſprouvé Chevalier. Le Comte d'Eu & les autres Barons François qui avec luy eſtoient, qui ſe combatoient à l'autre partie des Sarraſins comme dict eſt, tant y feirent & tant y chappelerent, & tant bien s'y porterent que par force rebouterent les Sarraſins en leur ville & moult en occirent. Celle journée arriva le Roy de Hongrie à tout ſon oſt celle part, & tantoſt priſt à mettre ſes gens en ordonnance pour aſſaillir la ville.

Quand le Mareſchal Boucicaut veid ce, il envoya tantoſt de ſes gens en un lieu pres d'illec, où il y avoit de beaux arbres, & feit faire deux grandes eſchelles: & quand il veid la grand flotte des gens d'armes venir pour aller aſſaillir la ville, adonc dit-il à ſes gens, *Certes*, dit-il, *grand honte nous ſeroit ſi autres gens paſſoient ce pont devant nous qui l'avons eu en garde. Or ſus mes tres-chers compaignons & amis, faiſons tant en ceſte beſongne que il ſoit renom de nous.* A tant ſans plus dire ſe meit devant, & tous ſes gens le ſuivirent de bonne volonté: ſi s'alla mettre au plus pres du mur, & là furent apportées les eſchelles que il avoit

faict faire. Si commençea l'aſſault luy & les ſiens avant que autres gens y veinſſent. Si veiſſiez là faire merveilles d'armes : car la grande hardieſſe que ces bonnes gens prenoient és biens faicts de leur conduiſeur les faiſoit abandonner comme lyons, & pour la grande ardeur que ils avoient de monter contre mont les murs, ils chargeoient tant les eſchelles que à peu ne briſoient. Si eſtoit la bataille là moult grande de ceulx de dehors qui eſtrivoient à monter ſur les murs, & de ceulx de dedans qui leur chalangoient vigoureuſement. Si s'entrelançoient de merveilleux coups, dont moult y en avoit de morts & d'affolez d'un coſté & d'autre : toutesfois feirent tant Sarraſins que ils froiſſerent une des eſchelles des grands fais des pierres que ils lançoient contre val. Et ſur l'autre fut monté Hugues de Chevenon qui portoit le panon du Mareſchal, qui moult vigoureuſement ſe combatit. Mais tant le preſſerent les Sarraſins que ils luy arracherent le dict panon d'entre les poings, & à la fin renverſerent luy & l'eſchelle contreval, où il fuſt moult froiſſé : mais toſt y eut qui le tira hors de la preſſe.

Si fut là l'aſſault grand & merveilleux. Ia y eſtoient arrivez les autres François, & le Roy

le Roy de Hongrie à tout ſon grand oſt. Si dura ainſi tout le jour juſques à ce que la nuict les departit. Et ſi le Mareſchal y avoit eſté des premiers, auſſi feut-il des derniers retraits. Et tant y feit d'armes celle journée, que de luy & de ſon faict feurent grandes & honnorables nouvelles, & auſſi de ſes bonnes gens qui tant bien s'y porterent, que nulles gens mieulx ne peuſſent. Mais nonobſtant que le bon Mareſchal & ſes gens feuſſent ſi foulez que à peu n'en pouvoient plus, ne cuidez mie que pourtant s'allaſſent repoſer ; ains quand tous furent paſſez ſe teint à garder le ſuſdict pont que les ennemis ne le veinſſent deſpecer. Et ſi croyez fermement, vous qui ce oyez, que nul n'avoit envie de luy oſter ceſt office, ny de prendre la garde du dict pont. Le lendemain que nos gens cuiderent retourner à l'aſſault, ceulx qui eſtoient dedans, qui eſtoient la plus grande partie Chreſtiens Grecs, veirent bien que nonobſtant que fuſt leur ville moult forte, que ils ne ſe pourroient au dernier garder, ſe rendirent au Roy de Hongrie ſauves leurs vies & leurs biens. Et le Roy, qui eut conſeil que le mieulx eſtoit de les y prendre que ce que il meiſt plus en peril ſes gens, & auſſi veu que ils eſtoient Chreſtiens, les re-

ceut à celle convenance. Si feut eſtably le Mareſchal pour les garder que nulle offenſe ne leur feuſt faicte. Si entra dedans la ville à tout ſes gens, & ſi bien feit ſon debvoir de les garder que rien ne leur fut meffaict. Et iceulx Chreſtiens baillerent tous les Turcs qui eſtoient dedans au Roy de Hongrie, qui tous les feit mourir.

Ceſte choſe achevée, ſe partit le Roy pour aller mettre le ſiege devant Nicopoli (a), qui eſt une moult forte ville, & en allant à ce ſiege, le Mareſchal, qui le cœur n'avoit autre choſe fors à toujours grever les Sarraſins, ſçavoit par ſes eſpies les embuſches & les retraits, où Sarraſins par routes & par troupeaux repairoient, & ſe mettoient en embuſches pour cuider courir ſus aux noſtres. Mais le vaillant Mareſchal, par ſon ſens & par ſon aguet, leur eſtoit ſur le col avant que ils s'en donnaſſent de garde, & par telle maniere leur porta de grands dommaiges par pluſieurs fois, & moult en occirent luy & les ſiens. Et ſemblablement feit le Comte d'Eu & nos autres Barons François, qui tant bien feirent tous juſques alors, & tant monſtrerent leurs

(a) C'étoit une des villes les plus conſidérables de la Romanie, bâtie ſur les bords d'une rivière qui deſcend des montagnes voiſines & ſe décharge dans la mer blanche.

proüeſſes, que le Roy de Hongrie & tous ceulx de ſa partie en eſtoient d'autant enhardis, & leur en eſtoit creu le couraige, que ils ne doubtoient tout le monde. Helas ! ſi fortune ne leur euſt nuit, bien pourroient encores benir l'heure & le jour que telle noble compaignée de François leur eſtoit venuë. Mais comme fortune eſt ſouvent couſtumiere de nuire aux bons & aux vaillans, ſembla que elle euſt envie du grand bien & de l'excellente vaillance qui eſtoit en eulx. Hé qui eſt-ce qui ſe puiſſe garder de male fortune quand elle veut courir ſus & nuire à qui que ce ſoit ?

(*Le reſte de ce Chapitre eſt une inutile déclamation de Rhéteur contre l'inconſtance de la fortune.*)

CHAPITRE XXV.

De la fiere bataille que on dict de Hongrie, qui feut des Chreſtiens contre les Turcs.

Quand le Roy de Hongrie avec ſon oſt feut arrivé devant la ville de Nicopoli, il ſe logea par grande ordonnance, & tantoſt feit commencer deux belles mines par deſſoubs terre, leſquelles feurent faictes & menées juſ-

ques à la muraille de la ville. Et feurent ſi larges que trois hommes d'armes pouvoient combatre tout d'un front. Si demeura à celuy ſiege bien quinze jours. En ces entrefaictes les Turcs ne muſerent mie : ains feirent tres-grand appareil pour courir ſus au Roy de Hongrie. Mais ce feut ſi celément que oncques le Roy n'en ſceut rien. Et ne ſçay s'il y eut trahiſon en ſes eſpies, ou comment il en alla : car combien que il euſt eſtably aſſez de gens pour bien prendre garde au deſſein des Sarraſins, n'en avoit-on ouy nouvelles juſques à celuy quinzieſme jour que il avoit eſté au ſiege, pour laquelle cauſe ne ſe donnoit d'eulx nulle garde.

Quand veint le ſeizieſme jour juſques à l'heure de diſner, veindrent meſſaiges batans au Roy dire que Bajazet avec ſes Turcs eſtoit à merveilleuſement grande armée ſi pres d'illec, que à peine ſeroient jamais à temps armé ſon oſt & ſes batailles miſes en ordonnance. Quand le Roy qui eſtoit en ſon logis ouyt ces nouvelles, il feut moult eſbahy. Si manda haſtivement par les logis que chaſcun s'armaſt & ſailliſt hors des logis. Si pouvez ſçavoir que en peu d'heure feut cel oſt moult eſmeu. Chaſcun y courut aux armes qui mieulx mieulx. Ia eſtoit le Roy

aux champs quand on veint dire au Comte de Nevers qui ſeoit à table, & aux François, que les Turcs eſtoyent au plus prés de là, & que le Roy eſtoit tout hors des logis en plains champs en ordonnance pour livrer la bataille. De ce ſe debvoient tenir aulcunement mal contents le Comte de Nevers & les Seigneurs François que plus toſt ne leur avoit le Roy mandé; mais encores me doubte que il leur face plus mauvais tour. Celle nouvelle ouye tantoſt ſaillit le Comte de Nevers & les ſiens en pieds, & viſtement s'armerent. Si monterent à cheval & ſe meirent en tres-belle ordonnance, & ainſi allerent devers le Roy que ils trouverent ja en tres-belle bataille & bien ordonnée, & ja pouvoient veoir devant eulx les bannieres de leurs ennemis.

Et eſt à ſçavoir ſur ce pas cy, que ſauve la grace des diſeurs qui ont dict & rapporté du faict de la bataille, que nos gens y fuirent, & allerent comme beſtes ſans ordonnance, puis dix, puis douze, puis vingt, & que par ce feurent occis par troupeaux au feur que ils venoient, que ce n'eſt mie vray. Car comme ont rapporté à moy qui aprés leurs relations l'ay eſcript, des plus notables en vaillance & Chevaliers qui y feuſſent, &

qui ſont dignes de croire, le Comte de Nevers & tous les Seigneurs & Barons François, avec tous les François que ils avoient menez, arriverent devers le Roy tout à temps pour eulx mettre en tres-belle ordonnance, laquelle choſe ils feirent ſi bien & ſi bel que à tel cas appartient. Et la banniere de noſtre Dame que les François ont accouſtumé de porter en bataille, bailla le Comte à porter à Meſſire Iean de Vienne Admiral de France, pour ce que il eſtoit le plus vaillant d'entre eulx, & qui plus avoit veu : & feut mis au milieu d'entr'eulx comme il debvoit eſtre. Et de toutes choſes tres-bien s'habillerent comme faire on doibt en tel cas. Les Turcs d'autre part ordonnerent leurs batailles, & ſe meirent en tres-belle ordonnance à pied & à cheval : & feirent une telle cautele pour decevoir nos gens. Tout premierement une grande tourbe de Turcs qui à cheval eſtoient ſe meirent en une grand bataille tout devant leurs gens de pied, & derriere ces gens à cheval, entre eulx & ceulx de pied, feirent planter grande foiſon de pieux aigus que ils avoient faict appreſter pour ce faire. Et eſtoyent ces pieux plantez en biaiſant, les pointes tournées devers nos gens, ſi hault que ils pouvoient aller juſques au ventre des chevaux.

Quand ils eurent faict ceſt exploict, où ils ne meirent pas grand piece : car aſſez avoient ordonné gens qui de les ficher s'entremettoient, nos gens qui le petit pas ſerrez enſemble alloient vers eulx eſtoient ja approchez. Quand les Sarraſins les veirent aſſez prés, adonc toute celle bataille de gens à cheval ſe tourna ſerrée enſemble comme ſi c'euſt eſté une nuée derriere ces pieux, & derriere leurs gens de pied que ils avoient ordonnez en deux belles batailles ſi loing l'une de l'autre que ils meirent une bataille de gens à cheval entre les deux de pied, en laquelle pouvoit avoir environ trente mille archers. Quand nos gens furent approchez d'eulx, & qu'ils cuiderent aller aſſembler, adonc commencerent les Sarraſins à traire vers eulx par ſi grand randon, & ſi drument, que oncques greſil ne goute de pluye ne cheurent plus eſpoiſſement du ciel que là cheoient fleſches, qui en peu d'heure occirent hommes & chevaux à grand foiſon.

Quand les Hongres qui communément, ſi comme on dict, ne ſont pas gens arreſtez en bataille, & ne ſçavent grever leurs ennemis, ſi n'eſt à cheval traire de l'arc devant & derriere tousjours en fuyant, veirent ceſte entrée de bataille, pour peur du traict com-

mencerent une grande partie d'eulx à reculer, & eulx traire en ſus comme laſches & faillis que ils feurent. Mais le bon Mareſchal de France Boucicaut, qui ne veoid mie derriere luy la laſcheté de ceulx qui ſe retrayoient, ce qu'il n'euſt cuidé en piece, ny auſſi ne veoid pas devant eulx & au plus pres les pieux aigus qui là malicieuſement eſtoient plantez, va dire & conſeiller comme preux & hardy qu'il eſtoit, *Beaux Seigneurs*, dit-il, *que faiſons-nous icy, nous lairrons nous en ceſte maniere larder & occire laſchement ? Et ſans plus faire aſſemblons viſtement à eulx, & les requerons hardiment & nous haſtons, & ainſi eſcheverons le trait de leurs arcs.* A ce conſeil ſe teint le Comte de Nevers à tout ſes François, & tantoſt pour aſſembler aux Sarraſins frapperent avant & ſe embatirent incontinent entre les pieux deſſus dicts qui fort eſtoyent roides & aigus, ſi qu'ils entroient és pances des chevaux, & moult occirent & mehaignerent des hommes qui des chevaux cheoient.

Si feurent là nos gens moult empeſtrez, & toutes-fois paſſerent oultre. Mais ores oyez la grande mauvaiſtié, felonnie & laſcheté des Hongres, dont le reproche ſera à eulx à tousjours. Si toſt qu'ils veirent nos

gens encheveſtrez és pieux, & que traict ne autre choſe ne les gardoit que ils n'allaſſent courir ſus aux Turcs, adonc tout ainſi que noſtre Seigneur feut delaiſſé de ſa gent ſi toſt qu'il feut és mains de ſes ennemis, ne plus ne moins tournerent les Hongres le dos & prirent à fuir. Si qu'il ne demeura oncques avec nos gens de tous les Hongres fors un grand Seigneur du pays que on appelle le grand Comte de Hongrie & ſes gens, & les autres eſtrangers qui eſtoient venus de divers pays pour eſtre à la bataille. Mais peu eſtoient contre ſi grande quantité. Mais ne croyez que pourtant ils reculaſſent ne gauchiſſent, ains tout ainſi comme le ſanglier quand il eſt atainct, plus ſe fiche avant tant plus ſe ſent envahy, tout ainſi nos vaillans François vainquirent la force des pieux & de tout & paſſerent oultre comme courageux & bons combatans. Ha! noble contrée de François, ce n'eſt mie de maintenant que tes vaillans champions ſe monſtrent hardis & fiers entre toutes les nations du monde. Car bien l'ont de couſtume dés leur premier commencement. Comme il appert par toutes les Hiſtoires qui des faicts de batailles, où François ayent eſté, font mention, & meſmement celle

des Romains & maintes autres qui certifient par les eſpreuves de leurs grands faicts que nulles gens du monde oncques ne feurent trouvez plus hardis ne mieulx combatans, plus conſtans ne plus chevalereux que les François. Et peu trouve l'on de batailles où ils ayent eſté vaincus que ce n'ait eſté par trahiſon, ou par la faute de leurs Chevetains & par ceulx qui les debvoient conduire. Et encores oſay-je plus dire de eulx, que quand il advient que ils ne s'employent en faicts de guerre & que ils ſont à ſejour que ce n'eſt mie leur coulpe : ains eſt la faulte de ceulx à qui appartiendroit à les embeſongner. Si eſt dommaige quand il advient que gent tant chevaleureuſe n'ont chefs ſelon leur vaillance & hardieſſe. Car choſes merveilleuſes feroient.

Mais à revenir à mon propos, les nobles François, comme ceulx qui eſtoient comme enragez de la perte que ja avoient faicte de leurs gens, tant du traict des Sarraſins, comme à cauſe des pieux, leur coururent ſus par ſi grand vertu & hardieſſe que tous les eſpouventerent Si ne fault mie à parler comment ils ferirent ſur eulx. Car oncques ſanglier eſcumant ny loup enragé plus fierement ne ſe abandonna.

Là feut entre les autres vaillans le preux Mareſchal de France Boucicaut qui ſe fichoit és plus drus, & s'il eut deuil bien leur demonſtroit. Car ſans faille tant y faiſoit d'armes que tous s'en eſmerveilloient, & ſi durement s'y contèint, & tant y feit de Chevalerie & d'armes diverſes, que ceulx qui le veirent dient encores que l'on ne veid oncques nul Chevalier ny autre quel qu'il feuſt faire plus de bien & de vaillances pour un jour que il feit à celle journée. Auſſi feit bien le noble Comte de Nevers qui chef eſtoit des bons François, qui tant bien s'y portoit que à tous les ſiens donnoit exemple de bien faire. Le vaillant Comte d'Eu ne s'y faignoit mie, ains departoit les grands preſſes avant & arriere. Si faiſoient les nobles freres de Bar, qui de leur jeuneſſe qui encores grande eſtoit, moult s'y conteindrent vaillamment. Et le Comte de la Marche, qui le plus jeune eſtoit de tous, ne encores n'avoit barbe, y combatoit tant aſſeurément que tous l'en priſerent. Là eſtoit le vaillant Seigneur de Coucy, Chevalier eſprouvé, qui toute ſa vie n'avoit finé d'armes ſuivre, & moult eſtoit de grand vertu. Si demonſtroit là ſa proüeſſe, & bien beſoing en eſtoit. Car Sarraſins à grand maſſues

de cuivre que ils portent en bataille, & à giſarmes, ſouvent luy eſtoyent ſur le col. Mais leur collées cher leur faiſoit achepter. Car luy qui eſtoit grand & corſu, & de grand force, leur lançoit ſi tres-grands coups que tous les deſtranchoit. Le chevaleureux Admiral de France reſtoit d'autre part, qui n'en faiſoit mie moins. Le Seigneur de la Trimouille qui à merveilles eſtoit beau Chevalier, vaillant & bon, faiſoit ſouvent Sarraſins tirer en ſus. Iceulx Barons & eſprouvez Chevaliers, & de grand vertu, reconfortoient & donnoient hardieſſe de faict & de parole aux nobles jouvenceaux de la fleur de lys qui là ſe combatoient non mie comme enfans, mais comme ſi ce feuſſent tres-endurcis Chevaliers. Et beſoing leur en eſtoit. Car tousjours croiſſoit ſur eulx la preſſe & la foule.

Les autres vaillans Chevaliers & Eſcuyers François tant bien s'y porterent que oncques nulles gens mieulx ne le feirent. Si feit le grand Comte de Hongrie & tous les ſiens, à qui moult deſplaiſoit de la laide & honteuſe departie que les Hongres avoient faicte. Auſſi moult s'y efforcerent tous les autres eſtrangers. Helas! mais que leur valoit ce? Une poignée de gens eſtoient contre

tant de milliers. Car ſi peu eſtoient que ils ne pouvoient occuper fors ſeulement le front de l'une des ſuſdictes batailles, où il y avoit de gens plus de trois contre un d'eulx. Et toutesfois par leur tres-grand force, vaillance & hardieſſe, deſconfirent icelle premiere bataille, où moult en occirent. Pour laquelle choſe Bajazet feut tellement eſpouventé que luy ne ſa grand bataille de cheval n'oſerent aſſaillir les noſtres, ains s'enfuyoit tant qu'il pouvoit luy & les ſiens, quand on luy alla dire que les François n'eſtoient que un petit de gens qui là ainſi ſe combatoient, & n'avoient aide de nuls, car le Roy de Hongrie à toute ſa gent s'en eſtoit fuy & les avoit laiſſez, ſi ſeroit grand honte à luy d'ainſi fuir à tout ſi grand oſt devant une poignée de gens.

Quand Bajazet oüit ce, adonc retourna à tout moult grande quantité de gens qui frais eſtoient & repoſez. Si coururent ſus à nos gens qui ja eſtoient foulez, navrez, laſſez, & n'eſtoit mie de merveilles. Quand le bon Mareſchal veid celle envahie, & que ceulx qui les debvoient ſecourir les avoient delaiſſé, & que ſi peu eſtoient entre tant d'ennemis, adonc cogneut bien que impoſſible eſtoit de pouvoir reſiſter contre ſi grand oſt,

& qu'il convenoit que le meſchef tournaſt ſur eulx. Lors feut comme tout forcené, & dict en luy meſme que puiſque mourir avec les autres luy convenoit que il vendroit chere à ceſte chiennaille ſa mort. Si fiert le deſtrier des eſperons, & s'abandonne de toute ſa vertu au plus dru de la bataille, & à tout la tranchante eſpée que il tenoit fiert à dextre & à ſeneſtre ſi grandes collées que tout abatoit de ce qu'il atteignoit devant ſoy. Et tant alla ainſi faiſant devant luy que tous les plus hardis le redouterent & ſe prirent à deſtourner de ſa voye : mais pourtant ne laiſſerent de luy lancer dards & eſpées ceulx qui approcher ne l'oſoient, & luy comme vigoureux bien ſe ſçavoit deffendre. Si vous poignoit ce deſtrier qui eſtoit grand & fort, & qui bien & bel eſtoit armé au milieu de la preſſe, par tel randon qu'à ſon encontre les alloit abatant.

Et tant alla ainſi faiſant tousjours avant, qui eſt une merveilleuſe choſe à racompter, & toutesfois elle eſt vraye, comme teſmoignent ceulx qui le veirent, que il tranſpercea toutes les batailles des Sarraſins, & puis retourna arriere parmy eulx à ſes compaignons. Ha Dieu quel Chevalier ! Dieu luy ſauve ſa vertu. Dommaige ſera quand vie luy fau-

dra. Mais ne ſera mie encores, car Dieu le gardera. Ainſi ſe combatirent nos gens tant que force leur peut durer. Ha quelle pitié de tant noble compaignée, ſi eſprouvée gent, ſi chevaleureuſe, & ſi excellente en armes, qui ne peut avoir ſecours de nulle part, ains cheurent en la gueule de leurs ennemis, ſi comme eſt le fer ſur l'enclume. Car tous les environnerent & envahirent de toutes parts ſi mortellement que plus ne ſe peurent deffendre.

Et qu'elle merveille ! Car plus de vingt Sarraſins eſtoyent contre un Chreſtien. Et toutesfois en occirent nos gens plus de vingt mille : mais au dernier plus ne peurent forçoyer. Ha quel dommaige & quelle pitié ! Ne deuſt-on pendre les deſloyaux Chreſtiens qui ainſi faulcement les abandonnerent? Que male honte leur puiſſe venir : car ſi de bonne volonté euſſent aidé aux vaillans François & à ceulx de leur compaignée, il n'y feuſt demeuré Bajazet ny Turc que tout n'euſt eſté mort & pris, qui grand bien euſt eſté pour la Chreſtienté. Si feurent là morts & occis de ceſte chiennaille la plus grande partie des Chreſtiens; & des Barons le Seigneur de Coucy, dont moult feut grand

dommaige. Car vaillant Chevalier, ſaige & eſprouvé eſtoit.

Auſſi feut l'Admiral (17) & maints autres. Mais nos Seigneurs du ſang de France, & la plus grande partie des Barons, & pluſieurs Chevaliers & Eſcuyers feurent retenus priſonniers, qui avant ce moult vigoureuſement ſe combatirent (a). Entre leſquels le Mareſchal, lequel comme celuy qui tenoit ſa vie pour perduë, & cher la vouloit vendre, avoit faict entour luy à force de coups ſi grand cerne de morts & d'abatus que nul ne l'oſoit approcher pour le prendre. Car comme lyon forcené qui rien ne redoubte ſembloit que il feuſt entre eulx. Pour laquelle choſe moult y eurent grand peine, & pluſieurs des Sarraſins y conveint mourir avant qu'il peuſt eſtre pris: mais au dernier tant le preſſerent qu'à force avec les autres l'emmenerent.

(a) Tel fut le malheureux ſuccès de la bataille de Nicopoli, donnée le 15 de Septembre de l'an 1396. Elle dura trois heures; il n'y eut que les François qui combattirent. Le Palatin, ou grand Comte de Hongrie, fut le ſeul de ſa nation qui refuſa de les abandonner.

CHAP. XXVI.

CHAPITRE XXVI.

De la grand pitié du martyre que on faiſoit des Chreſtiens devant Bajazet, & comment le Mareſchal fut reſpité de mort.

Le lendemain de la douloureuſe bataille, de rechef fut la tres-grande pitié. Car Bajazet ſeant en un pavillon emmy les champs, feit amener devant ſoy le Comte de Nevers & ceulx de ſon lignaige, avec tous les autres Barons François & les Chevaliers & Eſcuyers, qui eſtoient demeurez de l'occiſion de la bataille. Là eſtoit grand pitié à veoir ces nobles Seigneurs, jeunes jouvenceaux, de ſi hault ſang comme de la noble lignée Royale de France, amener liez de cordes eſtroitement, tous deſarmez en leurs petits pourpoints par ces chiens Sarraſins, laids & horribles, qui les tenoient durement devant ce tyran ennemy de la foy qui là ſeoit. Si ſceut par bons truchemens & par certaine information que le Comte de Nevers eſtoit fils de fils de Roy de France & couſin germain, & que ſon pere eſtoit Duc de grande puiſſance & richeſſe, & que les enfans de Bar, le Comte d'Eu & le Comte de la Marche eſtoyent d'iceluy meſme ſang & parens pro-

chains du Roy de France. Si ſe penſa bien que pour les garder auroit d'eulx grand treſor & finance : & pource delibera que iceulx & aucuns autres des plus grands Barons il ne feroit pas mourir : mais il les faiſoit là tenir aſſis à terre devant luy. Helas ! tantoſt apres feit commencer le dur ſacrifice : car devant luy faiſoit les nobles Barons, Chevaliers & Eſcuyers Chreſtiens tous nuds, & puis tout ainſi que l'on peint par les parois le Roy Herode aſſis en chaire, & les Innocens que l'on deſtranche devant luy, eſtoient là deſtranchez nos feaulx Chreſtiens à tous grands giſarmes par ces maſtins Sarraſins en la préſence du Comte de Nevers, à ſes yeux voyans. Si pouvez ſçavoir, vous qui ce oyez, ſi grand douleur avoit au cœur, luy qui eſt un tres-bon & benin Seigneur, & ſi grand mal luy faiſoit d'ainſi veoir martirer ſes bons & loyaux compaignons & ſes gens, qui tant luy avoient eſté feaulx, & qui ſi preux par excellence eſtoient.

Certes je croy que tant luy en douloit le cœur que il vouluſt à celle mort eſtre de leur compaignée. Et ainſi l'un apres l'autre on les menoit au martyre, ainſi comme jadis on faiſait les benoiſts martyrs, & là on les frappoit horriblement de grands couſteaux par teſtes,

par poitrines & par eſpaules, que on leur abatoit jus ſans nulle pitié. Si peult-on ſçavoir à quels piteux viſaiges eſtoient menez à celle piteuſe proceſſion : car tout ainſi que le boucher traiſne l'aigneau au lieu de ſa mort, eſtoyent là menez ſans nul mot ſonner pour occire devant le tyran les bons Chreſtiens (18). Mais nonobſtant que ceſte mort feut moult dure, & le cas tres-piteux, toutesfois tout bon Chreſtien doibt tenir que tres-heureux feurent & de bonne heure nez de telle mort recevoir : car une fois leur convenoit mourir, & Dieu leur donna la grace que ils moururent de la plus ſaincte & digne mort que Chreſtien puiſſe mourir, ſelon que nous tenons en notre foy, qui eſt pour l'exauſſement de la foy Chreſtienne, & eſtre accompaignez avec les benoiſts martyrs, qui ſont les plus heureux de tous les Ordres des autres Saincts de Paradis. Si n'eſt mie doubte que s'ils le receurent en bon gré, que ils ſont Saincts en Paradis. A icelle piteuſe proceſſion feut mené le Mareſchal de France Boucicaut tout nud, fors de ſes petits draps. Mais Dieu qui voulut garder ſon ſervant pour le bien qu'il debvoit faire le temps à venir, tant en vengeant ſur Sarraſins la mort de cette glorieuſe compaignée, comme des autres grans biens qui par ſon bon ſens & à cauſe

de luy debvoient advenir, feit que le Comte de Nevers ſur le poinct que on vouloir ferir ſur luy, le va regarder moult piteuſement, & le Mareſchal luy.

Adonc priſt merveilleuſement à douloir le cœur au dict Comte de la mort de ſi vaillant homme, & luy ſouvint du grand bien, de la proueſſe, loyauté & vaillance qui eſtoit en luy. Si l'adviſa Dieu tout ſoubdainement de joindre les deux doigts enſemble de ſes deux mains en regardant Bajazet, & feit ſigne qu'il luy eſtoit comme ſon propre frere, & qu'il le reſpitaſt : lequel ſigne Bajazet entendit tantoſt, & le feit laiſſer. Quand cette dure execution feut parfaicte, & que tout le champ eſtoit jonché des corps des benoiſts Martyrs, tant de François comme d'autres gens de diverſes contrées, le maudit Bajazet ſe leva de là, & ordonna que le Mareſchal qui de mort avoit eſté reſpité feuſt mené en priſon en une grande bonne ville de Turquie, appellée Burſe. Si feut faict ſon commandement, & là fut tenu juſques à la venue du dict Bajazet.

CHAPITRE XXVII.

Comment les nouvelles veindrent en France de la dure deſconfiture de nos gens.

Apres cette mortelle deſconfiture, fut la grand pitié des Chreſtiens François & autres qui eſtoient là allez pour ſervir le Comte de Nevers & les autres Seigneurs, Chevaliers & Eſcuyers, ſi comme Chappellains, Clercs, varlets, paiges, & aultres gens qui ne s'armoient mie, & meſmement d'aulcuns Gentils-hommes qui eſchapperent de la bataille. Si n'eſtoit pas petit l'esbahiſſement de eulx trouver en tel party ſans chef, entre les mains des Sarraſins. Si eſtoient comme brebis eſparſes ſans Paſteur entre les loups. Adonc priſt à fuir qui fuir peut haſtivement au fleuve du Danube à refuge, comme ſi ce feuſt lieu de leur ſauvement, comme gent eſperduë, & que peur de mort chaſſoit de peril en aultre. Là ſe ficherent és bateaux que ils trouverent, qui premier y peut venir; mais tant les chargeoient que à peu n'enfondroient, & que tous ne periſſoient enſemble. Les autres qui advenir n'y pouvoient, deſpoüilloient leurs draps, & à nager ſe mettoient:

mais la plus grand part en perit, pour ce que trop eſt ceſte riviere large & courante. Si ne leur pouvoit durer haleine tant que ils feuſſent arrivez : & des noyez en y eut ſans nombre. De ceulx qui eſchapperent en reveint en France aulcuns Gentils-hommes & autres qui rapporterent les douloureuſes nouvelles. Et auſſi les propres meſſaigers que le Comte de Nevers envoya au Duc de Bourgongne ſon pere, & les aultres Seigneurs auſſi à leurs peres & parens.

Quand ces nouvelles furent ſceües & publiées, nul ne pourroit deviſer le grand deuil qui fut mené en France, tant du Duc de Bourgongne qui de ſon fils ſe doubtoit que pour argent ne le peuſt r'avoir, & qu'on le feiſt mourir : comme des autres peres, meres, parens & parentes des autres Seigneurs, Chevaliers & Eſcuyers qui morts y eſtoient. Et commencea le dueil grand par tout le Royaume de France de ceulx à qui il touchoit, & meſmement generalement chaſcun plaignoit la noble Chevalerie, qui eſtoit comme la fleur de France, qui perie y eſtoit. Le Duc de Bourgongne avec le dueil qu'il menoit pour la doubte de ſon fils, moult plaignoit piteuſement & regretoit ſes bons nourris Gentils-hommes qui morts eſtoient

en la compaignée de ſon dict fils. Le Duc de Bar grand deuil demenoit pour ſes enfans, & faire le debvoit, car oncques puis ne les veid : les meres en eſtoient comme hors du ſens. Mais aux piteux regrets de leurs femmes nul autre ne ſe compare. La Comteſſe de Nevers, la bonne preude femme, qui de grand amour aime ſon Seigneur, à peu que le cœur ne luy partoit : mais aucune eſperance pouvoit avoir du retour. N'eut pas moins de deuil la ſaige & vaillante dame la Comteſſe d'Eu, fille du Duc de Berry, rien ne la pouvoit reconforter : car quoy que on luy diſt, le cœur luy diſoit que plus ne verroit ſon Seigneur ; laquelle choſe advint, dont de deuil penſa mourir quand elle ſceut ſon treſpas. La belle & bonne Baroneſſe de Coucy tant plora & plaignit la mort de ſon bon Seigneur, que à peu que cœur & vie ne luy partoit, ne oncques puis qui que l'ait requiſe, marier ne ſe voulut, ne celuy deuil de ſon cœur ne partit. La fille au Seigneur de Coucy qui perdu y avoit ſon pere & ſon mary Meſſire Henry de Bar, dont elle avoit deux beaux fils, avoit cauſé de deuil avoir, & croy bien que elle n'y faillit mie, & tant d'autres Dames & Damoiſelles du Royaume de France, que grand pitié eſtoit d'oüir leurs plaintes &

& regrets, leſquels ne ſont mie à pluſieurs d'elles, quoy que il y ait ja grand piece, encores finis, ne à leur vie croy que ils ne finiront. Car le cœur qui bien aime de leger pas n'oublie. Si firent tous Noſſeigneurs faire le Service ſolemnelemenent en leurs Chappelles pour les bons Seigneurs, Chevaliers & Eſcuyers, & tous les Chreſtiens qui là eſtoient morts. Le Roy en feit faire le ſolemnel ſervice à noſtre Dame de Paris, où il fut & tous Noſſeigneurs avec luy. Et eſtoit grand pitié à oüir les cloches ſonner de par toutes les Egliſes de Paris, où l'on chantoit & faiſoit prieres pour eulx, & chaſcun à larmes & plaintes s'en alloit priant. Mais peult bien eſtre que mieulx euſſions beſoing que ils priaſſent pour nous, comme ceulx qui ſont, ſi Dieu plaiſt, Saincts en Paradis. Le Duc de Bourgongne au plus toſt qu'il peut envoya ſes meſſaigers devers Bajazet à tout moult riches & beaux preſens, & auſſi feit le Roy de France & les aultres Seigneurs, en le priant de mettre à rançon toſt & briefvement les priſonniers, & que ils n'euſſent par luy mal ne grevance : mais comme le chemin ſoit long ne feurent pas les meſſaigers ſi toſt arrivez, & moult ennuye à qui attend. Mais à tant de ce me tairay, & retourneray aux dicts priſonniers.

CHAPITRE XXVIII.

Comment le Comte de Nevers fut emmené priſonnier à Burſe, & pluſieurs autres Barons. Et de la rançon que on envoya à Bajazet, & du bienfaict du Mareſchal.

Peu de jours aprés la dicte deſconfiture, alla Bajazet à la ville de Burſe, & mena avec luy le Comte de Nevers & les autres priſonniers. Si les feit mettre en bonne forte priſon, & bien les feit garder. Quand ils eurent là eſté un eſpace de temps, où ils avoient moult de meſaiſes, le Comte de Nevers ſe conſeilla avec les ſiens. Si delibera par leur conſeil que bon ſeroit que il envoyaſt devers Bajazet ſçavoir s'il les vouldroit faire mettre à rançon. Pour faire ceſte Ambaſſade fut ordonné le Mareſchal & le Seigneur de la Trimouille. Si firent tant que ils furent mis hors de la priſon, & allerent par fournir leur meſſaige devers Bajazet; mais en ce perdirent leurs pas, car pour choſe que ils ſceuſſent dire, ne faire, n'y voulut entendre. Et quand ils furent retournez, & eurent rapporté ce qu'ils avoient trouvé, leur ordonna le Comte de Nevers que ils

retournaſſent derechef devers Bajazet, & de par luy le priaſſent cherement que il les vouluſt mettre ſeulement eulx deux à rançon, à celle fin qu'il les peult envoyer pour chaſſer finance pour luy & pour ſa compaignée, car grand beſoing en avoient.

Si retournerent les deux deſſus dicts devers Bajazet, & luy feirent la requeſte du Comte de Nevers; laquelle choſe il octroya aſſez volontiers, & les meit à rançon, & leur donna congé d'aller là où il leur plairoit par ſaufconduict. Quand ils furent retournez, le Comte de Nevers & ſa compaignée eurent grand joye de leur delivrance, & tantoſt leur ordonna où ils iroient pourchaſſer finance. Si s'appreſterent le pluſtoſt que ils peurent, & partirent pour aller à Rhodes. Quand ils furent là arrivez, maladie tantoſt print au Seigneur de la Trimouille (a), (19) de laquelle il mourut dans peu de jours, dont il peſa moult au Mareſchal, qui avoit faict tout ſon pouvoir de ſa guairiſon, & moult avoit eſté de luy ſoigneux; ſi le feiſt enſepvelir le plus honnorablement qu'il peut. Et quand ce fut faict, il arma deux galées & s'en veint à Metelin, & là parla au Seigneur de Metelin, & le pria de

(a) Gui, VI de nom.

par le Comte de Nevers & de par les autres Seigneurs que il les vouluſt ſecourir de certaine finance, & que bonne ſeureté luy en ſeroit faicte. De ceſte choſe feit ſi grande diligence le bon loyal Mareſchal, & tant y meit peine, & ſi gracieuſement & tant ſaigement parla au dict Seigneur de Metelin que il eut de luy & d'autres riches marchans du pays juſques à la ſomme de bien trente mille francs, duquel argent luy-meſme ſe obligea tres-eſtroitement.

Quand il eut ainſi faict ſa finance il s'en retourna haſtivement devers le Comte de Nevers & ſa compaignée, qui furent moult esjoüis & reconfortez de ſa venuë & de la finance que il leur avoit apportée, dont grand beſoing avoient. Et puis ſe partit d'eulx, & alla devers Bajazet payer la rançon à quoy il l'avoit mis, & fut quitte de ſa priſon, & s'en pouvoit aller où il luy plaiſoit. Mais ne cuidez mie que pourtant le tres-loyal Chevalier abandonnaſt ne laiſſaſt le bon Comte de Nevers, ne ſa compaignée : ains ſe r'alla bouter avec eulx en priſon tout auſſi gayement que ſi priſonnier feuſt, de laquelle choſe moult luy ſceurent bon gré. Et luy dit le Comte de Nevers telles paroles : *Ha Mareſchal ! de quel couraige vous venez vous*

mettre derechef en ceſte dure & maudite priſon, quand vous vous en pouvez aller franchement en France ! Auſquelles paroles il reſpondit. *Monſeigneur, Ia à Dieu ne plaiſe que je vous laiſſe en ceſte contrée, ce ne ſera mie tant que j'auray au corps la vie. A grand honte & à grand mauvaiſtié me debvroit tourner de vous laiſſer empriſonné en lieu ſi divers, pour m'en aller aiſier en France.* De ce le remercia moult le Comte de Nevers ; ſi le renvoya devers Bajazet pour pourchaſſer leur delivrance & les mectre à rançon. A laquelle choſe il meit moult grand peine. Car moult le trouvoit dur & reveſche, & ſembloit qu'il n'y vouluſt entendre, ne on ne le pouvoit faire mettre à nulle raiſon. Si alla & reveint le Mareſchal par pluſieurs fois pour celle cauſe, & longuement dura ce traicté ; car Bajazet ne ſçavoit que faire de les faire tous mourir ou de les mettre à rançon : car il doubtoit s'il les laiſſoit aller, que aprés quand en France ſeroient retournez aſſemblaſſent grand oſt & r'allaſſent ſur luy pour eulx venger, pour laquelle cauſe pourroit luy & ſon pays eſtre deſtruict.

Si trouvoit à ſon Conſeil que le mieulx eſtoit que il les meiſt à mort. Mais quand le ſaige Mareſchal eut ſenty ceſte choſe

moult eut grand peur & doubte de la vie de ſes bons Seigneurs & amis; ſi ſe penſa que grand ſens convenoit à traicter accord avec Bajazet. Si ſe parforça encores plus de bel de parler à luy. Si luy diſoit, que par les delivrer acquerroit grandes amitiez en France, & que maints beaux dons en recepvroit, & grande finance en auroit, & par les retenir à force, ou s'il faiſoit d'eulx autrement que raiſon, tous les Princes Chreſtiens du monde, pour l'amitié du Roy de France luy iroient courir ſus, ſi le deſtruiroient. Telles paroles bien & ſaigement luy diſoit le Mareſchal. Parquoy tant feit & tant travailla, que au dernier Bajazet qui doubta le mal qui enſuivre luy en pouvoit s'il les faiſoit mourir, commencea à ſe mectre en voye d'accord. Si entrerent en traicté de la ſomme de la finance de la rançon, & tant fut celle choſe pourparlée, que nonobſtant que Bajazet demandaſt un million de francs, ſi ſage maniere ſceut tenir vers luy le Mareſchal, que petit à petit & de ſomme en ſomme le condeſcendit à cent cinquante mille francs. A la charge que le Comte de Nevers jureroit par tous les ſermens de ſa loy, & auſſi tous les autres Seigneurs de ſon lignaige, que jour de leurs vies eulx ny aucun de par

eulx ne s'armeroient contre luy. De ce ſerment faire conveint que feuſſent les priſonniers d'accord, ou autrement jour de leurs vies ne euſſent eſté delivrez. Et auſſi pour celuy ſerment & ſeureté avoir de eulx ſe condeſcendit Bajazet à moings de ſomme d'argent. Mais ne furent mie longuement aſſervis à celle convenance : car aſſez toſt aprés mourut Bajazet. Quand ceſte choſe fut accordée ne muſa pas le Mareſchal, car moult avoit grand peur que Bajazet trouvaſt autre conſeil. Si veint tantoſt devers le Comte de Nevers, & luy dit l'appointement du traicté, lequel il agrea, & les autres auſſi; nonobſtant que euſſent eu en volonté & deſir de eulx venger de Bajazet; mais neceſſité n'a loy.

Si furent adonc tirez hors de priſon, & menez devant Bajazet, pour jurer & certifier ceſte convenance. Si furent reconfortez les priſonniers, ſi ne feuſt la mort du bon vaillant Comte d'Eu (a) qui mourut en la priſon, dont durement furent dolens, & moult le plaignirent & à plaindre faiſoit. Car de grand vaillance & bonté eſtoit. Si enſevelirent le

(a) Philippes d'Artois, Prince du Sang, Comte d'Eu & de Beaumont, & Connétable de France. L'Hiſtoire le blâme d'avoir conſeillé la funeſte bataille de Nicopoli.

corps au plus honorablement que ils peurent, & aprés fut porté en France (20). Le ſerment feirent les dicts Seigneurs devant Bajazet & fort ſe obligerent. Et s'obligea pour le Comte de Nevers le Mareſchal, que Bajazet priſoit & honnoroit moult pour le ſens & bonté que avoit veu en luy, & avec ce leur convenoit laiſſer bons oſtaiges tant qu'il feuſt agrée. Si envoya le Comte de Nevers le Mareſchal à Conſtantinople faire finance d'argent, & la feit au mieulx qu'il peut, & luy-meſme s'y obligea derechef. Et en ces entrefaictes arriverent les meſſaigers de France, c'eſt à ſçavoir Monſeigneur de Chaſteaumorant & le Seigneur du Vergy, & autres qui finance & nouvelles de leurs amis leur apportoient, & feurent receus à grand joye.

Et aprés ce les dicts meſſaigers allerent devers Bajazet, & luy preſenterent de tres-riches & beaux dons de par le Roy de France & de par les Seigneurs, & de moult gracieuſes paroles, comme les plus beaux Aultours & Faucons que on peuſt veoir, & les gants à les porter, tous couverts de perles & de pierres precieuſes qui valoient moult grand treſor, eſcarlates, fins draps, riches toiles de Rheims, & toutes telles choſes

dont ils n'ont mie par delà : & tout ce faiſoit le Roy & les Seigneurs, afin que plus favorable feuſt aux priſonniers, & plus courtois à leur rançon. Si eut les dons bien agreables & la finance auſſi que portée avoient. Si fut la rançon payée, & il les delivra & donna congé d'aller où ils vouldroient. Si ſe partirent de luy & vindrent à Metelin, où le Seigneur du lieu les receut à grand honneur, & là ſe aiſerent; car grand beſoing en avoient.

Aprés que le Comte de Nevers & les autres priſonniers furent quittes à Bajazet, ils ſe partirent du Seigneur de Metelin qui maint bien leur avoit faict. Si ſe meirent en chemin pour venir en France, & tant errerent que ils approcherent de la cité de Veniſe. Là acoucha malade Meſſire Henry de Bar (a) en une ville coſte de Veniſe que on nomme Treviſe, de laquelle maladie il treſpaſſa, qui grand deuil fut aux François, & moult le plaignirent; car bon & bel eſtoit,

(a) Il étoit fils aîné de Robert premier Duc de Bar, & de Marie de France fille du Roi Jean, qui avoit érigé le Comté de Bar en Duché. Il avoit épouſé Marie de Couci, fille aînée & principale héritière d'Enguerand. Il n'en eut qu'un fils & une fille. Le fils nommé Robert fut tué à la funeſte bataille d'Azincour.

&

& tout l'honneur que au corps peurent faire ils feirent. Apres ce arriverent à Veniſe, en laquelle ville teindrent oſtaige. Et furent que en la dicte ville, que en une autre que on nomme Treviſe, où ils ſe tranſporterent pour l'epidimie qui à Veniſe couroit, l'eſpace de quatre mois. Tant que on leur envoya de l'argent de France, & que en partie ſe feurent acquitez de ce que on leur avoit preſté. Puis ſe partirent & veindrent en France, où ils feurent du Roy & de tous receus à moult grand joye. Si ſe loüa moult le Comte de Nevers au Roy & à ſon pere du bon Mareſchal, & dit que par ſon ſens & bonté avoit ſauvé la vie à luy & à ſa compaignée, & leur dit la peine que il avoit eüe pour les tirer hors de priſon. Si luy en ſceut le Roy & Noſſeigneurs moult bon gré.

CHAPITRE XXIX.

Comment apres le retour de Hongrie le Roy envoya le Mareſchal en Guyenne, à belle campaignée de gens d'armes ſur le Comte de Perigort, qui s'eſtoit rebellé contre luy. Si le prit & amena priſonnier au Roy.

Aprés ce retour de Hongrie fut le Mareſchal toute celle ſaiſon à repos. Car aſſez

beſoing en avoit. Si advint en celuy temps que le Comte de Perigort (a) ſe rebella contre le Roy de France, & meit les Anglois dedans ſes chaſteaux & fortereſſes ſans qu'il euſt nulle cauſe de ce faire. Et commença à faire grand guerre au pays du Roy en Guyenne, & à bouter feu, à occire gent, & à faire tout du pis qu'il pouvoit. De ceſte choſe feurent portées les nouvelles au Roy, pour leſquelles offences faire amender il y envoya le Vicomte de Meaux & Meſſire Guillaume de Tignonville, avec bonne compaignée de gens d'armes. Et quand ils feurent là arrivez, le dict Vicomte de Meaux feit commandement au Comte de Perigort que il ſe rendiſt au Roy, & ceſſaſt de la guerre & des oultraiges que il faiſoit: mais à ce ne voulut oncques obeir le dict Comte, ne du commandement ne fiſt force. Si s'en retournerent ſans rien faire quand une piece y eurent eſté. Et paſſa ainſi l'hyver. Quand veint au renouvel de la ſaiſon le Roy ordonna que le Mareſchal iroit au dict pays, & avec luy meneroit huict cent hommes d'armes, & quatre cent Arbaleſtriers, & en prendroit deux cent qui eſtoient ja devant pour la garde du pays, & par ainſi

(a) Archambaut, IV de nom.

ſeroient mille hommes d'armes qu'il auroit. Et avec ce luy fut baillé l'Arreſt de Parlement qui avoit eſté jetté contre luy pour ce que il ne s'eſtoit comparu à l'appel du Roy. Et ainſi ſe partit le Mareſchal à belle compaignée, & avec luy allerent le Vidame de Lannois qui ores eſt grand Maiſtre d'hoſtel du Roy, Meſſire Guillaume le Boutellier, Meſſire Bonnebaut, Parchion de Nangiac, & pluſieurs autres Bannerets & vaillans Chevaliers.

Si toſt que le Mareſchal fut arrivé en Perigort, il manda au Comte que il ſe meiſt en l'obeiſſance & volonté du Roy, & demandaſt pardon du grand meſpris que vers luy faicte avoit. Et que ſi ainſi le vouloit faire, que luy meſme pourchaſſeroit ſa paix vers le Roy, & le prieroit que il luy vouluſt pardonner. Mais de tout ce ne feit nul compte, ains eſpia ſont point & ſaillit ſur les gens du Mareſchal à belle eſcarmouche. Mais toutesfois ce fut à ſon pis; car il fut laidement rechaſſé en ſa fortereſſe: & non pourtant y fut bleſſé Meſſire Robert de Milly, qui eſtoit & eſt de l'hoſtel du Mareſchal. De ceſte deſobeiſſance & oultrecuidance que le Comte de Perigort faiſoit contre le Roy fut moult indigné le Mareſchal, & dit qu'il

luy vendroit cher ſa folie. Si meit tantoſt le ſiege par tres-belle ordonnance devant le chaſtel de Montignac (a), qui eſt une tres-forte place, & ſembleroit comme imprenable, & là eſtoit le dict Comte, & manda querre engins & trait de par tout, & en fit faire tant qu'il en fut bien garny. Puis les feit dreſſer : ſi prirent à lancer ſi groſſes pierres d'engins & de canons contre les murs que tous les eſtonnerent, & ſi druëment que l'un coup n'attendoit l'autre, dont ils abatoient la muraille à grands quartiers. Tant que en deux mois que dura le ſiege furent furent ſi bien battus que mieulx ne pouvoient. Et bien veirent ceulx de dedans que tenir ne ſe pourroient, & que remede n'y avoit qu'ils ne feuſſent pris par vive force. Si conſeillerent au Comte que il ſe rendiſt, laquelle choſe quand plus n'en peut il feit, & ſe ſoubmiſt à la volonté du Roy & à l'ordonnance du Mareſchal. Et auſſi ſe rendirent au Roy tous ſes chaſteaux & villes (b), & le Mareſchal comme ſaige Chevetaine y meit tres-bonnes gardes & tres-bien les garnit. Et le Comte & ſes ſœurs qui avec luy feurent priſes envoya en France au Roy,

(a) A ſept lieues de Périgueux.
(b) Bourdeilles, Aubroche, Sarlat.

lequel luy pardonna ſes meſfeicts, (21) pour ce que il luy cria mercy, & promiſt d'eſtre de là en avant bon François. De laquelle choſe il ſe parjura : car aſſez toſt apres ſe partit ſans congé, & s'en alla en Angleterre, dont puis ne retourna. Le Mareſchal demeura toute celle ſaiſon qui eſtoit hyver en Guyenne, en la garde du pays, & puis l'eſté d'aprés s'en retourna vers le Roy.

CHAPITRE XXX.

Cy dict comment l'Empereur de Conſtantinople envoya requerir ſecours au Roy contre les Turcs, & il y envoya le Mareſchal à belle compaignée.

En celuy temps lors que le Mareſchal eſtoit en Guyenne comme dict eſt, l'Empereur de Conſtantinople qui eſt appellé Carmanoli (a), envoya devers le Roy un ſien Ambaſſadeur nommé *Catotuſeno* (b), luy ſupplier que il le vouluſt ſecourir & ayder contre les Turcs; car il ne pouvoit plus reſiſter à leur force (22). Si luy pleuſt luy eſtre en aide, à celle fin que luy & la noble cité de Conſtantinople ne cheuſſent és mains des

(a) Emmanuel. (b) Théodore Cantacuzène.

meſcreans, car plus n'y ſçavoit remede. Oultre cecy pour celle choſe meſme les Genevois (a) & les Venitiens qui de ce ſçavoient la pure verité, envoyerent pareillement leurs Ambaſſadeurs au Roy, le ſupplier que il vouluſt ſecourir le dict Empereur, & que eulx auſſi l'ayderoient, c'eſt à ſçavoir chaſcune Seigneurie de huict galées. Et ſe faiſoient forts de ceulx de Rhodes.

Lors comme le Roy ſe conſeilloit que il eſtoit bon à faire de ceſte choſe, arriva le Mareſchal devers luy. Si fut regardé en Conſeil que pour le bien de la Chreſtienté, & pour ayder à l'Empereur qui au Roy requeroit ſecours, bon ſeroit qu'il envoyaſt le dict Mareſchal; car Capitaine plus propice n'y pouvoit envoyer. Si en fut le Roy d'accord, & luy ordonna quatre cent hommes d'armes & quatre cens varlets armez, & une quantité d'archers : de ceſte commiſſion fut joyeux le Mareſchal, & feit telle diligence, que luy & ſes gens, & ſon navire, & toutes choſes neceſſaires pour iceluy voyage feurent preſtes à la Sainct Iean d'eſté à monter ſur mer à Aigueſmortes, où le dict Mareſchal arriva deux jours aprés. Et là chargea quatre naves & deux galées, & de là ſe

(a) Genois.

partit, & s'en allerent avec luy le Seigneur de Linieres & Meſſire Iean de Linieres ſon fils, le Seigneur de Chaſteaumorant, Lermite de la Faye, le Seigneur de Montenay, Meſſire François Daubiſſecourt, Meſſire Robin de Braquemont, Meſſire Iean de Torſay, Meſſire Louys de Culan, Meſſire Robert de Milly, Meſſire Louys de Cervillon, Meſſire Renault de Barbaſan, Meſſire Louys de Lugny, Meſſire Pierre de Graſſay qui puis porta la banniere de noſtre Dame, & autres pluſieurs bons Chevaliers & Eſcuyers de grand renom allerent avec eulx, deſquels je paſſe les noms pour cauſe de briefveté.

Ainſi alla par mer le Mareſchal tant qu'il veint prendre port à Savonne, & là feiſt toutes ſes ordonnances, & ordonna ſes Capitaines, & bailla à chaſcun telle charge que bon luy ſembla, puis ſe partit de là pour aller à ſon voyage. Et ainſi comme il alloit, luy fut rapporté comment cinq galées des gens de Meſſire Lancelot (a) tenoient le ſiege devant une ville & bel chaſtel qui ſied en une petite iſle prés de Naples appellée *Capri*, laquelle dicte ville & chaſtel ſe tenoient pour le Roy Louys. Si toſt qu'il ſceut ceſte choſe, il dit à ſes gens qu'il vouloit aller ſecourir

(a) Ladiſlas, uſurpateur du Royaume de Naples.

le chaſtel du Roy Louys, & que chaſcun ſe miſt en ordonnance. Si tira celle part; mais quand il y fut arrivé il trouva que ceulx du dict chaſtel s'eſtoient ja rendus, toutesfois leur offrit-il ſon ayde contre les autres, & que ils ſe retournaſſent devers leur partie: mais le Capitaine le refuſa comme traiſtre que il eſtoit au Roy Louys. Et bien le monſtra : car il jetta hors certains François qui leans eſtoyent, & le Mareſchal les recueillit & emmena avec luy. Mais il ne ſe teint mie à tant, ains alla pour eſcarmoucher les dictes galées, & icelles fuirent devant luy. Et comme il s'en retournoit & eſtoit remis en ſon chemin, il rencontra le Comte de Peraude, lequel tenoit le party de Lancelot, auquel il donna la chaſſe tant que par force les fit ferir en terre, & ſaillir hors & s'enfuir, & nos gens gaignerent le navire & tout ce qui eſtoit dedans. Et ce faict ſe remeit en ſon chemin & tira au Royaume de Cecile (a), & alla deſcendre en une cité appellée Meſſine.

(a) Scicile.

CHAPITRE XXXI.

Comment le Mareſchal s'en alla par mer à belle compaignée, & l'affaire qu'il eut aux Sarraſins.

De Meſſine ſe partit le Mareſchal ſans y faire longue demeure, & s'en alla deſcendre en la ville & iſle de Scio, où il cuidoit, par ce que on luy avoit donné à entendre, trouver les huict galées des Venitiens qui debvoient eſtre envoyées au ſecours de l'Empereur de Conſtantinople, comme dict eſt. Mais il ne les y trouva pas, & luy fut dict que il les trouveroit en un lieu appellé *Negropont*. Si ſe partit de Scio pour les aller là cercher, & en ſon chemin paſſa par le Seigneur de Metelin qui à joye le receut. Toutesfois il luy dit que il avoit faict à ſçavoir aux Turcs ſa venuë, pour non rompre les convenances & paches que il avoit avec eulx. Mais de ce ne feit compte le dict Mareſchal, & dict que de par Dieu feuſt. Non pourtant dict celuy Seigneur de Metelin qu'il s'en iroit avec luy en ce voyage.

Quand le Mareſchal feut à Negropont il ne trouva pas les dictes galées, ſi voulut là

un peu attendre, & luy ſembla que bon ſeroit de faire à ſçavoir à l'Empereur ſa venuë, afin que il appreſtaſt ſon armée pour aller tantoſt courir ſus aux Sarraſins. Si feit monter ſur deux galées, en l'une le Seigneur de Chaſteaumorant (a), & en l'autre le Seigneur de Torſay (b), pour aller à Conſtantinople faire le dict meſſaige. En la galée du Seigneur de Chaſteaumorant fut entre les autres bons & vaillans un noble Eſcuyer du pays de Bourgongne nommé *Iean de Ony*, Eſcuyer d'eſcuyrie du Duc de Bourgongne, appert homme, hardy & de grand vaſſelaige en faict d'armes, & qui ja moult avoit travaillé & s'eſtoit trouvé en maintes bonnes places, lequel pour tousjours croiſtre ſon pris & los de mieulx en mieulx, s'eſtoit mis en la compaignée du Mareſchal en iceluy voyage : pource que tant vaillant le ſçavoit, que il eſtoit certain que mieux ne pouvoit employer ſon temps que avec luy. Mais pas n'y alla en vain, car avant le retour y eſprouva ſon corps vaillamment, ſi comme en aucuns lieux cy-aprés ſera dict.

Au partir du port, afin que les dictes galées n'euſſent empeſchement, le Mareſchal les convoya juſques à la veüe de Galipoli,

(a) Jean. (b) Jean.

& de là ne ſe bougea, afin de les ſecourir ſi aulcune choſe leur advenoit. Et en ce monſtra bien ſon bon ſens & advis, & grande bonté, de vouloir ſecourir ſes gens ſi meſtier eſtoit, & bien leur en fut beſoing. Car les Turcs qui de ſa venuë eſtoyent adviſez, pour luy courir ſus avoient faict deux embuſches de dix-ſept galées bien armées, dont l'une des embuſches eſtoit dans le port de Galipoli, où il y avoit pluſieurs vaiſſeaux, & l'autre au-deſſus de la ville au chemin de Conſtantinople. Si adveint que auſſitoſt que nos deux galées feurent paſſées outre Galipoli, la premiere embuſche leur fut aprés pour leur courir ſus, c'eſt à ſçavoir ſept galées, & tantoſt devant eulx veirent venir contre eulx la dicte autre embuſche, en laquelle y avoit autres dix galées, & par ainſi feurent au milieu de leurs ennemis. Si ne ſceurent autre party prendre fors de retourner arriere devers le Mareſchal; mais par leurs ennemis leur convenoit paſſer, ſi furent toſt peſle-meſle avec eulx, qui les aſſaillirent de tous coſtez, & les noſtres comme vaillans & preux ſe preindrent à defendre vigoureuſement, & par ſi grand vertu eſtriverent contre eulx que oncques ne les peurent arreſter, ains malgré leurs dents s'en

veindrent tousjours combatant, quoyque les Sarraſins taſchaſſent à les faire demeurer. Mais ce ne fut mie en leur puiſſance, ains s'en veindrent ainſi combatant ſi prés que le Mareſchal en ouyt l'effrainte, qui ne muſa mie à leur eſtre au-devant, & moult toſt ſe meit en belle ordonnance pour les aller aider. Et bien beſoing leur eſtoit, car ja eſtoient ſi batus que mais aider ne ſe pouvoient; car ſi grande quantité de Sarraſins y avoit qu'il fut dict & conſeillé au Mareſchal que il n'y allaſt point, & qu'il valoit mieulx que deux galées periſſent que tout: duquel conſeil le vaillant homme ſceut mauvais gré à ceulx qui ce diſoient, & leur reſpondit qu'il aimeroit mieux eſtre mort que par ſon deffault veoir mourir & perdre ſa compaignée, & que ja Dieu ne le laiſſaſt tant vivre que tant de recreandiſe feuſt en luy trouvée.

Le plus toſt qu'il peut leur feut alencontre par telle contenance & maintien, que quand les ennemis le veirent venir, ils abandonnerent tantoſt les deux galées, & ſe meirent en fuite au plus toſt qu'ils peurent, & tant ſe haſtoient que la plus grande galée des Turcs alla ferir en terre ſi grand coup, ſans que ils y meiſſent conſeil, que grand foiſon en y eut de morts & d'affollez. Et ainſi ſauva

le Mareſchal les dictes galées, & s'en alla ceſte nuict geſir au port de Tenedon devant la grand Troye. Et le lendemain matin les galées des Venitiens arriverent, & deux de Rhodes, & une galiote du Seigneur de Metelin. Et toſt aprés veint tout le navire qui debvoit aller au ſecours de Conſtantinople. Si feut là faict le Mareſchal chef & conduiſeur de toute ceſte compaignée, de la bonne volonté & aſſentement de tous, & là il feit ſes ordonnances & bailla la banniere de noſtre Dame par droict d'armes, comme à celuy qui plus avoit veu, & qui eſtoit un vaillant Chevalier, à porter en celuy voyage, à Meſſire Pierre de Graſſay. Et le lendemain aprés que les Meſſes feurent chantées, le Mareſchal ſe partit à tout ſa compaignée, & n'arreſta juſques à ce que il feuſt en Conſtantinople, où il feut receu de l'Empereur luy & ſa compaignée à tres-grand honneur & joye (23).

CHAPITRE XXXII.

La grand chere & joye que l'Empereur feit au Mareſchal & à ſa compaignée, & comment ils allerent courir toſt ſus aux Sarraſins.

L'Empereur qui bien avoit ſceu la venuë

du Mareſchal & de ſa belle compaignée, avoit ja faict tout ſon appreſt, & tous ſes gens aſſembler, afin que auſſi toſt que il ſeroit venu n'y euſt que à partir pour courir ſus aux Sarraſins. Si ne ſejourna pas là moult longuement le Mareſchal depuis qu'il fut arrivé : ains n'y avoit eſté que quatre jours quand il feit aſſembler tous les gens de celle armée en une belle plaine pour les veoir. Et feut trouvé que ils eſtoyent en nombre de ſix cent hommes d'armes, ſix cent varlets armez, & mille hommes de traict, ſans l'oſt & l'aſſemblée de l'Empereur, où il y avoit grand gent. Là leur ordonna comment il vouloit que ils allaſſent, & feit ſes Chevetains & Capitaines, & leur bailla charge de gens ſelon ce que il ſçavoit que ils valoient, & que faire l'office chaſcun ſçavoit en droict ſoy. Si monta ſur mer l'Empereur à tout celle compaignée, & furent leurs vaiſſeaux par nombre vingt & une galées complies, & trois grandes galées huiſſieres és quelles ils menoient ſix vingt chevaulx, & ſix que galiotes que brigantins.

Si partirent de Conſtantinople, & allerent arriver en Turquie, & deſcendre par belle ordonnance en un lieu que on dict le pas de Naretez. Si entrerent au pays de Turquie

environ deux lieües, & preindrent à deſtruire, bruſler & gaſter tout le pays d'environ la marine, & par tout où ils paſſerent, où il y avoit de moult bons villaiges & de beaux manoïrs, & meirent à l'eſpée tous les Sarraſins que ils trouverent. Et puis quand ils eurent faict ceſte courſe ils s'en retournerent & retrahirent en Grece. Et peu de jours apres ils repaſſerent en Turquie, & allerent bien deux lieües loing de la marine pour deſtruire un gros villaige qui ſied ſur le goulphe de Nicomedie appellé Diaſchili. Mais là trouverent grande aſſemblée de Turcs du pays qui cuiderent garder le villaige contre nos gens, & tous arrengez ſe tenoient à pied & à cheval au devant à telles armeures comme ils pouvoient avoir. Mais ce ne leur valut rien : car en peu d'heures euſſent eſté tous morts & pris s'ils ne s'en feuſſent fuis. Toutesfois ne ſceurent ſi toſt fuir que la plus grande partie d'eulx ne feuſt miſe à l'eſpée. En ce villaige y avoit moult de beaux manoirs, & un riche Palais qui eſtoit à Bajazet. Si bouterent nos gens le feu par tout, & deſtruirent le villaige & tout le pays à l'environ, puis ſe bouterent en leurs galées & allerent toute nuict. Et le lendemain quand ils voulurent deſcendre

& prendre terre devant une cité appellée Nicomedie, les Sarraſins y cuiderent mettre empeſchement, & leur feurent alencontre à grand quantité pour leur chalenger le port: mais ce ne leur valut rien : car nos gens prirent port malgré leurs dents, & les repoulſerent laidement & terre gaignerent ſur eulx.

Si allerent nos gens aſſaillir la ville par maniere d'eſcarmouche, & meirent le feu aux portes, mais ne peurent les bruſler, pour ce que elles eſtoient toutes ferrées de lames de fer. Les eſchelles furent apportées & dreſſées contre les murs qui à merveilles ſont forts & beaux, & ſi haults que trop courtes furent plus de trois braſſes. Si n'y peurent rien faire : mais ils occirent tous les Sarraſins qu'ils peurent trouver, & bruſlerent les faulxbourgs, tous le pays & les villaiges d'environ. Puis ſe retrahirent en leur navire & cheminerent toute nuict, & le matin prirent port au plus pres qu'ils peurent d'un grand villaige champeſtre que on nomme le Serrail, qui eſtoit loing de la marine comme à une groſſe lieüe. Si s'aſſemblerent contre eulx tous les Sarraſins du pays, qui leur cuiderent defendre l'approcher de la ville; mais n'y peurent contredire,

dire, toute bruſlerent, & la gent occirent qu'ils trouverent, & tout le pays d'environ. Mais tandis que ils faiſoient ceſt exploict les nouvelles en allerent par tout. Si s'aſſemblerent moult grand quantité de Sarraſins, & ainſi comme nos gens s'en retournoient en leurs nefs en moult belle ordonnance, comme bien beſoing leur eſtoit, iceulx Sarraſins les pourſuivirent de ſi pres que par pluſieurs fois feirent retourner l'arrieregarde pour cuider combatre à eulx. Car par pluſieurs fois s'eſſayerent de mettre nos gens en deſordonnance, & toutesfois ne les oſerent plainement aſſaillir. Et nos gens ne voulurent plus là arreſter pour la nuict qui ja s'approchoit. Si rentrerent en leurs galées & retournerent à Conſtantinople.

CHAPITRE XXXIII.

Des villes & chaſteaux que l'Empereur, le Mareſchal & leur compaignée prirent ſur Sarraſins.

Quand l'Empereur & le Mareſchal à tout leur oſt eurent ſéjourné à Conſtantinople environ ſix jours, ils en partirent & retournerent en Turquie. Et allerent aſſaillir un

bel chaſtel qui ſeoit ſur la mer majour, & eſtoit appellé Rivedroict. Au poinct du jour furent là arrivez. Mais les Sarraſins qui de leur venuë avoient eſté adviſez, & leurs eſpies avoient ſur mer qui toſt leur rapporterent, ſaillirent tantoſt en plains champs, & ne leur contredirent pas le deſcendre : ains ſe meirent en belle ordonnance devant le chaſtel pour leur livrer la bataille, & eſtoyent bien de ſix à ſept mille Turs. Et quand ils veirent que ſi grande compaignée de gens eſtoyent, & en ſi belle eſtoffe, ils prirent avec eulx pour croiſtre leur oſt tous les gens qui eſtoyent en la garniſon du dict chaſtel, excepté une quantité de gens d'armes des meilleurs que ils euſſent, qui leur ſembla eſtre ſuffiſante pour le garder pour un jour contre tout le monde : car tant eſtoit fort & hault de luy meſme que il eſtoit de legere garde. Et quand eurent ce faict, tous ſerrez enſemble & bien ſagement ordonnez, ils ſe reculerent & tirerent un peu en ſus du chaſtel; afin que quand nos gens ſeroient à l'aſſault au pied du mur, & ſeroient eſparpillez pour combatre le chaſtel, que ils veinſſent ſi toſt ſur eulx que ils n'euſſent le loiſir de eulx aſſembler ne mettre en ordonnance. Et par la propre maniere que ils

avoient ordonné, le cuiderent faire ſix ou ſept fois la journée. Mais le ſaige Mareſchal avoit moult bien pourveu à ceſte malice : car quand il fut à terre avec tous ſes gens, eſt à ſçavoir que l'Empereur & les Chevaliers de Rhodes à tout grand compaignée de gens d'armes & d'arbaleſtriers, feit demeurer arrangez en moult belle bataille devant le chaſtel, pour garder que les Turs ne vinſſent empeſcher l'aſſault. Et en ceſte bataille demeura la baniere de noſtre Dame ainſi aſſiſe qu'elle debvoit. Et quand il eut faict toute celle ordonnance il alla combatre le chaſtel, & commencea l'aſſault droict à Soleil levant.

Une autre malice encores avoient faicte les Sarraſins pour empeſcher le dict aſſault: car du coſté dont nos gens les debvoient aſſaillir, ils avoient faict ſur les murs & és faulſes brayes des eſchafaults couverts de feurre & de ramille mouillée pour rendre grand fumée, dont auſſi toſt qu'ils veirent partir nos gens pour aller vers eulx ils bouterent le feu en ces eſchaffaults ; afin que ils ne peuſſent approcher pour les grands feux & pour la fumée. Mais tout ce ne leur valut rien : car nonobſtant ce en peu d'heures fut le Mareſchal à toute ſa gent au pied du

mur, & tantoſt feit par force faire deux belles mines, & tant furent menées icelles mines, malgré tous leurs empeſchemens, que le mur fut percé en deux lieux. Et là fut fort combatu : car les Sarraſins fort defendoient le paſſaige. Si y feurent faict moult de belles armes, & moult s'y eſprouverent vaillamment nos bons François. Et bien y eſtoit preſent qui bon exemple de bien faire leur donnoit, c'eſt à ſçavoir leur vaillant Chevetaine qui mie ne s'y eſpargnoit, ains y tenoit ſi bien ſa place que nul tant n'y travailloit. Et pluſieurs fois celle journée le Mareſchal feit dreſſer ſes eſchelles: où maints vaillans hommes combatirent main à main par grand force contre ceulx du chaſtel, leſquels tant s'efforcerent de jetter groſſes pierres de fais ſur les eſchelles qu'elles ne peurent ſouſtenir la charge & rompre les conveint. Et auſſi la grand peſanteur des gens d'armes qui par grand deſir de bien faire montoient deſſus, les faiſoit ployer & rompre.

Quand le Mareſchal, qui toute la journée ne s'eſtoit retraict de combatre, & qui tant y avoit faict d'armes que ce n'eſtoit que merveilles, veid que ſes eſchelles ne pouvoient durer, tantoſt & viſtement feit faire

une grande & forte eſchelle de deux antennes de galées, & ja eſtoit Soleil couchant quand elle fut dreſſée contre les murs. Celle voulut-il garder de trop grand charge, & par grand diligence luy meſme s'en prenoit garde. Le premier monta ſus Meſſire Guichart de la Iaille, qui par long eſpace combatit vaillamment main à main à ceulx du chaſtel, qui tant eſtoient ſur luy que ils le deſarmerent de ſon eſpée ; pour laquelle cauſe & non mie par faulte de couraige le conveint abaiſſer deſſous un bon Eſcuyer, qui eſtoit le premier apres luy, qui eſt nommé Hugues de Tholoigny, lequel tant vaillamment ſe combatit que il entra par force le premier dedans le chaſtel, & le dict Meſſire Guichart apres. Et ceulx qui combatirent en la mine, comme dict eſt, auſſi tant feirent par force d'armes que ils y entrerent. En celle mine avec pluſieurs aultres combatit moult vaillamment le bon Eſcuyer nommé Iean de Ony, duquel j'ay parlé cy devant, tant que par ſa force & la hardieſſe de ſon bon couraige, malgré les ennemis qui toute peine mettoient à l'en garder, feit tant que il entra dedans tout le premier, & apres luy Meſſire Foulques Viguier, apres Meſſire Renauld de Barbaſan, & pluſieurs autres les ſuivirent.

Si allerent tantoſt ſecourir leurs compaignons qui par l'eſchelle eſtoyent montez, & grand beſoing en avoient : car ils n'eſtoient pas plus de dix ou de douze qui ſur le mur ſe combatoient, & eſtoit l'eſchelle rompuë pour le grand fais & charge des bons vaillans qui par leur grand couraige s'efforçoient de monter ſus. Et par celle maniere fut le chaſtel pris qui tant eſtoit fort qu'il ſembloit imprenable. Si occirent tous les Turs qui dedans eſtoient. Et le lendemain le Mareſchal fiſt le chaſtel raſer tout par terre, qui de grand force eſtoit. Car de l'une des parts la mer y battoit, & de l'autre une groſſe riviere qui vient de Turquie, ſi que on n'y pouvoit venir que par une part.

Mais à toute ceſte choſe ne meirent oncques contredict les Turcs qui s'eſtoient mis en bataille comme dict eſt devant ; car ils veirent bien que la force n'euſt pas eſté de leur coſté, ains s'en partirent & laiſſerent la place. Et quand tout ce feut faict nos gens ſe partirent de là & rentrerent en leur galées pour eulx en retourner à Conſtantinople, & veindrent à paſſer devant une bonne ville appellée Algiro, qui fied à l'entrée de la bouche de la mer majour. Peu avant Soleil couchant y arriverent, ſi y geurent celle

nuict. Quand veint au matin le Mareſchal qui à autre choſe ne penſoit fort à tousjours grever les Sarraſins de ſon pouvoir, feit armer ſa compaignée & trompetes ſonner pour deſcendre à terre & la ville aſſaillir. Quand les Turcs de la ville qui deux jours devant avoient veu & ſceu l'exploict qui avoit eſté faict du chaſtel de Rive, veirent les appreſts que on faiſoit pour abatre leur ville, ils bouterent le feu tout en un moment en plus de cent lieux, & tout s'enfuirent és montaignes qui là ſont grandes & haultes. Le feu qui fut fiché par les maiſons prit en peu d'heures à monter hault & à tout embraſer. Le Mareſchal qui veid ceſte beſongne, voulut que de là ne ſe partiſſent juſques à ce que la ville feuſt toute arſe. Et quand ce feut faict il dit que les Turcs avoyent eulx-meſmes faict une partie de ce que il voyoit à faire. Et à tant s'en partirent, & ainſi comme ils s'en retournoient, nouvelles veindrent à l'Empereur que les Turcs eſtoient arrivez à tout bien vingt vaiſſeaux au deſſus du pas de Naretes. Si faiſoient moult de grands dommaiges à ceulx de Conſtantinople & a la cité de Pera, & comprenoient tout le pays, & ſe prenoient à tout gaſter. Tantoſt que ces nouvelles feurent

ouyes, le Mareſchal ordonna d'aller celle part. Si alla deſcendre ſur eulx en tres-belle ordonnance ; mais ils ne l'oſerent oncques attendre, ains s'enfuirent, & nos gens bruſlerent & deſtruirent tous leurs vaiſſeaux, & apres s'en reveindrent à Conſtantinople.

CHAPITRE XXXIV.

Comment apres que l'Empereur, avec l'aide du Mareſchal & des François, eut tout environ ſoy deſcombre de Sarraſins, s'en voulut venir en France pour demander aide au Roy, pour ce que argent & vivres leur failloient. Et comment le Mareſchal qui s'en venoit avec luy laiſſa en la garde de Conſtantinople le Seigneur de Chaſteaumorant, à tout cent hommes d'armes, bons & eſprouvez, bien garnis de trait.

Ne ſçay à quoy plus ma matiere eſloigneroye pour racompter tous les faicts, tous les chaſteaux, toutes les villes priſes, & toutes les empriſes d'armes qui par le Mareſchal feurent accomplies & miſes à chef tandis qu'il feut en ce voyage; car à ennuy pourroit tourner aux liſans de tout compter. Et pour ce, afin d'eſchever toute narration,

& pour dire en brief, tandis qu'il y feut ne ſejourna ne prit aulcun repos qui duraſt plus de huict jours, que tousjours ne feuſt ſur les ennemis, où il prit tant de chaſteaux, de villes, & de fortereſſes, que tous le pays d'environ qui tout eſtoit occupé de Sarraſins depeſcha & deſencombra, & tant de bien y feit que nul ne le ſçauroit dire. Parquoy l'Empereur & tous ſes Barons, & generalement tous ceulx de Conſtantinople & tous les Chreſtiens l'aimoient & honnoroient. Encores plus de bien leur feit: car l'Empereur Carmanoli qui encores eſt en vie eſtoit adonc, & avoit eſté par l'eſpace de huict ans en grand contens contre un ſien nepveu appellé Caloiani (a), & s'entremenoient grand guerre.

La cauſe de ce debat eſtoit pource que le nepveu diſoit que il debvoit ſucceder à l'Empire, à cauſe de ſon pere qui avoit eſté aiſné frere de l'Empereur, qui par ſa force s'eſtoit ſaiſi de l'Empire: & l'Empereur le debatoit pour autres cauſes. Si avoit eſté celle guerre & contens comme cauſe de la deſtruction de Grece, & tant eſtoyent obſtinez l'un contre l'autre, & fermes en leurs propos, que nul n'y avoit peu mectre

(a) Jean VI de nom.

paix. Et s'eſtoit le nepveu allié avec les Turcs, avec leſquels il menoit guerre à ſon oncle ? Entre ces deux, le Mareſchal conſiderant que celle guerre eſtoit prejudiciable à la Chreſtienté, & mal ſeante à eulx, priſt à traicter paix : & tant la pourmena que par ſa grand prudence les meit en bon accord: tant que de faict luy meſme alla querir ce nepveu & ſa femme en une ville appellée Salubrie (a), qui ſied ſur les frontieres de Grece, & le mena à Conſtatinople vers ſon oncle qui le receut à bonne chere, dont tous les Grecs feurent moult joyeux; rendans graces à Dieu qui le Mareſchal avoit mené au pays, qui ceſte ſaincte paix avoit faicte, & par qui tant de biens leur eſtoyent enſuivis. Ia avoit demeuré le Mareſchal & ſa compaignée pres d'un an en Grece, ſi peut-on ſçavoir que en pays qui tousjours eſt en guerre, ne peult que cherté de vivres n'y ſoit. Si n'y avoit plus argent pour payer les gens d'armes, ny vivres pour ſouſtenir ceſt oſt, & pour ce par contrainte convenoit que le Mareſchal en partiſt, dont moult luy peſoit, pour ce que il voyoit bien que tantoſt qu'il ſeroit party les Turcs leur vien-

(a) Salubria, ou Selivrea, ou Solimbrea, ſur la Propontide.

droient courir ſus. Mais ſur toute choſe en peſoit à l'Empereur & aux ſiens.

Si delibererent pour le meilleur conſeil que l'Empereur s'en viendroit avec luy en France devers le Roy derechef luy demander ſecours; par ſi que il renonceroit en ſa main l'Empire & la cité de Conſtantinople, mais qu'il luy pleuſt luy octroyer ayde pour la garder contre les meſcreans. Car quant eſtoit de luy plus ne la pouvoit defendre contre la puiſſance des Turcs: & ſi le Roy de France ne luy aidoit, que il iroit à refuge à tous les autres Roys Chreſtiens. Et fut ordonné que tandis que l'Empereur ſeroit au dict voyage, celuy Caloïani qui eſtoit ſon nepveu demeureroit à Conſtantinople comme Empereur à la garde du lieu, juſques à tant que ſon oncle retourneroit à tout tel ſecours qu'il pourroit avoir. Mais de celle choſe reſpondit Caloïani que il n'en ſeroit nullement d'accord ſi le Mareſchal ne laiſſoit de ſes gens d'armes avec luy & des gens de trait: car il ſçavoit bien que dés auſſi toſt que ils ſeroient partis, Bajazet viendroit à toute ſa puiſſance aſſieger la ville, l'affamer & la gaſter. Le Mareſchal qui veid bien que voirement eſtoit en voye de perdition, s'il n'y avoit aulcune proviſion, laiſſa pour la garde

paix. Et s'eſtoit le nepveu allié avec les Turcs, avec leſquels il menoit guerre à ſon oncle ? Entre ces deux, le Mareſchal conſiderant que celle guerre eſtoit prejudiciable à la Chreſtienté, & mal ſeante à eulx, priſt à traicter paix : & tant la pourmena que par ſa grand prudence les meit en bon accord: tant que de faict luy meſme alla querir ce nepveu & ſa femme en une ville appellée Salubrie (a), qui ſied ſur les frontieres de Grece, & le mena à Conſtatinople vers ſon oncle qui le receut à bonne chere, dont tous les Grecs feurent moult joyeux; rendans graces à Dieu qui le Mareſchal avoit mené au pays, qui ceſte ſaincte paix avoit faicte, & par qui tant de biens leur eſtoyent enſuivis. Ia avoit demeuré le Mareſchal & ſa compaignée pres d'un an en Grece, ſi peut-on ſçavoir que en pays qui tousjours eſt en guerre, ne peult que cherté de vivres n'y ſoit. Si n'y avoit plus argent pour payer les gens d'armes, ny vivres pour ſouſtenir ceſt oſt, & pour ce par contrainte convenoit que le Mareſchal en partiſt, dont moult luy peſoit, pour ce que il voyoit bien que tantoſt qu'il ſeroit party les Turcs leur vien-

(a) Salubria, ou Selivrea, ou Solimbrea, ſur la Propontide.

droient courir ſus. Mais ſur toute choſe en peſoit à l'Empereur & aux ſiens.

Si delibererent pour le meilleur conſeil que l'Empereur s'en viendroit avec luy en France devers le Roy derechef luy demander ſecours; par ſi que il renonceroit en ſa main l'Empire & la cité de Conſtantinople, mais qu'il luy pleuſt luy octroyer ayde pour la garder contre les meſcreans. Car quant eſtoit de luy plus ne la pouvoit defendre contre la puiſſance des Turcs: & ſi le Roy de France ne luy aidoit, que il iroit à refuge à tous les autres Roys Chreſtiens. Et fut ordonné que tandis que l'Empereur ſeroit au dict voyage, celuy Caloïani qui eſtoit ſon nepveu demeureroit à Conſtantinople comme Empereur à la garde du lieu, juſques à tant que ſon oncle retourneroit à tout tel ſecours qu'il pourroit avoir. Mais de celle choſe reſpondit Caloïani que il n'en ſeroit nullement d'accord ſi le Mareſchal ne laiſſoit de ſes gens d'armes avec luy & des gens de trait: car il ſçavoit bien que dés auſſi toſt que ils ſeroient partis, Bajazet viendroit à toute ſa puiſſance aſſieger la ville, l'affamer & la gaſter. Le Mareſchal qui veid bien que voirement eſtoit en voye de perdition, s'il n'y avoit aulcune proviſion, laiſſa pour la garde

de la ville cent hommes d'armes & cent valets armez, de ſes propres gens, & une quantité d'Arbaleſtriers. De laquelle compaignée ordonna chef le Seigneur de Chaſteaumorant, & les laiſſa pourveus & garnis de vivres pour un an, & argent ſuffiſant en main de bons marchans pour les payer chaſcun mois tout le temps durant. Et en toutes choſes donna bon ordre avant qu'il partiſt. Parquoy quand les Genevois & les Venitiens qui là eſtoyent veirent la ſaige & honnorable proviſion du Mareſchal, feirent un accord entre eulx que ils laiſſeroient huict galées garnies avec ſes gens pour la garde de la ville, c'eſt à ſçavoir quatre de Gennes & quatre de Veniſe. De ceſte garniſon feurent moult reconfortez ceulx de la ville, qui avant eſtoient comme en deſeſpoir, & n'y ſçavoient meilleur conſeil que de eulx enfuir devers les Sarraſins, & abandonner la bonne ville de Conſtantinople. Et à tant ſe partirent de Conſtantinople pour venir en France l'Empereur & le Mareſchal qui un an y avoit demeuré.

CHAPITRE XXXV.

Comment le Seigneur de Chaſteaumorant feit bien ſon debvoir de garder Conſtantinople, & la famine qui y eſtoit, & le remede qui y feut mis.

Le Seigneur de Chaſteaumorant, que le Mareſchal avoit laiſſé Chef & garde de Conſtantinople, feit tant bien ſon debvoir de celle commiſſion comme preud'homme envers Dieu, & tres-vaillant Chevalier aux armes qu'il eſt, que à tousjours mais en debvra eſtre honnoré. Car tres-ſoigneuſement il garda la ville, en laquelle toſt apres que l'Empereur fut party, feut ſi tres-grand famine, que les gens eſtoient contraincts par raige de faim de eulx avaler par nuict à cordes jus des murs de la ville, & eulx aller rendre aux Turcs. Pour laquelle choſe Chaſteaumorant eſtoit preſques auſſi diligent de faire bon guet : afin que la gent de la ville ne s'enfuit, comme pour la doubte des ennemis, auſſi de peur qu'ils ſe rendiſſent à eulx. Si eut moult grand pitié de ceſte peſtilence, & un tel convenable remede y trouva que il envoyoit ſouvent & menu ſes gens courir & fourraiger ſur les Turs, par tout

où il ſçavoit que il y avoit gras pays, quand ils ne s'en donnoient de garde. Si leur portoit de grands dommaiges, & prenoit aucunes fois de bons priſonniers, & les rançonnoient nos gens, les uns à argent, les autres à vivres. Et par celle voye & maniere feit tant que la ville, Dieu mercy, feut remplie & aiſée de tous biens, ne il n'eſtoit vaiſſeau de Sarraſins qui la environ oſaſt paſſer, qui tantoſt ne feuſt happé par ces galées qui tousjours eſtoit en aguet. Et par ainſi garentit la cité de mort, de famine, & des mains des ennemis, & la remplit d'abondance. Et par la diligence qu'il y mettoit tousjours gaignoit quelque choſe ſur Sarraſins. Et ainſi la garda l'eſpace de trois ans contre la puiſſance des Turcs. Et à brief parler, tant y feit luy & les gens de ſa compaignée, que ceulx qui en ſçavent la verité dient que par luy & par les bons François qui avec luy eſtoient, a eſté ſauvée & garantie d'eſtre du tout deſtruite & perie la noble & ancienne cité de Conſtantinople. Laquelle choſe n'eſt point de doubte eſt tres-agreable à Dieu, & grand honneur au Roy de France & aux François qui bien leur vertu y eſprouverent, & grand bien pour la Chreſtienté. Et tout ce bien adveint

par la ſaige prevoyance du bon Mareſchal qui les y laiſſa. Parquoy nul ne pourroit dire le tres-grand bien qui adveint de l'allée que le Mareſchal feit au dict pays.

CHAPITRE XXXVI.

Comment l'Empereur veint en France, & comment le Mareſchal y arriva devant.

L'Empereur & le Mareſchal tant errerent par mer depuis que ils furent partis de Conſtantinople, comme dict eſt cy deſſus, que ils arriverent à Veniſe. Et là voulut un peu ſejourner l'Empereur, pour certaines choſes qu'il avoit à faire avec les Venitiens. Si ſe partit de luy le Mareſchal pour venir devant en France pour annoncer ſa venuë, & dire la cauſe qui luy amenoit. Si ne fina de cheminer tant qu'il fut devers le Roy qui à moult grand joye & honneur le receut, & moult le deſirait veoir, & auſſi luy feirent moult grand feſte tous nos Seigneurs & Chevaliers, & Eſcuyers, & toute gent : car moult bien l'avoit deſſervy. Si fut apres ſes bien viengnans une bonne piece à ſejour : car bien eſtoit temps qu'il preint un peu de repos, & qu'il euſt aucune joye & esbate-

ment : car de longtemps peu en avoit eu. Combien que ja eſtoit ſi raſſis & tant ſaige que gueres ne luy chailloit fors que des plaiſirs que les vertueux prennent en bien faiſant. Si eſtoit tous les jours entre les Seigneurs qui luy demandoient & enquerroient des advantures & faicts qui eſtoyent advenus là où il avoit eſté. Et il leur en racomptoit non mie à ſa loüange, mais à celle de ſes compaignons, à qui il donnoit l'honneur de tout ce qui avoit eſté fait : mais en ce croiſſoit encore plus ſon los : car renommée ne ſe taiſoit point de ſes bons faicts, dont bien eſtoyent informez.

Et ainſi alla paſſant le temps tant que l'Empereur arriva à Paris, auquel le Roy & tous nos Seigneurs les Ducs allerent alencontre juſques dehors Paris à tout grand route de nobles gens, & à grand honneur le receurent & moult l'honnora le Roy comme raiſon eſtoit (24) : car ſans faillir moult eſt l'Empereur Carmanoli Prince de grand reverence, bon, prudent & ſaige, & eſt pitié dont il eſt en telle adverſité. Et ſe repoſa & aiſa à Paris, & le Roy luy entreteint tout ſon eſtat & le deffroya de toute deſpence, tant comme il feut au Royaume de France. Et quand il eut aſſez repoſé il dict bien & ſaigement

ſaigement au Roy, preſens nos Seigneurs en plain Conſeil, la cauſe qui le menoit en France. Si luy feut donnée reſponce bonne & gracieuſe, & de bonne eſperance. Et ſur ce eut le Roy advis avec ſon Conſeil, & par pluſieurs fois en fut parlé avant que la choſe feuſt concluë. Toutesfois au dernier pour le bien de Chreſtienté, & que tout Prince doibt ayder à ſouſtenir l'un l'autre, & par eſpecial contre les meſcreans, luy octroya le Roy que il luy feroit ayde & ſecours de douze cent combattans payez pour un an. De laquelle compaignée le Mareſchal ſeroit chef & Capitaine : car ce avoit requis de grace ſpeciale l'Empereur, qui moult en fut joyeulx, & qui avoit maints grands biens dicts & rapportez de luy au Roy & au Conſeil, & comment vaillamment il s'eſtoit porté au pays. Si remercia le Roy de l'aide que il luy avoit octroyée. Et partit de Paris : car ja y avoit bonne piece demeuré. Et voulut aller par les aultres Princes Chreſtiens ſemblablement requerir leur ayde & ſecours, tant de finance dont il avoit peu, comme de gens pour luy ayder à garder & à reconquerir ſon pays qui pour lors eſtoit és mains des ennemis de la foy, dont grand pitié eſtoit. Si fut devers le Sainct Pere qui donna grand pardon à qui-

conque luy feroit bien, & alla en Angleterre & vers plusieurs autres Roys Chrestiens qui tous luy ayderent, & en ceste queste feut l'espace de pres de trois ans.

CHAPITRE XXXVII.

Cy devise comment l'Empereur de Constantinople eut paix avec Bajazet, Et comment le Tamburlan l'en vengea. Et de la mort de Tamburlan.

En ces entrefaictes que l'Empereur de Constantinople estoit hors de son pays, & en la queste dessus dicte, & que le Seigneur de Chasteaumorant estoit garde de la cité de Constantinople, adveint comme il pleut à Dieu, lequel ne veult que nul mal demeure impuny, & qui estrangement vange ses amis des torts faicts & griefs que on leur faict, & quoy qu'il attende, tout ainsi que jadis il feit des enfans d'Israel que il laissa longuement en la servitude de Pharaon, & de ses mains delivra son peuple comme racompte la Bible, tout ainsi voulut-il venger par diverse voye les bons Chrestiens qui avoyent esté occis en la bataille, & cruellement destranchez devant Bajazet, comme nous avons dict cy devant : car un grand Prince de Tartarie

que on nommoit le Tamburlan (a), comme fleau de Dieu en preint la vengeance. Celuy Tamburlan eſtoit de ſi hault courage que il avoit intention de conquerir tout le monde ſi fortune luy euſt voulu aider, mais il y faillit : car comme dict le commun proverbe, les hommes propoſent, & Dieu ordonne. Toutesfois par le tres-grand travail en armes que il prit, auquel meſtier trente ans entiers n'avoit ceſſé ne repoſé en bonne ville, fors tousjours aux champs, à tout ſi grand oſt que c'eſtoit merveilles, & par ſi grande ordonnance que toutes les neceſſitez que il convenoit pour fournir l'oſt il menoit avec ſoy, & de beſtes ſi grande quantité que merveilles eſtoit, & par ſi bon ordre qu'il n'y avoit ſi petite beſte qui ne portaſt ſa charge de quelque fardeau, meſmes les chevres & les moutons. Et les merveilles qu'il feit, & les grandes rivieres qu'il paſſa, & comment ſes gens eſtoyent endurcis au travail, ne ſeroit ſinon merveilles racompter. Mais je m'en paſſe, pource qu'il n'affiert à mon propos. Si croy bien que aulcunement conviendroit que nos Chreſtiens qui tant veulent eſtre à leur aiſe, ſuiviſſent celle voye s'ils vouloient eſtre grands conquereurs, conquiſt ſi grand

(a) Tamerlan.

pays en ceſt eſpace de temps, comme toute Egypte, & deſtruit la Cité de Damas, & ſubjugua toute la Syrie & toutes les terres d'environ, qui moult long pays s'eſtendent, puis s'en veint deſcendant ſur la Turquie, & aſſaillit Bajazet de guerre.

Adonc luy conveint par force laiſſer en paix les Chreſtiens. Si commencerent les Tartares fortement à demarcher ſon pays, & à piller & gaſter, & luy conveint deffendre & faire armée contre eulx. Et lors les Chreſtiens qui eſtoient d'aultre part, c'eſt à ſçavoir le Seigneur de Chaſteaumorant & ſa compaignée luy feurent au dos, qui mie ne luy eſtoyent bons voiſins, ains luy portoient ſouvent de grands dommaiges. Si ſe continua tant celle guerre que il fut deſconfit en pluſieurs batailles, & ſes gens morts & pris, & ſes fortereſſes, villes & citez priſes & deſtruites, & ruées par terre, tant que à la parfin ne peut plus forçoyer contre luy. Et en une bataille qu'il eut contre le dict Tamburlan fut deſconfit, & toute ſa gent enfuite & priſe. Et feut luy meſme pris & mené en priſon, en laquelle mourut de dure mort. Et ainſi par ceſte voye perit & finit la Seigneurie de Bajazet qui maints maulx avoit faict à la Chreſtienté, & par ceſte maniere en

fut vangé le Comte de Nevers & les nobles François, & auſſi l'Empereur de Conſtantinople que il avoit desherité. Mais n'euſt pas faict meilleure compaignée celuy Tamburlan aux Chreſtiens que avoit faict Bajazet, ſi longuement euſt veſcu. Car ja n'euſt eſté ſaoul de conquerir terre. Mais Dieu qui à toutes choſes ſçait remedier, ne voulut mie ſouffrir que ſon peuple Chreſtien feuſt ſoubmis ne ſubjugué par les ennemis de la vraye foy. Si luy envoya la mort qui toute choſe mondaine trait à fin.

CHAPITRE XXXVIII.

Cy dit comment le Mareſchal eut grand pitié de pluſieurs Dames & Damoiſelles qui ſe complaignoient de pluſieurs torts que on leur faiſoit, & nul n'entreprenoit leurs querelles, & pour ce entreprit l'Ordre de la Dame blanche à l'eſcu verd. Par lequel luy treizieſme portant celle deviſe, s'obligea à la deffence d'elles.

A revenir à noſtre premier propos, c'eſt à ſçavoir de parler du bon Mareſchal, duquel ne pourroient eſtre ſuffiſamment repreſentées les grands bontez, tandis que l'Empereur

de Conſtantinople eſtoit en France devers le Roy, comme eſt deduict cy devant, & que le dict Mareſchal eſtoit à ſejour, adveint que aulcunes complaintes veindrent devers le Roy, comment pluſieurs Dames & Damoiſelles, veufves & autres, eſtoyent oppreſſées & travaillées d'aucuns puiſſans hommes, qui par leur force & puiſſance les vouloient deſheriter de leurs terres, de leurs avoirs & de leurs honneurs, & avoient les aucunes desheritées de faict. Ainſi maints grands torts recepvoient, ſans que il y eut Chevalier, ne Eſcuyer, ne Gentil-homme aulcun, ne quelconque perſonne qui comparuſt pour leur droict defendre, ne qui ſouſteint, ne debatiſt leurs juſtes cauſes & querelles. Si venoient au Roy comme à fontaine de Juſtice, ſupplier que ſur ce leur feuſt pourveu de remede raiſonnable & convenable.

Ces piteuſes clameurs & complaintes ouyt le Mareſchal faire à maintes Gentils-femmes par pluſieurs fois, ſi comme il eſtoit en la preſence du Roy. Deſquelles choſes eut moult grand pitié, & de toute ſa puiſſance eſtoit pour elles, & ramentevoit leurs cauſes au Roy & en ſon Conſeil, & les portoit & ſouſtenoit en leur bon droict par moult grande charité, comme celuy qui en toutes choſes

eſtoit & eſt tel que noble homme doibt eſtre. Si va penſer en ſon couraige que moult grand honte eſtoit à ſi noble Royaume comme celuy de France, où eſt la fleur de la Chevalerie & Nobleſſe du monde, de ſouffrir que Dame ny Damoiſelle, ne femme d'honneur quelconque euſt cauſe de ſoy plaindre que on luy feiſt tort ne grief, & que elles n'euſſent entre tant de Chevaliers & Eſcuyers nuls champions, ny defendeurs de leurs querelles : par quoy les mauvais & vilains de couraige eſtoient plus hardis à leur courir ſus par maints oultraiges leur faire, pource que les femmes ſont foibles, & elles n'avoient qui les deffendit. Et avec ce diſoit en ſoy meſme que moult eſtoit grand pitié, peché & deſhonneur à ceulx qui mal leur faiſoient, que femme d'honneur euſt achoiſon de ſoy plaindre d'homme, lequel naturellement & de droict les doibt garder & deffendre de tout grief & tort, à ſon pouvoir, s'il eſt homme naturel, & tel qu'il doibt eſtre, c'eſt à ſçavoir raiſonnable. Mais pour ce que chaſcun ne veult pas uſer aux femmes de tel droict, que quand eſtoit de luy par ſa bonne foy il vouloit mettre cœur, vie & chevance de toute ſa puiſſance, à ſouſtenir leurs juſtes cauſes & querelles, contre qui que ce feuſt

qui le vouluſt debatre, ne qui tort leur feiſt, au cas que ſon aide luy feuſt requis d'aucune.

Ainſi deviſoit à part ſoy le bon Mareſchal, & quand ſur ce eut aſſez penſé, adonc par ſa tres-grande gentileſſe, liberalité, & franchiſe de couraige, va mettre ſus un moult notable & bel ordre, & tres-honnorable à Chevalier, que il fonda & aſſiſt ſur ceſte cauſe. Et de ceſte choſe va dire ſa penſée & ſentence à aulcuns ſes plus eſpeciaulx compaignons & amis, leſquels moult l'en priſerent, & luy requirent que ils feuſſent compaignons & freres du dict ordre, qui moult leur ſembla eſtre juſte, bel, honnorable & chevaleureux, laquelle choſe il leur accepta de bonne volonté. Si feurent treize Chevaliers, leſquels pour ſigne & demonſtrance de l'empriſe que ils avoient faicte & jurée, debvoient porter chaſcun d'eulx liée autour du bras une targe d'or eſmaillée de verd, à tout une Dame blanche dedans. Et des convenances que ils feirent & jurerent à l'entrer en l'ordre, voulut le Mareſchal, afin que la choſe feuſt plus authentique, que bonne lettre en feuſt faicte, laquelle feuſt ſcellée des ſeaulx de tous treize enſemble, & que aprés feuſt publié en toutes parts du

Royaume de France, afin que toutes Dames & Damoiſelles en ouyſſent parler, & que elles ſceuſſent où ſe traire ſi beſoing en avoient. Si me tais de deviſer des convenances du dict ordre, pour ce que tout au long on les peult veoir par la declaration des propres lettres par eulx certifiées & eſcriptes, dont cy-aprés s'enſuit la teneur. Et ne voulut le Mareſchal eſtre le premier nommé és dictes lettres, pour ce que Monſeigneur Charles d'Albret qui eſt couſin-germain du Roy de France, voulut eſtre compaignon du dict ordre. Si n'en vouloit eſtre nommé chef par devant luy : & pour ce eſt mention faicte d'eulx tous enſemble, comme veoir ſe peult.

CHAPITRE XXXIX.

Le contenu des lettres d'armes, par leſquelles ſe obligeoient les treize Chevaliers à defendre le droict de toutes Gentils-femmes à leur pouvoir, qui les en requerroient.

A toutes haultes & nobles Dames & Damoiſelles, & à tous Seigneurs, Chevaliers & Eſcuyers, aprés toutes recommendations, ſont à ſçavoir les treize Chevaliers compai-

gnons, portans en leur deviſe l'eſcu verd à la Dame blanche.

Premierement pour ce que tout Chevalier eſt tenu de droict de vouloir garder & deffendre l'honneur, l'eſtat, les biens, la renommée, & la loüange de toutes Dames & Damoiſelles de noble lignée : & que iceulx entre les autres ſont tres-deſirans de le vouloir faire, les prient & requierent que il leur plaiſe que ſi aulcune ou aulcunes eſt ou ſont par oultraige, ou force, contre raiſon diminuées ou amoindries des choſes deſſus dictes, que celle ou celles à qui le tort ou force en ſera faicte veuille ou veuillent venir ou envoyer requerir l'un des dicts Chevaliers, tous ou partie d'iceulx, ſelon ce que le cas le requerra, & le requis de par la dicte Dame ou Damoiſelle, ſoit un, tous ou partie, ſont & veulent eſtre tenus de mettre leurs corps pour leur droict garder & deffendre encontre tout autre Seigneur, Chevalier ou Eſcuyer, en tout ce que Chevalier ſe peut & doibt employer au meſtier d'armes, de tout leur pouvoir, de perſonne à perſonne, juſques au nombre deſſus dict, & au deſſoubs, tant pour tant. Et en briefs jours aprés la requeſte à l'un, tous ou partie d'iceulx faicte de par les dictes Dames ou

Damoiſelles, ils veulent preſentement eulx mettre en tout debvoir d'accomplir les choſes deſſus dictes, & ſi brief que faire ſe pourra. Et s'il advenoit, que Dieu ne veuille, que celuy ou ceulx qui par les dictes Dames ou Damoiſelles ſeroient requis, euſſent eſſoine raiſonnable; afin que leur ſervice & beſongne ne ſe puiſſe en rien retarder qu'il ne priſt concluſion, le requis ou les requis ſeront tenus de bailler preſtement de leurs compaignons, par qui le dict faict ſeroit & pourroit eſtre mené à chef & accomply.

Item ſi aucuns Seigneurs, Chevaliers ou Eſcuyers de noble lignée, & ſans vilain reproche, ont volonté de faire aucune requeſte, ou ont faict ou font aulcuns vœus de faire ou accomplir aulcunes armes, quelles que elles ſoyent ou feuſſent, honnorables & deües de faire, pource qu'il eſt à penſer certainement que les dicts requeſte & vœus, ils ont grand volonté de les mettre à chef pour eulx oſter de peine, & afin que plus legerement ils puiſſent trouver l'accompliſſement de leur deſir, iceulx Chevaliers deſſus nommez, tous ou partie d'iceulx, à qui iceulx voüans & requerans vouldra ou vouldront adreſſer leurs dicts vœus & requeſte, à l'aide de Dieu ſeront ou ſera preſt celuy ou ceulx qui en

ſera ou ſeront requis, tous, un, ou partie d'iceulx ſelon ce que le cas le requerra, de faire & accomplir les dictes armes à eulx requiſes. Et pour mettre le faict à execution deüe, veulent trouver Iuge à leur pouvoir dedans quarante jours aprés la requeſte à eulx faicte, & la deviſe des armes, & pluſtoſt ſi faire ſe peut. Et aprés que le dict Iuge ſera trouvé d'eſtre preſt au chef de trente jours, quelque jour que le Iuge vouldra, donner tout accompliſſement du dict faict. Et au cas que iceulx ne pourroient trouver Iuge, ſi celuy ou ceulx qui aura ou auront faict les dictes requeſtes & vœus le veulent pourchaſſer convenable tel que par raiſon doibve ſuffire, le dict Chevalier ou Chevaliers deſſus nommez ſera ou ſeront preſts de partir pour y aller trente jours aprés que l'on leur aura faict à ſçavoir qui ſera le Iuge. Et s'il eſt beſoing d'avoir ſaufconduict ou aultre ſeureté, ceulx qui trouveront le Iuge ſeront tenus de le faire avoir tel comme au cas appartiendra.

Item pource qu'il pourroit advenir que plus d'un pourroit adreſſer ſon vœu & requeſte à aulcun des Chevaliers deſſus nommez, iceluy Chevalier ſera tenu de l'accomplir à celuy qui premier luy aura faict à ſça-

voir. Et cela faict & fourny, ſi Dieu le gardoit d'eſſoine, aprés l'accompliroit à l'autre.

Item au cas que aucun ou aucuns des dicts Chevaliers deſſus nommez auroit ou auroient eſſoine raiſonnable & honneſte de non pouvoir accomplir les choſes à luy requiſes, il ſeroit ou ſeroient tenus de bailler un de leurs compaignons, lequel qu'il luy plairoit, pour donner tout accompliſſement au dict faict.

Item s'il advenoit que de tel nombre comme les Chevaliers deſſus nommez ſont, ils feuſſent requis tous enſemble d'accomplir aucunes armes quelles que elles ſoyent ou feuſſent, & un ou aulcun d'iceulx feuſſent en voyage, ou euſſent aucune eſſoine raiſonnable, parquoy ils ne peuſſent eſtre bonnement au jour qui empris ſeroit, la partie à qui on le feroit à ſçavoir, puiſqu'il ne pourroit recouvrer à temps leurs compaignons, ſeroient tenus de leur pouvoir d'en mettre avec eulx pour parfournir le nombre deſſus dict, pour accomplir toutes choſes à eulx requiſes. Et s'ils eſtoyent en lieu que ils ne peuſſent recouvrer leurs compaignons comme dict eſt, ne autre compaignée pour fournir le dict nombre, iceulx qui là ſeroient, ou qui ſe pourroient bonnement trouver en-

ſemble, ſeroient tenus de tel nombre comme ils ſeroient de faire & accomplir toutes choſes comme deſſus eſt dict.

Item s'il advenoit que aucune ou aucunes Dames ou Damoiſelles euſſent requis le ſecours & ayde de l'un de tous ou de partie des dicts Chevaliers, & aprés la requeſte faicte de par les dictes Dames ou Damoiſelles aucun ou aucuns Seigneurs, Chevaliers ou Eſcuyers, pour leur requeſte & vœus accomplir, s'adreſſaſſent à eulx d'aucunes armes quelles que elles ſoyent ou feuſſent, comme deſſus eſt dict, les dicts Chevaliers ou aulcuns d'iceulx ſeroient tenus, comme raiſon eſt, de faire & accomplir premierement le ſecours de la dicte Dame ou Damoiſelle, & cela faict, donner tout accompliſſement aux dictes armes de quoy on ſe ſeroit à eulx adreſſé. Et ſi ainſi eſtoit que aucun ou aucuns Seigneurs, Chevaliers ou Eſcuyers, pour leurs vœus & requeſtes accomplir, ſe feuſſent adreſſez d'aucunes armes à aucun des Chevaliers deſſus nommez, & depuis aucune Dame ou Damoiſelle requiſt pour ſon ayde celuy meſme Chevalier, en ce cas il pourroit eſlire lequel qu'il luy plairoit, & aprés, ſi Dieu le gardoit d'eſſoine, donner tout accompliſſement au ſurplus.

Item ſi aucun ou aucuns des dicts Chevaliers deſſus nommez, un, tous, ou partie d'iceulx, eſtoyent ou feuſſent requis pour aucuns vœus ou requeſtes accomplir, de faire aucunes armes, depuis la requeſte à eulx faicte, aucun ou aucuns autres Seigneurs, Chevaliers ou Eſcuyers s'adreſſaſſent à iceluy ou à ceulx meſmes Chevaliers de combatre à oultrance, les requis, un, tous, ou pluſieurs, s'il leur plaiſt, peuvent delaiſſer leurs armes pour prendre la bataille.

Item ſi aucun ou aucuns des dicts Chevaliers ou Eſcuyers s'adreſſoient pour leurs vœus accomplir, de leur volonté, ou autrement à iceulx treize Chevaliers, ou à l'un d'eulx, pour combatre à oultrance, comme dict eſt, & requiſſent que les vaincu ou vaincus feuſt ou feuſſent priſonniers des vainqueur ou vainqueurs, en celuy cas, & tout avant œuvre, ſeroit adviſée une ſomme d'argent du conſentement des parties, & par l'ordonnance du Iuge devant qui ils combatroient : & celuy ou ceulx qui ſeroit ou ſeroient oultrez & deſconſits, demeureroit ou demeureroient priſonnier ou priſonniers en la main du Iuge deſſus dict, juſques à ce que il auroit payé & contenté, payez & contentez celuy ou ceulx qui les auroit ou au-

roient oultrez, d'icelle ſomme tant ſeulement qui paravant auroit eſté ordonnée : & icelle payée, s'en pourra ou pourroient aller tous quittes.

Item ſi aucun ou aucuns mouroit en bataille, ou toſt aprés, pour achoiſon d'icelle, il ſeroit en ce cas quitte de payer aulcune finance.

Item ſi aucun ou aucuns des treize Chevaliers deſſus dicts, le temps durant de leur empriſe, alloit ou alloient de vie à treſpaſſement, ou euſt ou euſſent eſſoine raiſonnable de non pouvoir plus bonnement porter armes, les autres compaignons en ce cas ſeroient tenus de mettre d'autres avec eulx pour remplir & fournir tousjours le dict nombre.

Item les Chevaliers deſſus nommez ont emply & veulent donner tout accompliſſement à toutes les choſes deſſus dictes & eſcriptes, de tout leur loyal pouvoir, à l'ayde de Dieu, & de noſtre Dame, par l'eſpace de cinq ans; à commencer à compter du jour de la datte de ces preſentes, & porter leur deviſe le dict temps durant. Et afin que toutes celles & ceulx qui de ces choſes oiront parler, ſçaichent & tiennent fermement que les volontez des dicts Chevaliers ſont fermes

de

de toutes ces choſes accomplir, & auſſi que l'on y adjouſte plus grand foy, ils ont faict ſeeller ces preſentes chaſcun du ſeel de ſes armes, & chaſcun y a mis ſon nom par eſcript, qui feurent faictes le jour de Paſques fleuries l'onzieſme jour d'Avril, l'an de grace mille trois cens quatre-vingt-dix-neuf.

Meſſire Charles d'Albret. Meſſire Boucicaut, Mareſchal de France. Boucicaut ſon frere. François d'Aubiſſecourt. Iean de Ligneres. Chambrillac. Caſtelbayac. Gaucourt. Chaſteaumorant. Betas. Bonnebaut. Colleville. Torſay.

Et à tant feray fin de la premiere Partie de ce livre, & en pourſuivant ma matiere par ordre comme les choſes adveindrent de rang au contenu des faicts du Mareſchal de France Boucicaut, commenceray la ſeconde Partie, en delaiſſant toutes les choſes deſſus dictes, & entrant en aultre propos, lequel à l'aide de Dieu bien & bel me ramenera à ma matiere. Or me doint Dieu grace de la commencer, moyenner & finir, que ce ſoit au plaiſir de Dieu, qui point ne defend que on loüe les bons, & que auſſi ce ſoit à l'honneur & los de celuy qui bien en eſt digne, & de qui je parle.

MÉMOIRES
OU
LIVRE DES FAITS
DU BON MESSIRE
JEAN LE MAINGRE,
DIT
BOUCICAUT,
MARÉCHAL DE FRANCE.
SECONDE PARTIE.

Cy commence la ſeconde Partie de ce Livre, laquelle parle depuis le temps que le Mareſchal eut le gouvernement de Gennes juſques au retour de Syrie.

CHAPITRE PREMIER.

Premierement parle de l'ancienne couſtume qui court en Italie des Guelphes & des Guibelins.

(*Ce Chapitre ne contient que des réflexions oiſeuſes ſur les deux partis qui déſoloient l'Italie ſous le nom de* Guelphes *&* Gibellins.)

CHAPITRE II.

Cy dit de la Cité de Gennes, & de la tribulation où elle eſtoit avant que le Mareſchal en feuſt Gouverneur.

(*Ce Chapitre ne dit autre choſe, ſinon que la ville de Gennes, comme toutes les autres villes d'Italie, étoit en proye aux factions des Guelphes & des Gibellins.*)

CHAPITRE III.

Cy dit comment la Cité de Gennes ſe donna au Roy de France.

Si adveint environ l'an de grace mille trois cent quatre vingt dix ſept, que les Genevois, ainſi comme ils ont d'ancienne couſtume de gouverner leur cité & le pays qui leur appartient ſoubs l'obeiſſance d'un chef que ils eſliſoient entre eulx avec le Conſeil d'un nombre des anciens de la ville, ſelon leurs Statuts eſleurent pour Duc (a) celuy qui leur ſembla homme plus propice & idoine à les bien gouverner. Celuy Duc eſtoit nommé

(a) C'eſt-à-dire, Doge.

Meſſire Antoine Adorne, & encores que il feuſt du peuple, & non mie Gentil-homme d'extraction, ſi eſtoit-il ſaige, & bien & prudemment les gouvernoit & tenoit en Juſtice. Mais ainſi comme devant eſt dict, comme il ſoit comme impoſſible tenir en paix les communes & peuple d'icelle nation, qui ne ſe peut ſouffrir pour leur grand orgueil à nul ſuppediter, ſi par force n'eſt, ains veulent tous eſtre maiſtres, ſe rebellerent contre iceluy leur Duc & le chaſſerent. Mais apres feit tant par amis que il feut rappellé à la Seigneurie, en laquelle quand il eut un peu eſté d'eſpace, luy qui ſage eſtoit, conſidera la grande varieté de ſes citoyens, leſquels il ſentoit ja murmurer & machiner contre luy. Si veid bien que longuement ne la pourroit garder ne tenir pour la diviſion d'eulx, qu'il convenoit tenir & gouverner ſoubs grande puiſſance. Si s'adviſa celuy Duc pour le bien de la dicte cité d'une ſaige cautele. Car il feit tant par dons, grandes promeſſes, & belles paroles, que les principaulx des nobles, & qui debvoient avoir les plus grandes dominations en la ville, dont ceulx du peuple les avoient chaſſez, ne y demeurer ſinon peu d'eulx n'oſoient, feurent d'accord d'eulx donner au Roy de France. Et ceſte

choſe agréerent meſmement des principaulx de ceulx du peuple.

Quand il eut toute ceſte choſe traictée & baſtie, il le manda haſtivement par ſes meſſaiges en France. (25) Le Roy eut Conſeil que ce n'eſtoit mie choſe à mettre à neant. Et que bon ſeroit pour luy d'eſtre ſaiſy & reveſtu de ſi noble joyau comme de la Seigneurie de Gennes, par laquelle ſa puiſſance & par mer & par terre pourroit moult accroiſtre. Si envoya un Chevalier de France avec belle compaignée de gens pour en recepvoir les hommaiges, & gouverner pour le Roy la dicte cité. Mais iceluy ne leur fut pas longuement agreable, ains conveint qu'il s'en partiſt. Et ainſi ſemblablement pluſieurs des Chevaliers de France y feurent envoyez, & meſmement le Comte de Sainct Pol. Mais aucuns par advanture pour les cuider tenir en amour, leur eſtoient trop mols & trop familiers, & frequentoient avec eulx ſouvent, & danſoient avec les Dames. Si n'eſt pas la maniere de gouverner ceulx de delà. Parquoy tousjours il convenoit que iceulx Gouverneurs s'en partiſſent.

CHAPITRE IV.

Cy dit comment vertu plus que autre choſe doibt eſtre cauſe de l'exaucement de l'homme.

(*Le titre ſeul de ce Chapitre prouve qu'il eſt inutile à l'Hiſtoire.*)

CHAPITRE V.

Cy dit comment le Mareſchal pour ſa vertu & vaillance fut eſleu & eſtably pour eſtre Gouverneur de Gennes.

(*Ce Chapitre n'offre à conſerver que ce qui ſuit.*)

Toutefois à la fin, conſideré que le Royaume n'eſtoit mie pour le temps oppreſſé de grandes guerres, & auſſi que c'eſtoit choſe deüe de pourveoir à la ruine de la cité & pays de Gennes, qui adonc eſtoit moult malade, & adonc au bas & grand diſete avoit de ſaige repareur, laquelle dicte cité en eſpoir d'avoir ſecours & aide à ſa miſerable douleur, s'eſtoit miſe & renduë és bras du Roy de France comme à ſouverain Prince, feut deliberé que il iroit. Adonc par le Roy feut commis au bon & ſaige Mareſchal Boucicaut le Gouvernement de Gennes & de

tout le pays qui aux Genevois compete & appartient, & feut faict propre Lieutenant du Roy, repreſentant ſa perſonne & ayant l'Adminiſtration & Baillie de tout en tout, & tenus à faicts & dicts tous ſes eſtabliſſemens, ordonnances, & commandemens, comme ſi le Roy feuſt en perſonne; comme le Roy luy certifia par ſes lectres patentes, paſſées, ſignées & ſeellées preſent ſon Conſeil.

CHAPITRE VI.

Cy dit comment le Mareſchal alla à Gennes, & comment il y fut receu.

Le Mareſchal qui eut par le Roy la commiſſion & gouvernement de Gennes, comme dict eſt, appreſta ſon erre au plus toſt qu'il peut. Et luy qui en toutes choſes ſçait eſtre pourveu, ſaigement conſidera que avec le bon ſens & advis qu'il convient avoir à bien gouverner les gens de delà, eſtoit auſſi neceſſaire pour reparer la ruine & deſchéement du lieu, de s'ayder de force & de puiſſance contre les diverſes volontez & contraires opinions qui par la diviſion d'entre eulx communément y ſont. Et pour ce par la volonté du Roy ſe pourveut de bonnes gens d'armes,

en telle quantité comme par bon conſeil eut advis que il luy convenoit.

Quand tout ſon erre euſt appreſté, adonc preint congé du Roy & des Seigneurs. Si ſe partit à belle compaignée, adreſſant ſa voye droict à Gennes, en allant par la cité de Milan, laquelle dicte cité ſied comme à deux journées de Gennes. Là arreſta aucuns jours, tant que vers luy feurent arrivez belle compaignée de gens d'armes qu'il attendoit. Et en ce lieu luy veindrent au devant des principaux & des greigneurs de la cité de Gennes, qui humblement luy feirent la reverence, & grand ſemblant de joye feirent de ſa venuë. Les aucuns d'eulx par adventure le faiſoient feintement, pource que ils veoient que la maiſtriſe n'eſtoit mie leur : & les autres de bonne volonté eſtoyent de luy joyeulx, & le deſiroient, en eſpoir qu'il les meiſt & teint en paix, & reparaſt la ruine de leur cité : & le Mareſchal les receut tous tres benignement. Si ſe voulut informer, & ja avoit faict couvertement de plus longue main, leſquels d'entre eulx il pouvoit reputer pour preud'hommes, & en qui il ſe peuſt fier, & quels contents ſe tenoient de la Seigneurie du Roy de France, & quels eſtoyent amateurs de paix & d'équité. Et auſſi ſe voulut-il infor-

mer quels eſtoyent ſeditieux & mettans diſcorde entre eulx, & rebelles à la Seigneurie du Roy. Si fut de tout ce bien & ſuffiſamment informé, par quoy il luy veint à congnoiſſance comment aucuns des plus grands & des plus notables de tous s'eſtoient voulu attribuer là Seigneurie, & eſtoyent machinateurs de trahiſons & de diſcorde, & par eſpecial l'un d'eulx, ſi comme cy aprés ſera dict.

Quand il ſceut des bons & des mauvais toute la verité ne l'oublia mie, & bien leur ſçaura monſtrer en temps & en lieu. De Milan ſe partit pour venir à Gennes, & au feur qu'il alloit luy venoient nobles hommes citoyens & gens du peuple de toutes parts au devant, faiſans feſte, quelque courage que les aucuns d'eulx euſſent, & tous luy venoient faire la reverence, tant que tous bons & mauvais ſaillirent hors de la Cité. Et ainſi entra dedans Gennes la veille de la feſte de la Touſſaincts, l'an de grace mille quatre cent & un, où à grand joye feut receu. Si feut mené & convoyé à belle compaignée tant de gens d'armes comme des gens de la ville & du pays au Palais, qui moult eſt bel & richement faict pour ſon eſtat ordonner, & pourveoir de toutes choſes convenables. Si croy bien qu'il y en eut de tels que quand ils veirent ſon

redoutable maintien, & la maniere de ſa venuë, & comment il eſtoit acccompaigné, que quelque chere que ils feiſſent n'eſtoient pas bien à ſeur; car coupables ſe ſentoient. Mais les bons de rien ne s'en effrayerent, ainçois plus aſſeurez feurent que devant. Car lors eſtoit venu celuy qui les defendroit contre les mauvais & contre tous ennuis.

Tantoſt qu'il fut arrivé feit faire commandement par toute la ville que tout homme de quelque eſtat qu'il feuſt rendiſt les armes, & les portaſt au Palais, ſans nulle retenir, ſoubs peine de la teſte; & que nul ne feuſt ſi hardy de point en avoir, ne tenir en ſa maiſon, ne porter couteau, fors à couper pain. Si leur conveint à ce obeir, quoy que il leur peſaſt. Or peurent à ceſte fois congnoiſtre les Genevois que main de maiſtre les gouvernoit. Si veiſſiez incontinent porter au Palais à grans preſſes harnois de toutes parts, dont moult en y avoit & grand foiſon de beaux & de riches. Et le ſaige Gouverneur les feit bien & bel mettre en ſauveté, & les bien garder. Et auſſi leur feit deffence ſur la dicte peine que nul ne feuſt ſi hardy de tenir couteau, ne eulx aſſembler en parlement, en Egliſe, ne aultre part.

CHAPITRE VII.

Cy comment le Mareſchal parla ſaigement aux Genevois au Conſeil.

Le lendemain ſans plus de demeure feurent tous les plus notables & principaux hommes de Gennes aſſemblez avec le Mareſchal à Conſeil. Et adonc parla à eulx par ſaige maintien, & en diſcretes & raſſiſes paroles leur dit comment le Roy ſon ſouverain Seigneur l'avoit là envoyé à leur requeſte, dont il les remercioit de la bonne opinion & fiance que ils avoient en luy, & que pour ſecourir à la deſolation en quoy ils eſtoient pour cauſe de ceux de mauvaiſe volonté qui eſtoient entre eulx, leſquels perſecutoient les bons, eſtoit là envoyé afin de punir les mauvais, & les bons tenir en paix, & faire juſtice à tout homme. Pour laquelle choſe accomplir vouloit forces avoir, & toute ſa puiſſance ſans nulle eſpargne y employer, à l'honneur du Roy & de luy, & au profit d'eulx. Et pource les requeroit & prioit que vrais & loyaux ſubjects vouluſſent eſtre tousjours au Roy de France comme ils avoient promis, & que ſi ainſi le faiſoient ils feuſſent ſeurs & certains que il les defendroit de toute ſa puiſſance,

à l'aide de Dieu, contre tous ennemis, maintiendroit Juſtice, & en paix & équité les tiendroit, & à ſon pouvoir accroiſtroit le bien & utilité publique.

Mais au cas que il pourroit ſentir, ſçavoir ou appercevoir le contraire en eulx ou en aulcun d'eulx, & quelque machination d'aucune trahiſon ou forfaicture contre la Royale Majeſté ou contre luy, que ils ſceuſſent de vray & tous ſeurs ſe teinſſent que il n'y auroit ſi grand que il n'en feit telle punition que les aultres y prendroient exemple, mais ſi preud'hommes & loyaulx ſubjects vouloient eſtre, que ils ne doubtaſſent point de luy. Et nonobſtant que il feuſt eſtably leur Gouverneur & chef, ne penſaſſent que il vouluſt envers eulx uſer d'arrogance ne maiſtriſe rigoureuſe, par voye de faict & à ſa volonté. Car ce n'eſtoit mie ſon intention, ains vouloit eſtre avec eulx paiſible comme citoyen & amy de Gennes, & uſer de leur loyal conſeil, ſans lequel rien ne penſoit d'eſtablir ne faire choſe quelconque touchant la police & gouvernement du pays. Telles paroles & aſſez d'autres belles & bonnes leur dit le ſaige Gouverneur, pour leſquelles, & pour ſon bel & honnorable maintien, reputerent & priſerent moult ſon ſçavoir, & tres-contents en feurent. Si le remercie-

rent moult, & offrirent corps & biens, & feauté & loyale obeiſſance, comme bons ſubjects du Roy de France leur Seigneur, & à luy ſon Vicaire & Lieutenant leur Gouverneur.

Apres ces paroles parlerent de pluſieurs choſes. Et là luy feurent accuſez les principaux conſpirateurs & machinateurs de trahiſons, & qui tousjours avoient eſté cauſe de rebellion, & meſmes de tels y avoit qui luy eſtoient allez au devant & faict la reverence dés Milan. Et par eſpecial un nommé Meſſire Baptiſte Boucanegra, qui avoit traicté de faire occire tous ceulx qui eſtoyent à Gennes de par le Roy, & s'eſtoit voulu attribuer la Seigneurie de Gennes. Iceluy Boucanegra & aucuns des autres ſes complices des principaulx ordonna le Gouverneur prendre. Lequel commandement feut toſt executé, dont celuy feut moult esbahy quand il veid mettre la main à ſoy de par le Roy & de par le Gouverneur. Car pour la grande authorité dont il ſe reputoit ne penſoit que nul oſaſt s'adreſſer à luy : mais tout ce rien ne luy valut. Mais le ſaige Gouverneur qui bien ſçavoit que par delà les lignaiges s'entrehayent, & ont envie les uns ſur les autres, ne voulut pas pour quelque accuſation que on feiſt d'eulx leur

garder rigueur de Juſtice ſans ſuffiſante information de leurs faicts, laquelle fut faicte tres-diligemment, & bien feit examiner les dicts priſonniers. Leſquels apres le rapport de la ſuffiſante enqueſte, & la confeſſion de leur propre bouche, feurent trouvez coupables.

Pour laquelle choſe iceluy Baptiſte, tant feuſt-il de grande auctorité, afin que les autres exemples y preinſſent, & deux aultres avec luy, feurent decapitez en la place publique. Dont ceulx de la ville qui jamais ne l'euſſent cuidé, pour le lignaige & authorité dont il eſtoit, feurent tous eſpouventez; & tant que chaſcun eut depuis peur de meſprendre : & meſmement les propres gens du Gouverneur. Et moult redoubterent la rigueur de ſa Juſtice, parce que ils veirent & apperceurent que ſon intention eſtoit de n'eſpargner nul malfaicteur quel qu'il feuſt. Car à un de ſes Chevaliers propres feiſt-il trancher la teſte pour cauſe que un de ces dicts priſonniers qu'il luy avoit commis à garder luy eſtoit eſchappé. Si commencea à faire raiſon & Iuſtice à toute gent, & punition des mauvais ſelon ce que ils avoient deſſervy, ſans eſpargner grand ne petit, ne quelconque homme de quelconque eſtat qu'il feuſt. A

ceulx qui avoyent eſté traiſtres & rebelles du Roy de France & à ſa Seigneurie, faiſoit publiquement trancher les teſtes, pendre les larrons & meurtriers, couper membres ſelon les meffaicts, bannir les ſeditieux & mauvais, les uns à temps, les autres à perpetuité, ſelon que le cas le donnoit. Et auſſi faiſoit miſericorde & pardonnoit aux humbles & aux ignorans, quand leur cas eſtoit digne de pitié. Si faiſoit comme le bon paſteur qui trie & ſepare les beſtes rogneuſes d'entre les ſaines, afin que la maladie ne ſe prenne par tout, & ainſi que faict le bon Medecin qui tranche la mauvaiſe chair de peur qu'elle empire la bonne. Si n'eſtoit favorable à nul par corruption, ne par quelque familiarité tenir part ne bande.

Adonc commencerent à venir de toutes parts les bons anciens & les nobles hommes qui paravant n'oſoient venir ny habiter en la ville, & que les populaires & les robeurs & mauvaiſes gens qui ne vivoient fors que de pillerie & d'occiſions les uns ſur les autres avoient chaſſez. Si ſe retirerent devers le Gouverneur, faiſans feſte de ſon joyeulx advenement, & il les receut tres-benignement; & les mauvais qui coulpables ſe ſentoient prirent à fuir & à eulx abſenter, & muſſer

par deſtours. Mais par ſus montaignes & par bois, comme on faict aux loups, & en leurs taſnieres & repaires feit chaſſer à eulx le prudent Gouverneur, tant que ores par force & puis par cautele preint les principaulx chefs, & d'iceulx pour les autres eſpouventer feit Iuſtice.

CHAPITRE VIII.

Cy dit les ſaiges eſtabliſſemens & ordonnances que le Mareſchal feit à Gennes.

Si feit tantoſt le ſaige Gouverneur ſes eſtabliſſemens, & ordonna que ſur la place de la ville, laquelle eſt grande & belle devant le Palais, auroit jour & nuict ſoubs diverſes bannieres & Capitaines gens d'armes en ſuffiſante quantité pour la garde du Palais & de la ville. Aprés ce fut bien informé quels eſtoyent tenus les plus ſaiges & plus preud'hommes de la ville, & iceulx eſtablit ſur le faict de la Iuſtice. Et bien leur enchargea que ſans eſpargner homme quel qu'il feuſt, grand ou petit, Iuſtice gardaſſent par telle regle de droict qu'il n'y peuſt appercevoir nulle fraude, ne que plainte en ouiſt. Et ſi en aulcun d'eulx pouvoit appercevoir faveur nulle à une partie plus que à l'autre, feuſſent

feuſſent tous ſeurs que il les en puniroit, que les autres y prendroient exemple. Et avec ce, afin que fraude n'y peuſt avoir, ordonna que on peuſt appeller du Iuge devant luy. Ia avoit eſtably ceulx qui ſeroient de ſon Conſeil, où il preint des plus ſaiges anciens & des plus authoriſez, & par iceulx ſe conſeilloit ſelon leurs ſtatuts & anciennes manieres de gouverner le faict de la police à leurs couſtumes. Item feit crier par toute la ville, & faire deffence ſur peine de mort, que nul ne feuſt ſi hardy de courir ſus l'un à l'autre, ne mouvoir ſedition pour cauſe des parts de Guelphes & de Guibelins : mais feiſt chaſcun ſa marchandiſe & ſon meſtier, veſcuſſent en paix, & n'euſſent autre ſoing. Et que ſi nul leur faiſoit tort, s'en plaigniſſent à la Iuſtice, & ſi Iuſtice ne leur faiſoit droict, veinſſent à luy, & droict leur ſeroit faict.

Adoncques veiſſiez les bons marchans & hommes de bonne volonté, qui ſouloient muſſer le leur de peur d'eſtre robez de mauvaiſe gent, mener grand joye, & mettre hors leurs marchandiſes à plain, & par mer & par terre. Et les changeurs qui leur argent ſouloient tenir muſſé, & leur change clos, (car s'ils les euſſent ouverts, tantoſt euſſent eſté

robez,) prirent à ouvrir changes, & leurs finances mettre dehors, & le faict des monnoyes tenir, comme il eſt de raiſon, apertement & à plain, ſans peur ne crainte d'eſtre deſrobez, & leurs riches joyaulx mettre en public ſur celle belle place, où ces belles haultes tours & maiſons toutes de pierres de marbre ſont à l'environ. Et veiſſiez ouvrir de tous coſtez boutiques de toutes marchandiſes, & mettre dehors les treſors qui avoient eſté muſſez par grand piece. Et ceulx de meſtier, dont les pluſieurs ſouloient eſtre robeurs, conveint s'ils vouloient vivre eulx prendre à leurs labeurs & meſtiers. Et ainſi ſe preint chaſcun à faire ce qu'il ſçavoit. Et par celles voyes & ces regles la Iuſtice bien gardée, & le tout bien ordonné par le ſens & preud'hommie du bon Gouverneur, ſe preint tantoſt la Police à bien amender.

CHAPITRE IX.

Cy dit comment le ſaige Mareſchal feit edifier deux forts chaſteaux, l'un ſur le port de Gennes, l'autre autre part. Et comment il repreint à remettre en eſtat les choſes ruineuſes & perduës.

Avec ces belles Ordonnances deſſus dictes, le ſaige Gouverneur qui bien ſçavoit ce

que dict eſt, que à bien gouverner les gens de par delà convient que on ſe monſtre eſtre le plus fort, & auſſi que on le ſoit. Afin que les Genevois peuſt mieulx ſeigneurier, c'eſt-à-dire les rebelles, non mie pour leur faire extortions, ne grief, ne pour uſer envers eulx de nulle tyrannie, ne les tenir en indeüe ſubjection, mais ſeulement pour leur oſter toute hardieſſe de eulx rebeller comme ils avoyent accouſtumé, ſi volonté leur en venoit, tantoſt feit cercher ouvriers & maiſtres de maſſonnerie bons & propices à l'œuvre que faire vouloit. Si feit baſtir & hault lever deux beaux & forts chaſteaux en la ville de Gennes, dont l'un eſt aſſis ſur le port de Gennes, là où les galées & le navire ſont & arrivent, que on appelle *la Darſe*. Si eſt moult bel & fort à deux groſſes tours. Si le feit afin que le dict navire en feuſt plus ſeurement contre tous ennemis, & tous griefs qui advenir pourroient. Ce dict œuvre feut bien advancé, tant que ſelon le devis & ordonnance du dict Gouverneur feut le chaſtel accomply & parfaict, grand, fort & bel, comme aujourd'huy on le peut veoir.

Quand ce feut faict, le ſaige Gouverneur le feit tres-bien garnir d'artillerie & de toute maniere de trait, & de choſes qui à deffence

appartiennent, & de bonnes gens d'armes. Et ainſi s'en teint ſaiſy, tant que dedans & dehors peut aller à ſa poſte, quelque choſe que advenir peuſt, & nul n'entrer ne iſſir ſans ſon congé. L'autre chaſtel feit edifier en la plus forte place de la ville, & eſt appellé *Chaſtellet*, qui tant eſt fort que à peu de deffence ſe tiendroit contre tout le monde. Si eſt faict par telle maniere que ceulx d'iceluy chaſtel peuvent aller & venir maugré tous leurs ennemis, en l'autre chaſtel qui ſied ſur le port que on dict *la Darſe*. Deux aultres beaux chaſteaux feit-il depuis edifier dehors la cité, l'un en un lieu que l'on dict *Chaury*, & l'autre à *Leſpeſſe*. Avec ces choſes tous les chaſteaux & fortereſſes de dehors la cité, qui ſont appartenans à la Seigneurie de Gennes, dont moult en y a de beaux & de notables, leſquels pluſieurs des plus forts d'entre les Genevois s'eſtoyent attribuez, & ſaiſis s'en tenoient, feit tantoſt rendre & reſtituer à la dicte Seigneurie, parce que il envoya gent faire commandement ſoubs peine de mort que tantoſt & ſans delay feuſſent rendus. Auquel commandement feut obey ſans contredit.

Item feit monter ſur mer gens ſaiges & bons, leſquels il envoya de par le Roy &

de par luy faire viſitation ſur toutes les terres & Seigneuries des Genevois, pour ſçavoir de leur eſtat & gouvernement. Et tiennent les dicts Genevois tres-grandes & notables Seigneuries és parties du levant, ſur la mer majour, & en autres parties. Comme Capha en Tartarie, qui eſt une groſſe ville marchande. Et en Grece tiennent la cité de Pera, qui eſt moult belle ville, & ſied coſte Conſtantinople. Item l'Iſle de Scio où croiſt le maſtic, au droict de Turquie. En Cypre tiennent Famagouſte, qui moult eſt bonne cité. Et tirant à la Tane, en la mer majour, outre Capha, & par delà Conſtantinople quatorze cent milles, tiennent grand pays & foiſon de fortereſſes. Sans les Iſles, dont en y a pluſieurs là & autre part bien habitées & riches, & autres terres qui long ſeroit à dire, qui toutes ſont ſoubs la Seigneurie de Gennes. Et adveint environ ce temps que une iſle bonne & bien peuplée, qui ſied aſſez prés de Gennes, appellée l'*Iſle d'Elbe*, meut guerre contre les Genevois. Si y envoya le Gouverneur quatre galées bien garnies de gens d'armes, qui mie n'y allerent en vain. Car tant y feirent que l'iſle gaignerent.

CHAPITRE X.

Cy dit comment aprés que le Mareſchal eut mis la Cité de Gennes en bon eſtat, il y feit aller ſa femme, & comment elle y feut receuë.

Aprés que toutes ces choſes feurent faictes & accomplies, & que la cité de Gennes commençoit ja à reluire en proſperité, & que ſes nobles & riches citoyens plus ne muſſoient leurs puiſſances, ains demonſtroient leurs richeſſes publiquement & à plain, tant en eſtat tenir, comme en riches robes & habillemens, & que ces nobles Dames de Gennes vous reprirent leurs riches ornemens, atours, & veſtures de velours, d'or, de ſoye, de perles & pierreries de grand valeur, ſelon l'uſaige de par delà, & qu'ils ſe prirent tous à vivre joyeuſement, ſeurement, & en paix, ſoubs les aiſſes du ſaige Gouverneur, & en ſa fiance mettre navire ſur mer à cauſe de leur marchandiſe, en plus grande quantité que ils ne ſouloient, & à tirer gain de toutes parts, ſi que ja eſtoyent entrez en leur tres-grande proſperité.

Quand tout ce veid le ſaige Gouverneur, adonc luy ſembla temps de faire venir vers

ſoy ſa tres-chere & aimée eſpouſe, la belle, bonne & ſaige Madame Antoinete de Turenne, laquelle ne vivoit pas aiſe loing de la preſence de ſon Seigneur, ne luy ſemblablement : car ils s'entreaiment de grand amour, & moult meinent enſemble belle & bonne vie. Mais alors un peu de temps eſtre loings convenoit. Lors par Chevaliers notables, & gens de grand honneur, envoya la querir en ſon pays en moult bel eſtat, comme il appartenoit. Et quand de la ville feut approchée comme à une journée, luy allerent alencontre belle compaignée, tant de Chevaliers & Gentils-hommes des gens du Mareſchal, comme des plus notables hommes de la cité. Et ainſi au feur que elle approchoit, luy alloient gens au devant en moult riches atours, car tous ſe veſtirent de robes de diverſes livrées, depuis les plus grands qui de velours & nobles draps eſtoyent veſtus, juſques aux artiſans que nous diſons gens de meſtier.

Tant que toute la Communauté ſaillit hors à cheval celle journée, & tous luy allerent faire la reverence, & à joye la receurent. Et ainſi en moult riche & grand arroy tant d'atour comme de robes & montures, & belle compaignée de Dames, de Damoiſel-

les, de Chevaliers, d'Eſcuyers, & nobles bourgeois & peuple de Gennes, entra en la ville, où tres-joyeuſement de ſon Seigneur qui au Palais l'attendoit feut receüe, & de toutes autres gens. Si y eut grand feſte demenée à icelle venuë, & feut adonc la joye encommencée plus grande à Gennes. Car le bien, l'honneur, la courtoiſie & le ſens d'icelle noble Dame accroiſſoit encores plus le plaiſir & bien que ils prenoient en leur bon Gouverneur. Car ſemblablement trouverent en elle tout ſens, toute benignité, grace & humilité. Et ces Dames de Gennes la preindrent à viſiter à grands compaignées, & à elles offrir toutes à ſon ſervice & commandement, & la Dame debonnaire les recepvoit tres-doucement, & tant vers elles eſtoit benigne, que tres-grandement toutes s'en loüoient.

CHAPITRE XI.

Cy dit comment nouvelles veindrent au Mareſchal que le Roy de Cypre avoit mis le ſiege devant Famagouſte, laquelle Cité eſt aux Genevois, & comment il ſe partit de Gennes à grand armée pour y aller.

Ia avoit gouverné environ un an la cité de Gennes le bon Mareſchal, auquel eſpace de

temps l'avoit adonc remiſe au chemin de proſperité comme dict eſt, quand nouvelles luy veindrent que le Roy de Cypre avoit mis le ſiege devant Famagouſte, laquelle eſt une riche cité qui ſied meſmes en la terre de Cypre, & eſt aux Genevois comme deſſus eſt dict, & l'ont poſſedée tousjours, & encores font depuis qu'ils l'eurent conquiſe contre le Roy de Cypre, ſucceſſeur du bon Roy Pierre, auquel eurent guerre. Pour laquelle dicte cité cuider recouvrer s'il euſt peu, avoit ledit Roy de Cypre, qui à preſent regne, aſſiegé icelle. Adonc le chevaleureux Gouverneur qui ces nouvelles oüit, & à qui moult euſt peſé ſi en ſon temps les Genevois feuſſent deſcheus en rien de leurs Iuriſdictions & Seigneuries, leſquelles à ſon pouvoir deſiroit & vouloit ſouſtenir & accroiſtre, pour cauſe que au Roy de France en appartient la ſouveraineté, au nom duquel il a le gouvernement, dit que ainſi ne demeureroit mie, & que bien & toſt remedié y ſeroit. Si feit haſtivement ſon erre appreſter, pour en propre perſonne y aller. Toutesfois luy qui en nul faict ne veult uſer de volonté ſans grande deliberation & ſans raiſon, s'adviſa pour le mieux ſe mettre en tout debvoir, & envoya devers le Roy de Cypre avant que il allaſt ſur luy, l'enhorter & prier que il oſtaſt

le ſiege, & qu'il ſe deportaſt de faire ennuy ne grief à la cité du Roy de France. Et que ce vouluſt-il faire par bien & par amour, & que cherement l'en prioit, ou ſinon qu'il ſe teint ſeur qu'à luy auroit guerre, & que tel oſt luy ameneroit que dommaige luy porteroit. Quand d'ainſi le faire eut deliberé avec ſon Conſeil, feuſt commis à ce meſſaige parfournir le ſaige & bon Chevalier qui tout ſon temps a eſté vaillant en armes, preud'homme en conſcience, & diſcret en conſeil, l'Ermite de la Faye. Si feit le Mareſchal toſt appreſter une galée, où monta ſus le dict Ambaſſadeur.

Aprés ce, nonobſtant que le Mareſchal ne vouluſt point aller courir ſus au Roy de Cypre juſques à tant que ſa reſponce euſt ouye, ſon noble couraige plain de Chevalerie deſira employer ſon corps és faicts ſans leſquels Chevalier n'eſt honnoré. C'eſt à ſçavoir en exercice d'armes, comme le temps paſſé avoit accouſtumé. Mais mieux ne luy ſembla pouvoir employer ſon temps que ſur les ennemis de la foy. Et pource delibera ſon voyage à double intention. C'eſt à ſçavoir ſur le Roy de Cypre, au cas que à raiſon ne ſe mettroit, & puis contre les meſcreans. Si feit tantoſt appreſter ſon navire, & bien garnir de toutes choſes à guerre convena-

bles. Et quand il euſt tres-bien faictes ſes ordonnances de garder & gouverner la ville tant qu'il ſeroit hors (pour laquelle choſe faire laiſſa ſon Lieutenant le Seigneur de la Vieuville tres-bon Chevalier & ſaige, bien accompaigné de gens d'armes, & de tout ce qu'il convenoit), ſe partit le troiſieſme jour d'Avril, l'an mille quatre cent trois, accompaigné de huict galées chargées de bons gens d'armes, d'arbaleſtriers, & de toute telle eſtoffe & garniſon qui en guerre appartient. Si ſingla en peu d'heures en mer, car bon vent le conduiſoit, tenant ſon chemin droict à Rhodes.

CHAPITRE XII.

Cy dit de l'ancien contens qui eſt comme naturel entre les Genevois & les Veniticns.

Avant que plus outre je die du dict voyage que feit le Mareſchal en Cypre, & és parties delà, pour mieulx revenir au propos où je veux tendre, c'eſt à ſçavoir que je compte ſans rien oublier toutes les principales advantures & faicts qui au preux & vaillant Mareſchal adveindrent en iceluy voyage, me convient un petit delaiſſer ceſte matiere, &

entrer en une autre, laquelle comme je ne puiſſe bien tout dire enſemble, me ramenera à mon propos comme j'eſpere. Vray eſt, & choſe aſſez notoire & ſçeüe, comme ja de trop long temps, ainſi comme communément advient, que Seigneuries de ſemblable ou eſgale puiſſance, ou preſques pareille, qui ſont voiſines & prochaines les unes des autres, ne s'entr'aiment mie : & ce advient par l'orgueil qui court au monde, qui tousjours engendre envie, qui donne couraige aux hommes de ſuppediter les uns les autres, & ſurmonter en chevance & honneurs.

Pour ces cauſes les Genevois & les Venitiens n'ont mie eſté bien amis, laquelle inimitié par longue couſtume de divers contens & guerres meües entre eulx eſt tournée comme en haine naturelle, comme communément advient en tel cas. Car eſtre ne peult que apres grands guerres, où que elles ſoyent, quoy que la paix ſoit apres faicte, que le record rancuneux n'en demeure aux terres bleſſées & dommaigées, là où les traces apparoiſſent des occiſions, des feux boutez, & des ruines & dommaiges qui leur en demeurent. Leſquelles choſes repreſentent aux enfans qui apres viennent les maulx & les

griefs que les ennemis de la contrée feirent à leurs predeceſſeurs, dont ils ſe ſentent. Et ces choſes ſouvent renouvellées ne ſont mie cauſe de nourrir amour entre les parties, qui par guerre s'entregrevent, ou ſont grevez.

Or eſt-il ainſi que moult de fois, pour pluſieurs debats & chalenges de terres, de chaſteaux & de Seigneuries, comme ils ont leurs Juriſdictions en Grece & autre part, & grandes terres les uns & les autres aſſez marchiſſans enſemble, que maintes guerres ont eſté entre les Genevois & les Venitiens, par leſquelles maintes fois à tant ſe ſont entremenez, que à peu a eſté qu'ils ne ſe ſoyent deſtruits. Et puis quand ainſi bien batus s'eſtoient, apres par quelque bon moyen ceſſoit leur guerre par forme de paix, & non mie toutesfois oſtée de leurs couraiges la haine ou rancune; laquelle, comme j'ay dict, eſt & demeure comme naturelle entre eulx. Si eſt vray que quand le haineux veoid ſon ennemy bien au bas, ſoit par luy, ſoit par autre, ſon ire eſt auſſi comme amortie, & plus n'y daigne penſer. Mais s'il advient que par quelque bonne fortune il ſe recouvre & ſe retourne en force & proſperité, adonc revient la haine & redouble l'envie. Tout ainſi

eſtoit-il des Venitiens envers les Genevois : car jaçoit que ja pieça apres moult grande & mortelle guerre, ils euſſent faict paix, ne feut mie pourtant, comme dict eſt, eſtainte en eulx couverte rancune. Mais icelle rancune n'a par long temps entre eulx porté nul mauvais effect : car comme les Genevois longue piece euſſent tant eſté oppreſſez de diverſes douleurs par leur meſme pourchas, & par leurs diviſions, comme dit eſt, que nul n'avoit cauſe d'avoir ſur eulx envie : (car choſe où n'y a fors malheureté n'eſt point enviée) dormoit lors & eſtoit coye du coſté des Venitiens la dicte rancune.

Mais quand Dieu & fortune leur eſt apparu propice par le bon moyen du Roy de France, par lequel ont eu le ſecours du bon & ſaige Gouverneur ; adonc fut ravivée l'ancienne envie & inimitié qui tant au cœur les poignit, que volontiers ſe feuſſent peinez de deſadvancer la grande proſperité où ils veirent les Genevois entrez. Laquelle dicte proſperité & bonne fortune ils reputerent eſtre à leur prejudice, en tant que ſi ainſi montoient & alloient croiſſant, pourroient eſtre en puiſſance, Seigneurie & honneur plus grands qu'eulx ; & par ainſi pourroient par advanture encores eſtre par les Genevois re-

nouvellez les anciens contens au grand grief des Venitiens. Ces choſes conſiderées, moult ſe voulurent peiner s'ils pourroient deſadvancer celuy qui eſtoit le chef & le gonfanon de leur proſperité, c'eſt à ſçavoir leur ſaige Gouverneur : car bien leur ſembla que s'ils pouvoient à ce attaindre, le ſurplus petit priſeroient. Mais ceſte choſe convenoit faire par grande diſſimulation & advis, tellement que leur deſſein ne feuſt apperceu tant que aulcune achoiſon trouvaſſent de ce faire. Ceſte penſée garderent entre eulx juſques au point que ils cerchoient. Dont il adveint que quand ils ſceurent que le Mareſchal eſtoit party pour aller oultre mer, comme j'ai dict cy devant, adonc leur ſembla temps de trouver moyen de mectre leur deſſein à effect. Si armerent haſtivement & ſans reveler leur intention treize galées, & bien & bel les garnirent de bons gens d'armes, d'arbaleſtriers, & de tout ce qui appartient par mer en fait de guerre. Quand tres-bien ſe feurent garnis, viſtement ſe meirent en mer, & tirerent aprés le Mareſchal.

A revenir à mon premier propos, n'avoit pas le dict Mareſchal paſſé le Royaume de Naples, quand luy veindrent les nouvelles de l'armée des Venitiens, mais pourquoy

c'eſtoit faire on ne ſçavoit. Adonc luy comme prudent Chevetaine qui ſur toutes choſes doibt avoir regard, penſa ſur ceſte choſe ſçavoir mon ſi ce pourroit eſtre pour luy faire aulcune grevance. Mais à la parfin, comme c'eſt la couſtume d'un chaſcun preud'homme cuider que les autres veüillent loyauté comme luy, oſta de ſoy tout ſoupçon, conſiderant qu'il avoit bonne paix & de pieça, ſans avoir rompu en rien les convenances entre les Genevois & les Venitiens. Si creut que ce ne pouvoit eſtre pour ſa nuiſance; ſi n'en feit nul compte & tousjours teint outre ſon chemin. Quand tant eut erré par mer qu'il feut venu à vingt milles prés de Modon, qui eſt aux Venitiens, luy veindrent nouvelles que les dictes treize galées eſtoient au port de Modon. Si feut derechef aulcunemeut penſif pour quelle empriſe les Venitiens telle armée pouvoient avoir faicte. Si s'arreſta en une Iſle prés d'illec, & pour ſçavoir la vérité de ceſte choſe envoya une galée à Portogon, & Montjoye le Herault qui ſaige & preud'homme eſt, & ſubtil en ſon Office, dedans la dicte galée, pour enquerir s'il pouvoit de leur deſſein. Lequel, aprés que il en eut faict toute diligence, rapporta ce qu'il avoit trouvé: c'eſt à ſçavoir que voirement y eſtoient les dictes galées;

galées ; mais pour quelle empriſe, ne ſçavoit.

Adonc entra le Mareſchal en grande penſée & ſoupçon de ceſte choſe : car il ne pouvoit imaginer ne appercevoir que les Venitiens euſſent cauſe par choſe qui lui apparuſt d'avoir fait telle armée : toutesfois ſon tres-hardy couraige de rien ne s'en eſpouventa, nonobſtant que il euſt beaucoup moins de gens & de navire. Et delibera que ſuppoſé que celle aſſemblée feuſt pour lui courir ſus, que rien ne les doubteroit, & que à bataille ne leur fauldroit mie. Et de ceſte choſe delibera avec ſon Conſeil : mais toutesfois pource que la verité ne pouvoit ſçavoir, & n'eſtoit mie certain que contre luy feuſt, deffendit à tous les ſiens que ils ſe gardaſſent que le premier mouvement ne veint d'eulx ; car il ne vouloit eſtre cauſe d'eſmouvoir contens, ne que Venitiens peuſſent dire que par luy feuſt. Mais bien leur dict & enhorta que ſi par les autres la meſlée venoit, que ils ſe portaſſent comme vaillans.

Le lendemain matin le Mareſchal feit mettre ſes galées & ſes gens en tres-belle ordonnance, & tous appreſter de combattre ſi beſoing eſtoit, & mettre devant les arbaleſtriers tous preſts de tirer, & les gens d'armes demonſtrer toute apparence de bon viſaige de

eulx defendre contre qui les aſſauldroit. Et ainſi que feut ordonné, ſe partit le Mareſchal à tout ſes huict galées pour venir au port de Modon. Et quand il feut aſſez pres, il envoya devant une galée pour ſçavoir des nouvelles. Et quand les Venitiens veirent venir la dicte galée, ils l'accueillirent à grand joye & feſte, & ſe monſtrerent joyeulx de la venuë du Mareſchal qui pres eſtoit. Si ſe partirent du port, & joyeulſement luy veindrent au devant, & grand recueil luy feit le Capitaine des dictes galées qui ſe nommoit Meſſire Carlo Zeni, & tous les autres, & le Mareſchal à eulx, & ainſi amis ſe trouverent. Si retournerent toutes enſemble au dict port de Modon. Et fut le dict Mareſchal du tout hors du ſoupçon qu'il avoit eu.

CHAPITRE XIII.

Comment le Mareſchal donna ſecours à l'Empereur de Conſtantinople pour s'en retourner en ſon pays.

Quand le Mareſchal feut arrivé à Modon, là trouva les meſſaigers de l'Empereur de Conſtantinople, nommé Karmanoli, qui l'attendoient, par leſquels il luy mandoit que

pour Dieu, & en l'honneur de Chevalerie & Nobleſſe, il ne vouluſt point paſſer outre ſans que il parlaſt à luy. Car il eſtoit en la Morée vingt milles en terre, ſi le vouluſt un petit attendre, & il viendroit à luy. Le Mareſchal receut les meſſaigers à tel honneur qu'il leur appartenoit, & leur dict benignement que ce feroit-il tres-volontiers. Si ordonna tantoſt pour luy aller au devant le Seigneur de Chaſteaumorant à tout ſa gent, & Meſſire Iean d'Oultremarin Genevois, à tout une galée, & luy attendit à un port appellé Baſelipotano. Quand le Mareſchal ſceut que l'Empereur approchoit, il luy alla à l'encontre, & receut à grand honneur luy, ſa femme & ſes enfans qu'il avoit amenez, comme raiſon eſtoit. Le dict Empereur le requiſt moult benignement, en l'honneur de Dieu & de Chreſtienté, que il luy vouluſt donner confort & paſſaige juſques à Conſtantinople. Le Mareſchal reſpondit que ce feroit tres-volontiers, & tout ce que pour luy pourroit faire. Si ordonna tantoſt pour le conduire quatre galées, leſquelles il bailla en gouvernement au bon Seigneur de Chaſteaumorant. Si ſe partit à tant l'Empereur, & le Mareſchal le convoya jusques au cap ſainct Angel.

Quand là feurent arrivez veindrent au Ma-

reſchal les meſſaigers des Venitiens, qui avoient ſceu comme il avoit baillé quatre de ſes galées pour convoyer l'Empereur. Si dirent que ils eſtoient deliberez s'il leur conſeilloit d'envoyer aultres quatre pour plus ſeurement le mener où il vouloit aller. A ce reſpondit le Mareſchal que ce ſeroit tres-bien faict, & grand honneur à la Seigneurie de Veniſe & au Capitaine d'icelles galées. A tant preint congé l'Empereur du Mareſchal & moult le remercia, & auſſi les Venitiens. Si s'en partit, & teint ſon chemin droict à Conſtantinople. Et le Mareſchal à tout ſes quatre galées ſans plus tira vers Rhodes. Et les Venitiens qui demeurerent à neuf galées allerent avec luy, & telle compaignée lui tenoient, que quand il alloit ils alloient, quand il areſtoit, il s'areſtoient, & ainſi le feirent juſques à l'Iſle de Nicocie.

Adonc le Mareſchal, tousjours tendant au bien de la Chreſtienté, & à l'exaucement & accroiſſement de la foy, comme celuy qui deſiroit la confuſion & deſadvancement des Sarrazins, ſe penſa d'un grand bien. C'eſt à ſçavoir que ſi le dict Capitaine à tout ſon armée vouloit eſtre avec lui, & que tous d'un bon vouloir allaſſent courir ſus aux meſcreans, qu'ils eſtoient belle compaignée de bonnes

gens pour leur faire une tres-grande envahie & grevance. Si manda par ſon meſſaigier bien emparlé & ſaige au Capitaine des dictes galées toute ceſte choſe, & comme c'eſtoit ſon intention que au cas, au plaiſir de Dieu, il auroit paix avec le Roy de Cypre, ſon deſir & volonté eſtoit de grever les ennemis de la foy quelque part que de leur courir ſus verroit ſon point. Si luy ſembloit ceſte empriſe bonne & belle, & honnorable, & que ſi au dict Capitaine plaiſoit que à ceſte beſongne feuſſent enſemble, il ſeroit participant au preu & en l'honneur qui en iſtroit. Car il avoit eſperance que à l'aide de Dieu ils feroient belle & honnorable beſongne. Le Capitaine reſpondit au meſſaiger que grand mercy rendoit moult de fois à Monſeigneur le Gouverneur du bien & de l'honneur qu'il luy annonçoit & offroit, & que quand il ſeroit à Rhodes, où il alloit dedans deux ou trois jours, tellement luy en reſpondroit que il s'en tiendroit pour content.

CHAPITRE XIV.

Comment le Mareſchal arriva à Rhodes, & comment le Grand Maiſtre de Rhodes le receut, & le pria qu'il allaſt en Cypre pour traicter de paix.

A tant s'approcha de Rhodes le Mareſchal, & quand le Grand Maiſtre du lieu qui eſt nommé Meſſire Philebert de Nillac ſceut que il eſtoit pres, adonc luy alla au devant à belle compaignée de Chevaliers & de bonne gent, & le receut tres-joyeulſement & à moult grand honneur. Et ainſi le mena en ſon chaſtel qui moult eſt bel & hault, aſſis au deſſus de la ville; lequel il avoit faict bien & richement ordonner pour ſa venuë. Là mangerent enſemble, & parlerent de pluſieurs choſes, & de maintes adventures & nouvelles. Et toſt envoya ſes meſſaigers au Mareſchal le Capitaine des dictes galées des Venitiens, par leſquels il luy faiſoit reſponce, que de ce que il l'avoit enhorté d'aller avec luy ſur les Sarraſins, il n'avoit mie commiſſion de la Seigneurie de Veniſe, ſans laquelle il n'oſeroit entreprendre de faire aulcune nouvelleté, ſi l'en vouluſt tenir pour excuſé, car aultre choſe pour lors n'en pouvoit faire. Si n'en

teint plus plaid le Mareſchal. S'il eſt vray que quand le Seigneur de Chaſteaumorant ſe partit de luy pour convoyer l'Empereur, comme dict eſt, il luy ordonna pour cauſe de croiſtre ſon armée que il luy amenaſt toutes les galées & galiotes que de la Seigneurie de Gennes & de tous leurs alliez pourroit trouver. De laquelle choſe toute diligence meit de ce accomplir, tant que pluſieurs en eut aſſemblées. C'eſt à ſçavoir une galée & une galiote du pays de Payre, & une galée & une galiote d'Ayne, une galée & une galiote de Methelin, & de Scio deux galées. Et à tout le dict navire veint à Rhodes devers le Mareſchal qui là attendoit l'Ermite de la Faye que il avoit envoyé devers le Roy de Cypre, comme devant dict, pour ſçavoir ſa reſponce. Ne demeura pas moult que l'Ermite veint, & à brief parler rapporta que il n'avoit pu trouver le Roy de Cypre en nulle raiſon d'accord de paix, pour quelconque cauſe qu'il luy ſceuſt avoir monſtrée que il le deuſt faire.

Quand le Mareſchal entendit ce, dit que puiſque le Roy de Cypre ne ſe vouloit deſiſter & oſter de ſon tort, & venir à raiſon, que il ne faudroit mie à luy faire bonne guerre. Adonc feit tantoſt appreſter ſon na-

vire, & remonter ſes chevaulx, & toute ſon armée mettre en ordonnance. Quand le grand Maiſtre de Rhodes, à qui moult peſoit pour le mal qui enſuivre en pourroit, que guerre y euſt entre le Roy de Cypre & les Genevois, veid que c'eſtoit à bon, & que plus remede n'y avoit, requiſt moult le Mareſchal que un don luy vouluſt donner, lequel l'octroya volontiers. Ce feut qu'il ne vouluſt mie aller deſcendre en Cypre juſques à tant que luy meſme euſt eſté parler au dict Roy de Cypre. Ceſte choſe accorda le Mareſchal. Si monta tantoſt le Maiſtre de Rhodes ſur ſa galée, & l'Ermite de la Faye avec luy, lequel feut monté ſur la ſienne, & encores la galée de Methelin avec eulx; & ainſi à trois galées allerent devers le Roy de Cypre.

CHAPITRE XV.

Cy dit comment le Mareſchal alla en Turquie devant une groſſe cité que on nomme Leſcandelour.

Quand le grand Maiſtre de Rhodes feut party pour aller en Cypre, comme dict eſt, le bon Mareſchal qui eſtoit demeuré ne voulut mie tandis que le traicté ſe feroit perdre

temps, ains pour la grande volonté qu'il avoit de nuire aux meſcreans deſira employer ſa gent de faire aux dicts Sarraſins aucune envahie. Si ſe conſeilla aux Chevaliers du pays & aux Genevois en quel lieu leur ſembloit plus convenable d'aller faire guerre ſur les ennemis de la foy. Si luy dirent que s'il alloit en Turquie devant un bel chaſtel & ville que on nomme *Leſcandelour* (a), il pourroit faire celle part belle & honnorable conqueſte, & auſſi c'eſtoit ſon chemin en approchant vers Cypre. Adonc ſans plus attendre feit ſes galées ordonner. Si monta ſus avec ſa belle & noble compaignée de tres-bons gens d'armes, tous de nom & d'eſlite, & tres-deſireux de bien beſongner & d'accroiſtre leur renommée. De Rhodes ſe partit en belle ordonnance. Et comme il alloit par mer rencontrerent une groſſe nave de Sarraſins, laquelle tantoſt ils combatirent tant que elle fut priſe, & groſſement y gaignerent. Si alla tant par pluſieurs journées qu'il arriva devant Leſcandelour droict à un Dimanche, à l'heure de None.

Adonc preint à adviſer la dicte ville, laquelle ſied en partie ſus la marine, & y a

(a) Aujourd'hui Candalora, ou Eſcandalora, ſur le Golfe de Satalie. Elle eſt preſque ruinée à préſent.

une groſſe tour qui garde le havre, & puis va s'eſtendant au hault d'une montaigne où ſied au chef un fort & hault chaſtel qui garde la ville, laquelle eſt partie en deux parties, puis au bas eſt de l'autre coſté la terre plaine venant ſur la marine, où il y a moult beau pays & grands manoirs & jardinaiges. Adonc ſaillirent hors des nefs les bonnes gens d'armes par belle ordonnance, comme le ſaige Mareſchal leur avoit ordonné. Et quand ils eurent gaigné terre, & feurent tous aſſemblez ſur la plaine, adonc feit le Mareſchal pluſieurs Chevaliers nouveaux, dont d'aucuns me ſouvient des noms & non de tous. C'eſt à ſçavoir le Barrois, le fils du Seigneur de la Choletiere qui nepveu eſtoit du dict Mareſchal, le Seigneur de Chaſteauneuf en Provence, Meſſire Menaut, Chacagnes, Meſſire Louys de Montigian qui y mourut, & grand nombre d'autres. Et y leverent bannieres pluſieurs autres vaillans Chevaliers & Eſcuyers, tous de grande volonté de bien faire.

Si ſe trouverent ſur ceſte place huict cens Chevaliers & Eſcuyers tous duits à la guerre, & gens de grande eſlite, vaillans & renommez de nom & d'armes, & pouvoient eſtre en tout environ trois mille combatans, tous

tres-ardens & courageux de faire proüeſſes & vaillantiſes pour l'exaucement de la foy Chreſtienne, & pour accroiſtre leurs renommées. Et entre eulx eſtoit le tres-vaillant Mareſchal comme preux Chevetaine qui les mettoit en ordonnance, & par ſes bons & chevaleureux enhortemens les admoneſtoit qu'ils ſe portaſſent comme vaillans. Car il avoit eſperance en Dieu, en noſtre Dame, & en Sainct George, que ils feroient bonne journée. Ha qu'il faiſoit bel veoir ceſte belle compaignée, en laquelle eſtoient aſſemblées tant de bannieres de renommée. C'eſt à ſçavoir la banniere de noſtre Dame, celle du Mareſchal, celle du Seigneur Dacher, celle du Seigneur de Chaſteaumorant, celle du Seigneur de Chaſteaubrun, nommé Meſſire Guillaume de Nillac, la banniere du Seigneur de Chaſteauneuf, celle du Seigneur de Puyos, & autres que nommer ne ſçay!

CHAPITRE XVI.

Cy dit comment le Mareſchal aſſaillit Leſcandelour par belle ordonnance.

Le Mareſchal ordonna ſon aſſault en trois parties, c'eſt à ſçavoir commeit le vaillant

Seigneur de Chaſteaumorant à tout belle compaignée à combatre du coſté de la marine ; ſon Mareſchal appellé Meſſire Louys de Culan à tout cent hommes d'armes, cent arbaleſtriers & cent varlets, meit pour garder un pas par où ſecours pouvoit venir en la ville, & luy avec le Seigneur de Chaſteaubrun, & l'autre partie de ſes gens, aſſaillirent du coſté de la porte. Quand toute l'ordonnance feuſt faicte, qui feut comme à heure de None, adonc pour commencer l'aſſault, prirent trompettes à ſonner ſi hault que tout en retentiſſoit.

Lors commencerent à aſſaillir de toutes parts, & ceulx de dedans à eulx defendre par grand vigueur, & ainſi ne finirent de donner & de recepvoir des coups, tant qu'il y en eut de morts & de navrez grand foiſon d'un coſté & d'autre. Moult trouva grand force & grand defence du coſté de la marine le Seigneur de Chaſteaumorant : car la tour qui gardoit le havre eſtoit fort garnie de trait & de gens d'armes qui moult bien la defendoient, & eſpoiſſément lançoient à eulx. Mais vous veiſſiez nos gens comme preux, par grand vigueur, nonobſtant toute defence, agrapper contremont ces murs & dreſſer eſchelles, & là eſtriver l'un contre l'autre à

monter ſus des premiers, & à qui mieulx mieulx s'alloient là eſprouver. Si feut combatu en eſchelle par grande hardieſſe & moult vaillamment : mais trop feurent leurs eſchelles courtes, pour laquelle cauſe conveint ainſi demeurer celle journée.

Le bon Meſſire Louys de Culan qui gardoit le pas, comme dict eſt, n'y travailla mie en vain. Car tant s'y peina à tout l'eſtendart du Mareſchal, & la bonne compaignée qu'il avoit, que nonobſtant que il y euſt fort combatu, & qu'il y trouvaſt qui bien luy deffendiſt, ſi gaigna-il le pas malgré tous les ennemis, dont il doibt grand honneur avoir : car tant eſt celuy pas forte place, que le bon Roy de Cypre, qui autresfois à le prendre s'eſtoit travaillé, oncques n'en peut venir à chef. Si fut profitable la priſe, car par ce euſſent affamé la ville, ſi encores y feuſſent demeurez. Et ainſi dura ceſt aſſault, où aſſez eurent nos gens bien exploicté juſques à tant que la nuict veint qui les departit. Le lendemain derechef prirent à aſſaillir, & par deux fois l'aſſault donnerent par moult grand fierté, & moult trouverent qui bien ſe defendit, mais toutesfois tant ſe peina le vaillant Chaſteaumorant à toute ſa gent que le havre à tout le bas de la ville feut prins,

& entrerent au port malgré la deffence de la tour. Là eſtoient les boutiques des marchandiſes, que ils appellent magaſins, bien garnies de toutes marchandiſes. Car moult eſt celle ville marchande. Tout prirent ce que emporter peurent; & au navire qui y eſtoit, c'eſt à ſçavoir quatre fuſtes, deux galées, une galiote, & deux naves, bouterent le feu, & tout ardirent.

CHAPITRE XVII.

Les eſcarmouches que faiſoient tous les jours les gens du Mareſchal aux Sarraſins, & comment ils les deſconfirent & chaſſerent.

Au temps que cette choſe adveint, le Seigneur de Leſcandelour avoit guerre contre un ſien frere, & tenoit les champs à tout grand oſt à cinq journées de là. Mais quand il oüit dire la venuë de nos gens, tantoſt veint vers eux, & tant s'approcha en intention de les combattre que veoir les peut. Mais la grande hardieſſe & le maintien que il veid au vaillant Chevetaine, & en ſa chevaleureuſe compaignée, lui oſta la hardieſſe de venir lever le ſiege. Et pour ce ſe logea à demy mille de l'oſt, & le contreſie-

gea : car trop le redoubtoit. Mais toutesfois quand ſon point cuidoit veoir, venoit eſcarmoucher nos gens comme à coſté. Mais à qui ſe venoit-il joüer ? car ils ne faillirent mie à eſtre bien receus. Si y avoit ſouvent grande & fiere eſcarmouche : mais tousjours y laiſſoient les Sarraſins ou plume, ou aiſle, & bien y eſtoient batus. Le Mareſchal deſiroit moult les combatre, mais ils ne l'attendoient mie : ains s'enfuyoient, & s'alloient retirer & rafraichir és jardinaiges drus & eſpais qui coſte la ville ſont. Il voulut moult trouver voye s'il euſt peu de les faire ſaillir de là, & les attraper dehors. Pour laquelle choſe s'adviſa d'une telle cautele. Il ordonna que l'on tiraſt de nuict quatre-vingt chevaulx d'une nave ; & iceux feit cacher dedans les tentes.

Quand ce veint au lendemain, le Mareſchal feit aller à l'eſcarmouche une partie de ſes gens, & leur ordonna que ils feiſſent ſemblant d'avoir peur, ſi fuiſſent, & tout de gré ſe laiſſaſſent rebouter. Et ils le feirent, & pareillement le ſoir devant l'avoient faict. Laquelle choſe moult accreuſt le cœur aux Sarraſins, tellement qu'ils veindrent avec nos gens juſques à la banniere de noſtre Dame, puis s'en retournerent. Mais pour la chaleur

du Soleil qui hault eſtoit, s'allerent rebouter és dicts jardinaiges pour eulx refraiſchir, en intention de retourner à l'eſcarmouche apres la chaleur du jour.

Quand le ſaige Mareſchal les veid là fichez, & que ils n'entendoient que à eulx ventrouiller par l'herbe freſche és ombraiges; adonc feit tirer hors les dicts chevaulx & gens bien armez deſſus, les lances és poings, & les ordonna en deux parties, dont il prit l'une avec ſoy, & l'autre commeit au Seigneur de Chaſteaumorant, avec ce ordonna une bataille de gens de pied legerement armez, d'archers & de varlets. Et quand ceſt arroy euſt tout faict, lequel il avoit de longue main bien appointé, adonc tout à coup alla d'une part environnant les dicts jardinaiges & Chaſteaumorant de l'autre. Et les gens à pied ſe ficherent dedans ſi appertement, que les Sarraſins qui deſarmez s'eſtoyent ne purent avoir eſpace de reprendre leurs harnois. Si ſe ficherent nos gens entre eulx, & tous les occirent de traict & à bonnes eſpées.

Adonc qui veid esbahis ceſte chiennaille grand ris en peuſt avoir : car ils ne ſçavoient ſe mectre en defenſe, ny n'oſoient ſaillir dehors, pour ceulx à cheval que ils voyoient. Non pourtant ſe meirent pluſieurs à la fuite, qui

qui de nos gens furent receus aux pointes des lances. Et ainſi feurent tous occis, excepté aucuns qui à force de courſe de chevaulx eſchapperent, & ſe tapirent en quelques deſtours. Et par ce le Seigneur de Leſcandelour à tout ſon oſt feuſt ſi eſpouventé, pour la grande perte qu'il avoit faicte, & des plus grands & vaillans de ſa compaignée, que il s'enfuit és montaignes, & depuis n'oſa deſcendre, ne ſe monſtrer vers nos gens. Et le preux & vaillant Mareſchal, apres celle deſconfiture, raſſembla ſes gens, & ne voulut mie que longuement ſuiviſſent les fuitifs, ains meit les ſiens en belle ordonnance, & en belle bataille : car il ne ſçavoit ſi le Seigneur de Leſcandelour raſſembleroit ſa gent pour luy revenir courir ſus par grande ire & deſdaing. Si ſe pourveut de deffence aviſément, & avoit ainſi ordonné ſes batailles. Il eſtoit en plains champs à tout une bataille, & le Seigneur de Chaſteaumorant en une autre, pour ſecourir les aultres, ſi meſtier en avoient. Et puis l'oſt eſtoit à tout la banniere de noſtre Dame, qui gardoit le pas de l'entrée de la ville. Et en ceſte maniere & ordonnance attendit le Mareſchal longue piece. Mais aſſez pouvoit attendre. Car les Sarraſins n'avoient

intention ny volonté fors de fuir ; & ainſi ſe paſſa celle journée.

Le lendemain au matin le Mareſchal ordonna une belle compaignée de gens d'armes pour aller gaigner une montaigne où les Sarraſins s'eſtoyent retirez : mais ſi toſt que les ennemis les ſentirent venir, ils s'enfuirent d'autre part, & ſe ficherent és bois. Adonc nos gens deſcendirent en la plaine, & gaſterent tout le pays à l'environ, où y il avoit de moult beaux Palais, de grands manoirs & beaux jardinaiges, par tout bouterent le feu, & tout allerent gaſtant. Quand le Seigneur de Leſcandelour veid que nos gens ne faiſoient ſemblant de eulx deſloger, il envoya ſes meſſaigers devers le Mareſchal, & luy manda en ſe complaignant, que moult eſtoit eſmerveillé pourquoy il luy faiſoit ſi grande guerre, veu que oncques il n'avoit porté dommaige à luy ne à nul des ſiens, ne meſmement aux Genevois, parquoy ils deuſſent ce faire, & que s'il luy plaiſoit avoir paix avec luy, que à tousjours mais ſeroit ſon amy, & aux Genevois auſſi, en tout le ſervice que il pourroit faire, & que il preſentoit luy, ſa puiſſance, & Seigneurie, pour eſtre avec luy contre le Roy de Cypre, & contre qui il luy plairoit. Aprés ces nouvelles, le ſaige

Mareſchal, qui toutes choſes deſiroit faire au mieux, adviſa que il ne ſçavoit s'il auroit guerre au Roy de Cypre, & que s'il y avoit guerré, celle contrée eſtoit bonne & aſſez prés pour eulx refraiſchir, & pour avoir vivres. Si eut de ceſte choſe advis avec ſon Conſeil, où il fut deliberé que le meilleur eſtoit de faire paix, puis que ſi humblement le requeroit. Et ainſi le feirent, & tantoſt aprés le Mareſchal, qui quatorze jours avoit demeuré au lieu, ſe retira à tout ſon oſt en ſes galées.

CHAPITRE XVIII.

Comment la paix fut faicte entre le Roy de Cypre & le Mareſchal, & comment il voulut aller devant Alexandrie.

Quand le Mareſchal ſe retira en ſes galées, luy veindrent nouvelles que paix eſtoit faicte entre luy, les Genevois, & le Roy de Cypre, ſi la maniere des convenances luy plaiſoit. Si appella ſon Conſeil, & feut veu que les conditions des dictes convenances eſtoyent toutes telles que ils demandoient. Si agrea la paix, de laquelle avoir fut aſſez joyeulx, afin de mettre à effect le bon deſir qu'il avoit

de porter dommaige aux meſcreans, & fut ſon intention d'aller en Egypte devant Alexandrie. Adonc manda querir tous ſes patrons de naves & de galées. Si leur dict l'intention qu'il avoit, & ce qu'il voyoit à faire, ſi vouloit que partie du navire allaſt devant. Les dicts patrons luy reſpondirent que à partir de là pour prendre leur adreſſe tout droict en Alexandrie, le vent leur eſtoit trop contraire, parquoy ils ne pourroient nullement prendre le port d'Alexandrie : mais leur convenoit retourner à Rhodes, & de là prendre l'adreſſe du vent. De laquelle choſe faire leur en donna le Mareſchal licence. Et luy à tout ſes galées s'en retourna vers Cypre, pour certifier & confirmer la paix, telle que le grand Maiſtre de Rhodes l'avoit baſtie & faicte avec le Roy de Cypre.

Si alla tant qu'il arriva à un port de galées qui s'appelle *Pandée*, où le dict grand Maiſtre de Rhodes & le Conſeil du Roy de Cypre l'attendoient. Et fut là jurée & confirmée la dicte paix. Et quand ce feut faict, par la priere du dict grand Maiſtre, & auſſi des gens du Roy de Cypre, il alla plus oultre, où le Roy de Cypre & luy ſe trouverent enſemble. Et luy veint le dict Roy au devant, lequel le receut à tres-grand hon-

neur & chere, & le mena en ſes chaſteaux & citez, où il avoit faict grand appareil pour ſa venuë. Si voulut donner de tres-grands dons au Mareſchal, & vingt-cinq mille ducats comptant. Mais il ne les voulut oncques prendre, ains l'en remercia grandement, en diſant que il ne l'avoit point deſſervy, & qu'il n'en avoit pas beſoin, car le Roy de France ſon ſouverain Seigneur luy donnoit aſſez. Mais s'il luy plaiſoit l'aider de ſes gens d'armes, & des ſouldoyers qu'il avoit en ſon pays, & de ſes galées luy vouluſt preſter, pour aller avec luy ſur les meſcreans, que ce prendroit-il volontiers, & grand gré luy en ſçauroit. Et le Roy luy reſpondit que ce feroit-il volontiers. Si luy bailla deux de ſes galées chargées de gens d'armes, combien que l'une s'enfuit; car c'eſtoient courſaires.

Là avoit eſté le Mareſchal quatre jours. Si ne voulut plus ſejourner, adonc preint congé du Roy, & s'entre-donnerent de leurs joyaulx. Si entra à toute ſa gent en ſes galées, en intention d'aller droict en Alexandrie. Toſt feurent en mer, mais n'eurent pas grandement erré, comme les mariniers tiroient à tourner environ l'iſle de Cypre, pour tenir leur chemin en Alexandrie, aprés les naves que le Mareſchal y avoit devant

envoyées, qu'il commença un vent contraire ſi tres-grand, que pour ſens & puiſſance que mettre y ſceuſſent ne pouvoient avant aller, combien que de tout leur pouvoir s'en eſforçaſſent & eſtrivaſſent. Ne leur dura pas petit ceſt eſtrif, ains y feurent trois jours entiers, & ſi n'avoient mie à aller plus de ſix milles à eſtre en l'adreſſe du vent qui les conduiſit droict en Alexandrie.

Quand les mariniers veirent que de toute leur puiſſance ne pouvoient avant aller, dirent au Mareſchal que oncques en leur vie telle choſe n'avoient veu, & quant eſtoit d'eulx ils penſoient que c'eſtoit miracle de Dieu, qui ne vouloit mie pour aulcun grand bien, ou pour le ſauvement de luy & de ſes gens, que il allaſt celle part : car ſelon qu'il leur ſembloit ce vent n'eſtoit taillé de ceſſer d'un grand temps. Si eut en conſeil que il laiſſaſt celle voye, & allaſt aultre part. Adonc eut advis d'aller en Syrie devant Tripoli, car là ſeroit ce voyage bel & bon, & ſi avoit en poupe vent propice. Si voulut là aller, nonobſtant que les Genevois luy conſeillaſſent de s'en retourner à Gennes, & diſoient que il avoit aſſez faict. Mais ce ne voulut-il mie faire. Si alla tant que il arriva à Famagouſte : mais pour celle fois gueres n'y arreſta. Si prit

là une galée, & le lendemain au matin arriva devant Tripoli.

CHAPITRE XIX.

Comment les Venitiens avoient faict ſçavoir par les terres des Sarraſins que le Mareſchal alloit ſur eulx; & comment le dict Mareſchal alla devant Tripoli.

Or nous convient retourner à la narration que cy-devant ay dicte & repreſentée de la haine couverte d'entre les Venitiens & les Genevois. Pour laquelle, comme devant eſt dict, par l'envie que avoient les dicts Venitiens contre les Genevois, moult ſe voulurent peiner s'ils euſſent peu de deſadvancer leur proſperité : mais que ſi cautement feuſt que on ne l'apperceuſt. Et par trouver voye de leur tollir leur bon Gouverneur, par le ſens & valeur duquel montoit leur gloire de mieulx en mieulx, leur ſembloit bien que plus grand meſchef & deſadvancement ne leur pouvoient faire. Mais toutesfois de leur courir ſus ouvertement n'oſoient, encores que ils feuſſent trop plus de gens. Et pour attaindre à leur intention, avoient cerché une aultre tres-faulſe voye, & par ce n'y

cuidoient mie faillir. Mais ce que Dieu garde eſt bien gardé. Car ils avoient envoyé leurs meſſaigers par toutes les terres des Sarraſins ſur la marine de là environ, tant en Egypte, comme en Syrie, & par tout aultre part, pour annoncer & faire ſçavoir la venuë du Mareſchal, & dire que ils feuſſent ſur leur garde : car il alloit ſur eulx à grand oſt.

Et qu'il ſoit vray que la venuë du Mareſchal feirent ſçavoir les Venitiens aux Sarraſins, feut certainement ſceu, comme il ſera cy-aprés dict, & comment ce fut. Si en paroiſſoient bien les enſeignes là endroict, & autre part, que adviſez en avoient eſté, & de longue main. Car tout le port & le rivaige de Tripoli eſtoit couvert de Sarraſins, qui tous armez là l'attendoient à recevoir aux pointes des lances. Laquelle choſe ne peult eſtre que là euſt telle aſſemblée, ſi avant le coup n'en euſſent eſté adviſez. Car ils eſtoyent en moult bel arroy de combatre, par grands batailles à cheval & à pied. Et y avoit des gens du Tamburlan bien environ ſix cens chevaulx, armez & couverts tant richement de fin veloux & drap d'or, & de tous habillemens riches, que oncques homme ne veid en bataille ne en faict d'armes plus belle choſe, & ceulx qui deſſus eſtoyent,

eſtoyent armez de beaux paremens, & monſtroient ſemblant d'eſtre gens de grand vigueur, & avoir deſir de combatre, & ſembloient eſtre perſonnes de grand honneur & de grand eſtat.

Quand le preux & vaillant Mareſchal veid celle aſſemblée, laquelle choſe en piece n'euſt penſé, feut moult eſmerveillé : mais non mie pourtant esbahy ne eſpouvanté. Ains dict à viſaige hardy que pourtant ne lairroit à deſcendre, à l'ayde de Dieu, nonobſtant que ſon Conſeil luy feiſt la choſe moult doubteuſe, pource que peu de gens eſtoyent contre tant de Sarraſins; mais il dict que pourtant ne lairroient. Adonc le Mareſchal envoya Montjoye le Herault par les galées dire à tous qu'ils s'appareillaſſent de deſcendre à terre par belle ordonnance, comme il leur avoit ordonné.

Aprés ce tantoſt & viſtement feit le dict Mareſchal ferir des proues à terre. Si preindrent haultement trompettes à ſonner, & les arbaleſtriers qui tous feurent rangez ſur les galées, preindrent druëment à tirer pour faire retirer les Sarraſins, en ſorte que nos gens peuſſent arriver. Et ſemblablement tiroient vers les noſtres leurs archers : mais leur trait ne feut mie pareil, ne de telle force. O

Dieu ! comme on pouvoit là veoir bonne gent à l'eſpreuve, & comment l'effect de leurs hardis couraiges comme de lyons ſe demonſtroit. Et vrayement dict l'on bien vray, *ſelon Seigneur maiſgnée duite.* Car leur bon conduiſeur par ſes biensfaicts leur accroiſſoit le cœur, leur donnoit hardieſſe, & leur oſtoit toute peur. Adonc veiſſiez commencer dur eſtrif contre ceulx qui les premiers deſcendoient, & contre eulx venoient les Sarraſins pour defendre le port, & les repouſſer à pointes de lances. Mais là veid-on hardiment ſaillir ces gens d'armes en l'eaüe, & entrer juſques au col pour aider à leurs compaignons. Ha Dieu ! que on doibt bien priſer, aimer & honnorer ſi noble gent, qui leurs corps & leurs vies expoſent pour le bien de la Chreſtienté, & bien doibt-on prier Dieu pour eulx & pour leurs ſemblables. Car quand ils ſont bons, & font leur debvoir, c'eſt le ſauvement d'un pays contre tous ennemis. Et certes on ne peult trop honnorer ne faire de bien à un vaillant homme d'armes; car moult en eſt le meſtier perilleux. Et de tant que plus y a de peine & de difficulté, de tant en eſt-il plus digne de grand honneur & de grande remuneration.

Ainſi comme vous voyez fut-là grand eſ-

trif : car les Sarraſins fort ſe deffendoient, & les Chreſtiens par grand vigueur les aſſailloient. Si vous aſſeure que là peuſt-on veoir faire maintes belles armes, main à main, & maint tour de bataille. Et là veid-on qui feut hardy, & qui bien s'y eſprouva, & qui prix d'armes deuſt avoir. Car n'y convenoit mie petite force au port gaigner contre telle defenſe, où eſtoyent bien ſix Sarraſins contre un Chreſtien. Si y ſouffrirent moult nos gens, & moult en y eut de morts & de bleſſez. Et non pourtant la bonne fiance que ils avoient en Dieu, & noſtre Dame, & la vaillantiſe & proüeſſe de leur bon conduiſeur qui là n'eſtoit mie oiſeux; ains eſtoit fiché és plus drus coups, & là faiſoit tant d'armes comme homme plus faire peut, leur donnoit force & couraige. Pour laquelle choſe, à l'ayde de Dieu, tant s'y peinerent, & tant y ferirent & travaillerent, que malgré tous les Sarraſins preindrent terre, & gaignerent le port, & la force du trait des arbaleſtriers, & des canons qu'ils leur lançoient de dedans les galées, feit les Sarraſins retirer. Si ſe reculerent aſſez loing du port, & allerent prendre place pour donner la bataille à nos gens.

CHAPITRE XX.

La belle ordonnance du Mareſchal en ſes batailles, & comment il deſconfit les Sarraſins.

Adonc les Sarraſins arrengerent leurs gens en belle bataille, & en tres-belle ordonnance. Les gens de cheval, comme j'ay dict deſſus, ſe meirent deçà & delà és deux aiſſes de la bataille de pied : & là ſe teindrent de pied coy. Le vaillant Mareſchal de France feit un petit prendre haleine à ſes gens; car moult avoient ſouffert de peine à gaigner le port. Si les feit boire un coup & eulx refraiſchir : car grand chauld faiſoit, & puis les admoneſta que ils feuſſent bonnes gens : car il avoit eſperance en Dieu, & en la Vierge Marie, que ils auroient bonne journée. Si ſe meit en ordonnance, & en belle bataille. Et ainſi le petit pas tous joints & ſerrez enſemble, les lances ſur les cols, allerent vers les Sarraſins qui au champ les attendoient.

Quand ils feurent approchez, trompettes preindrent à faire grand bruit : adonc commencea le trait grand & fier d'un coſté & d'autre. Mais nos gens pour leur trait ne laiſſerent que ils ne leur allaſſent courir ſus

fierement, & de hardy couraige, par telle vertu que tous les Sarrafins eſpouventerent. Ha ! qu'eſt-ce que de vaillante gent ? Un en vault mille, & mille faillis n'en vaillent un bon. Et vrayement eſt-il bien vray ce que dict Valere en parlant du faict des Romains, que cinq cens bons hommes peuvent & ſuffiſent, telle fois advient, contre dix mille. Et que petite quantité de bonne gent puiſſe forçoyer aulcunesfois contre grand foiſon, appert par ces vaillantes gens icy, par ce que il s'en enſuivit. Car dés l'aſſembler monſtrerent-ils leur fierté, quand oncques ne s'esbahirent pour la quantité d'ennemis qu'ils voyoient contre eulx qui ſi peu de gens eſtoyent. Si coururent ſus aux Sarrafins par grand vertu, & leur bon Duc & conduiſeur eſtoit entre ſa gent qui leur donnoit exemple de ce que faire debvoient, & les ennemis d'aultre part ne s'y faignoient. Si fut dure & aſpre la bataille, où maints perdirent la vie de chaſcun coſté. Mais trop avoient Sarrafins du pire : car la hardieſſe & force de nos gens, & le grand trait des arbaleſtriers les abatoit morts druëment, & ainſi dura grand piece. Mais que vous dirois-je des armes que chaſcun feiſt, ne des coups que donna un chaſcun. Trop ma matiere en eſſon-

gneroye. Mais pour ramentevoir en bref, ſans faillir tant bien & tant vaillammant le feiſt le preux Mareſchal, que mieux ne peuſt.

Auſſi feit le Grand Maiſtre de Rhodes, nommé Meſſire Philebert de Nouillac, Meſſire Remond de Leſture, Prieur de Thoulouze, Meſſire Pierre de Boffremont, Chevalier de Rhodes, & toute la compaignée du dict Grand Maiſtre. Si feit Chaſteaumorant au cœur vaillant & fier, l'Ermite de la Faye, qui de voyage ne feut onc recreant, Meſſire Louys de Culan, Mareſchal de l'oſt, & maints autres bons & vaillans Chevaliers, dont pour cauſe de brieveté je tais les noms. Des Eſcuyers Tercelet de Cheles, Iean de Nenny, Richard Monteille, Guillaume de Tollegny, & Huguenin ſon frere, Guillemin de Labeſſe, le baſtard de Rebergues, Iean Dony, Regnauld de Camberonne, le Barois, & pluſieurs autres vaillans Eſcuyers, tous tant y feirent à la force de leurs bras, & à la vigueur de leurs couraiges, que à tousjours mais eulx & tous ceulx qui là de leur compaignée ſe trouverent, en doibvent à tousjours eſtre honnorez. Et à brief parler, l'effect de leur loüange appert à l'œuvre : car ceulx qui n'eſtoient pas plus d'environ deux mille combatans, ſe trouverent en ceſte ba-

taille tenir pied & eſtail à plus de quinze mille Sarraſins. Voire par telle vertu, que nonobſtant leurs beaux chevaulx richement parez, & ceulx qui deſſus eſtoyent bien armez, qui eſtoyent en nombre bien ſept cent, qui de toute leur force mie ne s'y faignirent de rompre nos gens, & leur bataille, ſi ne peurent-ils ſouffrir le fais tant du traict des arbaleſtriers, comme des coups des bons Chreſtiens ; ains leur conveint deſplacer & ſe retirer, tant que petit à petit prirent à eulx departir & laiſſer la bataille. Mais ce ne fut mie ſans leur tres-grand dommaige, car moult en y eut de morts & d'affolez.

Et ainſi ſe départirent les Sarraſins, qui partir peut ; & nos gens moult ne les ſuivirent, ains ſe teindrent là tout coys. Et les ennemis, tant par force comme par cautele, s'eſloignerent de la marine : car ils cuiderent que les Chreſtiens les ſuiviſſent, & penſerent que quand ils ſeroient loing de leur navire, ils ſe mettroient entre eulx & le navire ; & ainſi les enclorroient. Mais le ſaige Mareſchal, à qui rien d'armes ne convenoit apprendre, fut tout adviſé de leur cautele, pour ce ne les voulut ſuivre. Mais ores oyez grande hardieſſe de Chevalier, & courageuſe volonté de vaillant Chevetaine.

Quand les Sarraſins furent eſlongnez, il

meit derechef ſes batailles en ordonnance ; & defendit, ſur peine de perdre la vie, que nul ne feuſt tant hardy de retourner en galée, ne de deguerpir la place. Si feit ſon navire tirer arriere, & dit que ſans faillir il combatroit derechef les Sarraſins. De ce propos ne peut eſtre deſmeu, nonobſtant que pluſieurs luy conſeillaſſent que plus n'en feiſt : car aſſez y avoit acquis honneur, ce leur ſembloit. Mais à ce ne voulut-il entendre. Si feut ordonnée ſon avantgarde, puis ſa groſſe bataille, aprés l'arriere-garde, & aux Chevetains bien commeit ce qu'ils debvoient faire, ſi les pria & enhorta de eulx y bien porter.

Quand les Sarraſins veirent le ſaige appareil, & la grande hardieſſe du vaillant Chevetaine & de ſa gent, ils doubterent, & grand ſemblant en feirent : car ils ſe partirent de là où ils eſtoyent, & allerent prendre place coſte les jardins de Tripoli, qui moult ſont drus & eſpais, afin que ſi beſoing euſſent de fuir ſe fichaſſent dedans. Là ordonnerent en leur bataille les gens à pied, & és deux aiſles les gens de cheval. Le Mareſchal envoya l'avant-garde premierement aſſembler, & la conduiſit Meſſire Louys de Culan ſon Mareſchal, & il la ſuivoit de prés à tout ſa bataille.

Quand

Quand ils feurent approchez des Sarraſins, de beau traict les ſaluërent, & au reciproque les Sarraſins eulx, & puis viſtement les allerent aſſaillir, & iceulx fort ſe defendirent : mais nos gens de prés les requirent, & ſi fort les preſſerent que ils prirent à chanceler. Quand ceulx de cheval veirent les leurs qui ſe prenoient à reculer, ils ſe departirent, & cuiderent venir enclorre la bataille du Mareſchal, mais ceulx de l'arriere-garde par tel randon les prirent à ſervir de bon traict, que oncques enfoncer ne les peurent.

Adonc leur courut ſus le fier Mareſchal à tout ſa bataille, & main à main prirent à combatre. Et là y eut aſſez d'hommes & chevaulx abatus, qui depuis ne releverent. Si feurent toutes les batailles aſſemblées, où il y eut fiere meſlée, & des morts & des navrez largement de tous coſtez. Mais à quoy plus long compte vous en ferois-je ? A tant alla la choſe, que plus n'eurent pouvoir les Sarraſins de tenir eſtail, ne de ſouffrir, & fuir les conveint pour garentir leurs vies. Si leur feirent les jardins bon meſtier, eſquels deſconſits ſe ficherent ceulx qui eſchapper peurent. Si guerpirent la place, & fuit qui peut : mais maint en y eut qui ſi prés feurent pris,

qu'eſpace n'eurent de fuir : ains y laiſſerent les vies, & ainſi ſe cacherent là les fuitifs de la bataille & le demeurant des morts.

Le Mareſchal qui ainſi les voyoit là fuir à garant, à peu qu'il n'enrageoit dont iceulx luy eſchappoient, & tant eſtoit ſur eulx acharné, qu'aprés eulx és jardins ficher ſe vouloit. Mais ceûlx qui l'aimoient le prierent pour Dieu que il ne le feiſt : car trop y ſont les lieux divers & deſtournez, parquoy s'ils y fichoient jamais pied, n'en retourneroit. Si s'arreſta là, & ſe teint au champ grand piece pour attendre & veoir ſi de nulle part Sarraſins ſauldroient pour le combatre, & ſi ceulx qui fuis eſtoient ſe raſſembleroient: mais de ce n'avoient-ils garde, car nul n'en avoit vouloir. Et quand aſſez eut attendu, & que chaſcun luy diſoit qu'il s'en retournaſt en ſon navire, & qu'il avoit eu belle journée, s'en reveint en belle ordonnance l'avant-garde devant, & la bataille aprés, & puis l'arriere-garde. Et en tel arroy, & en loüant Dieu ſe bouta en ſon naviré.

CHAPITRE XXI.

Cy dit comment on ſceut certainement que les Venitiens avoient fait ſçavoir aux Sarraſins la venuë du Mareſchal, & comment il print Botun & Barut.

Ne feut mie encores ſaoulé de grever les Sarraſins le vaillant Mareſchal, quoy que on luy diſt que à grand honneur retourner s'en pouvoit, car bien avoit exploicté. Mais de ce ne feut pas d'accord. Si ſe partit de Tripoli, comme dict eſt, & au partir de là il oüit nouvelles que une nave de Sarraſins eſtoit au chemin de Barut. Si commeit tantoſt pour y aller le Seigneur de Chaſteaumorant, & avec luy de bons gens d'armes, à tout deux galées. Si allerent tant que ils veinrent aſſembler aux Sarraſins, & ſi dur eſcrime leur livrerent que tous les occirent, & prirent la nave : puis liés & joyeux s'en retournerent. Le Mareſchal s'en alla à Botun, qui eſt une groſſe ville champeſtre; qui toſt feut pillée, & les Sarraſins qui y feurent trouvez tous mis à mort, & par tout mis le feu, & de là teint ſon chemin droict à Barut.

Et à revenir à ce que devant j'ay dict, comment certainement on ſceut que les Venitiens avoient notifié & faict ſçavoir anx Sarraſins la

venuë du Mareſchal, adveint que ainſi comme il approchoit la dicte ville de Barut, il veid partir du port un vaiſſeau appellé Gripperie, lequel s'en cuidoit fuir viſtement avant que le Mareſchal arrivaſt, & ne penſoit que nul s'en donnaſt garde : & pour mieulx cuider eſchapper ſans que on l'apperceuſt, prit le large de la mer, & fuyant s'en alloit. Mais le Mareſchal qui l'apperceut envoya apres tantoſt une galée qui toſt le prit. Si l'amena devers le Mareſchal, lequel s'enquit quelles gens y avoit, & ſceut que c'eſtoient Venitiens. Si feit venir devant ſoy le principal de ce vaiſſeau, & moult l'interrogea tant par amour que par menaces pour quelle cauſe ainſi s'enfuyoit. Et à brief parler, quoy que il le celaſt au premier, tant feit le Mareſchal, ſans luy faire mal ne grief, que il confeſſa & recogneut que ſans faillir il n'avoit ceſſé d'aller par mer par grande diligence, pour annoncer en toutes les terres & contrées des Sarraſins de là environ, c'eſt à ſçavoir de Syrie & d'Egypte, & de ces marches, la venuë du Mareſchal, & qu'il s'appreſtaſſent contre luy : car il leur venoit courir ſus à grande armée, & que ce avoit-il annoncé à Barut, & par tout aultre part. Si paſſoit par là pour veoir comment ils avoient exploicté. Ceſte choſe racompta iceluy au Mareſchal, & ce luy teſmoignerent ſes compaignons, & que

à ce faire eſtoyent commis de par la Seigueurie de Veniſe.

De ceſte tres-grande mauvaiſtié, laquelle jamais n'euſt cuidé, feut moult eſmerveillé le Mareſchal, & feut en grande deliberation ſi ceulx qui venoient de baſtir ce mauvais œuvre il feroit lancer en la mer. Toutesfois delibera que non; car ils luy avoient racompté debonnairement, & auſſi le meffaict n'eſtoit mie ſi grand à eulx comme à ceulx qui envoyé les y avoient. Si ouvra adonc de la tres-grande franchiſe de ſon noble cœur, comme celuy qui n'en daigna faire compte, & les laiſſa aller. Laquelle choſe peu d'autres euſſent faict : mais ne vouloit nullement que par luy ne à ſon occaſion fut meu debat entre les Venitiens & les Genevois. Si teint ſon chemin droict à Barut. Mais ſi toſt ne fut arrivé, que bien s'apperceut de l'ouvraige que les Venitiens avoient baſty : car devant luy voyoit tout le port couvert de Sarraſins arrangez en bataille, pour luy defendre le ſaillir hors. Mais de ce n'eurent-ils mie le pouvoir : car tantoſt le hardy combatant comme lyon feit de grand randon ferir de proüe en terre, & les arbaleſtriers tirer druëment à celle chiennaille qui là brayoient comme enragez, & ſi bien les ſervirent de traict que pluſieurs en larderent. Si leur conveint ſe retirer malgré leurs dents, & les noſtres ſaillirent hors en-

couragez de leur courir ſus par grande vertu.

Mais quand les Sarraſins veirent leur ordonnance, ne les oſerent attendre, ains s'enfuirent, & tous nos gens feurent là tous ordonnez pour donner la bataille : mais ne trouverent à qui parler. Si alla le Mareſchal devant Barut, & feit aſſaillir la ville par telle force que les Sarraſins qui dedans eſtoyent feurent eſpouvantez, ſi que pluſieurs d'eulx s'enfuirent par autre coſté; & ceulx qui dedans demeurerent la defendirent de tout leur pouvoir. Toutesfois à la fin par force feut priſe, & mis à l'eſpée les Sarraſins qu'ils y trouverent, & tout fouragé & pillé ce qu'il y avoit : mais gueres n'y trouverent, pource que adviſez en avoient eſté, parquoy la ville eſtoit vuide de tous biens & de toute marchandiſe, que ils avoient retirez & muſſez és bois & és montaignes, comme il feut rapporté au Mareſchal. Si feit le feu bouter par tout, & au navire qui eſtoit au port, & ce faict ſe retira en ſes galées.

CHAPITRE XXII

Cy dit comment le Mareſchal alla au devant Sayete, & la grande hardieſſe & vaillance de luy contre les Sarraſins.

Apres ce ſe partit de Barut le Mareſchal, & teint ſon chemin en Egypte pour aller

devant Sayete, en intention de la prendre s'il euſt peu. Et quand il feut approché du port; tout ainſi que és autres lieux avoit faict le trouva bien fourny de Sarraſins, qui en belle bataille l'attendoient : mais n'eſtoient mie en petite quantité ; car plus de douze mille en y avoit tant à pied que à cheval. Mais de ce ne feit cas le ſaige Mareſchal, qui ſa fiance avoit toute en Dieu ; ains feit ferir en terre, & ſalüer les Sarraſins de bons viretons & de bombardes, ſi ſouvent & menu, que oncques ne trouverent ſi mortelle rencontre. Si en y eut là tant de morts, que tout le gravier en feut couvert. Et tant eſtoyent iceulx de grande volonté contre nos gens, que trop envis ſe deſplaçoient. Mais toutesfois force leur feut de fuir, ou mal euſt eſté pour leurs peaulx. Car ſi là ſe feuſſent longuement tenus, leur troupeau feuſt de moult appetiſſé. Si leur conveint reculer à toutes fins.

Nos gens ne dormirent mie, ains ſaillirent contre eulx par grande hardieſſe à qui mieulx mieulx, & comme ſangliers ſe fichoient en la marine juſques au ventre pour leur courir ſus. Et feut tout le premier qui y ſaillit le bon Eſcuyer Iean de Ony cy deſſus nommé, qui par ſon bien faire bon exemple donna aux autres, & les Sarraſins qui grand couraige avoient contre eulx ſe travailloient de les re-

pouſſer. Mais oyez la grande fortune contre nos gens, qui leur doibt tourner à grand los & pris. Car droict à celle heure ſe leva un vent ſi grand & ſi contraire qu'il n'eſtoit mie en la puiſſance de eulx que toutes les galées peuſſent arriver, ne tout le navire, pour aller aider à ceulx qui combattoient: dont les combatans eurent grand honneur. Parquoy telle fois eſtoit que la grand preſſe & quantité des Sarraſins ſi fort les chargeoit, que à peu leur couvenoit rentrer en la marine. Mais adonc revenoit à grand tas le traict des galées de bombardes & de viretons, qui abatoient à tas les plus huppez.

Ainſi dura cet eſtrif par longue piece. Mais que vous en dirois-je ? A la parfin tant vaillamment s'y porterent nos gens & tant bien le feirent, que à tres-grand peine le port prirent, mais avant moult y ſouffrirent. Ha quel honneur à une poignée de gens, qui n'eſtoient pas plus de cinq cent contre telle multitude! Le vaillant Chevalier Leonidas à tout trois cent Chevaliers ſans plus deffeit l'oſt de Xerxes le grand Roy de Perſe, quand il le preit à deſpourveu en ſes pavillons. Car jamais n'euſt penſé que iceluy Leonidas à ſi peu de gens euſt eu telle hardieſſe, & les Hiſtoriens en font grand compte & à bon droict. Mais pourquoy ne dirons-nous abyſme de hardieſſe

& de proüeſſe eſtre en celuy vaillant Mareſchal & en ſa noble compaignée, qui ne prit pas les Sarraſins deſpourveus en leurs pavillons; mais luy feut trouvé deſpourveu de gent, mais non pas de force & de hardieſſe, contre ſi grande multitude de gent, voire en tel faict comme de prendre port ſi mal à ſon advantaige: & toutesfois il vainquit, & ſi il ne pouvoit avoir ſecours des ſiens. Car la mer deveint ſi groſſe que les galées ne pouvoient approcher de terre, comme dict eſt.

Mais ores oyez derechef la vigueur de la tres-grande hardieſſe de ſon couraige, lequel ne s'eſpouventa pas de ſe trouver avec ſi peu de gent contre tant d'ennemis, ains tout ainſi que ſi ils euſſent eſté dix mille, alla prendre place en plaine terre devant la bataille des Sarraſins, qui s'eſtoyent retirez de la marine tous arrangez comme pour combatre; mais ſi pres d'eulx s'alla mettre, que les Sarraſins tiroient de belle viſée de leurs arcs dedans la bataille de nos gens. Et ainſi demeura en celle place de pied coy en deſpit d'eulx l'eſpace de cinq heures, en attendant que la mer fut accoiſée, & qu'il eut toute ſa gent, afin de combatre les dicts Sarraſins, & aſſaillir la ville, ainſi qu'il avoit propoſé; dont moult eſtoit troublé de l'empeſchement que le vent faiſoit à arriver ſon navire: mais nonobſtant toutes ces

choſes-là, ſe tenoit de tel ſemblant que oncques Sarraſins n'oſerent venir contre luy de plain eſlans. Et pluſieurs fois s'eſſayerent de rompre la bataille au front de devant, & aucunes fois aux bouts & aux coſtez; mais pour la tres-belle & ſaige ordonnance que le Mareſchal tenoit, tant en arbaleſtriers qui eſtoyent environ deux cent, & és gens d'armes qui gueres plus n'eſtoyent, qui tous ſe tenoient joincts & ſerrez enſemble comme un mur, n'eurent oncques les Sarraſins la hardieſſe de venir enfoncer, & tant comme ils en approchoient c'eſtoit à leur grande confuſion; car maints en y eut d'occis & d'affolez du traict & du ject des lances. Et ainſi comme vous oyez le Mareſchal ſe teint là tant que ja approchoit la nuict. Et quand il veid que la mer ne s'appaiſoit point, parquoy il peuſt avoir ſa gent, dont moult grandement luy peſa d'ainſi faillir à parfournir ſon intention, en partit en tres-belle ordonnance, & rentra en ſon navire. Et jugez entre vous qui ce oyez, ſi il doibt de ceſte valeur & grande hardieſſe grand honneur avoir, d'oſer tenir pied contre tant d'ennemis, pour le ſemblant duquel & fiere contenance, & la grande reſolution dont ils le voyoient, nonoſtbant que ils feuſſent en grand nombre, les eſpouvantoit, & oſtoit cœur & hardieſſe. Mais il n'eſt pas de doubte

que ſi aulcun ſigne de recreandiſe ou de peur y euſſent veu, luy euſſent couru ſus, ne jamais pied n'en feuſt eſchappé.

CHAPITRE XXIII.

Cy dit comment le Mareſchal alla devant la Liche, & les embuſches que les Sarraſins avoient faites pour le ſurprendre.

Le Mareſchal ſe partit adonc, & tant erra par mer, nonobſtant le grand vent qu'il faiſoit, qu'il veint devant une groſſe ville qui ſied comme à une lieüe de la mer, nommée la Liche : mais quand il veint devant le port, ne trouva pas en ſa compaignée le quart de ſes galées : car le vent qu'il avoit faict la nuict les avoit eſloignées & ſeparées les unes des autres, & deſvoyées de leur chemin : & pour les grands feux que les Sarraſins faiſoient ſur la marine en faiſant grand guet, ne pouvoient choiſir l'adreſſe des galées qui devant alloient. Si demeura là tout le jour le Mareſchal, & & ne vouloit deſcendre ſans tous ſes gens; car grande partie de ceux qu'il avoit avec luy eſtoient malades & bleſſez; & y feut juſques à baſſes Veſpres, en attendant ſon navire, dont moult luy ennuyoit; car il ne voyoit mie ſur le port plus de trois mille Sarraſins, & d'eulx cuidoit-il bien venir à chef.

Et adonc arriva ſon navire : mais il eſtoit trop tard pour deſcendre. Ha Dieu, comment eſt vray le Proverbe qui dict, ce que Dieu garde eſt bien gardé, & l'Eſcriture ſaincte qui dict, ſi Dieu eſt pour nous, qui ſera contre nous? car manifeſtement on peult voir en ceſte occaſion que Dieu vouloit garder le Mareſchal comme ſon cher ſerviteur, & ſa compaignée auſſi, par ce qui a apparu ainſi, comme compter orrez. Le Mareſchal, qui avoit eſperance le lendemain au matin beſongner, feit mettre en une galée Meſſire Iean d'Outremarin Genevois, & Meſſire Choleton, pour bien adviſer deux tours qui ſiéent ſur le port de Liche, en eſpoir de les aſſaillir le lendemain, & ſe retira un peu loing, comme Dieu de ſa grace l'en adviſa.

Quand les Sarraſins veirent qu'il ſe retiroit, ils cuiderent que il ſe departiſt, adonc manifeſtement deſcouvrirent leur embuſche, & faillirent hors de deux parts. C'eſt à ſçavoir de derriere une montaigne & d'un bois, qui eſtoit entre la ville & le port, bien trente mille Sarraſins, & à pied & à cheval, qui tous veinrent ſur la marine crians & brayans comme diables d'enfer. Et quand le Mareſchal & ſa compaignée les veirent en telle quantité, loüerent noſtre Seigneur de la grace que il leur avoit faicte dont l'aventure eſtoit adve-

nuë, parquoy le jour n'eſtoient deſcendus, & le reputerent comme à miracle de noſtre Seigneur qui de ſa grace les avoit voulu ſauver.

CHAPITRE XXIV.

Comment le Mareſchal, pour ce que ja ſe tiroit vers l'Hiver, s'en voulut retourner à Gennes.

De la Liche ſe partit le Mareſchal, car bien veid que impoſſible ſeroit à ſi peu de gens qu'il avoit de forçoyer tant d'ennemis, veu que encores moult eſtoyent les ſiens foibles, & que moult en y avoit de malades & bleſſez. Si s'en retourna derechef en Cypre à Famagouſte, pour laquelle cité avoit eſté le debat d'entre le Roy de Cypre & des Genevois, comme dict eſt, auſquels elle demeura paiſiblement. Et pour ce feut neceſſité qu'il la viſitaſt. Si oüit de leurs cauſes & queſtions, & determina de leurs querelles au mieulx qu'il peut, ſelon le temps qu'il y arreſta, qui ne fut pas plus de huict ou dix jours. Si eſtablit Officiers, & leur donna ordonnances de gouverner, & bien leur chargea que bonne juſtice feiſſent. Puis veint à Rhodes, où le grand Maiſtre du dict lieu moult l'honnora & feſtoya, & là ſejourna environ dix ou douze jours. En celuy eſpace de temps que il ſejourna, il ordonna que trois

de ſes naves feuſſent appreſtées, & là deſſus feit monter tous les malades & bleſſez de ſa compaignée, dont y en avoit grand foiſon, tant Chevaliers & Eſcuyers, comme arbaleſtriers, varlets, & mariniers. Tant que pour la grande quantité des dicts malades conveint que le Mareſchal reteint petite compaignée pour luy. Car il meit le plus de ſes gens d'armes ſur les dictes trois naves, pour les conduire & gouverner. Si eſtoit demeuré ſi mal armé, que avec ce qu'il avoit peu de gens, à peine avoit-il de douze à quatorze cent arbaleſtriers.

Des dictes trois naves les deux ſe partirent auſſi toſt comme luy, dont il ne ſe peut ayder & l'autre ſejourna à Rhodes un mois, & puis à ſon retour perit en Sicile, dont dommaige feut & pitié, pour les bonnes gens qui deſſus eſtoyent. Et ainſi ſe partit le Mareſchal du dict grand Maiſtre, & par le conſeil de ſes gens qui moult l'en admoneſtoient, delibera de s'en retourner à Gennes, ſans plus faire pour celle ſaiſon. Car ja tiroit vers le temps que la mer ſouvent s'engroſſe, pour cauſe de la mutation des vents, c'eſt à ſçavoir de l'hyver. Si ſe meit en mer à ſi petite compaignée comme dict eſt. Tant alla ſans mal, ne ſans encombrier, que il veint juſques en la Morée. Et quand il feut là venu, cuidant paiſiblement s'en venir le demeurant de ſon chemin, quand il feut au port, que

on dit le cap Sainct Ange, adonc luy veinrent deux des naves qu'il avoit laiſſées à Rhodes, moult bien garnies de bonnes gens d'armes & d'arbaleſtriers à grand foiſon, deſquels il ne preit nuls, pour ce que il n'eſperoit point en avoir à faire.

CHAPITRE XXV.

Comment les Venitiens, pour avoir achoiſon de faire ce qu'ils feirent aprés, ſe alloient plaignans du Mareſchal de la priſe de Barut.

Or me convient derechef tourner au faict & à la matiere des Venitiens, pour conclure & terminer ce que j'ay dict devant, c'eſt à ſçavoir en quelle maniere creva l'enflure de l'envie portée en leurs couraiges ja par long temps, & le venin qui en ſaillit laid & abominable. Quand les Venitiens veirent que tout ce qu'ils avoient baſty vers les Sarraſins contre le Mareſchal ne leur avoit rien valu, determinerent entre eulx, que comment qu'il feuſt, tandis que ils avoient lieu & commodité, s'ils pouvoient viendroient à leur intention. Car s'il arrivoit à Gennes, à peine jamais y aviendroient ſi d'adventure n'eſtoit que ſi à point le trouvaſſent, veu que il eſtoit moult petitement accompaigné, parce qu'il avoit envoyé grande partie des galées & du navire de

ſon armée, & que il n'avoit ſoupçon de nul encombrier, & de tout ſe prenoient-ils moult bien garde, comme ceulx qui autre choſe ne guetoient que de ſçavoir tout ſon deſſein, pour leur poinct mieulx adviſer. Mais par cautele, pour plus couvrir leur muſſée volonté, voulurent trouver aulcune achoiſon & couleur de cauſe raiſonnable, & vont ſemer voix & paroles par maniere de plaintes à pluſieurs gens, que ils voyoient bien que le Mareſchal vouloit prendre debat à eulx, & que bien leur avoit monſtré en la priſe de Barut, auquel lieu leur avoit fait trop grand dommaige en leurs marchandiſes à grand foiſon que là avoient, & ſans leur faire à ſçavoir l'allée : de laquelle choſe ſe tenoient mal contents d'ainſi eſtre deſrobez & pillez, & le leur avoir perdu. Tant allerent ces paroles, que par aucuns des amis & bienveüillans du Mareſchal luy furent rapportées là où il eſtoit en la Morée, & que bon ſeroit qu'il ſe gardaſt d'eulx : car il eſtoit à doubter que ils ne l'aimoient mie. De ceſte choſe feut moult eſmerveillé le Mareſchal, ſi reſpondit que il ne pouvoit nullement croire ne penſer que ce feuſt vray que ils lui vouluſſent mal, ne que ils ſe plaigniſſent de luy ; Car oncques en ſa vie ne leur avoit meffaict ; ains les avoit traictez en tous lieux où trouvez les avoit, auſſi amiablement ou plus comme les

propres

propres Genevois, comme ceulx qne il reputoit ſes amis, & auſſi pour tousjours tenir & nourrir paix entre eulx & les Genevois, & que auſſi les Venitiens par tout où ils le trouvoient luy monſtroyent tant de ſignes d'amour qu'il s'en tenoit tres-tenu à eulx. Et quant du faict de Barut, ne pouvoit croire que malcontents s'en teinſſent; car ils ſçavoient bien que plus d'un an devant il avoit envoyé defier le Souldan, pource qu'il avoit pris des marchans Genevois qui eſtoient au Kaire, à Damas, & en Alexandrie, & les avoit rançonnez contre ſon ſaufconduit. Laquelle choſe il avoit mandée aux dicts Venitiens, & faict ſçavoir, afin qu'ils tiraſſent leurs biens & marchandiſes hors du pays, bien dix mois avant que il partit de Gennes. Et que ce ne pouvoit eſtre que ils euſſent de leurs marchandiſes en la dicte ville de Barut; car toute la trouverent vuide. Et d'autre part, tant comme il y fut, ne devant, ne apres, ne trouva Venitien, ne autre de par eulx qui luy notifiaſt ne diſt que il y euſt rien du leur. Car s'il euſt ſceu que ils y euſſent rien eu, ne meſmement aux Chreſtiens, ja à leurs choſes n'euſt ſouffert toucher. Car pour grever Chreſtiens n'eſtoit mie allé : mais ſeulement aux ennemis de la foy. Et encores s'il eſtoit ainſi que ils s'en teinſſent mal contents, & ils luy faiſoient à ſçavoir que és choſes priſes il y eut

eu du leur, ſans faillir tout leur feroit rendre, & icelle reſponſe leur feroit ſi aulcune clameur ou plainte luy en venoit, de laquelle choſe encores de leur part n'avoit oüy nouvelles. Et quand eſt que il eut volonté de prendre debat à eulx, ou que eulx ſe vouluſſent prendre à luy; s'il en euſt eu quelque penſée, il n'euſt pas renvoyé quatre de ſes galées & galiotes de ſon armée, veu que ſes gens eſtoyent tous foibles encores, & que moult il avoit perdu de ſes arbaleſtriers. Si ne faiſoit mie ſemblant de vouloir nul grever, ne que il euſt doubte auſſi que nul ne le grevaſt. Car s'il l'euſt penſé, aultrement ſe feuſt garny. Car bien en avoit eu le temps & commodité : mais s'en alloit ſon chemin ſimplement, comme celuy qui à nul ne vouloit nuire, & penſoit ſemblablement que nul nuire ne luy vouloit.

Ces choſes reſpondit le Mareſchal à ceulx qui luy en parloient. Et tantoſt arriva au port que on dict le port des Cailles, & là veint coucher. Si adveint en celle nuict un peu avant le jour, que il arriva un petit vaiſſeau que on nomme Brigantin, & eſtoit Venitien, & cuidoient ceulx qui dedans eſtoient que ce feuſſent les galées des Venitiens. Car elles n'eſtoient pas loing de là, comme oüir pourrez. Celuy apportoit pluſieurs lettres de par les Venitiens au Capitaine de leurs galées, & à autres de

ſa compaignée, & feurent ces lectres par ignorance baillées és mains du patron des galées du Mareſchal, les cuidant celuy auquel elles avoient eſté recommandées bailler en la main du Capitaine Venitien. Mais quand il s'adviſa & apperceut que il n'eſtoit pas là où il cuidoit, ſi feut tant esbahy que il ne ſçavoit que dire, ne que faire. Quand le patron le veid esbahy, il luy demanda où il cuidoit eſtre : il dict que aux galées des Venitiens : mais il voyoid bien que non eſtoit. Et adonc le dict patron porta les lettres & mena le meſſaiger au Mareſchal, lequel un petit l'interrogea : mais quand il le veid tant eſpouvanté, adonc de ſa tres-grande liberalité, nobleſſe de cœur & franchiſe, & afin que les Venitiens ne peuſſent trouver nulle cauſe de eulx plaindre de luy, luy diſt debonnairement : *Mon amy, n'ayez doubte, vous eſtes entre vos amis, & r'aurez vos lettres toutes telles que les avez baillé.* Adonc les luy rendit toutes telles que elles eſtoyent liées en un fardeau, & luy dit que s'il luy failloit rien que il le diſt, & que il le recommandaſt au Capitaine & à ſa compaignée, & ainſi s'en partit.

Quand il feut jour, le Mareſchal ſe remeit en ſon chemin, & celle journée ne trouva advanture qui face à compter. Si veint geſir devant la ville de Modon, de coſte une

Iſle qui eſt appellée l'Iſle de Sapience. Quand il feut là, il feit jetter le fer, & ancrer celle part. Tantoſt que ce feuſt faict, veint une epie des Venitiens en une barque où il y avoit cinq ou ſix hommes, leſquels pour ſçavoir la route du Mareſchal, & veoir s'il ſe doubtoit de rien, & en quel arroy il eſtoit, demanderent quelles gens c'eſtoyent. Et il leur feut reſpondu que c'eſtoit le Mareſchal & les Genevois, & l'on leur demanda des nouvelles, & s'ils vouloient aulcune choſe que le Mareſchal peuſt, ils dirent que grand mercy, & que nulles nouvelles ne ſçavoient. Si les feit-on boire, & à tant ſe partirent.

CHAPITRE XXVI.

Comment les Venitiens aſſaillirent le Mareſchal, & la fiere bataille qui y feut. Et comment le champ & la victoire luy en demeura.

Le Dimanche ſeptieſme jour d'Octobre, bien matin ſe partit le Mareſchal du port de Sapience devant Modon, & ſe meit en voye pour tenir ſon chemin droict à Gennes. Mais ores eſtoit temps que plus ne feuſt cachée la felonne volonté des Venitiens, qu'ils

avoyent tant gardée celément. Or leur ſemble veoir temps & lieu de la mettre à effect. Car aſſez deſpourveu le pouvoient prendre, & eulx au contraire eſtoyent bien garnis, & de leur faict adviſez. Si n'euſt pas le Mareſchal erré environ deux milles, quand il veid partir de derriere l'iſle de Sapience le Capitaine des Venitiens accompaigné de onze galées, lequel alla tout droict à Modon, & là preit deux groſſes galées de marchandiſes qui eſtoyent dedans le port, toutes chargées de gens d'armes juſques au nombre de mille hommes, & avec ce bien dix-huict ou vingt vaiſſeaux tous chargez de gens d'armes & d'arbaleſtriers : & à tout cela & leurs onze galées que auparavant avoyent tres-bien armées & chargées de gens d'armes & d'arbaleſtriers, aprés le Mareſchal tirerent tant comme ils peurent : & feurent mis en tres-belle ordonnance, comme pour donner la bataille. Et avec ce par terre faiſoient aller ſelon la marine grande foiſon de gens d'armes à pied & à cheval, afin que le Mareſchal & ſa compaignée ne peuſſent eſchapper par nulle voye, au cas que par peur ou par quelque advanture pour ſe ſauver vers terre ſe retiraſt. Le Mareſchal qui voyoid de loing toute celle ordonnance, n'avoit pourtant

contre eulx nul ſoupçon, ains cuidoit que ils ſe departiſſent en telle forme du pays de delà, pour eulx en venir droict à Veniſe. Car jamais n'euſt peu penſer que ſans le defier, ou luy faire à ſçavoir, luy veinſſent par telle voye courir ſus & l'aſſaillir. Si exploicterent tant leur erre les Venitiens, que en peu d'heures feurent moult approchez.

Adonc les gens du Mareſchal qui en tel arroy venir les veirent, luy dirent que ſans faillir les Venitiens venoient contre eulx en trop mauvaiſe contenance d'amis : car ils eſtoyent tres-grand nombre de gens armez en toute ordonnance de bataille, les arbaleſtriers tous preſts de tirer, & les gens d'armes les lances droictes, & toutes choſes appreſtées comme il appartient pour aſſembler & pour combatre. Et pour Dieu qu'il y adviſaſt, ſi que de ſon opinion ne feuſt mie deceu, par quoy ſe trouvaſt ſurpris deſarmé & deſpourveu.

Quand le Mareſchal veid la maniere, & que c'eſtoit à certes, adonc n'eut-il en luy que couroucer. Si feit haſtivement ſes gens armer, ſi peu qu'il en avoit : car mal en eſtoit garny. Et trop luy peſoit de ce que deux jours devant avoit congedié deux des naves de ſon armée toutes chargées de gens

d'armes & d'arbaleſtriers, & s'il euſt cuidé ceſte advanture bien s'en feuſt gardé, mais jamais ne l'euſt penſé. Et à tout ce avoyent bien pris garde les Venitiens, & pource le ſurprirent à leur advantaige. Si meit ſes gens tantoſt en ordonnance, & ſes arbaleſtriers, ſi peu qu'ils eſtoyent, & tantoſt feit tourner vers les Venitiens les proües de ſes galées, & tout appareiller pour aſſembler, ſi beſoing eſtoit. Toutesfois il feit expreſſe defence que nul ne feiſt ſemblant de tirer à eulx bombarde, ne autre traict. Car encores ne pouvoit du tout croire que en mauvaiſe intention contre luy veinſſent, & ne ſçavoit ſi ils venoient pour parler à luy pour aucune reſtitution du faict de Barut, ſi comme on luy avoit dict que ils s'en tenoient mal contents, ou pour autre choſe, ſi ne vouloit nullement contre eulx commencer debat.

Quand ils feurent aſſez approchez, adonc s'arreſterent tout coys, pour eulx du tout mettre en arroy de combatre, comme il affiert en mer, & leurs voiſſes prirent à ployer, à ce que elles ne leur nuiſiſſent : & à toutes leurs choſes bien appointer. Semblablement eſtoit arreſté le Mareſchal avec tous les ſiens, pour les mettre en arroy tout au mieulx que faire ſe pouvoit. Et adonc veid bien que

c'eſtoit à certes. Si pria moult & enhorta ſes gens que ils ſe defendiſſent vigoureuſement. Car il avoit eſperance en Dieu que ainſi comme autresfois leur avoit aydé, à ce beſoing ne leur fauldroit point, & ainſi le manda en toutes ſes galées.

Quand les Venitiens feurent bien mis en arroy, adonc prirent à naviger à effort tant comme ils peurent vers le Mareſchal, & luy qui oncques ne s'esbahit, ſemblablement veint de randon vers eulx. Si s'eſcrierent iceulx Venitiens, en diſant *Bataille*, *Bataille*, & avec ce ſaluërent les noſtres de bonnes bombardes, & commencerent les premiers. Mais nos gens ne leur gauchirent mie, ains lancerent vers eulx de bombardes & de traict ſans nulle eſpargne. Si preirent à approcher, ainſi tirans les uns aux autres ſi druëment que plus ne pouvoit eſtre, tant que ſi prés feurent que ils veinrent au pouſſer des lances, & que les galées s'entre-joignirent. Lors commença la bataille dure & aſpre, & mortelle, & à bonne lance les uns contre les autres, dont maints y perdirent la vie.

Aprés les lances s'entrecoururent ſus main à main à dagues, & à haches & eſpées. Et là veiſſiez nos gens fort envahis & durement

aſſaillis : mais leur grand vaillance qui autresfois & en tant de lieux s'eſtoit grandement demonſtrée, ne fut mie adonc amortie; ains tant vigoureuſement ſe defendirent, que oncques gens mieulx ne le feirent. Si n'eſtoit mie le jeu eſgal quant à la quantité de gens; car pour un quatre y en eut des ennemis, & preſques le double de navire. Si eurent les noſtres moult à ſouffrir pour la foiſon de gens d'armes & traict qui feut contre eulx. Mais comme ils ſe combatoient par grand vertu, ce n'eſtoit merveilles s'il y en eut moult d'occis & de navrez, & maints en verſerent le jour en la marine noüer tous armez avec les poiſſons. Et les veiſſiez ſaillir apertement, & courir par grand vertu aux galées & au navire de leurs adverſaires, nonobſtant que moult les grevaſſent les deux groſſes galées qui les ſurmontoient de haulteur, qui trop leur nuiſoit. Mais ire & deſdaing de ce que ſe voyoient ainſi ſurpris accroiſſoient leurs forces & leurs couraiges, parquoy à merveilles s'advanturerent pour eulx venger, ſi faiſoient là merveilles de leurs corps. Helas ! & ſi eſgaulx feuſſent de nombre, comme toſt feuſt la choſe par eulx expediée : mais trop eſtoit grande l'aſſemblée de leurs ennemis, & y avoit moult bons gens

d'armes ſouldoyers. Car les Venitiens qui bien congnoiſſoient la vaillance & proüeſſe du Mareſchal & de ſa compaignée, avoient pris gens d'eſlite, tous les meilleurs que finer peuſſent.

Longuement dura ceſte bataille par la vigueur de nos gens, que les autres taſchoient à deſconfire : mais il ne leur feut mie leger à faire; car trop y trouverent grande reſiſtance. Si feurent toutes les galées entremeſlées, qui main à main ſe combatirent ſi durement, que grande cruaulté eſtoit de veoir deux parties qui oncques meffaict n'avoient les uns aux autres, que telle occiſion feuſt entre eulx. Car auſſi mortellement s'entre-envahiſſoient, comme ſi ce feuſt pour la vengeance de pere ou de mere morts, ou de perte perpetuelle. Et le tout par l'iniquité & l'envie de l'une des parties, comme dict eſt. Ha faulſe envie, que tu as baſty de males œuvres, & maints as livré à honte ! Mais ce ne feras-tu mie de ce vaillant Mareſchal pour ceſte fois, ne jamais, ſi Dieu plaiſt. Car Dieu l'a en ſa garde. Entre les aultres que vous diroye du dict preux combatant, & de ceulx de la galée où ſon corps eſtoit, qui fut accouplée à celle du Capitaine des Venitiens ? Car Dieu ſçait comment luy & les

ſiens vaillamment le feirent. Luy pour conforter ſes bons combatans, & eulx par ſon exemple, & pour garder & defendre leur bon Chevetaine & Seigneur. Ce n'eſtoit ſinon merveilles à veoir, & leurs ennemis auſſi moult les requeroient. Car comme dict eſt, gens eſtoyent en armes tres-eſleus & eſprouvez : mais nonobſtant ce, ceulx de la dicte galée du Mareſchal, comme loups affamez ou enragez, failloient en celle du Capitaine ſi druëment, & couroient parmy, faiſans les traces de leurs coups, que ſi toſt n'euſt eſté ſecouruë moult petit euſt eu de durée. Mais les dictes deux galées grandes & haultes qui aux deux lez la targerent, feirent au Mareſchal & aux ſiens trop d'encombrier. Car de là ſus lançoient les ennemis à eulx qui moult en occirent. Et à brief parler, à quoy plus long compte vous tiendroye ? Bien l'eſpace de quatre heures dura ceſte meſlée, qui moult eſt grand merveille comment ce peut eſtre que tant duraſt.

Ainſi comme oüir pouvez feut moult dure ceſte bataille, où le Mareſchal & ſa gent ſi vaillamment ſe porterent, comme dict eſt, que enfin le champ leur demeura. Mais à dire toutes les vaillantiſes que chaſcun endroict ſoy y feiſt, long ſeroit à racompter.

Et pour l'honneur d'eulx & de leurs lignées, & pour exemple de bien faire à ceulx qui nommer les oiront, eſt bien raiſon que les noms ſoyent ramenteus en ceſt endroict des principaulx qui vaillamment s'y gouvernerent.

Le premier que par droict nommer debvons eſt leur vaillant Chevetaine le bon Mareſchal, par la force duquel, hardieſſe & ſçavoir en eurent l'honneur. Là feut auſſi le bon Chaſteaumorant, qui de bien faire ne s'y faignit, comme il y paruſt à luy & à ſes ennemis, Meſſire Louys de Culan, Meſſire Iean Dome, Meſſire Robinet Fretel, Meſſire Iean le Loup, & des Eſcuyers Guichart de Mage, Robert de Tholigny, Regnauld Deſcambronne, Richard Monteille, Iean de Montrenart, Charlot de Fontaines, Odart de la Chaſſaigne, & Iean de Ony, lequel en ceſte bataille entre les aultres y feit tant de ſa part, que il emporta au dict des amis & des ennemis à merveilles grand los. Et s'il y beſongna bien y parut à ſon corps, lequel nonobſtant que il feuſt bien armé, feut navré de pluſieurs playes comme mortelles. Et avec les deſſus dicts nommez pluſieurs autres, qui long ſeroit à racompter, tres-vaillamment s'y porterent, & generale-

ment tous les François, & pluſieurs Genevois & autres. Et à la parfin les ennemis qui ja eſtoyent laſſez, & qui veirent que nonobſtant tout leur effort & toutes leurs cauteles, pour neant s'efforçoient de deſconfire le preux combatant, & que trop y perdoient des leurs, moult ſe voulurent retirer s'ils euſſent aulcunement peu à leur honneur, & en gaignant ou recouvrant quelque choſe de leur perte.

Adonc tant s'efforcerent que ils encloüirent entre eulx trois des galées du Mareſchal, qui ſur eulx trop s'eſtoyent advanturées, & des aultres les ſeparerent, & icelles trois tant pourmenerent que priſes les emmenerent, & laiſſerent le champ au vaillant combatant à tout le demeurant de ſa gent, qui grand honneur en doibt avoir. Toutesfois toutes ne s'en allerent les galées des ennemis : car malgré eulx en reteint une. Et les autres comme vaincus laiſſerent la place, & fuyant s'en allerent retirer & ficher en leur ville de Modon, dolens & marris, dont avoyent failly à leur intention. Et le Mareſchal & les ſiens de la place ne ſe bougerent juſques à ce que ils en eurent perdu la veüe.

CHAPITRE XXVII.

Comment le Mareſchal s'en alla à Gennes, irrité contre les Venitiens; & des priſonniers qui feurent emmenez d'un coſté & d'autre.

Ainſi comme vous oyez demeura le champ de la bataille au preux Mareſchal à tout le demeurant de ſa gent; & les Venitiens comme vaincus ſe retirerent & le laiſſerent. Mais tant demeura dolent & indigné de ceſte advanture, dont jamais ne ſe feuſt donné de garde, & de ce que ainſi avoit eſté pris au deſpourveu, & auſſi de la perte que il avoit faicte de ſa gent, que nul ne pourroit dire comment ſon cœur feut gros & enflé contre les Venitiens. Mais ceſte trahiſon cuida-il bien venger. Si dict que à ce ne fauldroit-il point, ſi Dieu luy donnoit vie. Si ſe partit à tant de la place, & environ ſoy raſſembla ſes gens & ſes galées au mieulx qu'il peut. Mais bien vous promets que ils ne ſembloient mie gens venans de feſte ou danſe : car à merveilles eſtoyent laſſez, navrez & deſrompus, & n'eſtoit mie de merveilles. Si les reconforta & viſita par grand amour & pitié le bon Mareſchal : & non pourtant quatre jours aprés la bataille deſſus dicte, comme le Ma-

reſchal tenoit ſon chemin droict à Gennes, rencontra deux naves des Venitiens, ſur icelles voulut en partie venger ſon ire, ſi les feit tantoſt aſſaillir ſi durement que gueres ne durerent, ains feurent toſt priſes, & les emmena avec luy à Gennes. Si eſtoyent les dictes naves bien garnies de biens & de bons priſonniers, leſquels il reteint juſques à ce que les Venitiens luy rendirent les ſiens. Mais avec ce moult luy eſtoit le cœur dolent de ſes bien-aimez Gentils-hommes qui feurent emmenez priſonniers, où moult avoit de vaillans gens, dont le principal d'eulx eſtoit le vaillant & bon Chevalier Chaſteaumorant, qui le jour avoit ſouffert & moult faict d'armes, & avec luy trente-quatre Chevaliers & Eſcuyers, tous gens d'eſlite, de grand honneur & renommée, & autres pluſieurs bons & notables Genevois, & autres, qui feurent pris és deux autres galées.

Auſſi y avoit grand foiſon de Gentils-hommes de renommée & de grand honneur en la galée qui par nos gens feut priſe comme dict eſt. Et que tels feuſſent, y parut quand veint au faict de leurs rançons & delivrances, ſi comme oüir pourrez. Et ainſi arriva le Mareſchal à Gennes, où il feut à ſi grand honneur & joye receu de tous les plus grands,

& generalement de tout le peuple, que oncques Seigneur ne feut receu à plus grand feſte. Mais à tant vous lairrons du Mareſchal, & dirons du Seigneur de Chaſteaumorant & des autres priſonniers que on menoit à Veniſe.

CHAPITRE XXVIII.

De la pitié des priſonniers François.

Quand Chaſteaumorant avec la compaignée des autres priſonniers feurent arrivez à Veniſe, adonc on les ficha en bonne forte priſon, & ſelon la couſtume en tel cas je croy qu'ils n'eurent mie toutes leurs aiſes: car dur giſte & petit repas, & du mal aſſez leur faiſoit compaignée. Helas ſi n'en euſſent-ils mie eu meſtier : car navrez, malades & bleſſez pluſieurs d'eulx eſtoyent. Et ſi oncques eurent eu aiſe, joye & repos, adonc en eurent-ils ſouffreté ; mais ainſi ſont ſouvent ſervis ceulx qui honneur quierent & pourchaſſent, & bien doibvent eſtre hault eſlevez les bons qui ſi chere choſe vont pourſuivans. Or feurent ainſi là à grand tourment & meſchef de cœur, de corps & de penſée. Car bien ſçavoient que le Mareſchal eſtoit

eſtoit tant indigné contre les Venitiens, & à bon droict, que pour rien n'euſt laiſſé de leur faire guerre & de s'en venger. Si ne ſceurent que faire, ny quel conſeil prendre. Car bien feurent informez des couſtumes des dicts Venitiens, c'eſt à ſçavoir que au faict de leurs guerres jamais les priſonniers que ils prennent ne ſont delivrez juſques à ce que la guerre ſoit faillie, qui peult aucunes fois durer tout l'aage d'un homme. Si pouvez penſer, vous qui ce oyez, en quel ſoucy ces bons Gentils-hommes debvoient eſtre.

Le bon Chaſteaumorant, le ſaige, au cœur conſtant, en qui ne default vertu que bon, vaillant & preux doibve avoir, lequel pour male fortune ne ſe trouble, ne pour la bonne moult ne s'esjoüiſt, feut entre eulx comme leur chef. Si les reconfortoit par ſes bons admoneſtemens, & leur mettoit Dieu en memoire, comme celuy qui l'aime, ſert & craint, & leur diſoit que à luy retournaſſent & y euſſent fiance, & que ſans faillir point perir ne les lairroit : & avec ce, que ils euſſent cœurs de Gentils-hommes forts & endurcis, & qui pour rien ne ſe doibvent douloir, ne delaiſſer bonne eſperance, ne cheoir en deſconfort. Et ainſi ſouvent les reconfortoit, & iceulx prenoient grande con-

ſolation. Mais ne croyez mie que le bon vaillant Mareſchal oubliaſt ſes bons amis; pourtant s'il ne les voyoit, & s'ils eſtoyent enchartrez, comme ſouvent ſont oubliez des Princes, dont eſt pitié, ceulx qui ſont à cauſe de leurs guerres pris & deſtruits. Nenny certes. Mais au pluſtoſt qu'il peut les envoya reconforter de faict & de paroles. Car argent aſſez & largement leur envoya, & manda que de rien n'euſſent melancolie. Car il ne leur fauldroit jour de ſa vie, dont ils feurent moult reconfortez.

CHAPITRE XXIX.

Comment les priſonniers mettoient peine par leurs lettres vers les Seigneurs de France, que le Mareſchal ne feiſt guerre contre les Venitiens, afin que leur delivrance n'en feuſt empeſchée.

Tout ainſi qu'il eſt de couſtume que toute perſonne qui ne ſe trouve en aulcune maladie ou deſolation, cerche volontiers ſa ſalvation & ſanté, & cerche diligemment voye de la trouver; iceulx par pluſieurs fois vers Chaſteaumorant à conſeil ſe meirent, pour adviſer qu'ils pourroient faire pour eſtre tirez hors

de celle caige. Si en disoit chascun son bon advis, & que sembloit aux aulcuns que bon seroit d'escrire piteusement de leur estat à leur bon maistre le Mareschal, que pour Dieu il eust pitié de ses bien-aimez Gentils-hommes, & que il vouluſt aulcunement fleschir à son hault couraige, nonobstant la grande injure faicte à luy par les Venitiens; parquoy pour compassion d'eulx qui en seroient destruicts & morts par adventure par longue dure prison, ou aultrement, se vouluſt deporter d'entreprendre la guerre. Les autres disoient, que bon seroit que ils escripvissent aux Princes de France, en les suppliant humblement pour Dieu que ils vouluſſent mettre paix & accord entre le Mareschal & les Venitiens, ou sinon ils estoyent perdus. Ces deux voyes leur semblerent bonnes: mais non pourtant les plus advisez doubterent que la grande ire, propos & volonté du Mareschal de faire guerre aux Venitiens ne peuſt estre desmüe, ne pour pitié d'eulx, ne pour quelconque priere de Prince, ne aultrement, si n'estoit seulement par une voye, c'est à sçavoir par le seul commandement de son souverain Seigneur le Roy de France, à qui de rien ne vouldroit desobeir, bien le sçavoient, & s'ils pouvoient advenir par leurs prieres & piteuses requestes

que le Roy luy mandaſt expreſſement par ſes lettres : par ce poinct ſeroient guairis.

Tel appointement leur ſembla bon, & à celle concluſion ſe teinrent, & d'ainſi faire le conclurent ; & meſmement avec ce que ils ſe ayderoient des autres voyes deſſus dites. Adonc les veiſſiez tous enſemble eſcrire lettres au Mareſchal pour ceſte requeſte, dont l'un ramentevoit l'amour que autres fois avoit trouvé en luy, l'autre comment il avoit veu ſa grande pieté demonſtrer par divers cas, l'autre aſſignoit raiſon que ainſi il le debvoit faire pour eſchever plus grand mal, l'autre qu'il feroit auſmone & grand bonté de ſouffrir pour les reſchapper de mort ; & ainſi diverſement tant piteuſement à luy ſe recommandoient, comme ceulx que grand deſir menoit, que quand les lettres venoient és mains du Mareſchal, il ne feuſt oncques en la puiſſance de ſon noble couraige que les larmes ne luy couvriſſent la face, pour la pitié & amour qu'il avoit à ſes bons amis. Mais pourtant ne ſe pouvoit deſmouvoir de non vouloir la guerre, pour laquelle s'appreſtoit tant & haſtivement comme il pouvoit. Mais les pauvres priſonniers reconfortoit par ſes meſſaigers, & feit parler aux Venitiens de les mettre à rançon aux guiſes de France :

mais rien n'y valut ; car ils dirent que ce n'eſtoit pas leur uſance.

Adonc veiſſiez les pauvres priſonniers eſcrire en France aux Seigneurs auſquels ils eſtoyent de ſervice ; car les aucuns eſtoient au Roy, les autres au Duc de Berry, autres au Duc d'Orleans, ou de Bourgongne, ou de Bourbon, & ainſi à pluſieurs ; & chaſcun ſupplioit humblement ſon Seigneur & maiſtre que pour Dieu ne les voulut oublier, ne laiſſer là pourrir en priſon. Leſquelles requeſtes meurent les Seigneurs à grand pitié, ſi qu'ils eſcrivirent haſtivement au Mareſchal de ceſte choſe, & feirent tant que le Roy luy eſcrivit que il n'en feiſt plus juſques à ce que il auroit deliberé en ſon Conſeil ce qu'il vouldroit qu'il en feuſt faict. De ceſte defence feut moult dolent le Mareſchal ; mais ne voulut deſobeir, ſi ſe ſouffrit à tant pour celle fois. Et en ces entrefaites ſe entremeirent aucuns bons moyens de traicter de paix & delaiſſer la guerre, & ſingulierement pour cauſe des dicts priſonniers. Long feut le traicté de ceſte paix : car le Mareſchal jura que il n'y ſeroit veu ny oüy ; mais puis qu'il plaiſoit au Roy, & à Noſſeigneurs, il conſentoit bien que les Genevois accordaſſent ſelon leur bon plaiſir, & il ne leur contrediroit. Si feut à la parfin

paix faicte entre eulx, dont les Venitiens eurent grand joye. (car ils n'en eſtoyent mie ſans ſoucy & peur,) à condition que priſonniers pour priſonniers ſeroyent rendus, & qu'il n'en y euſt plus. Et ainſi feut accordé & faict. Et à tant feurent delivrez nos priſonniers, qui feurent huict mois entiers és priſons des Venitiens. Mais comme par divine volonté les choſes viennent aulcunes fois pour le mieulx, on doibt Dieu loüer de celle prinſe : car elle eſcheva la guerre, dont grand mal & meſchef s'en feuſt enſuivy.

CHAPITRE XXX.

Comment les Venitiens s'envoyerent excuſer envers le Roy de ce qu'ils avoient faict.

Apres ces choſes, les Venitiens qui doubterent la malegrace du Roy de France, & des Princes François, pour l'achoiſon de ce qu'ils avoient faict, & dont les François avoient tenus priſonniers, pour eulx excuſer envoyerent leurs Ambaſſadeurs devers le Roy, qui portoient lettres de la Seigneurie de Veniſe avec leur creance. Par ces lettres & Ambaſſadeurs ſe envoyoient moult excuſer de ce faict, diſans : que le Mareſchal leur avoit faict

trop grand tort & dommaige à Barut, & pris leurs biens & marchandiſes. Et avec ce, quand s'en venoient vers luy dire & remonſtrer amiablement, & prier que reſtitution leur feiſt de leurs biens, que il leur courut ſus, & premier les aſſaillit. Et eulx comme contraints ſe meirent en defence : pour laquelle choſe Dieu leur avoit donné la victoire, ſi comme il apparuſt. Et pource ne leur debvoit ſçavoir le Roy, ny Noſſeigneurs, nul mauvais gré. Telles choſes & aſſez d'autres menſongeres pour leur excuſe dirent au Roy & à Noſſeigneurs : mais n'en furent pourtant creus, ne grand foy on n'y adjouſta. Et ainſi s'en allerent à petite chere, & à froide reſponce.

Le Mareſchal qui par ſes amis de par deçà entendit ceſte nouvelle, leſquels luy avoient envoyé la copie des lettres que on avoit apportées au Roy, en fut tant faſché que plus ne ſe peut, & lors luy ſembla bien avoir achoiſon de mouvoir noiſe & debat comme il deſiroit aux Venitiens. Et pour celle cauſe, & pour monſtrer leur tort & menſonge, leur eſcrivit les lettres qui cy apres s'enſuivent, auſquelles les Venitiens n'oſerent oncques faire reſponſe. Et vrayement comme en armes il demonſtroit ſa vaillance, & au gouvernement ſa prudence, pareillement en eſcriture

apparoiſſoit ſon ſçavoir au contenu d'icelles, leſquelles par luy ſans autre furent dictées, ſi bien, & en ſi bel & notable ſtyle, comme on peut veoir, & comme nul Clerc Rhetoricien pourroit faire, ſelon le langaige plain & bien ordonné de quoy on doibt uſer au devis du faict d'armes. Si pouvons conclure par ce qu'il nous appert, iceluy Mareſchal eſtre és graces compriſes en ſens & faicts vaillans tout remply.

CHAPITRE XXXI.

Cy enſuit la teneur des lettres que le Mareſchal envoya aux Venitiens.

Au nom de Dieu qui toutes choſes à faictes, & qui congnoiſt toutes perſonnes, & qui ſur toutes choſes aime verité & hait menſonge, je Iean le Maingre, dict Boucicaut, Mareſchal de France & Gouverneur de Gennes, à vous Michel Steno Duc de Veniſe, & Carle Zeni (a), citoyen d'icelle cité, fais à ſçavoir que j'ay receu la coppie d'unes lettres que vous Michel Steno avez envoyées en France au Roy mon ſouverain Seigneur, eſcrites à Veniſe le penultieſme jour du mois

(a) Carlo Zani.

d'Octobre dernier paſſé. Du contenu deſquelles, ſi ce ne feuſt l'uſance & couſtume de vous, & vos predeceſſeurs tenans le lieu que vous tenez, je me donnerois grand merveilles, pource qu'elles ſont toutes fondées ſur menſonge, ſans y avoir mis nul mot de verité, & auſquelles j'euſſe faict pieça reſponſe, ſi n'euſt eſté pour doubte d'empeſcher la delivrance des François & Genevois, que contre droict & raiſon avez detenus priſonniers. Et pour ce maintenant la vous fais, & reſpons aux articles contenus en icelles en la maniere qui s'enſuit.

Et premierement à ce que en vos dictes lettres eſt contenu que au mois d'Aouſt dernier paſſé, environ le dixieſme jour, je courant par la marine de Syrie, avec les Genevois, ay deſrobé les biens & marchandiſes de vos Venitiens eſtans à Barut, & qu'il ne profita point que par vos Venitiens m'euſt eſté dict les dicts biens & marchandiſes eſtre leurs, & d'autres Venitiens, & que en oultre ay prins aultres vos naves : Ie vous reſpons, que il eſt vray que quand les Ambaſſadeurs que j'avois envoyez devers le Roy de Cypre eurent faict la paix, & je me trouvay en Cypre avec l'armée que adonc avoye, non voulant perdre la ſaiſon, regardant le

tort & oultraige que le Souldan avoit faict aux marchans, & bien des Genevois, & au commun de la cité de Gennes, (laquelle cité j'ay en garde & gouvernement pour le Roy mon ſouverain Seigneur,) & que à bonne & juſte cauſe jeſtoye tenu de faire guerre & dommaige au dict Souldan, & à ſes pays & ſubjects, ayant volonté d'aller en Alexandrie, & pour le temps & vent contraire ne pouvant accomplir le deſir que j'avois, je deliberay d'aller és parties de Syrie, où je les trouvay bien adviſez de la venuë de la venuë de moy & de mon armée, par les lettres & meſſaigers que vos Venitiens leur avoyent envoyé, qui eſtoit contre Dieu, contre loyauté, & contre tout ce que bon Chreſtien doibt faire.

Et environ le jour que en vos dictes lettres eſt contenu, veins deſcendre au dict lieu de Barut, ou prés. Paravant ma quelle deſcente voyant une griperie partant du port, envoyai une de mes dictes galées aprés elle, & feut priſe & emmenée la dicte griperie, laquelle eſtoit de vos Venitiens, qui par l'ordonnance de voſtre Conſeil de Nicocie eſtoit allée pluſieurs jours avant au dict lieu de Barut, pour faire à ſçavoir aux Sarraſins la venuë de moy & de ma dicte compaignée.

Et néantmoins peu de temps aprés que je l'eus faict prendre, pour monſtrer amitié envers vous plus que tenu n'y eſtoye, feis delivrer la dicte gripperie & les hommes qui deſſus eſtoyent, ſans leur faire nul dommaige en l'avoir, ne en leurs perſonnes. De laquelle choſe je fais grande conſcience, & que tous les Venitiens & gens qui eſtoyent deſſus ne feis pendre ou jecter en la mer, pource que l'œuvre que ils avoyent faicte & faiſoient eſtoit traiſtreſſe à Dieu & à la Chreſtienté.

Et quant aux biens & marchandiſes qui au dict lieu de Barut feurent trouvez, il eſt bien à penſer & doibt-on croire fermement que puis que vos Venitiens y avoient faict ſçavoir ma venuë, comme dict eſt, qu'ils avoient bien pourveu à lever les biens & marchandiſes que ils y avoient. Et bien eſt vray que moy eſtant à la terre comme en terre d'ennemis, abandonnay à prendre ce qui s'y pourroit trouver : laquelle priſe feut petite, pour ce que il s'y trouva peu. Aprés laquelle priſe & demeure faicte en la ville, l'eſpace & temps que le cas le requiert, ayant faict bouter feux par la dicte ville, me retiray en mes galées, ſans ce que moy eſtant en la dicte terre, ne moy retiré en mes dictes ga-

lées, feuſt pour lors à moy venu homme quelconque Venitien, ne autre pour eulx, me demander nulle reſtitution de biens, ne de proye qui y euſt eſté priſe, comme menſongeuſement l'avez eſcrit. Car Dieu ſçait ſi elle m'euſt eſté demandée, que de bon cœur & de bonne volonté euſſe faict reſtituer ce que de raiſon euſt eſté. Pource que je n'avois intention ne volonté de porter dommaige à vos Venitiens, ne autres Chreſtiens: mais tant ſeulement au dict Souldan, ſes pays & ſubjects, auſquels j'avoye la guerre.

Et à ce que vous adjouſtez que tantoſt aprés la priſe de Barut j'ay pris autres vos naves, ſi ne feuſt, comme dict eſt deſſus, voſtre uſance accouſtumée d'eſcrire & dire menſonges plus que nulles autres gens & nations qui ſoyent, je me donnerois grand merveille. Car vous-meſmes ſçavez bien, & pouvez bien ſçavoir que le contraire de ce que avez eſcript eſt la verité. Et toutesfois ſi j'euſſe voulu j'en pouvois aſſez prendre. Car à Leſcandelour, à Famagouſte, à Rhodes, tant à mon aller, comme à mon retour, & en pluſieurs autres lieux ſur la marine, tant à la coſte de Syrie, comme ailleurs, j'ay aſſez trouvé de vos naves & autres vos navires en grand nombre, leſquels eſtoyent

bien en ma puiſſance d'en faire ce que je vouloye : mais partout où je les ay trouvées je les ay traictées auſſi bien ou mieux que ſi ce feuſſent navires de Genevois.

Et quant à ce que en vos dictes lettres eſt contenu, que environ le ſeptieſme jour d'Octobre dernier paſſé, moy accompaigné de onze galées me trouvay autour de Modon, & que là vous Carle Zeni, Capitaine des galées des Venitiens, deliberaſtes de vous monſtrer amiablement à moy & à mes galées, pour vous complaindre & requerir ſatisfaction des choſes qui par moy & ceulx de ma dicte compaignée avoyent eſté oſtées à Barut & ailleurs aux marchans Venitiens, & que lors moy & mes galées tournaſmes les proües encontre vous, & les voſtres monſtrans & tenans maniere d'ennemis. Et que vous ce voyant comme contrainct, & ne pouvant autrement faire, feiſtes le ſemblable vous & vos galées encontre moy & les miennes, & tant que par mon default & coulpe feuſt dure bataille entre les parties, en laquelle bataille feurent priſes trois de mes galées, & les autres ſe meirent à la fuite. Ie vous reſpons en la maniere qui s'enſuit : Il eſt vray que au retour de mon voyage je m'en veins vers Rhodes, duquel lieu de

Rhodes je partis avec onze galées pour venir en ma compaignée. Et ces miennes galées, pour le long voyage que faict avoye, où j'avoye eu & laiſſé pluſieurs de mes gens morts, bleſſez & malades, eſtoyent tres-mal armées, tant de mariniers, comme de compaignons, arbaleſtriers, & encores moins de gens d'armes. De laquelle choſe pour les mieux armer, ne appareiller, nonobſtant que bien l'euſſe peu faire de gens, comme vous ſçavez qu'il y en avoit beaucoup & de bons au dict lieu de Rhodes, je ne me ſoucioye. Pource que je n'avoye ſoupçon en mon retour de vous, ne d'autres Chreſtiens, que je tenois tous amis; & par eſpecial de vos Venitiens, pour les belles bourdes polies, & paroles menſongeres que vous Carle Zeni m'aviez dictes & par pluſieurs fois mandées, combien que je ſceuſſe bien que és dictes parties de Modon vous eſtiez avec les galées des Venitiens. Ainſi doncques accompaigné des dictes onze galées, m'en veins mon chemin pour venir droict arriver au dict lieu de Modon, devant lequel lieu, c'eſt à ſçavoir en l'Iſle de Sapience, moy & mes dictes galées jectaſmes le fer le Sabmedy ſixieſme jour du dict mois d'Octobre, cuidans eſtre en lieu d'amis. Et pour donner à chaſcun

congnoiſſance de la volonté & intention ferme que j'avoye de non offenſer nulle de vos galées, ne naves, ne autres choſes Venitiennes, & que ſi j'euſſe eu autre volonté & intention, je l'euſſe bien peu faire : il eſt vray que peu de jours avant que j'arrivaſſe au dict lieu de Sapience, j'avois licentié deux galées de Scio qui eſtoyent en ma compaignée, une galée & une galiote du Seigneur de Metelin, une galée & une galiote de Pera, une galée du Seigneur Deſne, une autre de mes galées que j'avois envoyée en Alexandrie, & deux ou trois galiotes. Toutes leſquelles galées & galiotes, ſi j'euſſe eu envers vous autre volonté que bonne, j'euſſe amenées avec moy. Car il ne le me failloit que commander. Et en oultre le jour avant que je arrivaſſe au dict lieu de Sapience, moy eſtant au cap Sainct Angel, me veinrent trouver deux des naves de mon armée bien fournies de gens d'armes & arbaleſtriers; en l'une deſquelles eſtoyent bien huict cens hommes armez ou plus. Leſquels gens d'armes & arbaleſtriers, ſi j'euſſe voulu, je pouvoye prendre & lever, & les departir ſur mes dictes galées à ma volonté. Et d'autre part, en ce meſme lieu, prés du dict cap Sainct Angel, veint un voſtre brigantin, ou

griperie de Candie, un peu devant le jour, arriver à mes galées, cuidant que feuſſent les voſtres, lequel apportoit pluſieurs lettres à vous Carle Zeni, & à ceulx de voſtre compaignée. Le porteur deſquelles eſtant ſur ma galée, & icelles lettres baillées en la main de mon patron, me demanda mon dict patron que je vouloye qu'il en feiſt, auquel je reſpondis que je vouloye qu'il les luy rendiſt ſans les ouvrir, & que je ne vouloye point que à luy ne autres Venitiens quelsconques, ne à leurs biens feuſt aulcunement faict tort ou deſplaiſir, & qu'il le licentiaſt courtoiſement. Et ainſi feut faict. Et encores celle meſme nuict que j'arrivay au dict port de Sapience, peu aprés ma venuë, veint une voſtre barque, aux gens de laquelle moy faiſant parler par aucuns des miens, & demander des nouvelles, feut par eulx reſpondu, que vous Carle Zeni eſtiez à tout onze galées à Portogon, & que deux groſſes galées eſtoyent à Modon, avec pluſieurs autres navires grans & petits, de l'une deſquelles groſſes galées celle meſme barque eſtoit, comme ils dirent. Laquelle barque, aprés toute courtoiſie à luy offerte, je feis courtoiſement licencier. Et le lendemain, qui feut le Dimanche ſeptieſme jour deſſus dict,

dict, me partis bien matin du dict port de Sapience avec mes dictes galées, pour m'en venir mon chemin devers Gennes; en volonté de lever au port de Ion eaüe, dont mes dictes galées estoyent mal fournies. Et ainsi comme je feusse allé deux ou trois milles tirant droict au dict lieu du port de Ion, pour lever eaüe, comme dessus est dict, vous monstrastes vous Carle Zeni à tout onze galées parties du dict lieu de Portogon, & allant vers Modon, en quoy je ne pris nul soupçon. Auquel lieu vous ayant faict comme nulle demeure, vous apparustes derechef, & monstrastes à tout vos dictes onze galées, & à tout les deux grosses dessus dictes qui paravant ne s'estoyent à nous monstrées, en laquelle chose ne preins semblablement soupçon ne pensée aulcune, fors que de veoir amis. Et mes galées, comme dict est dessus, estant petitement armées, & parce pouvans peu exploicter de chemin, moy n'ayant aussi en ce trop grande volonté, pource que lors je m'appensay que vous estiez party pour prendre vostre chemin droict à Venise, ou que vous aviez volonté de parler ou faire parler à moy, vous qui la trahison & mauvaistié que aviez intention de faire aviez longuement bastie, exploictastes de chemin en

telle maniere que en peu d'eſpace feuſtes bien prochain de moy & de mes dictes galées. Laquelle voſtre venuë je voyant haſtive ſur moy & ſur ma dicte compaignée, & auſſi voyant vos dictes onze galées & les deux groſſes venans en bataille & ordonnance, chargées outre ce qu'il eſt de couſtume de tres-grand nombre de gens d'armes, dont les lances, harnois & perſonnes ſe pouvoient clairement veoir, ayant auſſi faict tous habillemens qu'il convient à guerre & bataille, & meſmement vous Carle Zeni à tout voſtre galée eſtre mis au milieu des dictes deux groſſes pour voſtre plus grande ſeureté. Voyant en outre venir avec vous ſept ou huict brigantins ou paleſtarmes de naves fort chargées de gens d'armes & d'arbaleſtriers, qui ne ſembloit pas maniere de venir demander aulcune reſtitution, comme en vos dictes lettres eſt eſcript : mais droicte maniere & manifeſte ſemblance d'ennemis, qui ſans parole & ſans aucune ſommation ou requeſte à nous impourveus veniez courir ſus. Meſmement que par terre ſelon la marine faiſiez venir grand nombre de gens d'armes, tant de cheval, comme de pied, de laquelle terre nous eſtions prochains. Comme conſtrainct & par pure neceſſité feis tourner les proües de mes

dictes galées contre vous, defendant premierement que par nulle de mes galées ne feuſt faict offenſe à vous ne à aucun des voſtres de bombardes, de traict, ne d'autres armeures ou habillemens, ne autrement en aulcune maniere, juſques à ce que de moy en euſſent ſigne ou commandement. Laquelle deffence feut bien obſervée. Mais vous qui la volonté traiſtreuſe de longtemps aviez en voſtre couraige, qui à ce faire aviez mis toute diligence & cure; & pour celle cauſe aviez pris & mis ſur vos dictes treize galées & ſur vos brigantins ou paleſtarmes deſſus dicts tres-grand nombre de ſouldoyers, de gens d'armes, & de traict, tant de ceulx de Modon, de Coron, comme de ceulx qui debvoient aller à la garde de Candie, & auſſi de ceulx qui eſtoyent és navires qui pour lors eſtoyent à Modon, dont il en y avoit tres-grand nombre, comme deſſus eſt dict, en grande ordonnance, avec bombardes, arbaleſtriers, & autres choſes à bataille neceſſaires, avant que mes dictes galées peuſſent eſtre bien en arroy, ne que ce peu de gens que j'avoye peuſſent eſtre armez, qui encores ne l'eſtoyent, pour l'eſperance que juſques lors moy & eulx avions eu envers vous d'amitié, & non de inimitié, me veniſ-

tes courir ſus & inveſtir. Voyant laquelle choſe, je feis ſigne & commandement à tous les miens que chaſcun feiſt à ſon pouvoir, comme en tel cas appartenoit. Pourquoy tous ceulx qui en ont oüy ou orront parler, & qui à verité adjouſtent foy & non à menſonges, peuvent clairement veoir & appercevoir que de voſtre tres-malicieuſe volonté & trahiſon pourpenſée, non pas par contrainct, comme faulſement eſt contenu en vos dictes lettres, entraſtes & eſmeuſtes la bataille, & que moy & les miens par voſtre default & coulpe, & non pas par la mienne, entraſmes en icelle bataille comme contraincts & defendeurs. Meſmement que ſi la bataille deſſus dicte j'euſſe deſirée, je vous feuſſe plus toſt allé trouver à Portlong, où vous n'aviez que onze galées, que je n'euſſe vous laiſſer fortifier des dictes deux groſſes, & des brigantins ou paleſtarmes deſſus dicts. Laquelle choſe m'eſtoit aſſez legere à faire, ſi j'en en euſſe eu la volonté.

Et touchant ce que en vos dictes lettres eſt eſcript, que aprés la dure bataille entre nous feurent priſes trois de mes galées, & les autres ſe meirent à la fuite. De la dureté de la bataille, je m'en rapporte à ce qu'il en feut, & à ce que vous Carle Zeni,

ſi vous en vouliez dire la verité, en pourriez dire, qui ſçavez que deux fois le jour par ma galée la voſtre feut couruë & miſe comme à deſconfiture. Et ſi la beſongne euſt eſté à partir à nous deux, & que ma galée n'euſt eu à autres galées à faire qu'à la voſtre, ſi je l'euſſe legerement depeſchée : nonobſtant vos traiſtreux pourpenſemens & deſſein de longue main, tant en grand nombre de gens d'armes, d'arbaleſtriers, comme autres choſes, oultre le nombre & uſance accouſtumée, comme deſſus eſt dict.

Et quant aux priſes des galées, il eſt vray que par mes galées feut priſe une des voſtres, & par vos galées feurent priſes trois des miennes. Et ſe debvroit-on donner grand merveille, que vous qui eſtiez en nombre de gens comme je croy trois fois plus que nous n'eſtions, & en nombre de navires plus que le double, & qui de faict à penſé aviez appoincté voſtre beſongne, nous eſtans impourveus & mal fournis, & non ſçaichans, ne ayans aulcun ſoupçon, toutes nos galées par les voſtres ne feurent priſes. Mais Dieu qui à tard laiſſe trahiſons & mauvaiſtiez accomplir à ceulx qui les entreprennent, nous garda & defendit, avec la peine que nous

y meiſmes, que voſtre orgueilleuſe & traiſteſſe intention ne veint à effect.

Et quant à la fuite que vous avez eſcripte par mes autres galées avoir eſté faicte, je me donne grandement merveille, comme d'une choſe où il y avoit tant de gens, & dont la verité peult eſtre ſi clairement ſceüe, comme de ce vous oſez ſi apertement mentir. Car vous Carle Zeni & vos galées, feuſtes celles qui aprés que nous feuſmes departis d'enſemble, (laquelle departie feut faicte principalement par vous & par grand part de ceulx de voſtre compaignée, de tout voſtre pouvoir, lors que nous eſtions les uns devant les autres,) honteuſement & à grand vergongne vous allaſtes retirer en voſtre port de Modon, nous tousjours demeurans en noſtre place juſques à ce que vous feuſtes au dict port. Et de noſtre place nous ne bougeaſmes juſques à tant que par voſtre entrée faicte au dict port, euſmes perdu la veüe de vous. Laquelle choſe à vous & à tous ceulx de voſtre dicte compaignée doibt eſtre reprochée à une tres-grande laſcheté de couraige & defaillance d'honneur.

Et pour venir à la concluſion de ceſte mienne lettre, je dis ainſi & le veux main-

tenir, que au cas que vous Michel Steno auriez donné à Carle Zeni congé, licence ou commandèment d'avoir faict ce qu'il a faict encontre moy & ma dicte compaignée, eu eſgard à la bonne paix qui eſtoit entre le commun de Gennes & le voſtre, que vous avez faict comme faulx traiſtre & mauvais, enſemble tous ceulx qui le vous ont conſeillé. Et au cas que vous Carle Zeni l'auriez faict ſans le congé ou commandement du dict Michel Steno, qui eſt voſtre Duc & Superieur, je dis de vous le ſemblable que de luy & de tous ceulx qui le conſeil vous en auroient donné.

Et pour ce qu'il eſt d'uſance que tout Gentilhomme extraict de franche & noble lignée, doibt vouloir mettre à clairté & effect les choſes par luy parlées, par eſpecial touchans ſon honneur, & que moy qui ſçay la verité de ceſte choſe le veüil ſemblablement faire, pour monſtrer la faulte & coulpe à ceulx qui l'ont deſſervy, & afin que ceſte mauvaiſtié congnuë, chaſcun ſe garde doreſnavant d'en faire une pareille, ou autre, je dis & diray, & veüil prouver & maintenir, comme tout noble homme doibt faire, que toutes les choſes que vous Michel Steno avez eſcriptes au Roy mon ſouverain Seigneur,

ou que vous, & vous auſſi Carle Zeni pourriez avoir eſcriptes à autres, ou dictes touchant ceſte matiere, au contraire de ce que en ceſte mienne lettre eſt contenu, qui eſt la pure verité, ſont faulſes & mauvaiſes menſonges, & que faulſement & mauvaiſement avez menty, & mentirez toutes les fois que au contraire en eſcrirez ou direz aulcune choſe. Et pour prouver & monſtrer que ainſi ſoit, je vous offre, s'il y a nul de vous deux qui veüille ou oſe dire le contraire, de luy monſtrer de mon corps contre le ſien par bataille, & luy faire confeſſer & recongnoiſtre à l'aide de Dieu la verité eſtre telle comme je la dis. Et ſi ce party nul de vous deux n'oſoit prendre, comme je croy; pour monſtrer plus grande preuve de ma bonne raiſon & verité, me confiant entierement en Dieu, en noſtre Dame, & en Monſeigneur Sainct George, je vous offre moy cinquieſme combatre lequel que ce ſera de vous deux luy ſixieſme, moy dixieſme celuy de vous luy douzieſme, moy quinzieſme celuy de vous deux luy dix-huictieſme, moy vingtieſme, celuy de vous deux vingt-quatrieſme, ou moy vingt-cinquieſme celuy de vous deux luy trentieſme. Par ainſi, que tous ceulx qui de voſtre coſté ſeront ſoyent tous

Venitiens, & que ceulx de mon coſté ſoyent François & Genevois. Pource que aux François & Genevois enſemble avez faicte la trahiſon que faicte avez. Et pour eſtre teneur de la place & juge de ceſte bataille, ſi de voſtre part l'oſez faire & accomplir, je ſeroye content plus que de nul autre que ce feuſt le Roy mon ſouverain Seigneur, ſi de ſa grace le vouloit faire. Et au cas qu'il ne vouldroit, ou que vous ne le vouldriez accepter, de quelque autre Roy Chreſtien que voudriez eſlire ou choiſir, j'en ſeray content, & ſemblablement de maint autre moindre que Roy. Et ſi la bataille s'accomplit, comme ſi fera, ſi Dieu plaiſt, ſi par vous ne default, mon intention eſt que chaſcun ſoit armé de telles armes & harnois comme il eſt accouſtumé de porter communément en guerre & bataille, ſans autre malice ou malengin deſraiſonnable. Et ſi nulle des dictes deux offres ne voulez accepter ne accomplir, pour ce que voſtre guerre & vos œuvres avez tousjours plus pratiquées par mer que par terre, je vous offre, & ſuis content que l'un de vous lequel que vouldrez prenne une galée, & moi une autre, veüe premierement la voſtre par aucuns des miens à ce de par moy commis, & auſſi la

mienne par autres des voſtres que vouldrez ſemblablement à ce commettre, afin que les dictes galées ſoyent ſemblables, & que icelles galées chaſcun puiſſe armer à ſa volonté, en tel nombre & quantité de gens comme bon luy ſemblera. A la charge que tous ceulx d'icelle voſtre galée ſoyent Venitiens, & ceulx de la mienne François & Genevois, pour les cauſes deſſus dictes. Et que en certain lieu par nous accordé nous trouvions à toutes nos dictes deux galées, pour combattre juſques à tant que l'une d'icelles par l'autre ſoit outrée & vaincuë. Toutesfois avant que la dite bataille ſe face, je vouldrois avoir bonne ſeureté, que en nulle maniere par vous, ne par voſtre pourchas, occultement, ne paloiſement, fors ſeulement par la galée qui ſeule à moy ſe debvroit combatre, & par les gens qui deſſus icelle ſeroyent, ne me ſoit faict offence, & ſemblablement je le vous veulx faire. Et ſi l'une de ces trois offres vous eſt agreable, je vouldroye que l'effect d'icelle que mieulx vouldriez feuſt brief. Pource que tout faict de guerre & de bataille ſe doibt plus mener par œuvres que par paroles. Et eüe voſtre reſponce, à l'ayde de Dieu, de noſtre Dame, & de Monſeigneur Sainct George, en bref je ſeray preſt de l'ac-

complir. Et pour monſtrer que ceſte choſe vient de ma certaine ſcience & pure volonté, & que j'ay entier vouloir & parfaict deſir de l'accomplir à mon loyal pouvoir, j'ay ſeellé ces lettres du ſeel de mes armes; faictes & eſcriptes au Palais Royal à Gennes, le ſixieſme jour de Juin mille quatre cent & quatre.

MÉMOIRES
OU
LIVRE DES FAITS
DU BON MESSIRE
JEAN LE MAINGRE,
DIT
BOUCICAUT,
MARÉCHAL DE FRANCE.
TROISIEME PARTIE.

Cy commence la troiſieſme Partie de ce Livre, laquelle parle des faiẽs que le Mareſchal feit depuis le temps que il feut retourné du voyage de Syrie juſques à ores.

CHAPITRE PREMIER.

Premierement parle des Seigneurs Italiens qui deſiroient avoir l'accointance du Mareſchal, pour les grands biens que ils oyoient dire de luy.

Apres que ces choſes feurent toutes appaiſées, & que le Mareſchal eſtoit à ſejour

à Gennes, comme la renommée feuſt ja grande en toutes parts de ſes vertus & bienfaicts, & toute Italie en feuſt plaine, feurent aulcuns Seigneurs du dict pays, qui moult l'aimerent, & deſirerent ſon accointance. Entre leſquels feut le Seigneur de Padoüe, qui moult eſtoit de grande bonté, vaillant aux armes, & bien morigené; & pource aimoit-il le Mareſchal : car comme dit le proverbe commun : *Chaſcun aime ſon ſemblable.* Et pour le grand amour qu'il luy portoit, & le deſir qu'il avoit de le voir, veint vers luy à Gennes, apres ce que par pluſieurs fois luy euſt eſcript. Si le receut le Mareſchal à grand honneur, & moult grande chere luy feit. Laquelle il eut tant agreable, & tant le priſa & aima, que tous les François prit à aimer pour l'amour de luy. Et adonc le bon loyal Mareſchal, qui tousjours taſchoit à accroiſtre l'honneur & le bien de ſon ſouverain Seigneur le Roy de France, ne muſa mie : ains tant ſaigement ſe gouverna avec le dict Seigneur de Padoüe, que par ſes bons admoneſtemens feit tant qu'il deveint homme du Roy, & recongneut de luy la Seigneurie de Padoüe & de Verone, qui ſont deux groſſes citez, & de tout ſon pays, & en feit hommaige au

Roy en la perſonne du Mareſchal, lequel le receut joyeulſement.

Semblablement comme avoit faict le Seigneur de Padoüe, ſe tira devers le Mareſchal, pour la renommée de ſa grande bonté, la Comteſſe de Piſe (a), & ſon fils Meſſire Gabriel Marie, & de leur volonté & propre mouvement feirent hommaige au Roy en la perſonne du Mareſchal, de la Seigneurie de Piſe & de tout le Comté. Et moult ſe offrirent à luy faire tout le ſervice que faire luy pourroient, ſi beſoing en avoit. Et il les en remercia grandement, & moult les honnora & feſtoya tant que avec luy feurent. Si doibt bien avoir cher tout Roy ou Prince tel ſerviteur, & loyal Lieutenant & Chevetaine, qui tousjours eſt en ſoin d'accroiſtre, augmenter & multiplier le preu & l'honneur de ſon Seigneur.

CHAPITRE II.

Comment le jeune Duc de Milan entreprit guerre au Mareſchal, dont mal luy en enſuivit.

Environ ce temps adveint que le jeune Duc de Milan (b), & ſon frere le Comte de Pa-

(a) Agnès.

(b) Jean Marie, fils & ſucceſſeur de Galéas au Duché de Milan.

vie (a), apres la mort de leur pere, qui avoit eſté le premier Duc de Milan, prirent contens aux Genevois, tant que ils les aſſaillirent de guerre, & avoient à leur ſolde & en leur ayde Facin Kan (b), lequel comme aſſez de gens ſçavent a eſté longtemps & encores eſt le plus grand Chevetaine de gens d'armes, & le plus renommé & craint qui ſoit, ne ait eſté en Italie bonne piece a, & qui meilleurs gens ſoubs ſoy communement a. Mais nonobſtant ſa force & hardieſſe, & tout ce que il peut faire, ne toute la puiſſance du Duc de Milan, grande grevance ne receurent mie de eulx les Genevois; car le bon Chevetaine & Gouverneur bien les en ſceut garder; car n'avoient mié affaire à enfant: mais à celuy qui tout duict & maiſtre eſtoit de mener telles danſes, & qui peu les craignoit. Si feit aſſemblée contre eulx tantoſt le Mareſchal, & n'attendit mie que ils le veinſſent chercher, ains alla ſur leur pays, & par telle vigueur prit à faire ce que à guerre appartient que toute leur terre eſpouventa, & en peu de temps leur porta grand dommaige.

(a) Philippe.

(b) Franciſque, Capitaine brave & entreprenant, mais ſi peu raiſonnable qu'on le ſurnommoit *le fléau de la Lombardie & l'ennemi de Dieu & des hommes.*

Et pour dire en brief comment la choſe feut demenée, & puis terminée, car long procés ſeroit à tout dire, & à racompter toutes les envahies & faicts d'entre eulx, ils ſe trouverent par pluſieurs fois main à main enſemble. Mais ſans faillir oncques n'aſſemblerent que ce ne feut tousjours au pire & au grand dommaige du Duc de Milan, & qu'il n'y perdiſt moult de ſes gens. Et malgré toute ſa deffence le Mareſchal alla aſſieger ſes chaſteaux & fortereſſes, & par force & de bel aſſaut en preit pluſieurs, quoy que ils ſe defendiſſent de toute leur puiſſance, & que par maintes fois Facin Kan veinſt ſur eulx pour cuider lever le ſiege : mais tout ce rien ne leur valoit. Pour laquelle choſe tant y feit & tant y exploicta le Mareſchal, que à brief parler le Duc de Milan feut tout joyeulx de pourchaſſer la paix, à laquelle moult ſe peina avant qu'il la peuſt avoir ; car à ſon grand tort la guerre avoit commencée. Toutesfois à la parfin le Mareſchal, qui en nul cas n'eſt trouvé deſraiſonnable, s'y condeſcendit. Et ainſi feut faicte la paix entre le Duc de Milan & les Genevois, au profict du Roy, & à l'honneur du Mareſchal, & au biendes Genevois.

CHAP. III.

CHAPITRE III.

Comment le Mareſchal laboura, afin que il peuſt mettre paix en l'Egliſe, que les Genevois ſe declaraſſent pour noſtre Sainct Pere le Pape

Entre les autres biens que le Mareſchal dont nous parlons a faicts ſur terre, ne faict mie à oublier, mais à ramentevoir, comme choſe à tousjours digne de grand memoire, la grand peine & travail, & miſe de ſes propres deniers, que il a employez pour le bien de la Chreſtienté au faict de l'Egliſe, en laquelle ja par ſi long temps, dont c'eſt dommaige & pitié, a eu & encores a douloureux ſchiſme & diviſion, comme chaſcun ſçait. Et qui eſt celuy en vie aujourd'huy Prince ne autre qui plus ait travaillé au bien d'union & paix que a le dict Mareſchal? Certes nul. Et c'eſt choſe notoire. Et pour venir à celle fin, c'eſt à ſçavoir de paix, comme tres-chreſtien, prudent & ſaige, a tenu ſubtile maniere de ce qu'il luy a ſemblé que bon feuſt à faire, comme ſçavoir ſe peut manifeſtement. Mais afin que le temps advenir ſes faicts ſoyent tousjours cauſe de bon exemple, il eſt bon que cy ſoit repreſenté tout au long.

Il eſt à ſçavoir que apres que le Mareſchal feut retourné du voyage de Syrie, comme j'ay dict cy devant, quand il ſe veid un peu à repos, luy qui oncques temps n'employa en oiſiveté, voulut adonc vaquer à mettre à effect le bon deſir que tousjours avoit eu en l'eſprit. C'eſtoit de trouver voye comment union & tranquillité peuſt eſtre au faict de l'Egliſe. Et pour à ce advenir, ſe penſa que moult grand bien ſeroit s'il pouvoit tant faire que il peuſt advenir à deux concluſions. L'une eſtoit qu'il peuſt à ce tourner les Genevois, leſquels croyoient en l'Antipape de Rome, que ils ſe declaraſſent pour noſtre Sainct Pere, & luy rendiſſent obeiſſance. L'autre concluſion eſtoit, que il ſe peuſt tant travailler que noſtre dict Sainct Pere pour le bien de paix en la Chreſtienté, feuſt d'accord de ceder toutes les fois que on auroit trouvé voye, ou par force, ou par amour que l'Antipape cedaſt.

Si adviſa temps & lieu au plus brief que il peut de arraiſonner les Genevois de ceſte choſe. Et un jour aſſembla à conſeil tous les plus ſaiges & les plus ſuffiſans Gentilshommes, bourgeois & marchans d'entre eulx. Là leur preint à dire par moult belles & ſaiges paroles, que il leur avoit à propoſer aulcunes choſes, leſquelles le grand amour que il avoit

à eulx le mouvoit à ce faire. Si ne vouluſſent avoir mal à ce que il leur diroit ; ains leur pleuſt le recevoir à la bonne fin & intention qui le mouvoit. Lors commencea à dire tout ainſi que le bon paſteur qui a le gouvernement de ſes brebis doibt avoir ſoin de prendre garde que elles ne ſe fourvoyent ; luy qui eſtoit eſtably, encores qu'il n'en feuſt digne, pour eſtre leur garde & Gouverneur, avoit grand pitié de ce que par ſi long temps avoyent eſté endormis en l'erreur, & encores y perſeveroient, de croire, obeir, & adjouſter foy à l'Antipape de Rome : mais par advanture c'eſtoit parce que ſuffiſamment n'avoyent mie le temps paſſé eſté informez de la verité du faict, comme on avoit eſté en France, & pource les en vouloit informer. Et qu'apres ce qu'il auroit faict ſon debvoir de les faire certains de la verité, de laquelle choſe s'il ne le faiſoit il feroit grand conſcience, & s'il ne les enhortoit de leur ſauvement, comme il debvoit, ils feroient neantmoings par eulx, quand tout dict leur auroit, ce que bon leur ſembleroit ; car à choſe qui touche l'ame & la conſcience, on ne doibt homme contraindre par force, ne auſſi faire ne le vouldroit ; car ce doibt venir de pure franche volonté, ny Dieu ne veult eſtre ſervy à force.

Et que à tout le moins il en ſeroit quitte envers Dieu, quand ſon pouvoir & debvoir auroit faict de leur ſuffiſamment monſtrer & dire.

CHAPITRE IV.

Comment le Mareſchal aſſembla à conſeil les plus ſaiges de Gennes, & les paroles que il leur dit ſur le faict de l'Egliſe.

Adonc le Mareſchal commencea à parler, & prit ſa narration dés le commencement du Schiſme, & dict, que comme ceſte douloureuſe peſtilence en l'Egliſe, qui ja avoit duré l'eſpace d'environ trente ans, dont c'eſtoit grand meſchef, commenceaſt du temps & au vivant du tres-Chreſtien & ſaige Roy Charles cinquieſme du nom, lequel par les merites de ſa juſte vie, & la grande vertu & prudence qui en luy eſtoit, a eſté tenu, eſt & tousjours ſera le plus juſte Prince, le plus ſaige & de meilleure vie que Roy qui feuſt en France depuis le temps de Sainct Louys, ne meſmement autre que on ſceuſt au monde en ſon vivant, & qui le plus uſoit de conſeil, ſans lequel ne feiſt quelconque choſe.

Si fut vray que dés que les premieres eſlections eurent eſté faictes, qui feurent comme chaſcun ſçait, aſſez prés l'une de l'autre,

c'eſt à ſçavoir la premiere à Rome, & puis tantoſt enſuivant l'autre par deça, le Roy Charles eut par pluſieurs fois lettres des Cardinaux qui luy notifierent toutes ces choſes, & les cauſes des advenemens des faicts par eulx executez. Mais quoyque ils luy certifiaſſent la ſeconde eſlection eſtre juſte & vraye, & la premiere de nulle valeur, le ſaige Prince ne ſe teint mie à tant : ains voulut par grand ſoin s'informer de la maniere de toutes les deux eſlections, pour avoir advis & conſeil pour lequel des deux il ſe debvoit declarer. Et pour eſtre de ceſte choſe certainement & au clair informé; afin que il ne peuſt errer, envoya certains preud'hommes, Prelats de ſon Conſeil en Avignon, devers les Cardinaux qui adonc là eſtoyent, pour bien les interroger de la maniere, & pour prendre & avoir les ſermens d'eulx, que ſans faveur diroient la verité du faict, & lequel des deux eſleus debvoit eſtre tenu pour vray Pape. Si feut ainſi que quand les dicts envoyez de par le Roy eurent faict comme ils deurent leur legation aux Cardinaux, adonc les dicts Cardinaux tous jurerent l'un aprés l'autre ſur le corps de Ieſus Chriſt ſacré, & prirent ſur la charge & damnation de leurs ames de dire verité.

Aprés prirent à dire que comme ils eſtoyent à Rome enclos au Conclave, en intention d'eſlire ſans nulle faveur, mais comme Dieu leur adminiſtreroit par la voye du Sainct Eſprit, les Romains par maligne volonté, & à grand fureur de peuple, s'aſſemblerent autour du Palais, & prindrent à crier ſur eulx par grands menaces que ils vouloient avoir un Romain, ou au moins un Italien. Si les tenoient là aſſiegez les dicts Romains, qui ſans ceſſer, cryoient à leurs oreilles, pour laquelle cauſe eulx tous troublez d'iceluy tumulte, pour eſchever peril de mort, où ils ſe voyoient, conclurent entre eulx que ils feindroient avoir eſleu l'Archeveſque de Bari, qui eſtoit Italien.

Et ainſi le feirent, & par celle voye les Romains feurent appaiſez : mais bien eſtoit leur intention, que au plus toſt que ils pourroient ſe partiroient de là, & laiſſeroient le dict eſleu, qui par force avoit eſté mis en la chaire, & non mie par droicte voye. Si ne le reputoient point pour Pape, nonobſtant qu'ils luy euſſent faict toutes les ceremonies qui y affierent, pource que ce avoit eſté par contraincte, & ainſi qu'ils avoient propoſé de le laiſſer le feirent. Et quand ils feurent venus en Avignon, adonc ils ſe meirent en-

ſemble, & par bonne & ſaincte deliberation eſleurent un autre : lequel ils affermoient ſur leur part de Paradis, & ſur le peril de leurs ames que celuy eſtoit droict & vray Pape, & que à iceluy debvoit toute la Chreſtienté obeir comme au vray Paſteur.

A toute ceſte certification & lettres ſeellées des ſeaulx de tous les Cardinaux, qui ainſi eſtre vray le teſmoignoient, s'en retournerent vers le Roy les dicts Ambaſſadeurs, qui luy rapporterent ce qu'ils avoient trouvé. Mais encores ne ſe teint pour ſatisfaict le couraige du Roy, & ne luy ſuffit à tant ; ains voulut luy meſme oüir parler aulcuns d'eulx, c'eſt à ſçavoir de ceulx qui eſtoient reputez pour les plus dignes, & les plus ſaiges preud'hommes Cardinaux, & autres Prelats, qui és dictes eſlections avoyent eſté. Si les envoya querir & feit venir vers luy à ſes propres couſts & deſpens. Et pour les oüir quand venus feurent, il aſſembla le Conſeil de tous les Prelats, & des plus ſaiges Maiſtres en Theologie de ſon Royaume & d'ailleurs.

Si feurent à celuy Conſeil moult examinez les dicts Cardinaux & les Prelats de tous les poincts qui pouvoient toucher la conſcience ſur le dict faict, auſquels ils reſpondirent

ſur chaſcun article ſi ſuffiſamment que il n'y eut que dire. Si feut la choſe moult bien diſcutée, comme il affiert à ſi peſante beſongne, & non mie toſt ne haſtivement; mais prolixement, & en longtemps : afin que point d'erreur n'y peuſt eſtre meuſſée ſoubs diſſimulation, ne que aucun ſcrupule peuſt demeurer en conſcience. Toutesfois à la parfin, par le conſeil de tous les Prelats, & des ſuſdicts ſolemnels Maiſtres en Theologie, & de tous les ſaiges que il peut aſſembler, feut conclu, que toutes choſes regardées & bien diſcutées, le Roy & toute la Chreſtienté ſe debvoient declarer & tenir à la ſeconde eſlection, & ainſi l'affermoient pour verité, & juroient & prenoient ſur leurs ames que faire ſe debvoit. A laquelle choſe à bonne cauſe le Roy adjouſta foy, en diſant qu'il n'eſtoit pas à croire ne vray ſemblable que tant de preud'hommes ſe vouluſſent damner pour la faveur d'un tout ſeul homme.

Et ainſi delibera & manifeſtement ſe declara pour la deuxieſme eſlection. Laquelle choſe il eſcripvit à tous les autres Roys & Princes Chreſtiens ſes alliez, comme en Eſpaigne, en Arragon, en Eſcoſſe, & ailleurs, leſquels, conſiderée l'autorité de ſa preud'-

hommie & de ſon grand ſçavoir, adjouſterent foy à l'enqueſte qu'il en avoit faicte, & pareillement ſe declarerent. Toute ceſte narration feit le Mareſchal aux Genevois en iceluy Conſeil, & pluſieurs autres choſes à ce propos leur dit, que je laiſſe pour briefveté. Si feit aprés ſa concluſion, en diſant que par ainſi pouvoient veoir & congnoiſtre que ſans grande deliberation & advis ne s'eſtoyent pas condeſcendus les François à rendre obeiſſance à la ſeconde eſlection. Et que s'il leur cheoit au cœur, & ſembloit que ſi digne perſonne que eſtoit le ſaige Roy Charles en euſt faicte ſuffiſante information & enqueſte comme il leur avoit recordé (laquelle choſe eſtoit aſſez notoire que maintes gens encores vivans ſçavoient, & luy meſme certainement le ſçavoit, car ce avoit eſté de ſon temps, nonobſtant que il feuſt moult jeune adonc; mais aſſez de fois l'avoit depuis oüy recorder), que ils ſe vouluſſent ſemblablement declarer pour noſtre partie, ſi leur conſcience s'y adonnoit.

Quand le Mareſchal eut finy ſa parole, les Genevois, qui bien & bel avoient noté ce qu'il avoit dict, reſpondirent que bien l'avoient entendu, mais que la choſe leur eſtoit moult nouvelle, & ſi touchoit conſcience,

& ne debvoit eſtre deliberée ſans grand advis, ſi penſeroient ſus, & puis luy en reſpondroient, & il dict que ce luy plaiſoit bien. Et à tant ſe departirent : mais depuis par pluſieurs fois en feurent aſſemblez enſemble, & tant que à dire en brief, à la parfin de leur tres-bonne volonté & ſain conſentement, comme Dieu pour le bien de chreſtienté le voulut, ſe declarerent pour noſtre partie, & rendirent vraye obeiſſance au Pape. De laquelle choſe le Mareſchal feut moult joyeux, & en remercia noſtre Seigneur.

Et ainſi en veint à chef par ſon grand ſçavoir & prudence : car c'eſtoit la nation de toute l'Italie qui depuis le Schiſme plus ſouſtenoit en faicts & dicts le party de l'Antipape. De quoy tous les ſaiges & les Clercs de la Seigneurie de Gennes dient & teſmoignent que ils ſçavent de vray que ſi tous les Roys, Princes & Clercs du monde les euſſent de ce enhortez, ſuppliez & requis, que ja n'y feuſſent advenus pour ſermons, ne dons, ne offres que leur ſceuſſent avoir faict. Si doibt eſtre reputée ceſte choſe, comme ils dient, & il eſt vray, entre les grands faicts du dict Mareſchal, comme miraculeuſe. Car par de là ils tiennent que c'eſt la plus grand merveille, & le plus grand faict d'en eſtre venu

à chef, que de choſe qui adveint au pays d'Italie paſſé à deux cens ans.

CHAPITRE V.

Comment le Mareſchal tendoit que l'Egliſe feuſt en union, & ſoubs l'obeiſſance d'un ſeul Pape eſleu par Concile general.

Or eſtoit venu le Mareſchal à l'une des concluſions que longtemps avoit deſirée à attaindre, qui eſtoit de rendre les Genevois obeiſſans à noſtre Pape, comme dict eſt devant. Si voulut tendre s'il pouvoit à l'autre concluſion qu'il deſiroit. Il eſt à ſçavoir que il avoit bien en memoire & eſtoit informé comme le dict Roy Charles, avant que il treſpaſſaſt, comme bon & juſte Roy & tres-Chreſtien, qui avoit ſur toute choſe à cœur le faict de l'Egliſe, voyant que il ne pouvoit mettre toute Chreſtienté en l'obeiſſance d'un ſeul Pape, comme elle doibt eſtre, & que grand meſchef eſtoit de telle diviſion entre Chreſtiens, adviſa & conſidera que bon ſeroit pour appaiſer ce maudit Schiſme, que Concile general feuſt faict de tous les Prelats de Chreſtienté ou de la plus grande partie aſſemblez en aucune part, où au

mieulx ſeroit regardé : & que là feuſt deliberé & ordonné que tous les deux eſleus cedaſſent, & que ſi par amour ne le vouloient faire, que à tout l'ayde & le port des Princes terriens, qui tous en feuſſent d'accord, on les y contraigniſt par force. Et que quand ce ſeroit faict, adonc bien & dignement feuſt un ſeul eſleu par voye du Sainct Eſprit, comme faire ſe doibt.

Telle eſtoit l'intention du bon Roy, qui l'euſt traicté à chef, mais la mort l'en deſadvancea, au grand dommaige & prejudice de toute la Chreſtienté, & ſingulierement de ſon Royaume. Ceſte choſe ſçavoit le Mareſchal, & auſſi comment le Roy qui à preſent regne, fils & ſucceſſeur d'iceluy, & Noſſeigneurs les Princes de France, ont tousjours depuis pretendu à celle voye, pour venir au faict d'union. Et pour ce que bien luy ſembloit que ce chemin tenir eſtoit juſte, ne par autre ne pouvoit eſtre miſe paix en l'Egliſe, à ſon pouvoir vouloit travailler que ceſte choſe peuſt eſtre terminée, & traictée à chef de paix. Et c'eſtoit la cauſe principale & ſinguliere qui l'avoit meu à tant deſirer & travailler que les Genevois ſe declaraſſent pour noſtre Sainct Pere : car ſon intention eſtoit que quand il auroit tant faict à l'aide

de Dieu comme il feit, que les Genevois feuſſent obéiſſans au Pape, que adonc par l'ayde de eulx qui eſt moult grande, & par les autres d'Italie, aulcuns ſe pourroient pareillement convenir. De laquelle choſe ſe voulut travailler, comme il feit aprés du Seigneur de Padoüe, & de celuy de Piſe, dont cy deſſus eſt parlé, & d'autres, dont mention ſera cy aprés faicte, que il iroit courir ſus aux Romains, ſi beſoing eſtoit, au cas qu'ils ne vouldroient ſouffrir que l'Antipape cedaſt, ou qu'il ne le vouluſt faire. Plus feit encores le Mareſchal : car, comme dict eſt cy devant, pour ſa grande renommée & bonté, il attiroit pluſieurs nobles hommes à ſon amour, dont il adveint que meſmement un des plus principaulx Cardinaulx qui feuſt à Rome de la partie de l'Antipape, appellé le Cardinal de Fliſco, l'aima tant & priſa que il deſira ſon accointance, & luy eſcrivit pluſieurs lectres, & le Mareſchal à luy, & dont à la parfin tant bien y ouvra le Mareſchal que il ſe ſoubſtrahit de l'Antipape, & s'en partit, & laiſſa bien la valeur de ſeize mille francs de benefices que il tenoit, ſi rendit obeiſſance à noſtre Pape.

Mais à parler de l'autre concluſion où il tendoit, pour venir par ces deux à une ſeule fin, c'eſt à ſçavoir de union, par la premiere

il entra en l'autre. Car noſtre Sainct Pere luy ſceut merveilleuſement bon gré de ce qu'il avoit mené les Genevois qui plus luy ſouloient eſtre contraires que gens du monde à ſon obeiſſance. Si l'en beneiſt moult & pria pour luy. Mais encores feit plus pour luy le Mareſchal : car pour tousjours le tirer à plus grand amour, luy preſta en ſes affaires de grands deniers, & luy feit maint ſecours à ſes propres deſpens. Et tant alla la choſe que le Pape alla vers luy, & le Mareſchal luy feut à l'encontre, & le receut à tres-grande reverence & honneur, comme il debvoit faire. Et lors quand il le teint à ſejour avec luy, le priſt à enhorter que pour le bien & la paix de l'Egliſe, & de toute Chreſtienté, il vouluſt eſtre d'accord, comme il avoit autresfois promis à Noſſeigneurs de France, de ceder toutes les fois que on auroit tant faict ou par force ou par amour (à laquelle choſe il travailleroit de toute ſa force & puiſſance), que celuy de Rome cedaſt, & que requis en ſeroit.

De ceſte choſe timonna le Mareſchal tant le Pape, que il lui promeit & jura que ainſi feroit-il ſans faulte. Et ainſi parveint le dict Mareſchal à ſes deux concluſions, dont ſi grand bien en eſt enſuivy, que les Romains

qui ont bien veu & ſceu ſon intention, ont ſi redoubté & redoubtent ſa vaillance, force & puiſſance, que aprés la mort du dernier leur Antipape treſpaſſé, voulurent eulx meſmes & requirent de lêur bonne volonté, ſans contrainte, c'eſt à ſçavoir les Cardinaulx de delà, par le conſentement de ceulx de la cité, que un que ils eſleurent cederoit & delaiſſeroit la chaire toutes les fois que le noſtre ainſi le feroit, afin que par ſaincte & juſte voye un ſeul paſteur feuſt eſlu.

Toutes fois ceſte ſaincte volonté de ceder & de pretendre à union, qui eſt venüe à nos adverſaires, c'eſt à ſçavoir aux Cardinaulx de Rome, je tiens que ce ſoit œuvre du ſainct Eſprit, qui a pitié de ſon eſpouſe la ſaincte Egliſe, qui tant eſt deſolée, ſi la veult mettre en paix. Laquelle choſe, ſi Dieu plaiſt, briefvement ſera, & non par quelconque autre œuvre d'homme mortel. Combien que nous avons couleur de penſer que le Mareſchal, comme dict eſt, en ſoit cauſe, par ce que oncques mais, fors que lorſque ils ſceurent ſon intention, ne s'y voulurent conſentir. Si peut bien eſtre que ce y a valu. Si ne ſera au plaiſir de Dieu nul beſoing de mouvoir guerre, & aurons vraye union que Dieu nous octroye par ſa grace

Et combien que le faulx hypocrite que les Cardinaulx de la partie de delà eſleurent dernierement, ſe monſtraſt au premier bonne & ſaincte perſonne (car il voüa & promeit de faict devant tous, que il cederoit tantoſt & ſans delay toutes les fois que le noſtre le feroit, & ainſi le certifia par ſes lettres à tous les Roys & Princes chreſtiens) : toutesfois ce ne feut fors que hypocriſie & feintiſe ; car ſa volonté eſtoit toute plaine de fallace, comme à la fin y parut, & comme je diray cy aprés.

CHAPITRE VI.

Cy commence à parler comment les Piſains ſe rebellerent contre leur Seigneur, & comment le Marechal ſe peina d'y mettre paix.

Pour ce que tout ne ſe peut dire enſemble, convient racompter les matieres l'une aprés l'autre, combien que pluſieurs des choſes dont nous parlons ſoyent adveniües en un meſme temps. Si eſt vray que en l'an mille quatre cent cinq les Piſains ſe rebellerent contre leur Seigneur, & le chaſſerent de la Seigneurie de Piſe, ſelon la generale couſtume qui eſt au pays de delà de non eulx

eulx tenir longuement ſoubs une Seigneurie, quand ils ſe trouvent les plus forts. Donc quand iceluy Seigneur ſe veid ainſi debouter de ſon heritaige par ſes mauvais ſubjects, pour ce que il ſentoit que il n'avoit mie aſſez de gens & force pour les remettre en ſubjection, ſe va retirer vers le Mareſchal, comme à Lieutenant du Roy de France ſon ſouverain Seigneur, à qui il avoit faict hommaige de ſon dict heritaige, luy requerir ayde au nom du Roy, comme Seigneur doibt au beſoing ſecourir ſon vaſſal qui le requiert à ſon ayde.

Quand le Mareſchal entendit ceſte choſe moult luy en peſa. Si luy reſpondit que avant que on allaſt ſur eulx par voye de faict & de punition, que luy meſme ſe mettroit en toute peine pour les remettre en accord & en bon amour : car ſi par armes deſtruiſoit ſon pays, le dommaige luy en demeureroit, pour ce ne luy conſeilloit, ſi iroit parler à eulx. Et adonc ſe partit de Gennes, & alla en un lieu qui eſt aſſez prés de Piſe que on appelle Portouenere (a). Si feit ſçavoir aux Piſains qu'il eſtoit là venu pour parler à eulx. Adonc veindrent vers luy les principaulx d'entre eulx, & grand peuple en leur com-

(a) Porto-venere.

paignée. Lors leur prit à dire le Mareſchal par amiables paroles, que il eſtoit bien courroucé de ce que ainſi s'eſtoient rendus deſobeiſſans & rebelles à leur Seigneur, qui tant leur avoit eſté & eſtoit bon & amiable, & qui ſi cherement luy & ſa mere Madame Agnes les avoit aimez & gardez ſoigneuſement de tous encombriers à leur pouvoir, comme bon Seigneur doibt faire ſes ſubjects, & encores avoit volonté de leur faire de mieulx en mieulx. Si ſe vouluſſent adviſer & venir vers luy à miſericorde & à mercy, & luy amender ceſte grande offenſe; & il feroit tant vers luy que il les prendroit à mercy & leur pardonneroit leur maltalent: car pour mettre paix entre eulx eſtoit-il là venu.

En ceſte maniere les preſcha le Mareſchal, & moult leur dict de belles paroles. Et quand il eut dict, ils reſpondirent à brief parler qu'ils n'en feroient rien, & que plus ne vouloient de ſa Seigneurie: mais que ils le ſupplioient que luy meſme vouluſt eſtre leur Seigneur, & accepter & prendre la Seigneurie de Piſe & de tout le Comté: car luy ſeul avoient agreable, & non autre: car ils ſçavoient bien que par luy ſeroyent gardez, portez & defendus, & que ſi prendre les

vouloit, ils luy obeiroient doucement, & loyauté, honneur & amour luy porteroient ſi loyaument comme bons & loyaulx ſubjects doivent faire à leur Seigneur, ſi ne vouluſt mie refuſer ceſt offre que de bon cœur luy faiſoient. Le Mareſchal reſpondit que jamais telle penſée ne leur veinſt au cœur; car ce n'eſtoit mie l'uſaige des François d'uſer de tels tours, & ne le feroit pour mourir: mais les prioit que ils le vouluſſent croire, & retournaſſent vers leur Seigneur, & feuſſent bons ſubjects & vrais obeiſſans, & que il leur promettoit que ſi ainſi le faiſoient, il ſeroit leur amy, & leur aideroit, & les porteroit contre tout homme, tout en la maniere que s'ils feuſſent à luy proprement, & meſmement contre leur Seigneur, s'il luy venoit à connoiſſance que il vouluſt ſur eulx uſer d'aulcun tort. Que plus en diroye? Les Piſains reſpondirent que pour neant en parloit, que jamais Meſſire Gabriel ne ſeroit leur Seigneur pour choſe qui peuſt advenir; & que ainçois tous ſe laiſſeroient deſtrancher. Mais puiſque luy meſme ne vouloit eſtre leur Seigneur, & les prendre à ſubjects, ils le prioient que il allaſt à un chaſtel qui ſied ſur la mer que on appelle Ligourne (a), &

(a) La mer de Ligurie.

là eſt le port de Piſe, & que là iroient à luy, & ſe donneroient au Roy de France tout en la maniere que avoient faict les Genevois.

CHAPITRE VII.

Comment les Piſains feirent entendre au Mareſchal par feintiſe que ils vouloient eſtre en l'obeiſſance du Roy de France, & devenir ſes hommes, & la mauvaiſtié qu'ils feirent.

Quand le Mareſchal veid que pour prieres, ne ſermon, ne belles paroles qu'il ſceuſt dire aux Piſains, ne pour offre que il leur feiſt ne ſe vouloient deſiſter de la mauvaiſe volonté que ils avoient vers leur Seigneur, & que remede n'y pouvoit mettre, ni aucun accord, il ſe partit de là : & manda vers luy le dict Meſſire Gabriel, & luy dit tout ce qu'il avoit trouvé vers eulx, & comment abſolument luy avoient reſpondu que plus ne s'attendiſt d'avoir la Seigneurie de Piſe : car ja n'y aviendroit. De ceſte reſponce feut moult dolent Meſſire Gabriel, & le Mareſchal luy dit qu'il regardaſt ce qu'il vouloit faire de ceſte choſe, & que puis que ainſi eſtoit que il n'y avoit remede que jamais il en joüiſt, & ils ſe vouloient donner au Roy de France,

que mieulx vauldroit que le Roy les euſt que autre Seigneur eſtranger, conſideré que luy meſme luy en avoit faict hommaige. Toutesfois, que il ne vouloit mie que on peuſt dire que le Roy vouluſt s'attribuer les terres & Seigneuries de ſes vaſſaulx, feaulx & ſubjects.

Et pource, ſi de ſa bonne volonté & accord ſe demettoit de la Seigneurie de Piſe & de tout le Comté és mains du Roy, & luy tranſportoit ſon droict, que il le feroit recompenſer de aultant de terre & de Seigneurie, & de revenu aultre part. Et de ce que il ſe chargeoit de ceſte choſe, feut d'accord & bien content Meſſire Gabriel. Et parce le Mareſchal alla au chaſtel de Ligourne, comme les Pyſains luy avoyent dict, en intention que là veinſſent à luy pour eulx donner au Roy, & qu'il en receuſt d'eulx les hommaiges. Mais eulx qui oncques ne l'eurent en penſée, & qui ne taſchoient que à mauvaiſtié, & toute trahiſon & decevance, comme apres bien le monſtrerent, avoient pris autre conſeil, & luy dirent quand ils feurent devers luy, que avant que ils ſe donnaſſent au Roy ils vouloient que les gens de Meſſire Gabriel, qui eſtoyent en une forte place de la cité de Piſe, que on nommoit la citadelle, vuidaſſent, &

que le Mareſchal l'euſt en ſa main, & que lors ils feroient ce qu'ils avoient dict. Et ainſi luy promirent & jurerent de faire ſans nulle decevance.

Et le Mareſchal encores leur agrea ceſte choſe, & en feit tantoſt aller les gens qui tenoient la dicte citadele, & la feit garnir des ſiens, deſquels feut chef Meſſire Guillaume de Muillon. Mais pour ce que les vivres y eſtoyent ja comme faillis, ll feit charger une galée & une grande barque de tous vivres. Et avec ce, pour plus renforcer la garniſon de la fortereſſe, envoya avec ſon propre nepveu le Barrois (a), & la plus grand part de Gentils-hommes de ſon hoſtel, & auſſi foiſon de Gentils-hommes & de citadins de Gennes; & menoient avec eulx une grande partie des meubles & des habillemens du corps du Mareſchal qui y penſoit aller, & deux mille eſcus en or que il envoyoit aux gens de Meſſire Gabriel, afin qu'ils ſe teinſſent pour contents & bien payez, & plus volontiers delivraſſent la place, ne plaindre ne ſe peuſſent. Et ainſi ſe partit du port la dicte galée & la barque, & cuidoient aller en terre d'amis, & de nul encombrier ne ſe donnoient garde. Mais quand ils ſe feurent boutez en la riviere de

(b) Des Barres.

Piſe, & ja feurent arrivez pres de la citadele, les deſloyaux Piſains, qui bien les avoient adviſez, s'aſſemblerent : mais ce feut coyement, qu'ils ne les apperceuſſent, & ſe meirent en embuſche.

Et quand nos gens eurent pris port, & feurent tous deſcendus en terre, ſans avoir quelconque doubte de nul, ainçois cuidoient que ſi les eſtrangers les venoient aſſaillir, que les Piſains qu'ils reputoient amis & à qui oncques n'avoient mesfaict, les veinſſent ayder, il alla tout aultrement; car ils leur veindrent courir ſus plus de ſix mille. Et accourut là tout le peuple à grand cry & à grand fureur, diſant grandes vilenies du Roy de France, du Mareſchal & des François, & comme chiens enragez les environnerent, dont nos gens ſe trouverent moult esbahis, car en piece ne l'euſſent penſé. Si prirent, batirent navrerent & tuerent aucuns, & menerent en obſcure & vilaine priſon. La galée & la barque pillerent, & pour plus les injurier prirent la banniere du Roy de France qui ſur la galée eſtoit, & l'allerent traiſnant au long des boües, & marcherent & cracherent ſus, diſans, comme deſſus eſt dict, tres-grandes vilenies du Roy & des François. Et en faiſant ce vilain exploict, venoient par devant la

dicte citadele à tout grande proceſſion de peuple pour faire deſpit aux gens du Mareſchal, tant François que Genevois, qui là dedans eſtoient, que ils alloient menaceant, & diſant que ainſi feroient-ils d'eulx. Si faict icy à noter leur grande trahiſon & mauvaiſtié : car oncques le Mareſchal ne les ſiens ne leur avoyent meſfaict, ains leur avoit faict maints biens ; car les Florentins ſi toſt que ils avoient ſceu que ils eſtoyent en diviſion avec leur Seigneur leur voulurent courir ſus, & ils les en avoit gardez ja par deux fois, & les deſloyaux plains d'ingratitude le ſçavoient bien, & comment tousjours avoit tendu à leur bien, ſi luy en rendoient mauvais guerdon.

CHAPITRE VIII.

Comment le Mareſchal ſe travailloit tousjours que ceulx de Piſe ſe donnaſſent au Roy de France.

Quand les deſloyaux Piſains eurent faict ceſt exploict, ils doubterent l'ire du Mareſchal, & que il leur vouluſt courir ſus pour les deſtruire, comme bien l'avoient deſſervy, & que faire le vouloit. Mais pour diſſimuler & couvrir leur mauvaiſtié, & pour en faire

encores une plus grande, envoyerent des principaulx d'entre eulx en ambaſſade devers luy, leſquels luy dirent que pour Dieu il ne ſe vouluſt mie courroucer contre eulx, & que ce qui avoit eſté faict oultrageuſement & à leur grand tort, que ce avoit faict le menu peuple ſans le conſentement des principaux, & qu'ils eſtoyent tous preſts de luy en faire telle ſatisfaction & amende qu'il ſçauroit demander, & que ils eſtoient bien d'accord de eulx donner au Roy, comme ils avoient promis.

Le Mareſchal qui ainſi les oüit parler, ne voulut mie uſer envers eulx de grand rigueur, pour ce que il tendoit tousjours que il peuſt tant faire que il les teint ſubjects du Roy. Si leur dict que voirement tant avoyent meffaict que plus ne pouvoient, & plus luy peſoit de ce que le Roy avoient injurié, que de luy, ne de ſes gens : mais que au fort tout leur ſeroit pardonné ; mais que ils ſe donnaſſent au Roy, ainſi que promis avoyent. Et ils dirent que ſi feroient-ils ſans faillir. Si retourneroient par ſon bon congé devers les autres citoyens de Piſe, leur dire la benignité qu'ils avoient trouvée en luy, & qu'ils veinſſent là pour du tout confirmer la choſe. Mais que pour Dieu ils le prioient que pendant

ce traicté il ne vouluſt aulcunement proceder rigoureuſement contre eulx, Et il leur promeit que non feroit - il. Et à tant partirent les deſloyaux, qui tout ce ne faiſoient que pour le tenir en paroles, pour tandis mettre à fin le deſloyal exploict où ils tendoient; car au temps que ce traicté duroit, de toute leur puiſſance aſſailloient la citadele de jour & de nuict d'engins de traict, & de canons.

Et plus grande mauvaiſtié firent; car chaſcun jour à force d'engins jectoient en la fortereſſe plus de cent cacques plains des ordures de la ville, de poiſons, de charognes pourries, & de toutes punaiſies. Si feirent grands foſſez entre eulx & la citadele, & la ſeparerent de la ville. Et pource que elle ſied à un des bouts de la cité, comme faict le chaſtel de la Baſtille Sainct Anthoine à Paris, ils les enfermerent du coſté des champs à foſſez & baſtilles que ils fortifierent, afin que ils ne peuſſent avoir ſecours. Et ainſi les aſſiegerent de toutes parts, & s'efforçoient ſans ceſſer de les prendre par force. Mais ce n'eſtoit mie legere choſe; car moult eſt la place forte. Et avec toutes ces choſes, bien faiſoient garder tous les paſſaiges, afin que le Mareſchal n'en peuſt avoir nulles nouvelles. Plus grande trahiſon voulurent encores baſtir &

faire; car ils envoyerent leurs Ambaſſadeurs à Florence garnis de belles lettres de puiſſance de pouvoir donner à la dicte Seigneurie de Florence quatre chaſteaux, leſquels ils vouldroient prendre & choiſir en leur Seigneurie de Piſe, & avec ce les affranchir de toutes les marchandiſes que ils feroient jamais en leur Seigneurie, mais que ils vouluſſent aller à toute leur puiſſance avec eulx mettre le ſiege devant chaſtel de Ligourne, où le Mareſchal eſtoit, & leur Seigneur Meſſire Gabriel avec luy, & faire tant que ils feuſſent pris & livrez à eulx.

Mais à ceſte choſe ne voulurent point les Florentins ſe conſentir. Et en ces entrefaictes que ils baſtiſſoient ceſte choſe, les Ambaſſadeurs de Piſe retournerent devers le Mareſchal, afin que il ne s'apperceuſt de rien de ce que ils faiſoient ; afin que ils peuſſent tandis que ils le tiendroient en paroles, prendre la citadele, & auſſi trouver voye s'ils pouvoient de l'aſſieger à Ligourne. Si luy dirent que les Piſains eſtoyent tousjours bien d'accord de eulx donner au Roy comme ils avoyent promis : mais ils vouloient que ainçois qu'ils s'y donnaſſent, que le Mareſchal leur baillaſt & delivraſt trois chaſteaux en leurs mains, c'eſt à ſçavoir la citadelle, le

chaſtel de Ligourne, & celuy de Libreſaicte, que tenoit encores Meſſire Gabriel en ſa main. Et le Mareſchal leur reſpondit adonc que voulez-vous faire de la citadele? Et ils reſpondirent, nous la voulons raſer par terre, & tenir les autres deux chaſteaux en nos mains. Quelle Seigneurie ce dict le Mareſchal aura doncques le Roy ſur vous, ne quel pouvoir auroit-il de juſticier les mauvais & de les punir? Nous ne voulons ce dirent-ils que il y ait autre Seigneurie fors que le nom d'en eſtre Seigneur. Peu de choſe, ce dict le Mareſchal, ſeroit au Roy celuy tiltre, mais donnez-vous y comme ceulx de Gennes ont faict, ou ainſi que vous vous donnaſtes à Meſſire Girard de Plombin, duquel le Duc de Milan euſt depuis la Seigneurie & le tiltre.

Adonc reſpondirent les Piſains une fois pour toutes que rien n'en feroient, & à tant ſe departirent. Si veid bien & apperceut le Mareſchal que leur faict n'eſtoit fors toute tromperie, & que pour le mener à la longue l'avoient ja tenu en paroles l'eſpace de vingt deux jours. Et Meſſire Gabriel qui voyoit que tout ce n'eſtoit que decevance, prit à traicter avec les Florentins de leur vendre Piſe & tout ſon droict du Comté. Mais le Mareſchal

qui tousjours y avoit la dent, encores ſe voulut mettre en ſon debvoir de s'eſſayer avant que aux Florentins aulcune vendition en feuſt faicte. Si envoya ſix des plus notables de la ville de Gennes devers éulx, pour leur remonſtrer & dire qu'ils ne ſe vouluſſent pas eulx-meſmes deſtruire ; car leur Seigneur eſtoit en paroles de les vendre aux Florentins, leſquels ils ſçavoient bien que point ne les aimoient, & qui mal les traicteroient, ſi ſe adviſaſſent bien, & ſe donnaſſent au Roy comme ils avoyent promis, & grand bien & profit leur en viendroit, ſi vivroient en paix & à ſeur.

Tandis que ces Ambaſſadeurs eſtoient allez à Piſe, les Florentins envoyerent au Mareſchal la coppie des lettres du pouvoir que les Piſains avoient baillées aux Ambaſſadeurs de Piſe, pour faire tant avec les Florentins que ils allaſſent aſſieger le Mareſchal à Ligourne, comme dict eſt. Et ce meſme jour euſt meſſaige & nouvelles de ſon nepveu le Barrois, & des autres priſonniers, comme vilainement eſtoyent traictez, & que on les avoit mis à rançon, & que pour Dieu, nonobſtant que la rançon feuſt aſſez grande, que il les vouluſt delivrer de celle chartre : car

ils eſtoyent à grande ſouffreté & peril de leurs corps.

De ceſte choſe feut moult dolent le Mareſchal, & bien luy eſtoit manifeſte la grande trahiſon & mauvaiſtié des Piſains. Et ſi ne feuſt que il avoit ja mandé en France au Roy & à ſon Conſeil que ceulx de Piſe s'eſtoyent donnez à luy, il n'euſt pour rien tant attendu de leur courir ſus, & de leur monſtrer leur trahiſon & mauvaiſtié. Mais il aimoit plus toſt ſouffrir que les envieux, dont bien ſçavoit que aſſez en avoit en France & ailleurs, peuſſent dire que le Roy euſt par ſon arrogance perdu ſa Seigneurie. Si ordonna tantoſt de la delivrance des priſonniers. Et les meſſaigiers Genevois qui feurent envoyez à Piſe n'y feirent rien : ains leur reſpondirent les Piſains telles paroles. De tout ce que vous nous requerez nous ne ferons rien, & ne nous en parlez plus, mais faictes mieulx, oſtez la Seigneurie à voſtre Roy, & tuez Boucicaut & tous ſes François, & vivez en Republique comme nous, & ſoyons tous unis comme freres vous & nous, & vous ne ferez que ſaiges. Ceſte reſponſe rapporterent les dicts Ambaſſadeurs, qui autre choſe n'en peurent tirer.

CHAPITRE IX.

Comment le Mareſchal dit & manda aux Piſains que s'ils ne ſe donnoient au Roy leur Seigneur, les vendroit aux Florentins.

Le Seigneur de Piſe qui veid que il n'y avoit plus d'attente que les Piſains ſe conſentiſſent à vouloir eſtre ſubjects du Roy, priſt adonc fort & ferme à continuer ſon traicté avec les Florentins de la vendition de Piſe, c'eſt à ſçavoir de leur tranſporter ſon droict entierement. Si pourparlerent tant ceſte choſe, que ils feurent d'accord enſemble pour quatre cens mille florins que les Florentins debvoient bailler à Meſſire Gabriel. Mais toutesfois les Florentins vouloient tout avant œuvre que le Mareſchal conſentiſt, juraſt & agreaſt ceſt accord, ou autrement marché nul.

Si le veint dire Meſſire Gabriel au Mareſchal, & luy requiſt que il luy rendiſt la citadele que il tenoit encores, laquelle il luy avoit juré & promis de luy rendre ſans contredict, au cas qu'il ne ſeroit d'accord avec les Piſains, ſi ne le pouvoit ny debvoit refuſer. Le Mareſchal reſpondit que il luy tien-

droit ſans faillir ce qu'il luy avoit promis ja n'en doubtaſt. Mais quand eſtoit de accorder les convenances qu'il avoit faictes avec les Florentins de la vendition de Piſe, jour de ſa vie il ne ſeroit d'accord que le Roy perdiſt ſa Seigneurie, dont luy-meſme luy avoit une fois faict hommaige, & eſtoit entré en ſa foy. Et que il vouloit veoir les lettres de l'accord & des convenances qu'il avoit faictes avec les Florentins, & il dit que volontiers les luy bailleroit. Et quand le Mareſchal les teint, & que bien les eut viſitées, il en envoya la coppie à Piſe, & manda aux Piſains que nonobſtant toutes les trahiſons & mauvaiſtiez que ils luy avoyent faictes & voulu faire, ſi avoit-il grand pitié du grand meſchef qui leur eſtoit à advenir, & de leur deſtruction, où eulx meſmes par leur follie ſe fichoient. Et que pour eulx adviſer leur envoyoit la coppie du traicté qui eſtoit ja tout conſommé & parfaict entre leur Seigneur & les Florentins, auquel il ne s'eſtoit pas encores voulu conſentir. Afin que Dieu, ny le monde ne le peuſt accuſer que il n'euſt ſuffiſamment faict ſon debvoir de les bien adviſer avant que ils feuſſent deſtruits.

Si les admoneſtoit derechef que ils ſe donnaſſent au Roy comme ils avoient promis, &

& il les jetteroit hors de celle tribulation, & les mettroit en paix, & que ceſte fois pour toutes leur diſoit. Car plus ne pouvoit dilayer ne empeſcher la dicte vendition, & que ſi alors ne l'accordoient, deux jours aprés paſſez jamais plus n'y pourroient advenir. Car il luy convenoit conſentir la choſe, & promis avoit à leur Seigneur que il s'y conſentiroit, au cas que ils ne ſe vouldroient donner au Roy, ſi le tenoit de ſi prés de ſa promeſſe que plus reculer ne pouvoit. Si feuſſent certains que quand il l'auroit conſenty, juré & promis, que jour de ſa vie n'iroit au contraire. Si deliberaſſent à ceſte fois ce que faire en vouldroient. A ceſte choſe reſpondirent les Piſains que brief & court rien n'en feroient, & que plus on ne leur en parlaſt.

CHAPITRE X.

L'accord qui fut faict entre le Mareſchal & les Florentins du faict de Piſe.

Adonc voulut parfaire Meſſire Gabriel ſon traicté avec les Florentins : mais le Mareſchal s'y oppoſa, & dict que il ne conſentiroit point que autres euſſent la Seigneurie de l'heritaige dont une fois avoit eſté faict

hommaige au Roy, & que pluſtoſt il feroit bonne guerre aux Piſains, & les conquerroit par force. Quand Meſſire Gabriel veid ce, il ſe conſeilla avec les Florentins. Si conclurent un tel appointement enſemble, que afin qu'il s'y conſentiſt les dicts Florentins deviendroient hommes & feaulx du Roy de la Seigneurie de Piſe, tout en la maniere que l'eſtoit Meſſire Gabriel. Et quand ainſi l'eurent appointé, ils le veindrent dire au Mareſchal, lequel leur reſpondit, que quelque choſe que il accordaſt, ils feuſſent ſeurs que jour de ſa vie ne conſentiroit que le chaſtel de Livourne iſſiſt hors de ſes mains, ne allaſt en Seigneurie eſtrangere. Car ce ſeroit au prejudice des Genevois, deſquels il debvoit garder & accroiſtre les juriſdiction & puiſſance. Mais au ſurplus il y penſeroit, & le lendemain retournaſſent.

Adonc va dire Meſſire Gabriel qui là eſtoit, que dés-lors desja vouloit & ſe conſentoit, & belles lettres luy en feroit, que quelque marché que il feiſt avec les Florentins, ou à aultre, que le dict chaſtel de Livourne feuſt nuëment & abſolument au Mareſchal. Car tant avoit pour luy travaillé & faict de bien, que aſſez l'avoit deſſervy. Et iceulx reſpondirent que pour celle cauſe

il n'y auroit debat entre eulx. Celle nuict penſa le Mareſchal à ceſte choſe, & adviſa que au fort par celle maniere que ils luy avoient offert le Roy n'y perdoit rien; ains y gaigneroit. Car il auroit pour une puiſſance & Seigneurie deux, c'eſt à ſçavoir Piſe, voulſiſſent les Piſains ou non, & les Florentins avec, qui moult eſt grande puiſſance, qui ſeroyent par ceſt accord hommes du Roy.

Si delibera que il s'y accorderoit, mais que ils vouluſſent encores luy conceder & octroyer aulcunes choſes que il leur requerroit. Eſquelles requeſtes le bon Chreſtien n'oublioit point ſa mere Saincte Egliſe, de laquelle tousjours & ſans ceſſer en avoit à cœur la paix & union, comme dict eſt devant.

Le lendemain quand ils feurent retournez vers luy, il leur dict que à ce dequoy ils luy avoyent parlé s'accorderoit aſſez, c'eſt à ſçavoir que les Florentins teinſſent Piſe, la citadele, & toutes les appartenances du Comté, excepté le dict chaſtel de Livourne, & que ils en feiſſent hommaige au Roy, & deveinſſent ſes hommes liges : mais que ils vouluſſent accorder, promettre, jurer, & eulx obliger, que à tousjours & à jamais ne

feroient marchandiſe ſur mer, fors ſur les naves & vaiſſeaux de Gennes, & des Genevois.

Item, que un mois aprés que ils auroient gaigné la Seigneurie par force, ou autrement, ils ſe declareroient pour noſtre Sainct Pere le Pape, & feurent chargez d'y faire obeir les dicts Piſains.

Item, que ſix mois aprés la dicte conqueſte, ſi l'eſleu de Rome eſtoit encores en ſon erreur, & y vouluſt perſeverer, que ils feuſſent obligez de luy faire guerre avec les François & Genevois, ſi meſtier eſtoit, & ſi on les en requeroit, & manifeſtement ſe monſtraſſent ſes ennemis.

Item, que poſé que ils luy accordaſſent toutes ces choſes, que il vouloit que la maniere de leur accord & traicté feuſt envoyée en France au Roy & au Conſeil, ſans lequel aſſentement il ne vouloit point paſſer la choſe, ne que ce feuſt du tout à ſa charge, & que ce debvoient-ils bien vouloir. Car ſi la choſe eſtoit paſſée par le Roy & par ſon Conſeil, plus grande ſeureté à tousjours ſeroit pour eulx. Et que s'ils ſe vouloient tenir à ceſt accord, que il ſe faiſoit fort de leur en faire avoir lettres paſſées & ſeellées du

Roy & de ſon Conſeil, & de Noſſeigneurs de France.

Quand le Mareſchal euſt tout dict, les Ambaſſadeurs de Florence dirent que ils iroient ſçavoir la volonté ſur ces choſes de leur Seigneurie, & puis retourneroient luy dire la reſponce. A brief parler ils retournerent à tout lettres de puiſſance de pouvoir paſſer le dict accord que ils agreoient entierement. Si fut là Meſſire Gabriel, & bien cent des plus ſuffiſans Gentilshommes & citadins de Gennes, que le Mareſchal y avoit faict venir : car il vouloit que ils feuſſent preſens, & que la choſe feuſt faicte par leur accord & bon vouloir. Si fut adonc la choſe du tout accordée, jurée & promiſe à tenir entre eulx, ſans jamais aller à l'encontre, & belles lettres paſſées, ſeellées & certifiées au gré des parties.

CHAPITRE XI.

Comment le Mareſchal envoya par eſcript au Roy de France, à Noſſeigneurs, & au Conſeil, l'accord qu'il avoit faict avec les Florentins du faict de Piſe; lequel le Roy & Noſſeigneurs agréerent par leurs lettres. Et comment depuis par feintiſe les Piſains ſe voulurent donner au Duc de Bourgongne.

Le dict accord faict & paſſé, tantoſt le Mareſchal l'eſcrivit au Roy, à ſon Conſeil, & à Noſſeigneurs les Ducs, & manda par eſcript toutes les clauſes & la maniere des convenances, en ſuppliant au Roy, que au cas que par ſon Conſeil ſeroit veu que le dict accord luy feuſt bon, profictable & honnorable, & que nos dicts Seigneurs l'euſſent agreable, que il luy pleuſt le ratifier & confirmer par ſes lettres, ſeellées & paſſées par ſon Conſeil, preſens ſes dicts oncles, deſquels il requeroit auſſi avoir les certifications & verifiement par leurs ſeaulx autentiques, à celle fin que la choſe feuſt ſtable & ferme à tousjours, & ſans que jamais nulle des parties repentir ſe peuſt, ne deſdire le dict accord.

Quand ces nouvelles feurent venües au Roy, fut en Conſeil regardée la choſe. Si fut par le Roy, par nos dicts Seigneurs & tous les ſaiges moult loüé le Mareſchal, de ſa prudence & de ſon ſçavoir, qui ſi ſaige maniere avoit tenuë que il avoit amené au Roy deux Seigneuries pour une, qui moult pouvoit eſtre choſe valable à ce Royaulme, grand honneur & grand bien pour l'Egliſe, & profict pour la Seigneurie de Gennes. Et pour toutes ces choſes, & les autres biens que le dict Mareſchal avoit achevez & achevoit chaſcun jour par ſon grand ſçavoir, moult le loüerent, & grand gré luy en ſceurent, & ainſi l'agréerent. Si confirma le Roy la choſe par ſes lettres patentes, tout en la maniere que le Mareſchal l'avoit accordé, & Noſſeigneurs pareillement, qui tous jurerent de n'aller jamais à l'encontre, & ainſi le certifierent par leurs ſeellez. Et feurent les dictes lectres de certification envoyées au Mareſchal, qui tantoſt les bailla aux Florentins, qui grand joye en eurent, & pour contents s'en teindrent.

Toutes ces choſes faictes, tantoſt & ſans delay les Florentins envoyerent le vidimus des lettres de leur achapt aux Piſains, & leur manderent que ils obeiſſent à leur Seigneu-

rie, comme faire le debvoient, comme apparoir leur pouvoit, ou ils leur meneroient guerre, & par force les conquerroient. Si leur ſeroit de tant plus dur, comme plus rebelles les auroient trouvez. Les Piſains de tout ce ne feirent compte, ains reſpondirent que rien n'en feroient, & que qui guerre leur feroit, bien & bel ſe defendroient, & qu'ils ne craignoient ame. Adonc fort & ferme les Florentins les aſſaillirent & coururent ſus, & en peu de jours moult les endommaigerent. Et de faict aſſiegerent Piſe; & les Piſains moult bien ſe defendirent, ſi que n'eſtoit mie legere choſe à les conquerir.

Quand la guerre eut duré ja plus d'un an, les Piſains qui bien voyoient que au dernier tenir ne ſe pourroient contre la force des Florentins, & de leurs aydes, voulurent pour avoir ſecours, uſer de cauteles & malices que autresfois avoient faict. Si envoyerent leurs meſſaigers à Lancelot, qui ſe dict Roy de Naples, & luy manderent qu'ils ſe donneroient à luy, mais que il les veint ſecourir à grande armée, & lever le ſiege qui les tenoit enclos. Il reſpondit que ſi feroit-il ſans faulte. Et par l'eſperance que il leur donna ſe teindrent plus forts. Mais ce

fut en vain : car autre occupation le deſtourna ; ſi qu'il n'y peut venir ny envoyer. Et tousjours alloit affoibliſſant la force des Piſains, & eſtoit merveilles comment tenir ſe pouvoient ; car plus de deux ans avoient ja ſouffert celle peſtilence, où on leur livroit ſouvent de durs aſſaults. Si preindrent moult à diminuer : car la famine de dedans fort les deſtraignoit, & la guerre de dehors mal les menoit. Si ne ſçavoient quel tour prendre : car ils diſoient que pluſtoſt ſe donneroient aux Sarraſins ſi faire le pouvoient, ou que tous pluſtoſt mourroient que ils ſe rendiſſent aux Florentins. Si voulurent derechef uſer de leurs cauteles, en eſperance de faillir par celle voye hors du meſchef qui les contraignoit.

Adonc envoyerent leurs Ambaſſadeurs en France garnis de belles paroles, & manderent au Duc de Bourgongne (a) que ils ſe donnoient à luy entierement : mais que il les vouluſt ſecourir contre les Florentins, & faire tant que le ſiege feuſt levé. Le Duc n'accepta pas toſt ceſte choſe, veu l'accord devant dict que il avoit agreé, & ne debvoit aller à l'encontre. Parquoy les dicts Ambaſſadeurs qui aſſez ſçavoient le tour de leur

(a) Jean ſans peur.

baſton, ſe retirerent devers aulcuns des Conſeillers du Duc d'Orleans frere du Roy, & largement leur promeirent, ſi tant pouvoient faire que aulcun remede feuſt mis en ceſte choſe. Dont il s'enſuivit que par l'enhortement d'iceulx Conſeillers, le dict Duc d'Orleans & le Duc de Bourgongne couſins-germains, ſe tirerent devers le Roy, & le prierent que il leur vouluſt donner licence d'accepter icelle donation, & leur tranſporter tel droict qu'il y pouvoit avoir. A bref parler tant l'en timonnerent, que luy qui envis rien n'euſt refuſé à ſon frere, & auſſi conſeillé par aulcuns de ce faire, le va octroyer. Parquoy tantoſt & ſans delay ils eſcripvirent à ceulx de Florence que ils ſe departiſſent du ſiege, & ſe deportaſſent de plus guerroyer les Piſains. Pareillement ils eſcripvirent au Mareſchal que plus ne donnaſt confort ne ayde aux Florentins, ains aydaſt de toute ſa puiſſance à ceulx de Piſe qui à eulx s'eſtoyent donnez, & feiſt tant par force qu'il levaſt le ſiege.

Quand le Mareſchal entendit ceſte choſe il feut moult eſmerveillé, veu l'accord qu'ils avoyent agreé, & que luy-meſme avoit juré & promis de non aller à l'encontre. A laquelle choſe, comme preud'homme qu'il eſt,

pour mourir ne ſe voulut parjurer, ne aller contre ſon ſeellé. Si reſpondit que ce ne pouvoit-il pas faire ſauf ſon honneur. Si n'eſtoit pas legere choſe de forçoyer contre ſi grand puiſſance comme eſtoit celle des Florentins. Car moult y conviendroit grand foiſon de gens d'armes, dont mal eſtoit garny pour l'heure, & grande finance d'argent pour telle choſe entreprendre. Si conviendroit que par eſpecial à ces deux choſes pourveuſſent, s'ils vouloient la choſe encommencer, pour en venir à leur intention. De leurs lettres les Florentins ne teindrent compte, ny ne ſe deporterent de la guerre, ains procederent de plus en plus, nonobſtant que pluſieurs Capitaines & François ſe departiſſent du ſiege, & de l'ayde des Florentins, pour non encourir le mal-talent de nos dicts Seigneurs. Et à brief parler, tant continüerent la guerre, que plus ne ſe pouvoient les Piſains tenir, qui ſouvent envoyoient en France requerir ſecours; mais c'eſtoit parce que plus n'en pouvoient, & on les ſecouroit de lettres envoyer aux Florentins que ils ſe deportaſſent, ou ils encoureroient leur ire. Mais tout ce rien n'y valoit, ains s'en mocquoient, & diſoient que c'eſtoit jeu d'enfant d'octroyer & puis vouloir retollir, & que ainſi n'iroit

mie. Et n'eſtoit pas grand honneur à la maiſon de France telle variation, comme d'aller contre ce qui eſtoit promis & ſeellé.

Ainſi arguant, tant continüerent la guerre les Florentins, que ils veinrent à chef de leur empriſe, & par force preindrent la cité de Piſe, & entrerent dedans malgré les Piſains, nonobſtant que le Roy à l'inſtigation de nos dicts Seigneurs les euſt envoyez defier pour celle cauſe. Si pouvons dire & penſer qu'il en eſt aux Florentins de tenir ou non les convenances du ſuſdict traicté; puis que le Roy avoit revocqué l'accord faict avec eulx, & depuis ſont venus à leur intention. Ainſi & par ceſte maniere que j'ay racomptée au vray, qui que aultrement le vouldroit dire, fut commencé & terminé le faict de Piſe ſubjuguée par les Florentins.

CHAPITRE XII.

Comment Noſſeigneurs les Ducs d'Orleans & celuy de Bourgongne ſceurent mauvais gré au Mareſchal, pource qu'il n'avoit eſté en l'ayde des Piſains contre les Florentins.

De ceſte choſe ont ſceu mauvais gré nos dicts Seigneurs d'Orleans & de Bourgon-

gne au Mareſchal, & eulx & leurs adherans en ont parlé en le blaſmant. Et pource pluſieurs gens qui ne ſçavent point le faict au long, en parlent & ont parlé à l'adventure comme on faict de maintes choſes ſans ſçavoir la verité ne les cauſes de la choſe, & ont dict que par ſon deffault nos dicts Seigneurs ont perdu la Seigneurie de Piſe, qui ſeroit une belle choſe à avoir pour eulx. Mais vrayement ils veulent tourner à blaſme ce de quoy grand honneur luy appartient, & ſi aultrement euſt faict, reproche ſeroit à luy; car homme qui va contre ce que par deliberé ſens & bon loyal conſeil a une fois accordé, juré & promis, encourt reproche d'inconſtance & deffault de foy.

Ce que nos dicts Seigneurs en ont dict & faict, & le mauvais gré qu'ils luy en ont ſceu, je tiens fermement qu'il n'eſt venu de leur premier mouvement; mais d'aulcuns flateurs envieux d'entour d'eulx, comme aſſez de telles gens a en Cour communément, qui bien vouldroient trouver maniere s'ils pouvoient de deſadvancer la bonne fortune & proſperité du Mareſchal; mais ſi Dieu plaiſt à ce n'adviendront ja; car Dieu gardera ſon ſervant, & iceulx deſcherront en leur iniquité. Si pouvez veoir & noter vous qui ce

livre liſez en ce pas cy, ou oyez, que homme ne peult eſtre ſi parfaict, ne tant de bien faire & dire, qu'il puiſſe avoir la grace d'un chaſcun. Et tout ce vient par le vice d'envie qui court ſur la terre.

(*Le reſte de ce Chapitre ſe réduit à des réflexions contre l'envie.*)

CHAPITRE XIII.

Cy deviſe par exemples comment les bons ſont communément enviez.

(*Encore des réflexions inutiles.*)

CHAPITRE XIV.

Cy preuve par exemples que on ne doibt mie tousjours croire ne adjouſter foy en paroles & opinion du peuple.

(*Méme inutilité dans ce Chapitre.*)

CHAPITRE XV.

Cy dit comment le Mareſchal par la vaillance de ſon couraige entreprit d'aller prendre Alexandrie. Et des meſſaigers qu'il envoya pour ceſte cauſe au Roy de Cypre.

En l'an mille quatre cent ſept le bon Mareſchal, qui ne penſe à autre choſe fors

comment tousjours augmenter & accroiſtre le bien de la Chreſtienté, & l'honneur de Chevalerie, adviſant la grande pitié & honte aux Chreſtiens que les Sarraſins ſoyent Seigneurs & ſubjuguent les nobles terres d'oultre mer, qui deuſſent eſtre propres heritaiges des Chreſtiens, ſi mauvaiſtié & laſche couraige ne les deſtournoit de les aller conquerir, luy va venir une haulte empriſe au couraige. C'eſt à ſçavoir que faiſable choſe ſeroit & aſſez legere qui l'oſeroit entreprendre, & par bon moyen, que la cité d'Alexandrie, qui tant eſt noble & de grande renommée feuſt priſe & oſtée des mains des Sarraſins : laquelle choſe s'il advenoit ſeroit grand honneur aux conqueſteurs, & tres-grand profit à toute la Chreſtienté.

Si propoſa que en ceſte choſe mettroit corps, chevance & pouvoir, & une ſaiſon y employeroit, plus long temps ſi meſtier eſtoit. En ce temps eſtoit venu à Gennes un Ambaſſadeur de la part du Roy de Cypre, le tres-noble & reverend Meſſire Raymond de Leſture, Prieur de Thoulouze, & Commandeur de Cypre, homme de grand honneur, ſaige, preud'homme, & expert en toutes choſes. Si penſa le Mareſchal que il ſe deſcouvriroit à luy de ceſte choſe, tant pour

en oüir ſon bon advis, comme pource que il avoit hanté le pays & grand piece frequenté avec les Sarraſins en la dicte ville d'Alexandrie. Si le pourroit adviſer d'aucun bon point. Et comme le Mareſchal a de couſtume de ne rien entreprendre ſans premierement y appeler le nom de Dieu, & ſon ayde, alla un jour en pelerinaige à une devote Egliſe qui eſt à une lieüe de Gennes, que on appelle noſtre Dame la couronnée, & manda le Prieur de Thoulouze. Et apres la Meſſe qu'il feit dire à grande ſolemnité, luy deſcouvrit le dict ſecret & toute ſon intention de ceſte choſe, de laquelle le dict Prieur feut tres-joyeulx, & moult l'en reconforta. Et dit que ſans faillir par ce que il luy pouvoit eſtre advis eſtoit choſe tres-faiſable, & que luy meſme volontiers y ayderoit de ſon corps, de gens & de chevance ; car l'empriſe eſtoit agreable à Dieu, proffitable à la Chreſtienté, & tres-honnorable à qui s'y employeroit. Si fut de ceſte choſe encores plus reconforté le Mareſchal.

Et quand toute la maniere de ce faire eut bien adviſée & tout deliberé en ſon couraige, & adviſé ceulx qui propices & bons luy ſembloient pour deſcouvrir ceſte choſe, & envoyer en ambaſſade là où convenable luy ſembloit,

ſembloit, comme ſera dit cy apres, il les feit appeller, c'eſt à ſçavoir un tres-noble & notable Religieux de l'Ordre de Sainct Iean, appellé frere Iean de Vienne, & ſon Eſcuyer Iean de Ony cy deſſus nommé. Et leur dit toute ſon intention, & leur deviſa ce qu'il luy plaiſoit que ils feiſſent. Mais pour ce que memoire ne peult bonnement toutes choſes que les oreilles oyent ſi enclorre en ſoy que retenir les puiſſe, afin que rien n'oubliaſſent de leur commiſſion, leur bailla par bel memoire eſcripte la maniere que il vouloit que ils teinſſent. Laquelle dicte inſtruction & memoire, affin que rien je n'y adjouſte du mien, comme elle veint de luy, celle meſme par articles, comme elle m'a eſté baillée, ay incorporée & miſe cy endroit, comme il s'enſuit.

« C'eſt l'inſtruction de toutes les choſes que nous Iean le Maingre dict Boucicaut, Mareſchal de France, avons donné en commiſſion de pourſuivre par nous és lieux cy apres declarez, le ſeptieſme jour du mois d'Aouſt, en l'an de noſtre Seigneur mille quatre cent ſept, à vous noble Religieux frere Iean de Vienne, Commandeur de Belleville, & à vous Iean de Ony, nos treſfeaux & bien aimez.

Premierement voulons & vous enjoignons que ceſte choſe teniez ſecrete ſur toute choſe, par telle maniere que perſonne quelconque appercevoir ne le puiſſe, & à nul ſoit deſcouverte fors au Roy de Cypre vers qui vous envoyons, & à aulcun de ſon Conſeil. Pource que ſi apperceüe eſtoit, nous pourroit tourner à deſtourbier. Et que vous partis de nous, au plaiſir de Dieu, avec la charge que nous vous commettons & ordonnons, pour accomplir nos deſirs, comme ceux en qui ſpecialement nous nous fions, que mettiez toute diligence & peine de à vos pouvoirs l'accomplir, ſelon la forme & maniere de voſtre inſtruction. Et ſuppoſé que vous avons tres-bien informez des beſongnes ſelon noſtre volonté, leſquels ſçavons bien que voſtre bon ſens les aura tres-bien en memoire, & que les mettrez à effect tres-diligemment ſelon vos pouvoirs; neantmoings pour voſtre ſeureté, & affin que ayez plus parfaicte memoire de nous & de noſtre plaine intention, vous baillons par eſcript ce qu'il nous plaiſt eſtre par vous accomply au dict voyage.

Tout premierement vous en irez à Veniſe, & là prendrez voſtre paſſaige juſques à Rhodes. Si nous plaiſt bien que là puiſſiez demeurer de huict à neuf jours, ſi bon & expe-

dient vous ſemble, & viſiterez Monſeigneur le Grand Maiſtre de Rhodes, auquel nous recommanderez, & aux autres Seigneurs, & de nos nouvelles leur direz, l'eſtat de par deça, & que la cauſe de voſtre allée eſt pour aucunes beſongnes qui bien nous touchent, c'eſt à ſçavoir pour les joyaux du Roy de Cypre qu'il bailla en gaige aux Genevois au temps que nous feuſmes en Cypre, pour recompenſe de trente mille ducats de deſpens que les dicts Genevois avoyent faict en l'armée de Famagouſte, laquelle ville le Roy cuida uſurper & tollir aux dicts Genevois, & par la paix & accord que nous feiſmes la rendit, & s'obligea à la dicte ſomme de deniers pour nos frais. Et luy dictes la forme & la maniere que nous avons tenuë avec le Prieur de Thoulouze, & la ſomme de deniers que luy avons baillée pour rachepter les dicts joyaux au nom du Roy. Et en ceſt eſpace de temps vous pourvoyez de navire pour vous porter en Cypre, & ſi par advanture ne le trouvez; vous prierez de par nous le dict Monſeigneur le Grand Maiſtre qu'il luy plaiſe le vous faire avoir.

Eſtans partis de Rhodes, quand il plaira à Dieu que ſoyez en Cypre, tout droict vous en irez à l'hoſtel de Sainct Iean en Nicoſie, &

par le Lieutenant du Prieur de Thoulouze ſerez ſçavoir au Roy de Cypre voſtre venuë, & quand luy plaira que luy alliez faire la reverence. Et de luy oüye la reſponce, & venus en ſa preſence, nous recommanderez à ſa Seigneurie. & à Meſſeigneurs ſes freres, puis luy baillerez nos lettres de creance. Et quand ſon bon plaiſir ſera d'oüyr voſtre creance, priez-le de par nous que ce ſoit ſi ſecretement que nul fors que luy entendre le puiſſe, ne s'en donner de garde. Et vous meſmes ſoyez bien adviſez que ſi ſecretement ſoit que ne puiſſiez eſtre entendus.

Et tout premierement le prierez de par nous tres à certes que les choſes que luy aurez à declarer veüille bien tenir ſecretes, pour les perils qui s'en enſuivroient, & pour ſon propre honneur & exauſſement. Apres commencerez voſtre narration, en diſant que la bonne renommée qui en France & par tout le monde court desja de ſes grands bienfaicts, des belles envahies qu'il a par pluſieurs fois faictes ſur les Sarraſins, & chaſcun jour faict, en s'efforceant de les grever, en quoy comme il appert n'eſpargne corps, vie, ne avoir, par tres-grande diligence, le faict tenir aujourd'huy un des jeunes Princes du monde qui le plus bel commencement a, & qui plus faict à loüer.

Parquoy on eſpere que il veult & a deſir d'enſuivre en hault honneur & pris de Chevalerie ſes tres-nobles predeceſſeurs, qui tant acquirent de los en terre par les merites de leurs vertus, & des grandes guerres & nobles empriſes que ils feirent en leurs propres perſonnes contre les meſcreans, & ennemis de la foy de Ieſus Chriſt, qu'à toujours mais avec les vivans ſera memoire de leurs grands bontez & vaillance. Et pource nous qui deſirons de tout noſtre cœur l'honneur & exaucement de ſon noble Eſtat & Seigneurie : pour laquelle choſe vouldrions expoſer corps & avoir, par plus grande affection que pour Prince qui vive, apres la perſonne du Roy de France & de nos Seigneurs de ſon ſang, pour les dicts grands biens qui ſont dicts de ſon bel & bon gouvernement és terres voiſines, & en toute part deſirans d'eſtre cauſe que tousjours ſa belle jeuneſſe continuë de mieulx en mieulx, avons adviſé une haulte & noble empriſe digne de memoire à tousjours mais, & de ſouverain los pour luy, ſi Dieu par ſa grace la donnoit venir à bonne fin, ainſi que elle eſt bien faiſable, ſi à ce luy plaiſt entendre.

Et pour ceſte cauſe, c'eſt à ſçavoir pour luy annoncer la choſe que avons bien diſcutée

en nous meſmes avant que deliberée l'ayons, laquelle nous ſemble agreable à Dieu, & proffitable à toute Chreſtienté ſi Dieu la donne achever, vous avons envoyez devers ſa Royale Majeſté. Et adonc vous envoyez de par nous deſcouvrirez au dict Roy de Cypre tout le deſſein que pris avons ſur la priſe de la cité d'Alexandrie. Et tousjours bien luy notez & repliquez ſi meſtier eſt où il eſcherra, que pour ce que nous voyons ſa bonne volonté, voulons employer noſtre propre perſonne, & celle de nos parens, amis, & ſerviteurs, en ſa compaignée, avec noſtre chevance. Et que à ce faire nous meuvent quatre principales raiſons.

La premiere eſt, pour le pur amour de noſtre Seigneur, voulons nous employer à ſon ſervice, & le bien & exauſſement de Chreſtienté. La ſeconde pour acquerir merite à noſtre ame. La tierce, pour ce que nous vouldrions eſtre cauſe, comme dict eſt, que ſa force & ſa belle jeuneſſe s'employaſt à tout bien faire : parquoy los à tousjours luy en demeure. Et la quarte, pour la cauſe qui doibt eſmouvoir tout Chevalier & Gentilhomme que ſon corps inceſſamment employe en la pourſuite d'armes, pour acquerir honneur & renommée. Et apres ces choſes

dictes, pour mieulx animer & accroiſtre le deſir du dict Roy à entendre à ceſte choſe, luy monſtrerez par bonne maniere comment Dieu luy monſtre grand ſigne d'amour, quand il luy mect en main ſi haulte choſe, ſans grand couſt de ſa part, mais le plus aux depens & labeur d'autruy. Et que s'il le refuſoit, peur debvroit avoir que Dieu s'en courrouçaſt, & que auſſi jamais nul n'auroit fiance que de grand & hault couraige feuſt ne entreprenant ».

CHAPITRE XVI.

Encores de ce meſme, de l'inſtruction que le Mareſchal bailla à ſes Ambaſſadeurs de ce que dire debvoient au Roy de Cypre.

« Apres que vous aurez dict bien & bel ordonnément toutes ces choſes au dict Roy de Cypre, vous prendrez bien garde au changement de ſon viſaige, meſmement quand vous parlerez à luy; car par ce vous pourrez adviſer ſi la beſongne luy plairra, ou non, & par ce pourrez eſtre plus adviſez de parler. Et s'il vous demande comment ſe pourroit faire ceſte entrepriſe ſans qu'il feuſt ſceu, & où ſeroit priſe ſi grand finance

comme il y conviendroit. A ces deux choſes vous reſpondrez, en luy demonſtrant comment il pourroit faire ſon armée en ſon pays, tenant maniere que ce feuſt pour la guerre que il a au Souldan, & nous preſt au temps & au terme que luy meſme vous diroit. En telle maniere que quand nous luy ferions ſçavoir noſtre venuë montaſt ſur mer, ſe partiſt, & feiſt ſemblant de venir à Rhodes. Et adonc luy ſerions au devant à Chaſtel rouge, & là nous aſſemblerions, & partirions à tout noſtre oſt au nom de Dieu tout-puiſſant, & tiendrions noſtre chemin vers Alexandrie.

Et auſſi feroit bien au faict, que il trouvaſt maniere d'envoyer ſecretement un Cyprien ou un Armenien demeurer au dict lieu d'Alexandrie, par lequel il ſceuſt toutes nouvelles, & feiſt à croire à celuy meſme que ce ſeroit pour la guerre qu'il a au dict Souldan, & ceſte voye ſeroit bonne. Et quand à la miſe qu'il y conviendroit, luy direz que nous ſçavons bien que ſouſtenir ne pourroit ſi grands charges & deſpens que feirent ſes predeceſſeurs, par leſquels la dicte cité feut autrefois priſe, meſmes de noſtre aage; car trop a eſté du depuis le pays grevé. Et pour ce tout ainſi que le vou-

lons ayder de nos perſonnes & de gens, ſemblablement nous plaiſt le faire de noſtre chevance. Et affin que il voye & ſçaiche que ceſte choſe avons bien en tous les points adviſée, nous ſemble que pour ce faire telle quantité de gens d'armes ſuffiroit, toutesfois ſelon noſtre advis, lequel remettons tout en ſa bonne ordonnance & diſcretion.

Tout premierement mille hommes d'armes de bonne eſtoffe, mille varlets armez, mille arbaleſtriers, deux cent archers, deux cent chevaulx, ſans ceulx que nous prendrions par delà. Item de navire cinq grandes naves, deux galées, & deux galées huiſſieres, garnies de vivres pour ſix mois. Apres ces choſes dictes, vous luy pourrez dire la deſpenſe qu'il convient, laquelle n'eſt pas grande ſelon l'effect, & peult monter environ cent trente deux mille florins. Les deux galées & les deux dictes huiſſieres valent de naule pour mois cinq mille florins, qui monte pour quatre mois vingt mille florins. Les mille arbaleſtriers valent pour mois cinq mille florins. Les deux cent archers valent pour mois mille florins, qui monte pour quatre mois quatre mille francs. Les mille hommes d'armes, avec les mille varlets, & les deux cent chevaux, valent pour mois douze mille florins; ſont pour

quatre mois quarante huict mille florins. Item pour les vivres dix mille florins, & pour l'artillerie & autres habillemens neceſſaires dix mille florins. Somme pour toutes choſes cent trente deux mille francs. Laquelle finance conviendroit toute avoir en la ville de Gennes, qui feuſt preſte environ le mois de Decembre prochain venant, affin de faire les proviſions comme il appartiendroit, nonobſtant que toutes ne ſeroient mie priſes à Gennes, mais en pluſieurs lieux, affin que la choſe ne peuſt eſtre imaginée. Et conviendroit que la dicte armée partiſt de par deça environ le mois d'Avril.

De ceſte dicte finance que mettre hors conviendroit vouldrions de bon cœur payer noſtre part; mais veu & conſideré que ceſte choſe viendra tout à l'honneur & renommée du dict Roy, nous ſemble que bien eſt droict que à tout le moins en paye la moictié, qui ſeroit en ſomme ſoixante ſix mille florins. Et encores au cas qu'il ne pourroit fournir à ceſte dicte ſomme, payaſt ſoixante mille. Mais beſoing ſeroit que le plutoſt que faire ſe pourroit que on les euſt à Gennes: car le mieulx ſeroit toſt que tard. Et encores s'il n'avoit toute la dicte ſomme preſte à temps, que au beſoing on le ſupporteroit juſques à ce

qu'il feuſt retourné en ſon pays juſques à la ſomme d'environ dixhuict ou vingt mille florins : mais que faulte n'y euſt que lors on les trouvaſt preſts. Et ſur ce point dire au Roy comment Monſeigneur de Thoulouze, qui tant l'aime, & deſire loyaument le bien, l'honneur & exauſſement de ſa perſonne, loüe ceſte choſe plus que autre choſe du monde, auquel il pourroit envoyer fiablement la dicte finance ; & meſmement ſi le Roy ne l'avoit, le dict Monſeigneur de Toulouze en feroit finance au nom du Roy par deça, ayant de luy le commandement & puiſſance : car de ce faire pour l'authorité de luy eſt ſuffiſant, & de plus grande choſe, ſi meſtier eſtoit.

Ainſi & par ceſte forme direz au dict Roy de Cypre. Et s'il repliquoit que il euſt aucune doubte d'aucun de ſon Royaume, pourquoy pourroit eſtre peril pour luy à aller hors, reſpondre luy pourrez que il mene avec luy tous ceux de qui doubter ſe pourroit. Item, s'il diſoit qu'il ſçait bien que les Genevois ne l'aiment mie, ſi ſe douteroit de la quantité des Genevois qui viendroient en la dicte armée. Reſponce, que les gens d'armes, varlets & archers qui ſeroyent de France, ſeroyent tous à ſon commandement & obeiſſance, de ce ne feiſt nulle doubte. Et s'il advenoit que

le Roy feuſt bien d'accord de ceſte choſe, & que il vouluſt y mettre plus grande miſe du ſien, & plus grande quantité de gens d'armes & de navire qu'il n'eſt deviſé : dire luy pourrez que de tant que plus y mettroit, de tant prendroit-il plus en butin, & raiſon ſeroit : car qui plus y mettra, plus prendra. Par ceſte maniere direz toutes les choſes ſus eſcriptes au Roy de Cypre ; & du ſurplus que il eſcherra à dire, ſi meſtier eſt, nous en attendons à voſtre bonne diſcretion ; & tenons à faict & dict ce que vous en ferez ».

CHAPITRE XVII.

Cy deviſe la grande chere & belle reſponce que le Roy de Cypre feit aux Ambaſſadeurs du Mareſchal.

Tel que j'ay deviſé fut le Memoire de la commiſſion baillée du Mareſchal au Commandeur de Belleville, & à Iean de Ony, envoyez au Roy de Cypre, pour l'empriſe d'aller prendre Alexandrie. Leſquels deux Ambaſſadeurs ſe partirent de leur Seigneur, & à brief dire tant exploicterent de leur erre, que ils arriverent au dict pays de Cypre, où ils parfournirent bien & bel & ſaigement leur

ambaſſade, tout en la maniere que commis leur eſtoit. Si nous convient dire la reſponce que on leur fiſt.

Le Roy de Cypre ſi toſt qu'il ſceut la venuë des Ambaſſadeurs, tantoſt les envoya querir, & à tres-grand honneur & chere les receut. Et quand il eut aſſez demandé de l'eſtat & ſanté du Mareſchal, & de l'eſtre de Gennes, & qu'il les eut à certains jours oüy parler tout au long, reſpondit à joyeulſe chere en telle maniere, & par moult belles paroles. Comment il debvoit bien remercier Dieu qui ſi grand grace luy donnoit, que ſi noble & haulte entrepriſe luy eſtoit annoncée de ſi vaillant homme que eſtoit le Mareſchal, & que il appercevoit bien la grace, amour, & affection que il avoit à luy & à ſon advancement, & le deſir que il avoit que luy qui eſtoit jeune, & encores de petit ſens & vaillance, ſe peuſt advancer en pris & los, & que il y paroiſſoit bien, quand luy-meſme en perſonne, ſes amis & ſon avoir y vouloit employer. Si ne le pouvoit aſſez loüer ne remercier à la centieſme partie de ce grand benefice, ne jamais faire choſe qui y peuſt ſuffire. Et que moult avoit grand joye de ceſte choſe, laquelle eſtoit notable & de grande entrepriſe, & pour ce ne ſe

debvoit encommencer ſans grand advis & deliberation. Si penſeroit ſans ceſſer la voye & la maniere comment ſeroit le meilleur d'en faire, & toſt & en bref leur en rendroit ſi bonne reſponce, que ſon honneur y ſeroit, & que pour contents s'en tiendroient, & que ils feiſſent bonne chere, que tres-bien feuſſent venus, & que ſi rien leur failloit que ils priſſent le ſien comme le leur propre.

Adonc luy demanderent les Ambaſſadeurs ſi c'eſtoit ſon plaiſir que un de ſon Conſeil qui nommé eſtoit *Perrin le jeune*, que il moult aimoit, ſceuſt ceſte choſe. Car au cas que il luy plairroit, ils luy bailleroient unes lettres que le Mareſchal luy avoit eſcript de ceſte beſongne : car il ſçavoit que le Roy l'aimoit moult, & ſe fioit en luy. Si reſpondit qu'il luy plaiſoit tres-bien.

Les dictes lettres preſentées de la part du Mareſchal à iceluy, & la choſe deſcouverte, & tous les points monſtrez comme au Roy avoient faict, feit ſemblant que de ceſte beſongne euſt une merveilleuſe joye. Et ſur tout remercioit le Mareſchal de toute ſon affection de ce qu'il luy en avoit daigné eſcripre, & que il luy plaiſoit que il le ſceuſt. Si y tiendroit ſi bien la main, en monſtrant

au Roy que comment que il feuſt ne feuſt refuſant à ſi grand offre, que on s'en apperceveroit bien. Ne demeura gueres aprés que le Roy arraiſonna les dicts Ambaſſadeurs, & leur prit à compter l'achoiſon que il avoit eüe de faire guerre au Souldan, & que avant la guerre il ſouffroit ſes gens marchander, & aller & venir en ſa terre & pays paiſiblement, juſques à ce que Meſſire Raimond de Leſture, Prieur de Thoulouze, & Commandeur de Cypre, fut detenu en Alexandrie, & mené au Kaire. Pour laquelle detenuë & encombrier il eſcrivit au dict Souldan que il le vouluſt delivrer, & moult luy recommanda, deſquelles lettres ne feit nul compte, ne rien n'en feit. Parquoy, ce dict le Roy, quand je veis cela, conſiderant que j'avois faict autres fois aux ſiens de grandes courtoiſies, je fus moult indigné, & pourſuivis tant qu'il en feut hors moyennant vingt cinq mille ducats que il paya. Et aprés en deſpit de ce envoyay deffier le dict Souldan, qui peu de compte en teint. Si envoyay tantoſt une galée courir ſur le pays du dict Souldan, qui moult grand dommaige luy porta, & prit la plus belle nave que ils euſſent chargée de marchandiſes.

Et ainſi pays gaſtant, & prenant proyes,

alla ceſte galée courir contremont le fleuve du Nil bien quinze milles. Parquoy j'apperceus leur laſcheté, & depuis leur ay porté maint dommaige, dont je remercie noſtre Seigneur Dieu qui a voulu que j'aye eu achoiſon de leur faire guerre, & affin que je les priſe & doubte moins, m'a donné cauſe de les congnoiſtre avant que l'empriſe que annoncée m'avez me veint entre mains. Car je fais moins de compte d'eulx cent mille fois que devant ne faiſoye, & plus les eſſaye & moins les redoubte. Car des plus laſches & plus foibles, encores qu'ils ſoyent grand nombre, les trouve, tant que je veois bien que pour multitude de gens que ils ſoyent, on ne les doibt accomparer à un peu de bonnes gens. Si congnois bien que nonobſtant que ſoye pecheur, & non digne que Dieu m'aime, qu'il veult qu'en moy ſoit relevée & renouvellée la renommée de mes vaillans predeceſſeurs, qui ceſte meſme entrepriſe acheverent, auſquels de tout mon cœur je deſire reſſembler. Et Dieu m'en doint la grace. Car quant eſt du couſt & miſe je n'en fais compte, ne de quelconque autre peine.

CHAP. XVIII.

CHAPITRE XVIII.

Cy deviſe comment le Roy de Cypre s'excuſa vers les meſſaigers du Mareſchal de non aller ſur Alexandrie.

Sur ceſte forme & maniere parla au commencement de leur venuë le Roy de Cypre aux dicts Ambaſſadeurs du Mareſchal. Mais avant que gueres de jours paſſaſſent aprés, il ne ſe parforçoit pas moult de leur tenir compte de la dicte beſongne. Parquoy ils peurent bien appercevoir que autre conſeil l'avoit deſmeu, & que celuy Perrin deſſuſdict, à qui les lettres de par le Mareſchal avoient baillées, n'avoit pas bien tenu ce qu'il leur avoit promis. Si commencerent à ſolliciter le Roy que reſponſe abſoluë de ſon intention leur vouluſt bailler : car ja avoyent aſſez demeuré, & ainſi pluſieurs fois luy dirent, & luy aucunes fois leur faiſoit reſponſe, qui leur donnoit eſperance que il y vouluſt bien entendre. Mais il diſoit que il y convenoit grand regard, pour la choſe qui eſtoit moult peſante. Et autres fois faiſoit reſponſe aſſez froide, pour les doubtes que il y mettoit.

Toutesfois tant le ſolliciterent, que le

vingt quatrieſme jour d'Octobre, l'an deſſus dict, leur feit abſoluë reſponſe, qui fut telle. Il diſt que ſans faillir depuis leur venuë, n'avoit ceſſé de penſer à celle beſongne, comme à la choſe en ce monde à quoy il deſiroit plus entendre. Mais que moult luy eſtoit griefve, & de grand poids pouvoit bien eſtre, pour ſa petite congnoiſſance. Car ce qui ſeroit paradvanture leger à une aultre, & de briefve deliberation à un Saige, eſtoit un grand travail & obſcur penſement à luy pour ſon jeune aage, qui excuſoit ſon petit ſens. Et pour ce avoit conclu, nonobſtant que il ſçavoit bien que ſon tres-cher & eſpecial amy le Mareſchal l'avoit imaginé & penſé pour ſa tres-grande vaillance, & luy avoit annoncé loyaument pour ſon bien & advancement, que il n'y entendroit mie pour ceſte fois. Et que à ce le mouvoient trois principales raiſons. L'une eſtoit le tres-grand peril où il ſe mettroit de laiſſer ſon pays, veu & conſideré les Turcs qui luy ſont voiſins, qui ſont gens de grande puiſſance, qui pourroient tandis courir ſon pays, & par advanture l'en desheriter. Combien que de ce premier point ſe departiroit aſſez legerement. Mais quant au deuxieſme, que il doubteroit plus la guerre couverte que la guerre

ouverte. Car il ſçavoit bien que luy party de ſon pays, il y en avoit maints par advanture que on cuideroit qui feuſſent ſes meilleurs amis, leſquels ne ſe faindroient mie de luy tollir ſa Seigneurie, & ainſi pourroit perdre le ſeur pour le non ſeur.

La tierce raiſon eſtoit pour le doubte que il avoit des Genevois, qui de longtemps l'avoient ſi mal traicté, comme chaſcun pouvoit ſçavoir, & pis luy euſſent faict, ce ſçavoit-il bien, ſi ne feuſt ſon bon amy le Mareſchal qui les en avoit gardé. Et que ainſi ces trois principales raiſons, avec leurs dependances, c'eſt à ſçavoir le doubte du faict de guerre, dont nul ne peut ſçavoir la fin, fors Dieu, ne à qui la victoire en ſera, luy font ſembler la choſe trop perilleuſe & doubteuſe pour luy. Et veu meſmes que le Mareſchal ne ſeroit mie à Gennes, qui garder peuſt les dicts Genevois de luy porter dommaige. Et que ce n'eſtoit mie par faulte de couraige, ne laſcheté, ne de petit deſir de n'y vouloir entendre, mais ſeulement pour les ſuſdictes doubtes. Car feuſt le Mareſchal certain que la choſe ne luy partiroit du cœur jour de ſa vie, quoyque pour le preſent n'y entendiſt. Mais que au plaiſir de Dieu mettroit toute peine de diſpoſer tellement & de

longue main ſes beſongnes, qu'encores un temps viendroit qu'il y entendroit. Et que il prioit le dict Mareſchal, en qui il avoit fiance ſur tous les hommes du monde, que il ne vouluſt departir ſon cœur de ceſte choſe, ains luy pleuſt l'ayder à ſe preparer & ordonner, comme il le pouvoit bien faire. Si que eulx deux peuſſent encores uſer leurs vies enſemble au ſervice de noſtre Seigneur. Et que il luy pleuſt le reputer & tenir à fils. Car quant à luy il le tenoit pour pere, & par ſon bon conſeil ſe vouloit gouverner. Et pour concluſion, que il ſe reputoit tant tenu à luy de ce que tel ſoin avoit de ſon bien & advancement, & des grandes offres que il luy faiſoit, que jamais meriter, remercier, ne guerdonner aſſez ſuffiſamment ne le pourroit. Et à tant ſe teut le Roy, & les dicts Ambaſſadeurs prirent congé de luy, & au plus toſt que ils peurent s'en retournerent à Gennes vers le Mareſchal, & tout luy racompterent ce que trouvé avoyent.

CHAPITRE XIX.

Cy parle du faict de l'Egliſe, & comment le Mareſchal voulut empeſcher le Roy Lancelot que il n'allaſt prendre Rome.

En la maniere deſſus dicte le bon Mareſ-

chal a employé ſon aage & tout ſon temps en bien faire perſeveramment de mieulx en mieulx. De laquelle choſe n'eſt encores laſſé, ny ne ſera toute ſa vie, ſi comme on peult par raiſon penſer : car le Proverbe commun lequel eſt vray dit : *La bonne vie attraict la bonne fin.* Si ne pourroye racompter toutes les choſes belles & notables en faicts & dicts que il a faictes, & continuellement & par chaſcun jour & heure faict & ſont par luy terminées : car tant en y a que c'eſt un abyſme. Si me paſſe ſeulement de dire groſſement & en general ſes principales empriſes, & les advantures qui luy adviennent, & où il ſe treuve ; afin de continuer mon propos, qui eſt de monſtrer ſa grande vaillance, pour ce que ce peult eſtre un exemple à tout noble Chevaleureux qui oüir le pourra, d'eſtre bon en faicts & en mœurs. Si ay racompté cy-deſſus comment entre les autres bons deſirs & nobles faicts que il avoit en volonté, eſtoit ſon intention & eſt par grande affection de travailler à la paix de ſaincte Egliſe. Lequel deſir nulle heure ne depart de ſon bon couraige, comme il le monſtre par effect, comme celuy qui ne ceſſe à ſon pouvoir, & tousjours a faict. Mais la faulſe convoitiſe attiſée & emflambée par l'ennemy d'enfer és

cœurs d'aucuns Prelats de l'Egliſe, aveuglez par deteſtable & mauvaiſe detraction, & par male ambition & deſordonnée avarice, ne ſouffre, quelque peine que le dict bon Mareſchal & les autres bons y mettent, terminer ſi toſt la choſe, ne tirer à bon effect. (*Nous ſupprimons ici une page d'exclamations ridicules contre les ambitieux*).

Mais à venir à noſtre propos de monſtrer comment le bon preud'homme, dont nous parlons, c'eſt à ſçavoir le Mareſchal, met tousjours toute peine à tirer à fin d'union; pource que toutes choſes ne ſe peuvent dire enſemble, comme dict eſt, adveint comme aſſez de gens le ſçavent, que noſtre Pape d'Avignon & celuy eſleu de Rome, (tant y avoit travaillé le bon Mareſchal, & pluſieurs autres bons Seigneurs,) feurent tous deux d'accord ou feignirent eſtre, (car feintiſe voirement eſtoit ce, comme il y a paru,) de ceder. Si avoit chaſcun d'eulx promis que pour mettre l'Egliſe de Dieu en paix il cederoit, à condition que l'autre le vouluſt ſemblablement faire. Mais les faulx hypocrites, (tels ſe peuvent-ils par l'effect de leurs œuvres appeller,) s'entre entendoient bien. Car ceſte malicieuſe voye ont faict à ſçavoir entre eulx, pour ſe excuſer chaſcun

ſur ſon compaignon, diſant : *mais que il cede, je cederay*. Et ſemblablement reſpond l'autre. Et ainſi eſt la fable du Ricochet. Car ils ont plus cher avoir ce morceau eulx deux, que un tiers y ſoit mis, & eulx depoſez. Mais c'eſt le morceau qui les eſtranglera. Dieu advance l'œuvre.

Et ainſi par ceſte voye paſſent & diſſimulent le temps, & font muſer en vain aprés eulx & leurs fallacieuſes reſponſes tous les Princes du monde. Et debvoit lors que le dict accord fut pris le Pape de la Lune (a), dict d'Avignon, aller en un chaſtel appellé Portovenere, qui ſied au bout de la riviere de Gennes, & celuy de Rome (b) debvoit aller en la ville de Lucques, qui eſt à une petite journée du dict chaſtel de Portovenere. Et là debvoient ordonner un certain lieu, auquel s'aſſembleroient pour renoncer au Papat, preſente l'aſſemblée des Cardinaulx & du Concile general, à ce que eſlection d'un ſeul Paſteur feuſt faicte par la voye du Sainct Eſprit, comme Dieu l'a ordonné.

Pour concluſion de ceſte choſe, tant feu-

(a) Pierre de Luna Anti-Pape, connu ſous le nom de Benoît XIII.

(b) Gregoire XII, Vénitien, connu ſous le nom d'Ange Corrare, & élu Pape ſous condition en 1406.

rent timonnez du Mareſchal & des autres bons, qui tendoient & tendent au bien de paix, tous les deux, que excuſer bonnement ne ſe peurent que ils n'allaſſent és dicts lieux ordonnez. Mais leur venuë peu profita. Car à le faire brief, la concluſion feut telle, que la difficulté du lieu trouver où s'aſſembler debvoient feut ſi grande, que ils n'en peurent eſtre d'accord. Et quand l'un vouloit une choſe, l'autre le contrediſoit, & eſliſoit une autre voye, laquelle ſemblablement l'autre deſnioit. Si s'entendoient bien les faulx damnez. Car il n'eſt pas doubte que entre eulx avoyent faict ceſte faulſe conſpiration, pour abuſer le monde par telles fallaces, & ainſi feirent ſemblant de non pouvoir accorder. Et dire les cauſes de leurs frivoles excuſes, ſeroit long procés ſans neceſſité. Mais à dire en bref vrayement; tout ainſi que un diable eſt plus malicieux que l'autre, & s'entredeçoivent, nonobſtant qu'ils ſoyent compaignons, noſtre Pape de la Lune ſceut tenir telle voye & maniere, que de ce deſaccord bailla tout le tort à celuy de Rome, au dire de tous, tant d'un coſté que d'autre. Pour laquelle cauſe les Cardinaux de Rome le laiſſerent, & s'en allerent malgré luy en la cité de Piſe, & tant que il ne demeura

en toute Italie Seigneur ne terre qui le favoriſaſt.

Parquoy quand il veid ce, envoya requerir au Roy Lancelot de Naples que il le ſecouruſt, laquelle choſe volontiers accorda; en intention d'uſurper & tirer à ſoy par celuy moyen & voye la cité de Rome & tout le patrimoine, comme il feit aprés, comme il ſera dict. Si promeit le dict Lancelot que il luy aideroit de tout ſon pouvoir par tout & contre tous. Dont pour ceſte cauſe tant s'orgueillit le dict Pape de Rome, que du tout fut obſtiné en ſon propos de non condeſcendre à la volonté d'un Concile general. Si alla tant ceſte ſuſdicte alliance de Lancelot avec l'Antipape de Rome, que ils traicterent entre eulx par leurs meſſaigers, que par certains moyens, comme dict ſera, Lancelot prendroit la Seigneurie de Rome, par telle condition que quand il l'auroit, luy-meſme à ſi grande puiſſance que nul ne luy oſeroit contredire, l'iroit querir à Lucques & l'emmeneroit. Et ainſi feut deliberée ceſte choſe.

CHAPITRE XX.

De ce meſme, & comment Paul Urſin Romain meit le Roy Lancelot à Rome par argent qu'il receut.

Les nouvelles de la ſuſdicte empriſe, comment le Roy Lancelot debvoit favoriſer & ſecourir le Pape de Rome, & comment ſon intention eſtoit de ſe parforcer de prendre la cité de Rome, veindrent aux oreilles du Mareſchal. De laquelle choſe feut durement irrité. Car bien luy ſembla que ce pourroit eſtre grand empeſchement & empirement de traicté de paix au faict de l'Egliſe. Et auſſi moult luy peſa que la cité de Rome, qui doibt eſtre & eſt le droict patrimoine de l'Egliſe, deuſt par telle tyrannie eſtre ravie & uſurpée. Et par eſpecial d'un ſi mauvais Chreſtien comme il eſt, & ennemy du Roy de France, & ſi grand adverſaire du Roy Louys, couſin-germain du dict Roy de France. Si ſceut comment le dict Roy Lancelot alloit ja à toute ſa puiſſance par mer & par terre, pour y mettre le ſiege. Si feut moult en grande penſée de trouver aulcune voye que ceſte choſe feuſt empeſchée.

Et quand il eut deliberé de ce qui eſtoit

le meilleur à faire, il appella un de ſes Gentilshommes que il ſçavoit vaillant, ſaige, bon & diligent, nommé Iean de Ony, duquel eſt parlé autrefois en ce livre. Si luy dit en ceſte maniere. Vous vous en irez de tire à Rome, & parlerez à Paul Urſin, auquel me recommanderez, & de par moy luy direz, que luy qui eſt comme le chef & principal de Rome, & qui l'a en gouvernement, veüille monſtrer par effect à ce grand beſoing la loyauté, preud'hommie & vaillance qui touſjours a eſté en luy, & en ſes nobles & anciens devanciers, ſi que de toute ſa puiſſance & force il monſtre la feauté & bon amour que il porte, comme il eſt tenu à la cité de Rome. En telle maniere que il ne veüille ſouffrir que elle ſoit ainſi contre droict & raiſon baillée, ne ſoufferte en mains eſtrangeres, & en Seigneurie de nouvel Tyran. Laquelle choſe s'il advenoit ſeroit tres-grandement à l'empirement de l'honneur de la cité & des Romains. Et que s'ils ont eſté & ſont grands & de noble couraige, deſpriſans ſervitude plus que gens du monde, à ceſte fois le veüillent monſtrer. Et que de ce je le prie tant comme je puis, & le fais certain & luy promects que s'il ſe tient hardiment, & s'il ſe deffend par grand vigueur

contre le dict Lancelot, ſi y aura grand honneur à tousjourſmais, & que je le ſecoureray à tout grand puiſſance ſans nulle faulte dedans quinze jours.

Iean de Ony à tout ceſte comiſſion s'en alla batant à Rome, & avec luy par le commandement du Mareſchal un autre Eſcuyer bon & appert, nommé *le Bourt de Larca.* Si feit ſa legation à Paul Urſin bien & ſaigement, tout en la forme & maniere que enjoint luy eſtoit. Et oüyes les paroles, à dire en brief ce que Paul Urſin en feit, il monſtra ſemblant que moult eſtoit liez de ce que le Mareſchal luy mandoit, en diſant qu'il l'en remercioit de bon cœur. Et que par faulte de couraige, & de mettre toute peine, diligence, corps, avoir, & vie, ne demeureroit mie que Lancelot ne trouvaſt grande reſiſtance. Et que à Rome y avoit aſſez vivres pour cinq mois, & puiſſance pour ſouffrir tant que ils feuſſent ſecourus. Si mettroit grand ſoin que ils ſe teinſſent forts contre le ſiege. De ainſi faire & tenir loyaument le jura & promeit Paul Urſin à Iean de Ony, & que ſans faulte deffendroit la cité hardiment juſques au dict terme, & tousjours à ſon pouvoir, attendant le dict ſecours. Et pour mieulx monſtrer au Mareſchal la voye

que il debvoit tenir, luy-meſme figura de ſa propre main la cité de Rome ſur un peu de papier, & la cité d'Oſtie qui là prés ſied, & la maniere & place où l'on pourroit combatre par mer le navire du Roy Lancelot. Auſſi deviſa l'ayde que il feroit au Mareſchal, bailla enſeigne comment on le congnoiſtroit, & dict la maniere comment Lancelot pourroit eſtre deſconfit par terre.

Toutes ces choſes certifia à tenir le deſloyal Paul Urſin, qui oncques rien n'en teint. Car deux jours aprés que le dict Iean de Ony partit d'avec luy, il meit luy-meſme le Roy Lancelot dedans Rome, moyennant vingt-ſix mille florins que il receut, & deux chaſteaux. Et Iean de Ony, qui en piece n'euſt penſé ceſte mauvaiſtié, s'en retourna devers le Mareſchal. Toutesfois il laiſſa ſon compaignon à Rome, c'eſt à ſçavoir le ſuſdict Bourt de Larca, pour faire ſçavoir toutes nouvelles au Mareſchal, & pour tousjours ſolliciter Paul Urſin des ſuſdictes choſes. Mais en s'en retournant trouva la venuë du Roy Lancelot plus advancée que luy ny le Mareſchal ne penſoient. Car ja eſtoit le dict Roy à toute ſa puiſſance par terre & par mer au ſiege devant la cité d'Oſtie, qui ſied à la rive du Tibre prés de Rome. Et avoit en ſa

compaignée par terre environ de huict à neuf mille chevaux, & deux cens hommes à pied. Et par mer avoit en navire ſept galées ſubtiles, & deux groſſes galées huiſſieres, & bien ſoixante dix barques chargées d'habillemens de guerre & de victuailles.

Ces choſes veües & ſceües, le dict Iean de Ony, qui veid le beſoing de toſt haſter la choſe, exploicta tant ſon erre, que en quatre jours feut de Rome à Portovenere. Auquel lieu trouva le Mareſchal, qui aprés le rapport ne muſa mie, ains meit telle diligence en la beſongne, que le quatrieſme jour d'aprés il appreſta toute ſon armée, tant de gens d'armes, comme de naves, d'arbaleſtriers, de vivres, & de toutes choſes à ce neceſſaires. Et celuy jour monta en galée. Si avoit en ſa compaignée huict galées & trois brigantins, les mieux armées & fournies de gens d'armes & d'arbaleſtriers que on peut veoir. Deſquelles dictes galées avoit faict Capitaines ceulx de qui les noms s'enſuivent. Luy-meſme feut le Capitaine de la premiere nave. Dom Iames de Prades de la ſeconde. Iean de Lune, nepveu du Pape, de la tierce. Meſſire Girard de Cervillon, & le Mareſchal du Pape, de la quatrieſme. De la cinquieſme Frere Raimond de Leſture, Prieur de Thou-

louze. De la ſixieſme le Seigneur de la Fayette. De la ſeptieſme Meſſire Robert de Milly. Et de la huictieſme Iean de Ony. Si eſtoyent en ceſte compaignée entre les autres nobles & renommez gens, ceulx dont les noms cy enſuivent, Meſſire Guillaume Muillon, Meſſire Lucas de Fliſco, Meſſire Gilles de Pruilly, Meſſire Beraut du Lac, Guillaume & Hugues de Tholigny, le Sire de Montpeſat, Robert de Fenis, Capitaine de l'un des brigantins, Gilet de Grigny, Chabrulé de Ony, nepveu du ſuſdict Iean de Ony, & pluſieurs autres, qui long ſeroit à dire.

A tout ceſte belle compaignée ſe partit le Mareſchal. Mais comme Dieu le voulut pour ſon mieulx, tantoſt ſe leva un vent contraire, & un oraige ſi tres-grand, que nullement ne pouvoit aller avant, dont tout vif enrageoit. Et contre le vent par droicte force alla juſques devant Moutron : mais pour neant. Car la tempeſte s'enforcea ſi tres-grande que il luy conveint tourner arriere. Et dura ceſt oraige par trois jours. De laquelle choſe tant eſtoit dolent le Mareſchal que plus ne pouvoit.

Et ainſi en attendant tousjours que la tourmente ceſſaſt, pour le grand deſir qu'il avoit de parfournir ſon empriſe, ne ſouf-

froit que nul de ſes gens iſſiſſent hors du navire, juſques à tant que le ſuſdict Bourt de Larca, que le dict Iean de Ony avoit laiſſé à Rome, comme dict eſt devant, arriva, qui venu eſtoit à grand haſte, & par maints perils. Lequel dict les nouvelles comment Lancelot avoit eſté par Paul Urſin mis à Rome, comme dict avons devant. Laquelle choſe moult peſa au Mareſchal. Mais tous ceulx qui avec luy eſtoyent regracierent noſtre Seigneur de l'oraige & tourmente qui les avoit empeſchez d'aller plus avant. Car ſans faillir ſi juſques là feuſſent allez, tous euſſent eſté trahis, morts & peris. Mais Dieu, qui tousjours defend les ſiens, garda adonc ſon ſervant le bon Mareſchal, qui demeura dolent & courroucé de ce qui advenu eſtoit. Mais ne defaillit mie pourtant en luy l'ardente volonté de tousjours travailler au bien & paix de Saincte Egliſe.

Ains puiſqu'il avoit failly à une de ſes voyes, pour venir où il tendoit, c'eſt à ſçavoir d'empeſcher celuy de Rome que il ne feuſt favoriſé par la puiſſance de Lancelot, comme dict eſt, il priſt à penſer que il cercheroit voye & maniere de tant faire par toutes les parties d'Italie qui au dict Pape de Rome obeiſſoient, que ils feuſſent advertis &

& congneuſſent les grands maulx & inconveniens qui à cauſe de l'erreur du dict Pape de Rome, & auſſi de celuy d'Avignon, & par leur obſtination, advenoit en la Chreſtienté. Et à ce tant ſe peina, que il leur ouvrit les yeux de verité en ceſte cauſe. C'eſt à ſçavoir que bon ſeroit que un ſeul Paſteur feuſt eſleu par ſaincte voye, & ces deux maudits depoſez. Et ſemblablement feit tant par ſes ſaiges & bonnes manieres, avec l'ayde de Dieu, vers tous les Roys, & les terres & pays qui au dict Pape de Rome obeiſſoient, comme en Angleterre, Alemaigne, & ailleurs, & pareillement de celuy d'Avignon, comme France, Arragon, Eſpaigne, & autre part, que tous les Princes de la Chreſtienté, & chaſcune puiſſance de pays mettroit peine à tendre à l'union, & que plus nul de ces deux ne ſeroit favoriſé ny ſouſtenu en ſon erreur.

Et ainſi par long travail, non mie tout en un jour, mais en l'eſpace de plus de trois ans, (car trop y a à faire de ramener infinies opinions, & diverſes faveurs à une ſeule,) a tant faict par ſon ſaige pourchas, que il eſt venu à ce que il tendoit. C'eſt que tous les Princes de la Chreſtienté qui leur obeiſſoient, & toutes les terres & pays ſont aujourd'huy

d'accord, & meſmement le Roy Lancelot, (qui ſouloit favoriſer celuy de Rome, comme dict eſt,) que tous deux cedent, & un vray Pape ſoit eſleu. Et chaſcun endroict ſoy y travaille. Et au cas qu'ils y ſoient contredisans, & ne aillent à la journée, qui pour ceſte cauſe eſt priſé à certain jour au mois d'Avril, en ceſt an mille quatre cens huict, en la cité de Piſe, où le Concile general doibt eſtre aſſemblé, & eulx-meſmes y ſont appellez, & ja de toutes parts y vont Prelats, & Ambaſſadeurs de tous les Princes & pays, (en laquelle choſe France a grand honneur, le Roy & les Princes d'icelle, avec la noble Univerſité de l'eſtude de Paris, qui grand peine & par longtemps y a mis,) ils ſeront delaiſſez ſeuls comme heretiques damnez, mauvais & deteſtables, de tous leurs Cardinaux, de tous les Princes, & de toute gent, & leur ſera oſtée toute puiſſance, & punis s'ils peuvent eſtre tenus, & un nouvel eſleu par le ſainct College, ſans contraincte, en maniere deüe, par la voye du Sainct Eſprit.

Laquelle choſe Dieu par ſa ſaincte miſericorde, veüille terminer briefvement, au bien & paix de toute la Chreſtienté, comme meſtier eſt. Car il n'eſt nul doubte que à

cauſe de ce Schiſme ſont venus par l'ire de Dieu les maux qui depuis ſont venus au monde moult merveilleux. Et en ceſt eſtat, & ſoubs la forme que en brief je deviſe, eſt à ceſtuy jour dixieſme de Mars, mille quatre cens huict, le faict de l'Egliſe; environ lequel jour doibvent partir pour aller au dict Concile les Envoyez du Roy de France, c'eſt à ſçavoir le Patriarche d'Alexandrie, & autres notables Prelats, & nobles Clercs de la dicte Univerſité de Paris, & mainte gent d'authorité. Si en lairray à tant, & diray des autres bien faicts du vaillant Chevalier en qui prenons noſtre matiere.

CHAPITRE XXI.

Cy deviſe comment le Mareſchal en venant par mer de Gennes en Provence, combatit quatre galées de Mores, où grande foiſon en y eut d'occis.

Le bon champion de Ieſus-Chriſt, c'eſt à ſçavoir le Mareſchal, qui eſt de cœur, de volonté & de faict le vray perſecuteur des meſcreans, eut volonté d'aller en Provence veoir ſa belle & bonne femme, & viſiter ſa terre. Si ſe partit de Gennes le vingtieſme

jour de Septembre, en l'an mille quatre cent huict, & monta ſur la galée de la garde de Gennes. Et ainſi comme il alloit par mer, oüit nouvelles que quatre galées de Mores eſtoyent en ſon chemin. De ceſte choſe demanda advis aux vaillans hommes qui avec luy eſtoient, & que il leur ſembloit qu'eſtoit bon à faire. Et ils reſpondirent que il eſtoit preſque nuict, & que ils conſeilloient que il demeuraſt ceſte nuict à Porto Morice, & que il envoyaſt tout coyment ſçavoir où ils eſtoyent, & que le lendemain feiſt ce que bon luy ſembleroit : mais que ils le prioient que ſa perſonne deſcendit à terre, pour eviter tous perils; car trop grand meſchef adviendroit s'il avoit mal ne encombrier, dont Dieu deffendre le vouluſt. De tout ce que dict avoient les creut le dict Mareſchal, excepté de deſcendre, & de ce ne les voulut eſcouter. Delà ne ſe bougea. Si eut environ minuict nouvelles que iceulx Sarraſins eſtoyent en ſon chemin ancrez au pluſprés d'un chaſtel nommé Roquebrune, ne ſemblant faiſoient de s'en aller. Oüyes ces nouvelles, quoy que chaſcun feiſt la choſe moult perilleuſe & doubteuſe, pour ce que grand foiſon eſtoyent, le Mareſchal dit que pour ces Mores ne laiſſeroit ſon chemin : & ſe tourna vers ſes gens & comme

en ſouſriant leur dit : *On y apperra de ce que vous ſçaurez faire ; voicy bien à beſongner. Mais és fortes beſongnes acquiert-on le grand honneur.* Adonc pour leur aller courir ſus priſt à faire ſes ordonnances. Cinquante arbaleſtriers priſt ſur ſa galée, & ordonna par la dicte galée les lieux où il vouloit que ſes gens combatiſſent.

Premierement coſte luy pour combattre en pouppe, feurent les principaux ceulx de qui les noms icy s'enſuivent, Meſſire Choleton, le Seigneur de Montpeſat, Guillaume de Tholoigny, Pierre Caſtagne, Meſſire Thomas Panſan, Genevois, & pluſieurs autres Gentilshommes. Et pour combatre en proüe feit mettre Iean de Ony, Macé de Rochebaron, le baſtard de Varanes, le baſtard d'Auberons, & pluſieurs autres. Et au long de la galée ordonna Louys de Milly, accompaigné de pluſieurs autres. Le matin ſe meit en ſon chemin au nom de Dieu le Mareſchal, & droict ſur l'heure de Veſpres arriva au lieu où les dicts Mores avoient repoſé, mais partis s'en eſtoyent, & allez ancrer devant le port de Villefranche. Si teint vers là ſon chemin au plutoſt que il peut, tant que trouver les veint, comme une heure devant ſoleil couchant. Et adonc par grand ſigne de hardieſſe,

faiſant toute monſtre de fier aſſault, courut à eulx, qui attendre ne l'oſerent. Et tant feurent effroyez, que ils coupperent à grand haſte les cables, & laiſſerent les autres. Et de tout leur pouvoir ſe meirent à fuir. Là feurent huez, en criant apres, & tant feurent pourſuivis que on les attaignit devant la ville de Nice apres ſoleil couchant. Si feurent durement envahis. Et là feut faict de moult belles armes, & moult s'y eſprouva bien chaſcun endroict ſoy.

Mais pource que long ſeroit à dire les faicts que chaſcun y feit, vous dis-je que l'œuvre loüe le Maiſtre. Car de tel randon y feurent heurtez les dicts Sarraſins, qu'en la propre place où acconſuivis feurent mourut de eulx de quatre vingt à cent, que la mer jecta le lendemain à terre. Et iceulx taſchoient de fuir, mais de ſi pres eſtoyent requis qu'eſpace n'en avoient, & non pourtant ſe mettoient à deffence par grande vigueur, & aux noſtres fort lançoient. Et ainſi toute nuict dura entre eulx l'eſcarmouche, où le traict fut ſi grand, que de la galée du Mareſchal feurent tirées ſept groſſes caſſes de viretons. Et le lendemain, ainſi tousjours eſcarmouchant allerent juſques devant le chaſtel de Briganſon, auquel lieu le Mareſchal veid la

nuict. Et les Sarrasins se retirerent en une Isle qui est devant le dict chastel, & à la minuict se partirent secretement, & teindrent leur chemin en Barbarie. Mais des leurs y perdirent plus de quatre cent hommes que morts que affolez, comme rapporterent les Chrestiens qu'ils avoient pris, lesquels leur estoyent eschappez en la dicte Isle.

Et des gens du Mareschal que morts que blessez y en eut dixneuf: mais moult estoyent lassez, & à bon droict, car cessé n'avoient de combattre ou escarmoucher une nuict & un jour. Si teint son chemin le Mareschal, & veint trouver le Roy Louys (a) à Toulon, qui moult grand chere & honneur luy feit, loüant Dieu de la belle adventure qui advenuë luy estoit. Et quand assez eurent esté ensemble, & devisé de leurs affaires & advantures, le Mareschal prit congé, & vers sa femme alla, qui à la plus grande liesse que son cœur pouvoit avoir le receut au chastel de Marargues, en plorant de joye.

(a) Louis II du nom, Duc d'Anjou, Comte de Provence, & Roi titulaire de Naples & de Sicile.

CHAPITRE XXII.

Cy deviſe comment Meſſire Gabriel Marie, Baſtard du Duc de Milan, cuida uſurper au Roy la Seigneurie de Gennes, & comment il eut la teſte couppée.

Dict vous ay cy devant comment Meſſire Gabriel, baſtard du premier Duc de Milan, vendit la cité de Piſe aux Florentins, & comment le Mareſchal à toutes ſes beſongnes luy avoit eſté amy, voire ſi amy luy avoit eſté, que par maintes fois luy avoit ſauvé la vie, & gardé de faim, & de maints autres encombriers. C'eſt choſe vraye. Mais iceluy Gabriel mauvais & deſloyal, comme il y parut, luy en cuida rendre ſi petit guerdon, comme de ſe parforcer de uſurper au Roy & ſouſtraire la Seigneurie de Gennes comme par moy vous ſera deviſé. Il eſt vray que quand iceluy Meſſire Gabriel euſt faicte la dicte vendition de Piſe, il alla demeurer avec le jeune Duc de Milan & le Comte de Pavie ſes freres, qui benignement le receurent. Et à brief dire, quoy que ils le traictaſſent amiablement comme frere, il ſe porta ſi mal vers eulx, que il attira tant de gens vers ſoy, par ſes tromperies, que il oſa faire la guerre à ſes dicts freres.

Et de faict ſe bouta en une forte place de Milan, que on dit la citadelle, & la teint par force, en cuidant pouvoir forçoyer contre eulx. Mais ſa preſomption le deceut ; car il conveint au dernier que par neceſſité de vivres & par force famine il ſe rendiſt. Laquelle choſe feut ſaufve ſa vie. Et le Duc de Milan pour celuy meffaict le bannit à certain terme, & le conſina à aller demeurer en la cité d'Aſt, qui eſt au Duc d'Orleans. Laquelle choſe jura & promeit. Mais de ce ſerment ſe parjura, & feit tout le contraire. Car il s'en alla au pays de Lombardie devers Facin Kan, qui eſt un grand tyran, & meneur de compaignées de gens d'armes, ennemy de Dieu, & de nature humaine; car tous maulx, occiſions & dommaiges ſont & ont eſté par long temps par luy faicts & executez.

Ce Facin Kan eſt ennemy du Roy de France, & tres-grand adverſaire du Duc de Milan, & du Comte de Pavie ſon frere. Et ſe teint le dict Gabriel en une cité que Facin avoit uſurpée, laquelle ſe nomme Alexandrie de la paille, l'eſpace d'un an, en portant de tout ſon pouvoir mal & dommaige à ſes dicts freres. En ces entrefaictes ne luy ſuffit pas ceſte ſeule mauvaiſtié, ains luy & ſon deſloyal com-

paignon le dict Facin Kan vont machiner grande mauvaiſtié, ſi à chef l'euſſent peu mectre. Mais Dieu de ſa grace ne le voulut conſentir. Ce feut que ils propoſerent d'oſter au Roy la Seigneurie de Gennes, y occire tous les François, & l'attribuer à eulx, ou au moins, ſi tout ce faire ne pouvoient, mettre la ville à ſac, qui eſt à dire la courir & piller, & eulx en aller à tout la proye.

Ceſte choſe deliberée entre eulx, feirent tant que aucuns Guibelins feurent de leur accord. Si eſtoit telle leur intention què le dict Gabriel, qui tousjours avoit trouvé amitié & courtoiſie au Mareſchal, viendroit à Gennes devers luy, & demanderoit marque ſur les Florentins pour aulcun reſte de deniers que encores luy debvoient à cauſe de la vendition de Piſe, & par celle voye, tandis que à Gennes ſeroit, pourroit adviſer la maniere de mettre à fin cette entrepriſe. Ceſte choſe deliberée, manda au Mareſchal que il luy pleuſt que devers luy veinſt; laquelle choſe il octroya volontiers. Mais non pourtant Gabriel, avant qu'il y veinſt envoya demander au dict Mareſchal un ſaufconduict, pource qu'il avoit demeuré avec Facin Kan, ennemy du Roy & des Geneyois. Et il luy donna,

mais non pourtant pour faire dommaige en nulle maniere à luy ou à la dicte Seigneurie de Gennes. Et ainſi y veint Meſſire Gabriel, & le Mareſchal luy donna la marque que il demandoit, & le traictoit auſſi amiablement pour l'amour de ſon feu pere, comme ſi ce feuſt ſon frere. Et à ſes depens y feut environ ſix mois, en monſtrant ſigne de pourſuivre la dicte marque, mais à autre choſe penſoit ; car c'eſtoit pour tousjours adviſer ſon point, pour à ſon pouvoir parfournir ſa trahiſon. Mais la ſaige prevoyance du Mareſchal ne luy ſouffroit avoir opportunité, ny eſpace.

Toutesfois pour entrer en ſon faict, avoit ja demandé au dict Mareſchal congé de paſſer huict cent chevaux par la ville & rivaige de Gennes, leſquels il vouloit mener de Toſcane en Lombardie, pour certain ſien affaire ; comme il diſoit. Lequel congé il luy avoit donné. Mais Dieu qui ja par tant de fois a gardé de mal & d'encombrier ſon ſervant le Mareſchal, ne voulut que plus feuſt ceſte mauvaiſtié celée, laquelle feut par eſtrange maniere, deſcouverte en telle maniere. En celuy temps le Mareſchal faiſoit tenir le ſiege devant un chaſtel que on nomme Cromolin, que tenoit contre le Roy & la Seigneurie de

Gennes un mauvais rebelle nommé Thomas Maleſpine, qui eſtoit de l'entrepriſe de Gabriel & de Facin Kan. Adveint une fois entre les autres, comme Dieu le voulut que un autre Genevois qui eſtoit dehors au ſiege, priſt fort à debatre avec celuy Thomas qui ſur le mur du chaſtel eſtoit, en diſant, que mal luy viendroit d'eſtre ainſi rebelle au Roy & à ſa Seigneurie, & que mieulx feroit de ſe rendre, & donner obeiſſance, comme raiſon eſtoit.

A brief dire, groſſes paroles eurent entre eulx, & s'entredirent de grandes vilenies, tant que le dict Genevois dit à celuy Thomas que il luy verroit coupper la teſte ſur la place de Gennes. Adonc l'ire extreſme & le deſpit que le dict Thomas euſt, le feit eſſargir de paroles, ſelon la vanité de ſon couraige. Si reſpondit, & je te promets que avant que il ſoit gueres de jours tu me verras aller par entre les changes de Gennes. La parole que ceſtuy dict feut moult peſée des oyans, qui tantoſt penſerent que jamais ceſtuy-cy n'auroit la hardieſſe de ſe tant tenir, s'il n'avoit & eſperance d'aucun. Si feut tantoſt tenu ſuſpect le dict Gabriel, à cauſe de Facin Kan. Mais pour en ſçavoir la certaineté, feut par ſecret Conſeil ordonné une certaine quan-

tité de bons hommes d'armes, loyaux au Roy & à la Seigneurie, qui feurent envoyez ſur les montaignes environ Gennes, pour prendre garde ſi nul meſſaige ne pourroit aller ne venir de Gabriel à Facin Kan.

Dont il adveint un jour, comme ils eſtoyent là en eſpie, que ils veirent venir un compaignon à cheval. Tantoſt coururent ſur luy à tout dagues & eſpées nües, diſans traiſtre tu es mort; car nous voyons bien à la deviſe que tu portes que tu es à ce faulx traiſtre Gabriel, qui eſt amy du Mareſchal que nous hayons ſur tous. Car par luy ſommes bannis de Gennes, ſi compareras le maltalent que nous avons à luy. Adonc celuy qui cuida que ils deiſſent vray, & que ils feuſſent des bannis de la ville, haineux du Mareſchal, leur dict que pour Dieu ne le tuaſſent pas, & que puiſque ennemis du dict Mareſchal eſtoyent, telle choſe leur annonceroit, que s'ils en vouloient eſtre participans, ils ſeroient tous riches.

Adonc iceulx faiſant ſemblant que bien leur pleuſt ceſte choſe, luy tirerent de bouche toute l'entrepriſe, & comment il portoit lettre à Facin Kan de par Gabriel, que il avoit entre les ſemelles de ſes ſouliers. Lors iceulx faiſans accroire que ils le meneroient

ſauvement avec eulx, le menerent à Gennes. Dont il ſe trouva esbahy, & ſecretement fut examiné, & tantoſt recogneut toute la choſe. Si feut pris Meſſire Gabriel, qui garde ne s'en donnoit, au Palais de la ville, auquel habite le Mareſchal, où s'eſtoit allé esbatre, pour adviſer le lieu, afin de mieulx parfournir ſa trahiſon.

Et à tant feut mené, que de ſa propre bouche recogneut tout le faict. Et comment à certain jour Facin Kan debvoit venir à tout deux mille chevaux & trois mille hommes de pied devant les portes de Gennes, & crier vive partie Gibeline. Que adonc quand les gens du Mareſchal & les Genevois ſortiroient dehors contre luy, Meſſire Gabriel à tout ſes huit cent cent chevaulx debvoit faire ſemblant de ſaillir en leur ayde, & avec eulx contre le dict Facin. Mais il tiendroit la porte ouverte, pour donner lieu au dict Facin d'entrer dedans. Et que au cas que les Gibelins de Gennes ſe feuſſent voulu rebeller, ils euſſent eſté avec eulx ſi forts que tous les gens du Roy euſſent tué. Et au cas qu'ils ne ſe rebellaſſent, que au moins courroient-ils la ville & la pilleroient, puis s'en iroient. Si eut apres cette confeſſion Meſſire Gabriel la teſte trenchée, comme il l'avoit bien deſſervy (26).

MÉMOIRES
OU
LIVRE DES FAITS
DU BON MESSIRE
JEAN LE MAINGRE,
DIT
BOUCICAUT,
MARÉCHAL DE FRANCE.
QUATRIEME PARTIE.

Cy commence la quatrieſme & derniere Partie de ce livre, laquelle parle des vertus, bonnes mœurs, & conditions qui ſont au Mareſchal, & de la maniere de ſon vivre.

CHAPITRE PREMIER.

Deviſe le premier Chapitre de la façon de ſon corps.

Or ay dit & racompté, Dieu ſoit loüé, les faicts dignes de memoire juſques à aujourd'huy accomplis & tirez à chef par Meſſire Boucicaut, Mareſchal de France, de qui

procede ceſte Hiſtoire, & comme on me les a baillez par memoires les ay mis par ordre au mieulx que j'ay ſceu, & non mie ſi bien comme la matiere le requiert. Car à ce mon entendement n'eſt ſuffiſant. Si n'en dirons plus à preſent, & irons à ſes mœurs & conditions.

(*Ici le Panégyriſte prend la place de l'Hiſtorien, comme on le verra aiſément à la ſeule inſpection du titre des Chapitres, dont nous avons jugé à propos de conſerver l'énoncé, en nous impoſant la loi d'en extraire fidèlement le très-petit nombre de faits & anecdotes conſignés dans cette dernière partie de l'ouvrage; qui n'eſt qu'une longue ſuite de réflexions morales, appuyées ſur les exemples des Héros Grecs & Romains.*)

CHAPITRE II.

Cy dict de la devotion que le Mareſchal a vers Dieu en œuvres de Charité.

. . . . . .

Moult volontiers auſſi ayde à ſecourir Convents & Egliſes, & faict reparations de Chappelles & lieux d'oraiſons. Si comme il appert en maints lieux, & meſmement à Sainct Innocent à Paris, auquel lieu par l'argent qu'il

qu'il a donné ſont faicts les beaux charniers qui ſont autour du cimetiere vers la drapperie.

CHAPITRE III.

La reigle que le Mareſchal tient au ſervice de Dieu.

CHAPITRE IV.

Comment le Mareſchal ſe garde de treſpaſſer la loy de Dieu & ſes Commandemens, meſmement en faict de guerre, & de la meſure que il y tient.

CHAPITRE V.

Comment le Mareſchal eſt hardy & ſeur en ſes ſaiges entrepriſes.

CHAPITRE VI.

Comment le Mareſchal eſt ſans convoitiſe, & large du ſien.

Oncques en ſa vie n'achepta ne acquiſt Seigneurie, terre, ne heritaige, & meſmement de ce qu'il a de ſon patrimoine peu de compte en tient.

Ainſi ce bon Mareſchal dont nous parlons, qui vrayement tout ainſi que les an-

ciens appelloient les ſaiges Philoſophes *Chevaliers de Sapience*, ſe peult bien appeller *Philoſophe d'armes*. . . . . .

CHAPITRE VII.

Comment la vertu de continence & de chaſteté eſt au Mareſchal.

. . . . . .

Et vrayement Dieu a commis tout tel Gouverneur à Gennes comme il y convenoit. Car comme par delà ils ſoyent moult jalouſe gent, ny n'ont deſir que on leur aille deſbaucher leurs femmes, de ceſtuy leur eſt bien advenu. Car plus de ſemblant n'en faict que ſi de pierre eſtoit, nonobſtant que les Dames y ſoyent bien parées & bien attiffées, & que moult de belles en y ait. Et ſemblablement veult que ſes gens s'y gouvernent, & ſi plainte luy en eſtoit venuë d'aulcun, mieulx luy vauldroit n'y eſtre oncques entré. Car avec ce que il faict pour le bien de vertu, outre ce il veult garder l'amitié des Genevois, que il congnoiſt en leurs mœurs & couſtumes. Si ne veult que ils ayent cauſe de eulx tenir mal contents de luy, ne des ſiens, pas ſeulement meſmes au regarder.

De laquelle choſe j'ay oüy dire à un de ſes

Gentilshommes que une fois entre les autres le Mareſchal chevauchoit par la ville de Gennes, ſi y avoit une des Dames de la ville qui au Soleil peignoit ſon chef, qui moult eſtoit blond & bel, comme par delà en ſont communément curieuſes. Si adveint que un des Eſcuyers, qui chevauchoit devant luy, la veid par une feneſtre, & va dire, *O que voilà beau chef !* Et quand il fut paſſé oultre, encores retourna pour regarder la Dame. Et adonc le Mareſchal, qui le veid ainſi retourner, va dire : *C'eſt aſſez faict.* (a)

. . . . . .

CHAPITRE VIII.

Comment le Mareſchal ſuit la reigle de Iuſtice.

. . . . . .

A Gennes court une telle generale parole entre grands & petits, quoyque ils ayent à faire enſemble : *Fay moy raiſon de toy meſme, ou Monſeigneur me la fera.*

. . . . . .

(a) L'Hiſtorien moderne de Boucicaut, racontant cette anecdote, met dans la bouche du Maréchal cette belle réponſe : « C'eſt trop de liberté ; il ne faut pas » qu'on voye partir d'un Officier du Gouverneur de » Gennes le moindre regard laſcif ».

CHAPITRE IX.

Comment avec ce que le Mareſchal eſt Iuſticier, il eſt piteux & miſericordieux Et preuve par exemples que ainſi doibt eſtre tout vaillant homme.

. . . . . .

Qu'il ſoit vray que pitié & miſericorde ſoyent en luy, bien l'a monſtré n'a pas grandement, que il luy veint à congnoiſſance que pluſieurs de ſes ſerviteurs, c'eſt à ſçavoir de ceulx qui avoyent le gouvernement de ſa deſpence le deſroboient, & avoient deſrobé bien de quatre à cinq mille francs, l'un plus, l'autre moings. Si feit tant qu'il en ſceut la verité, non mie par gehenne, ne par force, mais par faire prendre garde par bonnes gens que pouvoit monter chaſque jour ſa deſpence, à le prendre au large. Si fut trouvée clairement la mauvaiſtié. Mais le bon Seigneur ne voulut que aultrement en feuſſent punis, ains leur feiſt bailler de l'argent tres-largement à chaſcun ſelon le temps que ils l'avoient ſervy, & courtoiſement leur donna congé. Et pour ce que ils diſoient que on pourroit avoir aulcun mauvais ſoupçon ſur eulx, pour ce que ils eſtoyent congediez de ſon ſervice, il voulut que bonnes lettres euſ-

ſent que ils eſtoyent en ſa bonne grace, & que de ſon bon gré ſe partoient tant que il les remandaſt.

. . . . . .

CHAPITRE X.

De la belle éloquence que le Mareſchal a.

CHAPITRE XI.

De l'ordonnance de vivre du Mareſchal.

. . . . . .

Il ſe leve par chaſcun jour couſtumierement moult matin. Et ce faict-il, affin que il puiſſe employer la plus grande partie de la matinée au ſervice de Dieu, avant que l'heure vienne que il doibt vacquer aux autres beſongnes mondaines que il a à faire. Si ſe tient en œuvre d'oraiſon environ trois heures. Aprés ce il va au Conſeil, qui dure juſques à heure de diſner. Aprés ſon diſner, qui eſt aſſez brief, & en public, (car nulle fois ne mange que d'un mets de viande, ny ne ſçait que l'on luy doibt apporter à manger, ne jamais mange ſaulſe d'eſpice, ne autre, fors verjus & ſel, ny n'eſt ſervy en argent, ny en or,) il donne audience à toutes manieres de gens qui veulent parler à luy, & luy faire aucune requeſte. Si n'y

a mie petite preſſe ſouvent advient, mais ſi grande, que toute la ſale en eſt plaine, que d'eſtrangers, que de ceulx qui nouvelles luy apportent de divers pays, & d'uns & d'autres. Et à chaſcun il parle gracieuſement, & rend reſponces ſi benignes & ſi raiſonnables que tous s'en tiennent contents ſelon leurs demandes, & tous expedie l'un aprés l'autre. Et toſt & brief les delivre, ſans leur faire longuement en la ville en long ſejour deſpenſer le leur. Aprés il ſe retire, & adonc faict eſcrire lettres, où il les veult envoyer, & ordonne à ſes gens ce qu'il veult qu'il ſoit faict. Puis va à Veſpres, s'il n'a autre trop grande occupation. Aprés Veſpres derechef il beſongne un petit, ou parle à ceulx qui ont à parler à luy, juſques à l'heure que il ſe retire. Et adonc acheve ce qu'il a à dire de ſon ſervice, & puis va coucher.

. . . . . .

CHAPITRE XII.

Cy conclud comment homme où tant y a de vertus doibt bien eſtre honnoré.

CHAPITRE XIII.

Cy dict en parlant au Mareſchal, que pourtant ne ſe veüille fier en fortune, qui toſt ſe change, & donne exemples.

CHAPITRE XIV.

La fin du livre où la perſonne qui l'a faict s'excuſe vers le Mareſchal de ce que il l'a faict ſans ſon ſceu & commandement, & non ſi bien mis par eſcript que il appartiendroit.

Or eſt temps que je tire à fin la matiere de mon livre, nonobſtant que dire encores aſſez ſe pourroit. Mais pource que l'entendement de l'homme ſe travaille aulcunes fois de moult oüir, tant ſoyent les choſes bonnes, icy concluëray mon dire, delaiſſant à parler de luy au temps qu'il eſt encores en la droicte fleur de ſon aage, dont j'eſpere que ſes biensfaicts ne fauldront mie à tant, ains croy que tousjours iront croiſſans de mieulx en mieulx. Car tout ainſi que on veoid que l'un vice attire l'autre, pareillement croiſſent & multiplie les vertus. Donc comme nous ſoyons tous mortels, s'il advient que mort ou autre encombrier me defende à plus eſcrire & adjouſter à mon livre ce que le dict Mareſchal fera doreſnavant, je ſupplie tous ſaiges Eſcrivains que aucun d'eulx veüille parfaire le ſurplus, juſques à ſa fin, que Dieu bonne luy octroye.

Si prie & requiers humblement aux nobles, & notables perſonnes par l'ordonnance deſquels il a eſté faict, que ils me veüillent pardonner ſi ſuffiſamment que la haulte matiere le requiert ne l'ay ſceu traicter, ne mettre en ordre. Car vrayement il n'a mie tenu à faulte de bonne volonté, mais à non plus ſçavoir. Si leur plaiſe corriger les defaults, & avoir agreable mon labeur tel comme il eſt. Et auſſi je ſupplie tres-humblement le bon Chevalier de qui il eſt faict, que s'il advient que en ſon vivant il vienne entre ſes mains, ou en oye parler, que pareillement me veüille pardonner, ſi ſi ſuffiſamment que il appartient n'y ay enregiſtré & mis ſes nobles faicts & dignes mœurs, ne mauvais gré ne me veüille ſçavoir, ſi j'ay eu hardieſſe d'entreprendre à parler de luy, & de ſa vie, ſans en avoir auparavant congé de luy & licence, & ſans ſon ſceu. Car j'ay receu la charge & commiſſion de ce faire volontiers, & à bonne intention, pour ce que la belle matiere dont il traicte, pourra à tousjourſmais eſtre cauſe de bon exemple à ceulx qui deſirent hault attaindre, & qui mirer s'y voudront. Si ne luy debvra pas deſplaire d'avoir le payement de ce qu'il a bien deſſervy, c'eſt à ſçavoir los & renom-

mée à tousjourſmais au monde par les merites de ſes biensfaicts. Car il ne deſplaiſoit pas jadis aux vaillans preux, que memoires authentiques & perpetuels feuſſent faicts de leurs bontez. . . . . .

CHAPITRE XV.

Exemples des vaillans hommes treſpaſſez qui ſceurent bon gré à ceulx qui avoyent eſcript & enregiſtré leurs geſtes, & leurs vaillants faicts.

Fin des Mémoires de Jean le Maingre, dit Boucicaut.

OBSERVATIONS
SUR LES MÉMOIRES
DE JEAN LE MAINGRE,
DIT
BOUCICAUT.

(1) JEAN le Maingre, Maréchal de Boucicaut, père de celui dont nous donnons les Mémoires, fut ſurnommé *le Brave*. Il facilita par ſa rare prudence la concluſion du traité de Brétigni, qu'il ſigna en qualité de Plénipotentiaire, le Dimanche huitième jour du mois de May de l'année 1360. Par ce traité la liberté fut rendue au Roi Jean, que les Anglois avoient fait priſonnier à la funeſte bataille de Poitiers. (Note des Ed.)

(2) « Charles VI n'avoit que douze ans lorſqu'il ſuccéda au Roi Charles V dit *le Sage*, ſon père. La querelle des Princes, frères du feu Roi, n'empêcha point le Sacre du jeune Roi. Il fut conduit à Reims par l'élite de ſes troupes, commandées par Olivier de Cliſſon, qui venoit de recevoir l'épée de Connétable, en exécution des dernières volontés de Charles V. Les Princes & les grands Sei-

gneurs du Royaume firent ce voyage avec des trains magnifiques, & Boucicaut y parut avec l'éclat qu'ajoutoit à ſa bonne mine, la faveur du nouveau Monarque. Le feſtin Royal, qui termina la cérémonie, eut cela de remarquable, que le Connétable, le grand Echanſon & les autres grands Officiers de la Couronne y firent les fonctions de leurs charges, montés ſur des chevaux de prix richement harnachés ». (Hiſt. mod. de Bouci. *in*-12. 1697. pag. 9.)

(3) Nos Mémoires racontant d'une manière trop peu détaillée cette guerre de Flandres, qui remplit trois campagnes conſécutives, nous croyons devoir inſérer ici le récit de l'Hiſtoire moderne.

« L'hyver qui étoit proche lorſque l'armée fut miſe ſur pied, ne pût ralentir l'ardeur de Charles, il ſe rendit vers la fin d'Octobre dans la ville d'Arras, où ſes troupes avoient eu ordre de s'aſſembler, & il en partit pour la Flandre, après les fêtes de la Touſſaints. Il paſſa par Lille & fut camper à quelques lieues de la Lis. Le Comte de Flandre prit ſon quartier à l'Abbaye de Marquette; & ſachant de quelle importance il luy étoit de s'aſſurer des ponts de Comines

& de Varneton ſur la Lis, les fit attaquer par l'élitte des Flamans fideles. Ils furent emportés avec beaucoup de vigueur, & regagnés quelques heures après, par les milices de Courtray. Cette derniere action qui fut fort chaude, fit connoître au Roi qu'il avoit à faire à des opiniâtres qui ſe deffendroient bien. Ce fut pour cela qu'il renvoya le gros bagage de ſon armée, & qu'il fit défenſe aux ſoldats de s'écarter. Il commanda enſuite le Connétable & les deux Mareſchaux de France de Sancere & Blainville, avec deux mille hommes d'armes pour gagner ces ponts. Comme on étoit ſûr que cette occaſion alloit être ſanglante, & qu'il y auroit de l'honneur à acquerir, la plûpart de la jeune Nobleſſe de l'armée voulut s'y trouver. Boucicaut ſe préſenta des premiers, mais comme il n'avoit pas encore été armé Chevalier, il ſe jetta aux pieds du Duc de Bourbon qui lui donna l'épée.

L'on marcha fiérement aux ennemis, & on les attaqua avec vigueur. Comme ils ſe deffendirent de même, & qu'ils avoient rompu les premieres arches du pont, du côté de l'armée Françoiſe, l'attaque dura juſqu'à la nuit ſans aucun avantage.

Soixante jeunes Seigneurs dont les prin-

cipaux étoient *Sampi*, *Laval*, *Boucicaut*, *Rohan*, *Rieux & Rochefort*, indignés de ce que des milices les arrêtoient ſi long-temps, ſe jetterent pendant la nuit à cheval dans la riviere, & la paſſerent à la nage. Arrivés à l'autre bord, ils formerent un eſcadron pour couvrir le paſſage des archers commandés par le Maréchal de Sancere, qui perſuadé que les ennemis n'avoient rien ſçu de cet heureux ſuccès, mit des troupes en embuſcade dans un marais planté d'arbres, où l'infanterie avoit de l'eau juſqu'à mi-jambe. Le Capitaine *du Bois* qui commandoit pour les révoltés au pont de Comines, averti de cette embuſcade par ſes coureurs, vint y chercher les François à la pointe du jour. Il les y attaqua, mais avec tant de malheur pour lui, qu'il y perdit la vie, & que ſes gens furent défaits, & pourſuivis juſques au pont par les vainqueurs, qui les chaſſerent après un carnage affreux.

Ce malheur ne rebuta pas les Flamans; ils formerent un corps de neuf mille hommes, & vinrent charger les François commandés par Sampi, à qui Sa Majeſté avoit donné ordre de faire réparer ce pont & de le conſerver. Les troupes que commandoit ce Seigneur étant bien moins nombreuſes que celles des

rebelles il les auroit chaſſées, ſi le Connétable ne fut accouru au ſecours avec de la cavalerie qui pouſſa les attaquans juſques aux portes de leurs villes.

Les François demeurés maîtres du pont, paſſerent la riviere, & allerent ſe camper entre Courtray & Roſebeque. Philippes Artevelle, braſſeur de bierre, Général des Gantois, les y vint trouver à la tête d'une groſſe armée toute fiére de ſes victoires précédentes. Il eut l'inſolence d'envoyer un cartel de défi à Sa Majeſté, & de lui préſenter la bataille. On ne la refuſa pas; elle fut ſanglante: les rebelles ſe battirent avec une opiniâtreté ſurprenante, ils eurent même dabord quelques avantages, qu'on ne leur laiſſa pas longtemps: enfin ils furent enfoncés de toutes parts, on en tua vingt-cinq mille ſur le champ de bataille; car je ne parle point de ceux que Charles Sire d'Albret & Enguérant Sire de Couci que le Roi avoit mis à leurs trouſſes avec quatre cent hommes d'armes, tuerent dans la fuite. Artevelle fut trouvé parmi les morts, prêt à expirer. Sa Majeſté le fit pendre en punition de ſon crime.

Boucicaut fut un de ceux qui ſe diſtinguerent le plus dans cette action celébre. Au plus fort de la mêlée, il voulut decharger un coup

de hache d'armes ſur un rebelle d'une taille de géant. Cet ennemi croyant le jeune guerrier indigne de ſa colere, ſe contenta de lui faire tomber ſa hache d'armes, & de le railler avec inſolence ſur ſa jeuneſſe. Boucicaut outré de ce mepris mit l'épée à la main, en perça ce grand corps, & le jetta ſur le carreau.

Sans entrer dans le détail de mille prodiges de valeur qui ſe firent dans cette occaſion, il me ſuffit de dire que Charles VI qui avoit fait dans cette bataille tout ce qu'on devoit attendre, non d'un Prince de quatorze ans, mais d'un très-grand Capitaine, reprit peu de jours après la route de Paris, & laiſſa la garde de la frontiere au Connétable, avec l'élite de ſes troupes : Boucicaut bien loin d'imiter preſque toute la Nobleſſe qui retournoit à la Cour paſſer l'hiver dans les plaiſirs de la ſaiſon, reſta à l'armée, où il ne fut pas inutile.

La victoire de Roſebeque, reveilla la jalouſie de Richard Roi d'Angleterre, & lui fit écouter favorablement les rebelles de Flandres, qu'il avoit juſqu'alors mepriſés; il fit embarquer l'armée qu'il avoit ſur pied, & en donna le commandement au Duc de Gloceſter ſon oncle, qui prit terre à Calais, où il fit debarquer ſes troupes.

La nouvelle de cette arrivée obligea le Connétable de paſſer tout l'hiver à Teroüenne, tant pour obſerver les nouveaux venus, que pour arrêter les rebelles. Comme il étoit beaucoup plus foible qu'eux, il ne put les empêcher de faire quelques conquêtes, & de mettre le ſiege devant Ypres.

Charles VI qui n'étoit pas d'humeur à voir perdre cette ville, ſe remit en campagne à la tête d'une puiſſante armée; les aſſiégeans n'oſerent l'attendre, ils decamperent au plutôt, & s'enfermerent dans Bourbourg. Charles les y aſſiégea, & alloit les y forcer, lorſque Jean de Montfort Duc de Bretagne, fit conſentir le Roi à un traité, par lequel Bourbourg lui fut rendu, avec des conditions avantageuſes pour lui, & aſſez honnorables pour les aſſiégés.

La troiſieme campagne ne fut pas moins glorieuſe au Roi. Il finit la guerre, & força les Gantois & les autres Flamans d'obeir à leur nouveau Comte». (Hiſt. Mod. de B. p. 10 & ſuiv.)

(4) Nos anciens Hiſtoriens employent ſouvent le nom de Sarraſins pour déſigner les peuples qui étoient ſoit Idolâtres, ſoit Mahométans. Les peuples de la Pruſſe, & de la Lithuanie,

thuanie, que l'Ordre Teutonique avoient pour ennemis, vivoient encore dans les ténèbres du Paganiſme, & c'eſt-là ce que l'Auteur inconnu des Mémoires de Boucicaut, déſigne ici, en les appellant Sarraſins. (Note des Editeurs.)

(5) Comme nos Mémoires ne diſent rien du mariage du Comte de Nevers, dont les fêtes rappellèrent Boucicaut en France, nous ſuppléerons à leur ſilence « Boucicaut quitta la Pruſſe au commencement de l'hyver, pour revenir en France prendre part à la joie qu'y cauſoit le mariage de Jean Comte de Nevers, fils aîné du Duc de Bourgogne avec Margueritte de Baviere, fille aînée d'Albret Comte de Hainaut. La ville de Cambray fut choiſie pour la cérémonie du mariage que Sa Majeſté honora de ſa préſence. On y fit des tournois qui durerent pluſieurs jours, & le Roi bien que fort jeune voulut y courre la lance contre Colard d'Epinoy, Chevalier des plus renommés de ce tems & qui joignoit à une taille des plus avantageuſes beaucoup de force, d'adreſſe & de valeur. » (Hiſt. Mod. de B. p. 17.)

(6) « Pierre de Courtenay, Anglois d'An-

gleterre, lequel eſtoit des plus prochains du Roi d'Angleterre en ſervice, & auquel il ſe fioit moult, vint en France, voulant faire armes contre le Seigneur de la Trimouille, en luy requerant qu'il vouluſt accomplir ce qu'il requeroit. Et le Conſeil du Roy reſpondit, que telles manieres de faire n'eſtoient à ſouffrir, ne point honneſtes, vu qu'il n'y avoit point de matiere. Et le Seigneur de la Trimouille reſpondit qu'il le combattroit, & qu'il y avoit aſſez cauſe, vu qu'il eſtoit François & Courtenay Anglois. Et fut journée aſſignée à la couture Sainct Martin. Il y avoit des Aſtronomiens à Paris, leſquels vindrent dire au Seigneur de la Trimouille qu'il combattiſt hardiment, & que au jour aſſigné il feroit trés-beau temps, & qu'il vaincroit ſon adverſaire. Au jour aſſigné, ils apparurent en la préſence du Roy, & des Seigneurs, & faiſoit un temps très pluvieux. Et quand ils furent tous preſts de beſogner, & de faire armes, le Roy les fit prendre, & deffendre qu'ils ne combattiſſent point. Et ainſi ſe departirent. Ledit Anglois s'en partit de Paris, & le fit le Roy deffrayer, & donner du ſien bien & honneſtement. Et s'en vint devers le Comte de Sainct Paul, qui avoit eſpouſé la ſœur du Roy d'Angleterre, & ſe vantoit

qu'en la Cour du Roy, il n'avoit trouvé François qui l'euſt ozé combattre. Un Gentilhomme Seigneur de Clary eſtoit préſent, qui luy reſpondit, que s'il le vouloit, il le combattroit le lendemain, ou quand il luy plairoit. Et eſtoit homme de petite ſtature, mais de grand courage. Et en fut l'Anglois content, & jour aſſigné au lendemain, & comparurent le François & l'Anglois au champ, & combattirent bien & vaillamment. Et finalement l'Anglois fut bleſſé, & cheut à terre, & fut deſconfit, & y eut le Seigneur de Clary grand honneur. La choſe venüe à la connoiſſance du Duc de Bourgongne, il en fut trés-mal content, & diſoit que ledit de Clary avoit merité de mourir, & qu'on luy couppaſt la teſte, pour ce que ſans le congé du Roy il avoit fait armes, & combattu ledit Anglois. Et il reſpondit que ce pouvoit avoir lieu entre gens d'un party : mais un François pouvoit combattre un Anglois ſon ennemy mortel, en tous les lieux qu'il le trouvoit. Toutesfois ledit de Clary craignant le courroux & mal-talent du Duc de Bourgongne, ſe abſenta, & en divers lieux ſe latita, & muſſa. Et à la fin, le Roy luy pardonna l'offenſe qu'il luy avoit peu faire,

en faiſant armes contre ſon congé. » (Hiſt. de Charles VI par Juv. des Urſ. in-fol. 1653. p. 53.)

(7) Le Duc de Berry, oncle du Roi, fut accuſé d'avoir fait manquer ce projet de deſcente en Angleterre, pour le ſuccès de laquelle, on avoit préparé neuf cens navires *garnis de vivres, & huit mille chevaliers & écuyers, & gens de trait & gros varlets ſans nombre.....* « Le Duc de Berry aprés l'entrepriſe faillie de paſſer en Angleterre, & par ſa faute, comme on diſoit, feignit de vouloir tant faire qu'on paſſaſt. Et diſoit en ſoy excuſant, qu'il ne pouvoit pluſtoſt venir. Et eſtoient les excuſations apparemment vaines & frivoles. Et de faict, vint juſques à l'Eſcluſe, où le Roy eſtoit. Mais le temps n'eſtoit pas bien diſpoſé. Car ſur mer eſtoient merveilleuſes tempeſtes. Et ſi eſtoient les gens de guerre tellement ſeparés en divers lieux, qu'il eſtoit tout apparent qu'il n'eſtoit pas poſſible de paſſer, & les manieres que tenoit le Duc de Berry, n'eſtoient que mocqueries & deriſions. Et eſtoit-on trés-mal content, & en diſoit-on pluſieurs meſchantes paroles. Et furent tous les navires peris par la tempeſte de la mer, ou gagnés par les

Anglois. Et y avoit vaiſſeaux pleins de vivres & de vins, juſques à deux mille tonneaux, leſquels furent gagnés par les Anglois. Et fut contraint le Roy s'en retourner à Paris ». (Juvenal des Urſins, idem 58.)

(8) En ce temps y eut grande guerre entre le Roy d'Eſpagne & le Roy de Portugal, lequel eſtoit fort allié des Anglois, & l'année de devant, le Roy d'Eſpagne avec dix mille combatans, étoit entré au Royaume de Portugal, & y faiſoit forte & aſpre guerre, & vint devant Lisbonne une groſſe ville de Portugal. Le Roy de Portugal aſſembla gens de toutes parts, & ſi avoit des Sarraſins & des Anglois. Et avec le Roy d'Eſpagne étoit Meſſire Geoffroy de Roye, avec huict cens hommes bien armés. Et furent contens les Eſpagnols & les Portugalois de combatre, & ſe mirent ſur les champs, & ſe rencontrerent l'un l'autre, & y eut dure & aſpre bataille, & foiſon de morts d'un coſté & d'autre, & finalement les Eſpagnols furent deſconfits, & s'enfuit le Roy d'Eſpagne. Et le Roy de Portugal encores non-content d'avoir gagné la bataille, voulut faire forte guerre, & envoya en Angleterre pour avoir

gens, & en écrivit au Duc de Lanclaſtre, lequel avoit épouſé la fille de Pierre, qui ſe diſoit Roy d'Eſpagne. Et ſe diſpoſa le Duc de Lanclaſtre de venir en aide au Roy de Portugal, & paſſa par emprès Breſt, comme deſſus eſt dit. Quand la choſe vint à la cognoiſſance du Roy d'Eſpagne, il envoya auſſi haſtivement devers le Roy de France, querir aide & ſecours. Le Duc de Bourbon, un vaillant Prince s'offrit d'y aller, & d'y mener gens le plus qu'il pourroit. Et cependant qu'il faiſoit ſon armée, le Roy y envoya mille combatans, eſtant ſoubs Meſſire Pierre de Villaines, & Olivier de Gliſquin, & firent grande diligence d'aller vers le Roy d'Eſpagne. Dont il fut moult joyeux, & les mit en garniſon en ſes villes. Quand le Duc de Lanclaſtre ſçut que les François eſtoient venus, il fuſt bien esbahi, & leur envoya dire que la choſe ne touchoit le Roy de France, & que s'ils le vouloient ſervir, il les contenteroit tres-bien. Les François reſpondirent, que ſi la choſe touchoit le Roy ou non, ils n'en avoient point à cognoiſtre, & qu'il leur avoit commandé qu'ils vinſſent ſervir le Roy d'Eſpagne, & pour ce y eſtoient-ils venus, en luy obeiſſant, pour le ſervir. Et commencerent à faire forte guerre, & aſpre, & mer-

veilleuſe, & ſe monſtroient bien les François eſtre vaillans en armes. Le Duc de Lanclaſtre conſidérant que aiſément il ne pourroit pas venir à ſon intention, & que grandes nouvelles étoient de la venüe du Duc de Bourbon, & que dès avant ſon partement, il ſçavoit que les François devoient paſſer en Angleterre, & faiſoient grand appareil, délibéra d'entendre à trouver moyen d'aucun traité, & accord. Et y eut aucunes trefves entre les deux Roys, & finalement ils furent amis. Et avoit le Duc de Lanclaſtre deux filles, & les deux Roys étoient à marier, & eut le Roy d'Eſpagne l'une des filles, & le Roy de Portugal l'autre. Et y eut paix & bon accord, & par ce moyen les François s'en retournerent, & ne fut aucune néceſſité que le Duc de Bourbon s'en allaſt en Eſpagne. Et devoit ledit Duc de Lanclaſtre porter des armes d'Eſpagne un quartier. Et tous les ans avoit certaine ſomme d'argent, à cauſe de ſa femme qui étoit fille de Pierre, ſoy diſant Roy d'Eſpagne. (Juv. des Urſins, page 56.)

(9) C'étoit Sigiſmond, fils de Charles IV, & frère de Venceſlas, qui fut élu Roi de Hongrie en 1386, & Empereur en 1410.

Depuis ſon règne, l'aigle à deux têtes a toujours été conſervée dans les armoiries des Empereurs. A ſa mort la Couronne Impériale rentra dans la Maiſon d'Autriche, qui l'a toujours gardée, juſqu'à ſon extinction en 1740. (Note des Ed.)

(10) Nos Mémoires ne diſant rien de quelques évènemens publics, qui remplirent le reſte de l'année 1389, nous ſuppléerons à cette lacune par le récit de l'Hiſtorien moderne.

« La nobleſſe Angloiſe profitant de la » treve qui étoit alors entre la France & » & l'Angleterre, vint à la Cour de Charles VI, & viſita les meilleures villes de » ſes Etats. Quelques-uns s'étant vantés devant des Gentilshommes François, que les » Anglois avoient fait les plus beaux exploits dans les guerres précédentes, Boucicaut qui ne put ſupporter cette inſolente » vanité, penſa dès-lors aux moyens de faire » connoître à toute la terre, que la nobleſſe » Françoiſe l'emporte en valeur ſur celle de » toutes les autres nations. Il communiqua » ſes deſſeins à *Roye* & à *Sampi*, ils les » approuverent, s'offrirent à les ſeconder, » & ils ne furent empêchés de les mettre à

» exécution que par deux evenemens, qui
» remplirent toute cette année. Le premier
» fut l'entrée de la Reyne à Paris, c'étoit
» Iſabeau de Baviere, fille aînée d'*Etienne*,
» ſurnommé le *jeune Duc de Baviere*, & de
» *Thadée Viſcomti*, dite de *Milan*. La cé-
» rémonie de mariage s'étoit faite dans
» Amiens, dès le 17 Juillet de l'année 1385.
» Cette entrée fut magnifique, & les Pari-
» ſiens ſe ſurpaſſerent dans les arcs de Triom-
» phe, & les autres préparatifs. Le Roi vou-
» lut ſe donner le plaiſir de voir toutes ces
» magnificences, il fut *incognito* dans tous
» les quartiers de cette grande ville, porté
» en trouſſe par Savoiſi qui étoit dans ſa fa-
» veur, où il eſſuya les railleries de la po-
» pulace, & même les coups des archers.

« La Reine fut portée à cauſe de ſa groſ-
» ſeſſe dans une litiere fort riche; les Dames
» montoient des haquenées blanches, riche-
» ment harnachées, ou étoient dans des
» chars dorés d'une magnificence achevée.

» Le couronnement de cette Reine ſuivit
» de près ſon entrée dans Paris, la cérémo-
» nie ſe fit dans l'Abbaye de St. Denis, où
» l'on n'oublia rien de ce qui pouvoit la
» rendre plus auguſte. Elle fut ſuivie d'un
» carrouzel qui eut quelque choſe de parti-

» culier, & qui dura trois jours. Au pre-
» mier les Seigneurs de la plus haute qua-
» lité furent menés au camp par des Dames
» de leur rang, montées ſur des hacquenées
» richement harnachées. Elles tenoient en
» main un riche cordon tiſſu d'or & de ſoye,
» attaché à la têtiere de la bride du cheval
» de leur cavalier. L'ayant introduit dans le
» camp, elles mettoient pied à terre, &
» alloient ſe placer ſur un amphithéatre
» qu'on avoit dreſſé exprès. Les Ecuyers
» parurent au ſecond jour ſur la lice, con-
» duits de la même maniere par les Damoi-
» ſelles. Au troiſieme, les Cavaliers & les
» Ecuyers ſe rendirent ſeuls au camp, &
» coururent indifféremment les uns contre
» les autres.

« Le Roi termina ces magnificences,
» faiſant les deux Princes d'Anjou, Cheva-
» liers; l'aîné étoit Louis Roi de Naples, de
» Jéruſalem & de Sicile, Duc d'Anjou,
» Comte du Maine & de Provence; & le
» cadet étoit Charles, Prince de Tarente;
» ils étoient couſins-germains de Sa Majeſté,
» & fils de Louis de France, Duc d'An-
» jou, &c., & de Marie de Châtillon dite
» de Bretagne.

« Le ſecond incident qui retarda l'exécu-

» tion des projets de Boucicaut, fut le voyage
» du Roi en Avignon, pour une entrevuë
» avec le Pape *Clement VII.* qui le regar-
» doit comme le plus puiſſant de ſes pro-
» tecteurs contre Urbain VI, qui tenoit ſon
» ſiege à Rome.

» Les Princes du ſang accompagnèrent ſa
» Majeſté en ce voyage, où Boucicaut parut
» avec éclat. Toutes les villes s'empreſserent
» à faire de magnifiques entrées au Roi,
» celle de Lyon l'emporta ſur les autres. Je
» ne m'arrêterai point à décrire toutes les
» magnificences de cette entrée, je dis ſeu-
» lement que Sa Majeſté marcha depuis la
» porte de la ville, juſques à l'Archevêché
» ſous un riche dais porté par quatre jeunes
» Damoiſelles de la premiere qualité, toutes
» brillantes de pierreries.

» Sa Sainteté reçut Charles VI dans Avi-
» gnon avec toutes les démonſtrations de
» joye & d'amitié qui lui furent poſſibles, &
» comme il lui étoit de la derniere impor-
» tance de maintenir le St. Siège dans l'in-
» veſtiture du Royaume de Naples, elle la
» donna au Duc d'Anjou, & le jour de la
» Touſſaints, lui mit ſur la tête la couronne
» de ces deux Royaumes.

» Le Roi étant ſur ſon départ d'Avignon,

» le Pape lui accorda la nomination de ſept
» cens cinquante bénéfices, & de quelques
» Evêchés dans la France, à ſon choix;
» en un mot il n'oublia pour ſe l'atta-
» cher, ni graces, ni careſſes, & il n'en
» fut avare aux Princes & aux grands Sei-
» gneurs, ſurtout à ceux qui avoient du
» crédit.

« Sa Majeſté fut enſuite à Toulouſe, &
» y reçut le Comte de Foix, Gaſton Phébus,
» d'une maniere ſi obligeante, que ce Comte
» qui étoit venu lui faire hommage de ſon
» Comté, & à qui ſon grand âge ôtoit l'eſ-
» pérance d'avoir d'autres enfans que le fils
» qu'il avoit perdu, crut ne pouvoir mar-
» quer dignement ſa gratitude, qu'en faiſant
» ce généreux monarque ſon héritier.

« Enfin la Cour revint à Creil, & comme
» la trève avec l'Angleterre duroit encore,
» Boucicaut crut qu'il étoit temps de faire la
» fameuſe jouxte dont il étoit convenu avec
» *Roye* & *Sampi.*) Hiſt. mod. de Boucicaut,
» page 34.)

(11) Juvenal des Urſins, comme tous les Hiſtoriens du temps, parle de ce fameux *pas d'Armes*, mais d'une manière qui diffère beaucoup de celle de l'Auteur des Mémoi-

res. Il n'eſt pas inutile de rapprocher ici le premier du ſecond, afin qu'ils s'expliquent tous les deux l'un par l'autre.

« Les Anglois qui converſoient aucunes fois avec les François, à Calais, diſoient que les François étoient laſches de courage. Et y avoit deux Barons ou Chevaliers d'Angleterre, qui maintenoient qu'ils n'avoient trouvé François, qui avec eux ou contre eux vouluſſent faire armes : laquelle choſe venue à la cognoiſſance de Meſſire Regnaud de Roye & de Meſſire Jean Bouſſicaut, vinrent devers le Roy en lui ſuppliant, qu'il leur vouluſt donner congé de faire armes. Et de ce le Roy fut très-content, & s'en allerent à Boulogne, & les Anglois eſtoient à Calais. Et comparurent les Anglois, & auſſi firent les François. Et combattirent fort & aſprement & aſſez longuement. Et finalement fut dit par les Juges que c'eſtoit aſſez fait, & eurent honneur les uns & les autres, & diſnerent & ſoupperent enſemble. Et firent très-bonne chère les uns aux autres, & ſe firent de beaux & gratieux préſens. Les François préſentèrent leurs chevaux & harnois en l'égliſe de Noſtre-Dame de Boulogne. (Juv. des Urs. p. 83.)

Non-ſeulement Charles VI donna ſon con-

ſentement à cette entrepriſe, mais voulant l'honorer de ſa préſence, il partit de Creil, où il avoit laiſſé la Reine, & arriva incognito à Ingelbert, ſuivi d'un ſeul Ecuyer. (Note des Ed.)

(12) Le motif de cette expédition en Afrique eſt ainſi raconté dans la nouvelle Hiſtoire.

« Les Ambaſſadeurs de la République de Gènes arriverent quelques jours après à la Cour, pour prier le Roi de leur accorder du ſecours contre les corſaires de Barbarie, auxquels ils alloient déclarer la guerre. Ils repréſenterent ſi fortement au Conſeil du Roi, les inſultes que ces Pirates faiſoient aux Chrétiens, leurs vols, & leurs irruptions continuelles, & enfin l'utilité qui reviendroit à toute la Chretienté de leur deſtruction, que Charles fort zélé pour le bien du Chriſtianiſme, leur promit le ſecours dont ils avoient beſoin. Il y a des Auteurs qui aſſurent que le Roi fut ravi de trouver cette occaſion pour faire ſortir hors de ſes Etats quantité de gens, accoutumés à vivre du port d'armes, qui étoient fort incommodes aux payſans & aux voyageurs dans ce temps de trève.

Quoiqu'il en ſoit, Sa Majeſté envoya de

belles troupes en Barbarie, ſous la conduite du Duc de Bourbon; les Comtes d'Eu, d'Auvergne, de Foix, de Harcourt, & celui de Sancerre, frere du Mareſchal du même nom, Henry fils aîné du Duc de Bar, Gui de la Trimouille, le Sire de Coucy, Jean de Vienne Amiral de France, Geoffroi de Boucicaut, Seigneur du Luc, & de Roquebonne, frere puiſné de notre Boucicaut, le Comte de Derbi Anglois, & quantité d'autres Seigneurs François & Anglois, ſe trouverent à cette expédition ». (Hiſt. mod. de B. p. 42.)

(13) « Ce Duc prit terre à Calais, & le Duc de Bourbon qui le fut recevoir de la part de Sa Majeſté, eut le ſoin de le faire defrayer avec toute ſa ſuite aux dépens du Roi.

La Cour s'étoit renduë dans Amiens, où Charles VI vouloit traiter en perſonne avec ce Duc, qui fut reçu dans cette capitale de la Picardie avec beaucoup de pompe & conduit à l'audiance par les Ducs de Berry & de Bourgogne.

Il trouva le Roi aſſis ſur un trône magnifique, ſous un riche dais, & revêtu de ſes habits royaux, entouré des Princes de ſon

ſang, du Connétable, des deux Maréchaux de France, des autres grands Officiers de la Couronne & de bon nombre de Seigneurs de la premiere qualité.

Le Duc de Lancaſtre, entrant dans la ſalle où étoit le Roi, mit un genouil à terre, il fit la révérence au milieu de la ſalle, & au pied du trône; Sa Majeſté qui s'étoit levée prit le Duc par la main & le releva. Cette premiere audiance ſe paſſa en civilités.

Le lendemain Charles VI fit l'honneur à ce Duc de le faire diner à ſa table, il lui donna même une place ſous le dais, il fit le même honneur aux principaux Seigneurs de ſa ſuite, & voulut que les Ducs d'Orléans & de Bourbon fiſſent la charge de Grand-Maître. Pour donner plus d'éclat à cette cérémonie, il mit des habits ſemés de perles & de pierreries d'un prix ineſtimable, & il reçut l'après-dînée, les reſpects de tous les grands Seigneurs de la ſuite du Duc de Lancaſtre.

Ce Duc ayant eu une ſeconde audience, y fit des propoſitions ſi déraiſonnables, qu'il ne fut pas poſſible de rien conclure; on continua ſeulement la trève pour quatre ans, & on ſe promit de travailler ſérieuſement

pendant

pendant cet intervalle, à une paix ». (Hiſt. mod. de B. p. 50.)

(14) Le Roy ſortit de cette capitale du Maine, ſur la nouvelle que le Gouverneur de Sablé avoit fait refus d'ouvrir les portes de cette ville à ceux qui y étoient allés de ſa part, & arriva dans la forêt du Mans tout tranſporté de colere, & tout brûlé de l'ardeur du ſoleil. Un payſan ſorti du plus épais de cette foreſt ſaiſit bruſquement la bride de ſon cheval, & lui dit de ne point paſſer, parce qu'il étoit trahi. La voix horrible de ce payſan, le bruit d'une lance, que laiſſa tomber un page endormi, la colere, la fatigue & la chaleur firent un effet ſi prodigieux ſur la cervelle de ce Monarque qu'ils la renverſerent. Il mit auſſitoſt l'épée à la main, & ne ceſſa de frapper ceux qui l'accompagnoient que quand elle fut rompuë. Depuis ce tems-là, il n'eut plus l'eſprit ſain, & s'il avoit de bons intervalles, il en avoit d'autres pendant leſquels il étoit ſi peu raiſonnable, que les États aſſemblés ordonnerent que pendant ſa maladie les Princes du Sang gouverneroient le Royaume. Je me ſuis un peu étendu ſur la maladie de ce Prince, bien qu'elle faſſe peu à l'Hiſtoire de Boucicaut. Mais nous n'avons

pas d'époque plus fatale dans notre Hiſtoire; elle cauſa la brigue des Princes pour la regence; cette brigue donna lieu à mille déſordres, & appella l'Anglois dans le Royaume, où il ſe rendit en ſi peu de tems ſi puiſſant, qu'il fallut un miracle pour l'en chaſſer. » (Hiſt. mod. de B. p. 52.)

« Et couroient divers langages entre le peuple diſant que la maladie du Roi étoit punition divine, pour les grandes exactions qui ſe faiſoient ſur le peuple, ſans rien en employer au fait de la choſe publique. » (Juv. des Urſins, p. 130.)

(15) Nos Mémoires ne diſant rien de l'origine du grand ſchiſme qui déſoloit alors l'Egliſe, & à l'extinction duquel Boucicaut fut chargé de s'employer, nous ſommes obligés de recourir à l'Hiſtorien moderne.

«CommeBoucicaut n'étoit pas moins habile dans les negociations, que brave dans la guerre, Sa Majeſté le nomma avec le Maréchal de Sancerre, Renaud de Roye ſon Chambellan, & le Sieur Bertaut l'un de ſes Secretaires pour Ambaſſadeurs extraordinaires vers le ſacré College des Cardinaux d'Avignon, pour tâcher de mettre fin à ce grand ſchiſme qui partageoit alors toute l'Egliſe.

Comme il y a peu de perſonnes qui ayent plus travaillé à l'extinction de ce ſchiſme que le Maréchal de Boucicaut, j'ai jugé à propos de parler de ſon origine.

Après la mort de Gregoire XI qui avoit remis le ſiége à Rome, les Romains voulurent un Pape de leur nation, & qui demeurât chez eux. Les Cardinaux ne pouvant tenir contre leurs violences, donnerent leurs voix à Barthelemy de Prignan, Archevêque de Bari, perſuadés qu'il étoit trop habile pour croire ſon élection légitime, étant faite avec ſi peu de liberté. Il arriva néanmoins tout le contraire; l'Archevêque ne trouva rien à redire à ſon élection, & prit à ſon couronnement le nom d'Urbain VI. Les Cardinaux dont la liberté avoit été violentée, & qui n'avoient donné leurs voix que pour ne pas perdre la vie, comme on les en menacoit, obtinrent du Pape la permiſſion de ſortir de Rome ſous pretexte de changer d'air, & ſe retirerent à *Fundi* ville du Royaume de Naples, où, protégés par la Reyne *Jeanne*, ils proteſterent de nullité touchant l'élection d'Urbain, & élurent un autre Pape. Il prit le nom de Clément VII & vint mettre ſon ſiége à Avignon. Le nouveau Pape fut reconnu de la plus ſaine partie de la Chretienté, & entre autres des

François, parce que, disoit-on, *un Pape élu par violence n'est pas légitime.*

Clément étant mort, Charles VI crut avoir trouvé le tems propre à l'extinction du schisme. Il choisit les Ambassadeurs que je viens de nommer, & leur ordonna de tout faire pour porter les Cardinaux d'Avignon à se reconcilier avec *Urbain*, en cas qu'il fut le véritable Pape, ou du moins à se joindre avec ceux de Rome pour procéder conjointement à l'élection d'un Vicaire de Jesus-Christ. Comme il n'étoit pas possible aux Ambassadeurs de faire assez de diligence pour arriver en Avignon avant la cloture du Conclave, Sa Majesté écrivit aux Cardinaux d'une maniere aussi forte que respectueuse, & les pria de ne point faire d'élection qu'ils n'eussent donné audience à ses Ambassadeurs.

Le courrier arriva quelques heures avant que les Cardinaux fussent entrés au Conclave, & donna ses dépêches au Cardinal de *Florence*, Doyen du sacré College. Ce Prélat & ses confreres ayant pressenti les volontés du Roy, furent d'avis de ne faire l'ouverture de ses lettres qu'après l'élection, ils y procéderent sur le champ, & élurent *Pierre de Luna* Cardinal Diacre, qui prit le nom de *Benoit* XIII.

Les Ambassadeurs reçurent la nouvelle de

cette promotion, & dépêcherent à Sa Majeſté pour recevoir ſes ordres ; elle les rappella tous, excepté le Maréchal de Boucicaut, à qui elle ordonna de ſe rendre en Provence pour terminer les différens d'entre *Raymond* Vicomte de Turenne ſon beau-pere, & la Reine Douairiere de Naples, Ducheſſe d'Anjou & Comteſſe de Provence. Cette Princeſſe ne pouvant digérer l'affront que le Vicomte lui avoit fait, préférant comme j'ai déjà dit, notre Maréchal au Prince de Tarente ſon fils puiſné, faiſoit à ce Seigneur une eſpéce de guerre qui troubloit entiérement la tranquillité de la Provence parce que le Vicomte étoit puiſſant, & qu'il avoit des amis.

Le nouveau Pape fut à peine ſur le Trône, qu'il penſa tout de bon aux moyens de mettre Charles VI dans ſes intérêts. Il lui dépêcha l'Evêque d'Avignon, pour lui faire part de ſon élection, & le pria de lui envoyer des Ambaſſadeurs avec d'amples inſtructions de tous les moyens que ſon Conſeil jugeoit les plus propres pour donner la paix à l'Egliſe, proteſtant *qu'il ne ſouhaitoit rien avec plus de paſſion ; que les Cardinaux lui avoient fait violence, le choiſiſſant pour Chef de l'Egliſe, & qu'il n'avoit accepté cette haute dignité que pour être plus en état de mettre fin au ſchiſme ;*

& que pour rendre la paix à l'Egliſe, il étoit prêt de dépoſer la Tiare, & de ſe renfermer dans une ſolitude ſi on le jugeoit à propos.

Le Roi donna toute ſa créance aux ſentimens de Benoît, & lui envoya la plus célebre ambaſſade dont l'Hiſtoire faſſe mention. Le Duc d'Orleans frere de Sa Majeſté, & les Ducs de Bourgongne & de Berry ſes oncles, en étoient les chefs, & ces Princes étoient ſuivis d'un grand nombre de Théologiens, de Juriſconſultes & d'autres perſonnes habiles dans les ſciences & éclairées dans les affaires pour les aſſiſter de leurs conſeils. Le Pape fit à ces Princes tous les honneurs qu'il crut leur être dus, il les envoya complimenter à Villeneuve lez-Avignon par les plus conſidérables de ſes Cardinaux, ſuivis de tous les Officiers du ſacré Palais, les reçut à l'audience d'une maniere toute diſtinguée, & prit les lettres de Sa Majeſté avec de grandes marques d'eſtime & de reſpect : en un mot, il n'obmit rien de tout ce qui pouvoit faire plaiſir aux Princes & de tout ce qui étoit dû au Roi, mais il ne voulut jamais conſentir à l'abdication qu'ils lui propoſoient, comme l'unique moyen de rendre la paix à l'Egliſe. Tout le ſacré College, au Cardinal de Pampelune prés, eut beau la demander à genoux,

il ne fut pas écouté, & Benoît ſe retrancha toujours ſur une entrevüe avec Urbain VI dans quelque lieu du Royaume de France, ou du moins ſous la protection de Sa Majeſté.

Les Princes ſe retirerent fort mécontens du procédé de Benoît, & revinrent à la Cour. Leur retour & l'obſtination du Pape fit grand bruit en France; le Clergé s'aſſembla & réſolut de ne plus le reconnoître pour véritable Succeſſeur de St. Pierre & Chef légitime de l'Egliſe.

Le ſacré College d'Avignon approuva cette réſolution & proteſta par une lettre adreſſée à Sa Majeſté, qu'il alloit déclarer Benoît Anti-Pape & fauteur du ſchiſme, s'il refuſoit encore la voye d'abdication qu'il avoit promiſe avec ſerment avant que de recevoir la Tiare.

Le deſſein du ſacré College allarma *Benoît*. Les Cardinaux de Pampelune & de Terracine qui lui étoient entiérement devoués, lui conſeillerent de ſe ſervir de la violence pour en arrêter les ſuites. Il les crut, & fit couler ſans bruit dans ſon Palais neuf cens hommes qu'il venoit de recevoir du Roi d'Arragon, auquel il les avoit demandés. Quelque précaution qu'il eut pris pour tenir cette arrivée

ſecrette, les Cardinaux l'apprirent, & ſe retirerent au plutôt dans Villeneuve lez-Avignon, qui eſt du domaine de France.

Les Bourgeois d'Avignon craignans quelque violence de ces troupes étrangeres, & d'ailleurs ſcandaliſés des manieres de Benoît, prirent les armes en faveur des Cardinaux & inveſtirent le Palais. Les Arragonois firent une furieuſe ſortie ſur eux, & en tuerent ou bleſſerent un grand nombre. Les Cardinaux ſe croyans obligés de les ſoutenir, implorerent le ſecours de Boucicaut qui étoit encore en Provence. Il vint avec de bonnes troupes, attaqua vivement le Palais, y mit la famine, y fit brêche, & étoit à la veille de le prendre, quand les amis que Benoît avoit en Cour, firent ſi bien que le Roi conſentit à un traité par lequel les Arragonois vuiderent le Palais à la réſerve de cent, & la garde en fut confiée aux Francois, qui tinrent Benoît pendant trois ans dans une captivité aſſez dure. Boucicaut ne commanda pas longtems cette garniſon, il revint à la Cour quelque tems après l'exécution de ce traité. (Hiſt. mod. de B. pag. 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61.)

(16) Cette armée ſe mit en campagne

vers la fin du mois de Mars de l'année 1396, & après une marche de trois mois, elle entra dans la Hongrie.

« On compoſa pluſieurs compagnies de cette illuſtre Nobleſſe, & on leur donna pour Commandans, le Connétable, le Marechal de Boucicaut, le grand Admiral Jean de Vienne, le Sire Jean de Couci, & le Comte de St. Paul Valran de Luxembourg. Ils eurent pour Lieutenant Jean de Bourbon Comte de la Marche & de Vendôme, Henry & Philippe fils de Robert Duc de Bar, Gui de la Trimouille ſurnommé le Vaillant, & garde de l'Oriflame de France, Gui ſon fils aîné, & les Seigneurs de Roye, de Sampi, & de Montmorel. » (Hiſt. mod. de B. p. 65.)

(17) « L'admiral ſe trouva avec dix Chevaliers au milieu des troupes ennemies. Il les exhorta à faire de leur mieux, ou pour ſauver leur vie, ou pour la vendre chérement. Alors le vieillard vénérable, & qui avoit blanchi dans le commandement des armées, s'élança comme un lion ſur un eſcadron des Infidèles, le perça pluſieurs fois, & démonté, releva juſqu'à ſept fois ſon étendard, dans lequel, accablé ſous la multitude des flêches qu'on lui lançoit, il s'enveloppa,

& rendit là ſa grande ame à ſon Créateur. On le trouva le lendemain parmi les morts tout couvert de bleſſures, & dans ſon étendard. Philippe de Bar, le jeune de la Trimoüille, & grand nombre d'autres Seigneurs de marque périrent en cette occaſion ». (Hiſt. mod. de B. p. 73.)

(18) « Ce barbare en fit égorger près de trois mille, irrité de ce qu'ils lui avoient tué plus de trente mille hommes. Pouſſant la vengeance plus loin, il voulut que les corps de ces braves & des autres qui étoient reſtés ſur le champ de bataille, demeuraſſent ſans ſépulture ». (Hiſt. mod. de B. p. 75.)

« Les Sarraſins laiſſerent les Chreſtiens morts emmy les champs, pour les faire dévorer aux loups & beſtes ſauvages, ſans vouloir ſouffrir qu'ils fuſſent mis en terre. Et furent treize mois tous nets & blancs, ſans ce que oncques beſte y touchaſt, & diſoient les Sarraſins que les beſtes n'en daignoient manger ». (Juv. des Urſins, p. 127.)

(19) « Ce Gui de la Trimouille étoit un des plus grands hommes de ce temps-là, & un des plus gros Seigneurs ; il fut grand

Chambellan de nos Rois, charge alors ſi relevée, que le Comte de Nevers ſe tint honoré de celle de ſimple Chambellan ou premier Gentilhomme de la Chambre, bien qu'il fut ſans contredit plus riche qu'aucun Prince de l'Europe qui ne portât point l'auguſte titre de Roi. Ce même Seigneur de la Trimouille fut encore garde de l'Oriflâme de France; il refuſa l'épée de Connétable que Sa Majeſté lui préſenta après la retraite du Sire de Cliſſon; ſa haute valeur lui mérita le nom de *Brave*. Le Pape Clément VI rechercha ſon amitié; Galéas Duc de Milan & Amédée Duc de Savoye voulurent qu'il fût de leurs amis, & de leurs penſionnaires, & firent des traités d'alliance avec lui. Il faudroit un volume entier pour faire l'éloge de ce Seigneur, qui de Marie, Dame de Sulli, de Craon, &c., eut pluſieurs enfans, entre autres Gui, jeune Seigneur de belle eſpérance, & qu'une mort trop prompte, mais très-glorieuſe empêcha d'égaler les beaux exploits de ſes illuſtres ayeulx; & Georges Comte de Guines, de Boulogne & d'Auvergne, ſi célèbre dans l'Hiſtoire de Charles VII, & de qui deſcendent tous ceux qui portent aujourd'hui le nom de la Trimouille ». (Hiſt. mod. de B. p. 77.)

(20) « Enguerant VII du nom, Sire de *Couci*, Comte de Soiſſons & de Betfort en Angleterre, grand Bouteillier de France, ſurvécut peu le Connétable; il étoit fils d'Enguerant VI. Sire de Couci, & de Catherine d'Auſtriche, fille de *Léopold I*, Duc d'Auſtriche & de Catherine de Savoye, & petite fille de l'Empereur *Albert* d'Auſtriche, fils du célèbre Rodolphe de Hasbourg, premier Empereur de la Maiſon d'Auſtriche. Cet Enguerant VII paſſa pour le Seigneur de ſon temps qui avoit le plus de mérite. Un grand Roi & un puiſſant Duc en furent ſi perſuadés, qu'ils le choiſirent pour leur gendre, quoiqu'il ne portât que la ſeule qualité de Baron, & qu'il ne fût pas Prince. Il eſt vrai qu'il l'auroit été, ſi Albert, dit le ſage & le Boiteux, n'eût uſurpé l'Archiduché d'Auſtriche, qui appartenoit à Catherine, mere de notre Enguerant, & ne ſe fût maintenu dans cette uſurpation, par le plus déſeſpéré de tous les moyens, c'eſt-à-dire en brûlant les petites villes & les bourgs, & gâtant tout ce qui étoit à la campagne, pour ôter à l'armée du Sire de Couci, les moyens de ſubſiſter. Je ne parleray point des victoires qu'il remporta en Allemagne, en France & en Italie, ni de pluſieurs traités qui durent

leur concluſion à ſa rare prudence; j'ajoute ſeulement que le Duc de Bourgogne qui voyoit peu de Rois auſſi puiſſans que lui, le choiſit entre dix mille pour apprendre par ſon exemple le métier de vaincre au Duc de Nevers ſon fils aîné, dans un temps que toute la terre avoit les yeux tournés ſur ce jeune Prince. Le corps d'Enguerant fut embaumé & apporté en France. Il reçut l'honneur de la ſépulture dans l'égliſe Abbatiale de *Nogent* ſous Couci, auprès d'Eliſabeth d'Angleterre ſa premiere femme, ſeconde fille d'Edouard III Roi d'Angleterre & de Philippe de Haynaut. Sa ſeconde femme le ſurvécut; c'étoit *Iſabeau* fille de *Jean* Duc de Lorraine & de Sophie de Virtemberg. En luy finit la Maiſon de *Guines de Couci*». (Hiſt. mod. de B. p. 81.)

(21) L'Hiſtorien moderne obſerve que le Comte de Périgord perdit tous ſes biens qui lui furent confiſqués. « Le Duc d'Orléans eut la confiſcation du Comté de Limoges, & s'en aſſura la poſſeſſion par une groſſe ſomme d'argent que ce Comte infortuné fit porter en Angleterre, où il ſe retira ». (Hiſt. mod. de B. p. 87.)

(22) « En ce temps, les Turcs & les Sarraſins grevoient fort Conſtantinople, & faiſoient forte & aſpre guerre. Pour laquelle cauſe l'Empereur de Conſtantinople envoya devers le Roi requérir aide & ſecours ». (Juv. des Urſins. p. 143.)

(23) « Le jour même qu'elle mit à la voile, la flotte, dont Boucicaut avoit le commandement général, arriva heureuſement au port de Pera, au moment où les Turcs alloit ôter cette place aux Genois, qui l'avoient conſervée depuis la priſe de Conſtantinople par les François. Le ſalut de Pera fut celui de Conſtantinople, car il eſt ſûr que ſa priſe auroit été bientôt ſuivie de celle de la capitale de l'Empire ». (Hiſt. mod. de Bouci. p. 92.)

(24) « Deux mille bourgeois richement vêtus & fort bien montés, ſortirent de Paris ſur la nouvelle qu'Emmanuel en approchoit, & furent au devant de luy juſqu'à Charenton, & le conduiſirent juſqu'à Paris, marchans ſur deux lignes à ſes côtés. Le Chancelier de France à la tête du Parlement, le complimenta au nom de Sa Majeſté, un peu en deçà de Charenton; & à quelques pas

de là, trois Cardinaux qui étoient alors à Paris, lui firent auſſi leurs civilités, & les Ducs de Berry & de Bourgogne parurent peu après, ſuivis d'un nombreux cortége de nobleſſe. L'Empereur alloit entrer dans le fauxbourg St. Antoine, lorſqu'il rencontra le Roi même, qui étoit venu au devant de lui à la tête de tout ce qu'il y avoit de plus grand & de plus leſte à ſa Cour.

Sa Majeſté & l'Empereur Emmanuel mirent pied à terre auſſi-tôt qu'ils s'apperçurent, puis s'embraſſerent & ſe donnerent mutuellement mille témoignages de joye & d'affection. Ils remonterent enſuite à cheval, entrerent dans Paris côte à côte, & ſur une même ligne.

L'Empereur portoit un habit impérial de ſoye blanche, & montoit un cheval blanc richement caparaſſonné, & dont Sa Majeſté luy avoit fait préſent. C'étoit un Prince bien fait, d'une taille médiocre, mais bien priſe, & aſſés quarrée. Il avoit un air majeſtueux, qui lui attiroit la vénération de tout le monde, & qui le faiſoit juger très-digne de l'Empire. Je viens de dire qu'il marchoit à côté du Roi, & j'ajoute qu'il étoit immédiatement ſuivi des Princes du Sang, & des plus grands Seigneurs du Royaume. Il fut

dans cet ordre à l'Egliſe Notre-Dame & de là au Palais, où il fut traité avec toute la magnificence & la délicateſſe uſitée en ce temps-là. Les tables levées, les Princes le conduiſirent au Louvre, où ſon logement étoit préparé.

Charles qui étoit naturellement très-civil & très-magnifique, ſe ſurpaſſa lui-même en cette occaſion. Il défraya l'Empereur & ſa ſuite pendant tout le temps qu'il fut en France, & voulut qu'on le traitât en Empereur ». (Hiſt. mod. de B. p. 105.)

(25) « Ils furent reçus à l'audience, & prierent à genoux Sa Majeſté au nom de la République & du peuple de Gènes, de les prendre ſous ſa protection, & de les recevoir au nombre de ſes ſujets.

Comme la harangue qu'ils prononcerent a quelque choſe de particulier, j'ai jugé à propos de la mettre ici, après lui avoir ôté les marques d'antiquité, qui ne s'accordent guerres avec le langage d'aujourd'hui.

SIRE,

« La République de Gènes pleinement informée des bontés de Votre Majeſté, & de cette

cette inclination toute royale, qui la porte à ſe rendre protectrice de tous ceux qui en ont beſoin, à recours à elle pour des néceſſités preſſantes, & que nous ne pouvons lui repréſenter qu'avec le déplaiſir de rappeller l'idée d'un état autrefois floriſſant, & qui ſe voit aujourd'hui à la veille de tomber; mais, Sire, nous devons cet honneur à nos illuſtres ancêtres, & nous avançons avec moins de vanité que de douleur, qu'ils ont établi la gloire de notre nation par mille exploits auſſi grands que difficiles. Nous regardons ces exploits avec étonnement, & l'Orient qui en a été témoin les admirera juſqu'à la fin des ſiecles. Ces grands hommes avoient ſi ſolidement établi notre République, qu'il eſt ſans exemple qu'elle ait ſubi le joug d'aucune nation étrangère. Ceux qui l'ont attaquée n'en ont remporté que de la honte & de la confuſion, & bien loin de l'ébranler, ils l'ont affermie, & ont multiplié ſes triomphes. Nous ſerions encore invincibles à nos ennemis, ſi l'ambition de dominer ne nous avoit diviſés. C'eſt elle, Sire, qui nous a réduits à n'eſpérer de ſalut que dans une ſoumiſſion volontaire qui nous arrache à nos partialités, & nous délivre de la tyrannie de nos citoyens. Tous les ordres de la Républi-

que ont approuvé ce conſeil, & après une ſérieuſe attention ſur les mœurs, la réputation & la grandeur de tous les Princes Chrétiens, ils n'en ont point trouvé de plus digne de leur obéiſſance que Votre Majeſté. Vous pouvez, Monarque très-puiſſant, mettre fin aux factions, & arrêter les ſéditions qui déchirent notre République. C'eſt de vous ſeul que nos citoyens attendent le bonheur de jouir en repos du peu qu'il leur reſte de biens. Ils implorent tous votre protection, & ſi Votre Majeſté nous l'accorde, nous ſommes chargés de l'aſſurer qu'elle ne nous aura rien conſervé que nous ne ſacrifions avec plaiſir pour ſon ſervice; que nous aurons pour elle une obéiſſance & une ſoumiſſion fidelle. C'eſt, Sire, ce que nous vous promettons avec ſerment de la part de tous nos Citoyens ». (Hiſt. mod. de Boucicaut, pag. 119.)

(26) Comme l'Hiſtorique des Mémoires de Boucicaut ne s'étend pas plus loin, & que ce Maréchal a vécu cependant quelques années de plus, durant leſquelles ſe ſont paſſés pluſieurs événemens importans à ſon Hiſtoire & à celle de France, nous ſuppléerons au ſilence des Mémoires par le récit de l'Hiſtorien moderne, en ſupprimant de celui-ci tout

ce qui ſe trouve raconté dans notre Volume précédent ſoit par Fenin, ſoit par les notes que nous avons ajoutées à Fenin.

« Cette conſpiration qui devoit, ſelon toutes les apparences, faire périr Boucicaut, ne ſervit qu'à le rendre plus puiſſant & plus redouté, & à le faire rechercher par une partie des Princes Italiens, qui ne voyoient rien capable de les garantir de la tirannie de Franciſque, que la valeur & la bonne fortune du Gouverneur de Gennes.

Jean Marie Duc de Milan, & Philippe Comte de Pavie ſon frere, rechercherent ſon amitié, il la leur accorda, & fit ſi bien par ſes conſeils, qu'ils envoyerent des Ambaſſadeurs à la Cour de France prier Sa Majeſté Trés-Chretienne de les prendre ſous ſa protection, de les recevoir au nombre de ſes ſujets, & de leur envoyer quelque perſonne d'autorité avec laquelle ils puſſent traiter, & entre les mains de qui ils prêtaſſent ſerment de fidélité.

Le Roi reçut les lettres de ces Princes avec beaucoup de joie, & regarda la protection qu'ils lui demandoient comme un incident qui relevoit beaucoup la gloire de ſon regne. Il remit la conduite de toute cette affaire aux ſoins du Mareſchal, auquel il envoya mille

hommes d'armes commandés par Raoul de Gaucourt, pour s'en ſervir à humilier Franciſque. Boucicaut incorpora ces nouvelles troupes aux ſiennes, pourvut à leur ſubſiſtance pendant le reſte de la campagne, & après avoir donné les ordres qu'il crut néceſſaires pour la conſervation de Gennes, il partit pour le Milanois ſur la fin de Juillet. Il ſignala ſon entrée dans ce pays par la priſe de Tortone qui s'étoit revoltée contre le Comte de Pavie ſon Souverain. Cette conquête fut ſuivie de celle de Plaiſance où le Maréchal laiſſa une puiſſante garniſon. Ayant joint ſous les murailles de cette ville les troupes des Seigneurs de Lodi, de Crême & de Cremone, il paſſa le Po. Le Comte de Pavie le vint recevoir aux bords de ce fleuve, ſuivi de la plus leſte Nobleſſe de ſon Comté, & le conduiſit dans ſa ville capitale, où il prêta le ſerment de fidélité entre ſes mains, au Roi de France & à ſes ſucceſſeurs, auxquels il ſoumit ſa perſonne, celle de ſes ſucceſſeurs & ſes Etats.

Après cette action le Maréchal prit la route de Milan, le Duc de cette ville vint le recevoir juſques à Clairval, Abbaye qui en eſt éloignée de demi-lieue; ils firent une entrée ſolemnelle dans Milan, précédés d'un concert de voix & d'inſtrumens, & aux acclamations

de tout le peuple. Tant de marque d'affection n'empechêrent pas le Maréchal de prendre ſes ſûretés contre ces citadins, dont la fidélité lui étoit ſuſpecte; il poſta ſes troupes dans toutes les places publiques de leur ville, & commanda La-Faye pour veiller à tout.

Ces ordres donnés le Maréchal s'engagea dans les rues, & s'y fit rendre par-tout les honneurs dûs au Roi, qu'il repréſentoit. Il termina ce jour par l'*accolée* qu'il donna aux Seigneurs de Crême, Cremone & Lodi qui ſe tinrent fort honorés d'avoir été faits Chevaliers de ſa main.

Le Duc de Milan voulant rendre la cérémonie de ſon hommage plus auguſte choiſit pour le faire, la place publique; il la fit entourer de barrieres, & tendre de riches tapiſſeries relevées d'or & de ſoye; il fit élever au milieu un grand théâtre, & ſur ce théâtre, qui étoit couvert de tapis de pied d'un grand prix, un trône magnifique. Le jour marqué pour cette action étant arrivé, le Duc de Milan & le Comte de Pavie ſon frere, ſuivis des principaux Officiers de l'armée Françoiſe, & de la plus haute Nobleſſe du Milanois, conduiſirent Boucicaut à ce théâtre; l'habit de ce Maréchal qui brilloit de pierreries & ſon épée qui étoit des plus riches, ajoutoient,

ce me ſemble, quelque choſe à ſon air majeſtueux. Il ſe mit ſur ce trône, tenant en main un ſceptre d'or qui marquoit aſſez qu'il repréſentoit un grand Monarque.

Le Duc s'approcha du trône dans une poſture humiliée, appella le Maréchal par ſon nom d'une voix haute & intelligible, lui ſoumit, en qualité de Procureur du Roy, commis à cet effet, *ſa perſonne & ſes États, pour être par luy gardés & deffendus*, & lui prêta enſuite ſerment de fidélité. Le Maréchal les reçut au nom du Roi, & promit à ce Prince, au même nom, de le deffendre & de le ſecourir contre tous ſes ennemis, & de lui entretenir des garniſons Françoiſes dans toutes les places.

Cela fait, on dreſſa la traité, par lequel le Duc de Milan & le Comte de Pavie ſon frere, ſe donnoient eux & leurs États à la France. Voici les principaux articles.

I. Que l'on garderoit la juſtice en toutes choſes.

II. Que l'on conſerveroit les particuliers dans tous leurs droits & leurs privileges légitimes.

III. Que l'on défendroit ſous de grandes peines à toutes perſonnes de quelque condition qu'elles fuſſent, de ſe traiter de Guelfes & de Gibelins.

IV. Que toutes les ordonnances faites, ſoit pour la police ou la guerre entre le Duc de Milan, les Magiſtrats & Communautés de ſon Duché, demeureroient dans leur force, ſans qu'il fut permis d'y rien changer ni altérer.

Le Marquis de Montferrat, Franciſque, & les autres petits tirans de la Lombardie, regarderent la protection que Sa Majeſté donnoit aux deux Princes comme le coup qui alloit les accabler. Ils aſſemblerent au plutôt quatorze cens hommes d'armes & deux mille bandits, entrerent dans la riviere de Gennes, y firent des conquêtes avec une rapidité qu'ils ne s'étoient pas promiſe. Les Spinola & les Doria, Chefs des Gibelins Gennois, perſonnes riches & puiſſantes, & que le Maréchal tenoit dans la ſoumiſſion parce qu'il connoiſſoit leur humeur, ſe laiſſerent gagner, s'aſſurerent de tous ceux qui conſervoient encore quelqu'attache pour ce parti, & ſe rendirent maîtres d'une des portes de Gennes, & manderent aux ennemis de s'avancer.

Le menu peuple, qui ne reſpiroit à ſon ordinaire que quelque changement, ſurpaſſa l'attente des conjurés, & commença de faire des aſſemblées tumultueuſes. Choleton Sei-

gneur Auvergnat, & que le Maréchal avoit laiſſé dans Gennes pour commander en ſon abſence, tâcha d'arrêter cette ſédition par ſes remontrances. Il aſſembla les principaux de Gennes, leur fit un tableau de l'état pitoyable où leur république étoit réduite quand le Maréchal commença de les gouverner, & de l'état floriſſant auquel elle ſe voyoit par les ſoins de ce grand homme. Il leur repréſenta, dis-je, avec tant de force les grandes obligations qu'ils avoient à la France & au Maréchal, que tous lui firent de nouvelles proteſtations d'obéiſſance & de fidélité.

Il s'en retournoit au Palais ſûr que la ſédition étoit appaiſée, quand Jean Turlet, Capitaine des ſéditieux, ſuivi d'une groſſe troupe de gens comme lui, l'attaqua & l'aſſaſſina au milieu de la rue. La populace accourue au bruit qui ſe fit lors de l'attaque, encherit ſur l'attentat de ce furieux, & mit le corps de ce malheureux en pieces.

Les Chefs de la faction profitant de ce deſordre aſſemblerent le peuple dans la grande place, traiterent de tirannie tout ce que le Gouverneur avoit fait pour eux, décrierent juſques à ſes plus belles actions, & animerent ſi fort cette populace, qu'elle cria d'une commune voix : *il faut ſecouer leur*

joug, & étancher dans leur ſang leur ſoif inſatiable de ſe remplir de nos biens.

Les mêmes Chefs louerent hautement la valeur du Marquis de Montferrat qui venoit de leur amener du ſecours, & ſçeurent ſi bien repréſenter qu'ils n'auroient rien à craindre ſous ſa protection, que le peuple l'élut d'une commune voix pour ſon Gouverneur, & alla faire les préparatifs de ſon entrée. Elle fut magnifique, & accompagnée de cris de *vive la liberté & le peuple*. Le Marquis conduit au Palais, les conjurés coururent aux maiſons des François, tuerent les uns, couperent les oreilles ou creverent les yeux aux autres; après quoi, ils attaquerent la principale citadelle avec tant de furie que la garniſon fut obligée de capituler, & ſortit le bâton blanc à la main.

Il ne ſeroit pas facile d'exprimer juſques à quel point la nouvelle de cette révolution ſurprit le Maréchal; il accourut dans l'état de Gennes, & alla camper au chateau de de Gani où La-Faye s'étoit jetté; il attendit pendant un mois les troupes qu'il avoit demandées au Roi, afin d'être en état de mettre les mutins au devoir. Il fut pendant ce tems battre Franciſque, qui aſſiegeoit le chateau de la Nouë, où Savigné Gentilhomme du

Dauphiné commandoit. Mais il eut beau preſſer ce ſecours, s'engager d'en faire la dépenſe, & promettre de reprendre Gennes en peu de tems; il n'en reçut point : la maladie du Roi qui augmentoit tous les jours, la jalouſie des Princes du Sang, les partis qu'ils formoient dans le cœur du Royaume, forçerent la Cour d'abandonner Gennes, & le Maréchal de ſortir d'un Etat qu'il avoit gouverné près de neuf ans avec beaucoup d'honneur.

Il reprit la route de France avec ſes troupes, & ſe rendit en Savoye. Le Duc de cette province étant dans la diſpoſition d'attaquer le Montferrat, il le joignit, & entra dans le pays de ce Marquis, & vengea ſa perfidie par les fréquentes défaites de ſes troupes & la priſe d'un grand nombre de places, dont le Duc de Savoye demeura en poſſeſſion.

Tout ce qui reconnoiſſoit en Italie l'autorité du Roi, imita la révolution de Gennes; le Duc de Milan & le Comte de Pavie ceſſerent d'être François, & renoncèrent à la protection de Sa Majeſté, qu'ils avoient recherchée avec tant d'empreſſement. Les Gouverneurs François, qui étoient dans Livourne, & dans les autres places de l'Etat de Gennes, s'accommodèrent au tems, & traitèrent avec les ennemis pour la reddition de leurs places ».

Note particulière ſur la bataille d'Azincour.

« On ordonna le Mareſchal Boucicaut, Meſſire Clignet de Brabant & un baſtard de Bourbon, pour les chevaucher. Ce qu'ils faiſoient diligemment, & porterent grand dommaige auxdits Anglois, & en tuerent pluſieurs, & ne ſe oſoient eſchapper, &c.

Et y eut diverſes opinions & imaginations car les uns diſoient qu'on les laiſſaſt paſſer ſans combattre, & que à faire bataille eſtoit choſe bien dangereuſe, &c. & diſoit-on que le Conneſtable d'Albret, le Mareſchal Boucicaut, & pluſieurs autres anciens Chevaliers & Eſcuyers qui avoient vu & frequenté les armes, eſtoient de cette opinion, &c.

Et y eut de priſonniers bien quatorze mille entre leſquels eſtoient les Ducs d'Orleans, & de Bourbon, les Comtes de Vendoſme & de Richemont, & le Maréchal Boucicault ». (Juven. des Urſins.)

« L'an 1415 eſtoient à Caudebec Meſſire Jean Boucicault durant le ſiege, qui eſtoit Mareſchal de France, à tout mille & cinq cent hommes d'armes, & le Sire d'Albret, Conneſtable de France à tout mille & cinq cent hommes d'armes à Honnefleur, leſquels ſe tenoient là & és places d'environ, pour cuider porter dommaige aux Anglois.

Et l'on feit ſçavoir que les Conneſtable & Mareſchal de France iroient audevant d'eulx à Abbeville, pour garder le paſſaige ſur la riviere de Somme. Et ſi firent-ils : car ils teindrent bien quinze jours avant qu'ils puſſent paſſer la dicte riviere. Mais à la fin ils trouverent paſſaige entre Corbie & Perronne, par où ils paſſerent, &c.

A l'avantgarde eſtoient le Sire d'Albret, Conneſtable de France, & Boucicault, Mareſchal, qui avoient en leur compagnée trois mille hommes d'armes, &c.

Là moururent tretous les Seigneurs deſſus dicts, réſervés les Ducs d'Orleans & de Bourbon, & les Comtes d'Eu, de Vendoſme & de Richemont, & le Mareſchal Boucicaut, leſquels furent priſonniers du Roy d'Angleterre, & menez en Angleterre ». (*Extrait de l'Hiſtoire de Charles VII, par Berry, premier Herault du Roy.*)

N'oublions pas de remarquer que la veille & le jour même du combat, on fit plus de cinq cens Chevaliers, dont la plûpart voulurent recevoir cet honneur de la main du Maréchal de Boucicaut.

Bien des gens demeurent d'accord que le ſuccès de cette funeſte campagne eût été

tout différent, ſi l'on avoit ſuivi les conſeils de Boucicaut, & ſa manière de faire la guerre. Il commanda toujours un corps détaché de la grande armée, avec lequel il fatigua tellement l'ennemi, & lui tua tant de monde, qu'il l'eût entierement ruiné, ſi tous les Généraux euſſent agi de concert. On crut le Duc de Bourgogne d'intelligence avec l'Anglois ; cela parut par les ordres qu'on diſoit venir de la part du Roi, & qui furent adreſſés aux troupes, d'abandonner certains poſtes très-avantageux. (Note des Éditeurs.)

Fin des Obſervations ſur les Mémoires du Maréchal de Boucicaut.

TABLE

DES CHAPITRES

CONTENUS DANS LES MÉMOIRES

DU MARÉCHAL DE BOUCICAUT.

PREMIERE PARTIE.

CHAP. I. *PREMIEREMENT Prologue.* 3

II. *Cy dit par quel mouvement preſent livre feut faict.* 7.

III. *Cy dit de quels parens fut le Mareſchal Boucicaut, & de ſa naiſſance & enfance.* 8.

IV. *Encores de l'enfance du dict Boucicaut.* 12.

V. *Cy dit de la premiere fois que Boucicaut priſt à porter armes.* 16.

VI. *Cy dit comment en jeune aage Boucicaut voulut pourſuivre les armes, & ſe priſt à aller en voyages.* 18.

VII. *Cy deviſe les eſſais que Boucicaut faiſoit de ſon corps, pour ſoy duire aux armes.* 21.

VIII. *Cy parle d'amour, en demonſtrant par quelle maniere les bons doivent aimer, pour devenir vaillans.* 24.

IX. *Cy dit comment amour & deſir d'eſtre aimé creuſt en Boucicaut courage & volonté d'eſtre vaillant & chevaleureux.* 24.

X. *Cy dit comment Boucicaut fut faict Chevalier, & des voyages de Flandres.* 28.

XI. *Comment Boucicaut feut la premiere fois en Pruſſe, & puis comment la deuxieme fois il y retourna.* 33.

XII. *Comment Meſſire Boucicaut, aprés le retour de Pruſſe, alla avec le Duc de Bourbon devant Taillebourg, & devant Bertueil, qui feurent pris, & autres chaſteaux en Cuyenne.* 35.

XIII. *Cy dit comment le Duc de Bourbon laiſſa Meſſire Boucicaut és frontieres ſon Lieutenant, & comment il jouſta de fer de glaive à Meſſire Sicart de la Barde.* 40.

XIV. *Comment Meſſire Boucicaut jouſta de fer de glaive à un Anglois appellé Meſſire Pierre de Courtenay, & puis va à un autre nommé Meſſire Thomas de Clifort.* 46.

XV. *Comment Meſſire Boucicaut alla en Eſpaigne, & comment au retour le Seigneur de Chaſteauneuf, Anglois, entrepriſt à faire armes à luy : vingt contre vingt. Et puis ne le voulut ou n'oſa maintenir.* 50.

XVI. *Comment Meſſire Boucicaut alla outre mer, où il trouva le Comte d'Eu priſonnier.* 56.

XVII. *De l'empriſe que Meſſire Boucicaut feit, luy troiſieſme, de tenir champ trente jours à la jouſte à tous venans, entre Boulongne & Calais, au lieu que on dict* Ingelbert. 60.

XVIII. *Comment Meſſire Boucicaut alla la troiſieſme fois en Pruſſe, & comment il voulut venger la mort de Meſſire Guillaume de Duglas.* 70.

XIX. *Comment Boucicaut feut faict Mareſchal de France.* 74.

XX. *Comment le Mareſchal Boucicaut alla avec le Roy à Boulongne au traicté, & la charge de gens d'armes que le Roy luy bailla aprés, pour aller en pluſieurs voyages, & comment il priſt le Roc du Sac.* 79.

XXI. *Comment le Mareſchal alla en Guyenne, & les forteresſes qu'il y priſt.* 82.

XXII. *Cy commence à parler du voyage de Hongrie, comment le Comte d'Eu admoneſta le Mareſchal d'y aller.* 85.

XXIII. *Comment le Comte de Nevers, qui ores eſt Duc de Bourgongne, voulut aller au voyage de Hongrie, & comment il feut faict Chevetaine*

Chevetaine de toute la compaignée des François qui là allerent. 90.

XXIV. *De pluſieurs villes que le Roy de Hongrie priſt ſur les Turcs, par l'aide des bons François, & comment le vaillant Mareſchal Boucicaut les autres bien s'y porta.* 93.

XXV. *De la fiere bataille que on dict de Hongrie, qui feut des Chreſtiens contre les Turcs.* 99

XXVI. *De la grand pitié du martyre que on faiſoit des Chreſtiens devant Bajazet, & comment le Mareſchal fut reſpité de mort.* 113.

XXVII. *Comment les nouvelles vindrent en France de la dure deſconfiture de nos gens.* 117.

XXVIII. *Comment le Comte de Nevers fut emmené priſonnier à Burſe, & pluſieurs autres Barons, & de la rançon qu'on envoya à Bajazet, & du bienfaict du Mareſchal.* 121.

XXIX. *Comment après le retour de Hongrie, le Roy envoya le Mareſchal en Guyenne, à belle compaignée de gens d'armes, ſur le Comte de Perigort, qui s'eſtoit rebellé contre luy, ſi le priſt, & amena priſonnier au Roy.* 129.

XXX. *Cy dict comment l'Empereur de Conſtantinople envoya requerir ſecours au Roy contre les Turcs, & il y envoya le Mareſchal à belle compaignée.* 133.

XXXI. *Comment le Mareſchal s'en alla par mer à belle compaignée, & l'affaire qu'il eut aux Sarraſins.* 137.

XXXII. *La grand chere & joye que l'Empereur fiſt au Mareſchal & à ſa compaignée, & comment ils allerent courir toſt ſus aux Sarraſins.* 141.

XXXIII. *Des villes & chaſteaux que l'Empereur, le Mareſchal, & leur compaignée prirent ſur Sarraſins.* 145.

XXXIV. *Comment aprés que l'Empereur, avec l'aide du Mareſchal & des François, eut tout environ ſoy deſcombre de Sarraſins, s'envoulut venir en France, pour demander aide au Roy, pour ce que argent & vivres leur failloient, & comment le Mareſchal, qui s'en venoit avec luy, laiſſa en la garde de Conſtantinople le Seigneur de Chaſteaumorant, à tout cent hommes d'armes, bons & eſprouvez, bien garnis de traict.* 152.

XXXV. *Comment le Seigneur de Chaſteaumorant fiſt bien ſon debvoir de garder Conſtanti-*

nople, & la famine qui y eſtoit, & le remede qui y fut mis. 157.

XXXVI. *Comment l'Empereur veint en France, & comment le Mareſchal y arriva devant.* 159.

XXXVII. *Cy deviſe comment l'Empereur de Conſtantinople eut paix avec Bajazet, & comment le Tamburlan l'en vengea, & de la mort de Tamburlan.* 162.

XXXVIII. *Cy dit comment le Mareſchal eut grand pitié de pluſieurs Dames & Damoiſelles, qui ſe complaignoient de pluſieurs torts qu'on leur faiſoit, & nul n'entreprenoit leurs querelles, & pour ce entrepriſt l'Ordre de la Dame blanche, à l'Eſcu verd, par lequel luy treizieſme portant celle deviſe, s'obligea à la deffence d'elles.* 165.

XXXIX. *Le contenu des lettres d'armes, par leſquelles ſe obligeoient les treize Chevaliers à defendre le droict de toutes Gentiles-femmes à leur pouvoir qui les en requerroient.* 169.

SECONDE PARTIE.

I. *Premierement parle de l'ancienne couſtume qui court en Italie des Guelphes & des Guibelins.* 178.

II. *Cy dit de la cité de Gennes & de la tribulation où elle eſtoit avant que le Mareſchal en feuſt Gouverneur.* 179.

III. *Cy dit comment la cité de Gennes ſe donna au Roy de France.* 179.

IV. *Cy dit comment vertu plus que autre choſe doibt eſtre cauſe de l'exaucement de l'homme.* 182.

V. *Cy dit comment le Mareſchal pour ſa vertu & vaillance fut eſleu & eſtably pour eſtre Gouverneur de Gennes.* 182.

VI. *Cy dit comment le Mareſchal alla à Gennes, & comment il y fut receu.* 183.

VII. *Cy dit comment le Mareſchal parla ſaigement aux Genevois au Conſeil.* 187.

VIII. *Cy dit les ſaiges eſtabliſſemens & ordonnances que le Mareſchal feit à Gennes.* 192.

IX. *Cy dit comment le ſaige Mareſchal feit edifier deux forts chaſteaux, l'un ſur le port de Gennes, l'autre autre part. Et comment il repreint à remettre en eſtat les choſes ruineuſes & perdues.* 194.

X. *Cy dit comment après que le Mareſchal eut mis la cité de Gennes en bon eſtat, il y feit aller ſa femme, & comment elle y feut receue.* 198.

XI. *Cy dit comment nouvelles veindrent au Mareſchol que le Roy de Cypre avoit mis le ſiege devant Famagouſte, laquelle cité eſt aux Genevois, & comment il ſe partiſt de Gennes à grand armée pour y aller.* 200.

XII. *Cy dit de l'ancien contens qui eſt comme naturel entre les Genevois & les Venitiens.* 203.

XIII. *Comment le Mareſchal donna ſecours à l'Empereur de Conſtantinople pour s'en retourner en ſon pays.*

XIV. *Comment le Mareſchal arriva à Rhodes, & comment le grand Maître de Rhodes le receut, & le pria qu'il allaſt en Cypre pour traiter de paix.* 214.

XV. *Cy dit comment le Mareſchal alla en Turquie devant une groſſe cité que on nomme Leſcandeloure.* 216.

XVI. *Cy dit comment le Mareſchal aſſaillit Leſcandelour par belle ordonnance.* 219.

XVII. *Les eſcarmouches que faiſoient tous les jours les gens du Mareſchal aux Sarraſins, & comment ils les deſconfirent & chaſſerent.* 222.

XVIII. *Comment la paix fut faite entre le Roy de Cypre & le Mareſchal, & comment il voulut aller devant Alexandrie.* 227.

XIX. *Comment les Venitiens avoient faict ſçavoir par les terres des Sarraſins que le Mareſchal alloit ſur eulx; & comment le dict Mareſchal alla devant Tripoli.* 231.

XX. *La belle ordonnance du Mareſchal en ſes batailles, & comment il deſconfit les Sarraſins.* 236.

XXI. *Cy dit comment on ſceut certainement que les Venitiens avoient fait ſçavoir aux Sarraſins la venüe du Mareſchal, & comment il print Boton & Barut.* 243.

XXII. *Cy dit comment le Mareſchal alla devant Sayette, & la grande hardieſſe & vaillance de luy contre les Sarraſins.* 246.

XXIII. *Cy dit comment le Mareſchal alla devant la Liche, & les embuſches que les Sarraſins avoient faites pour le ſurprendre.* 251.

XXIV. *Comment le Mareſchal, pour ce que ja ſe tiroit vers l'hiver, s'en voulut retourner à Gennes.* 253.

XXV. *Comment les Venitiens pour avoir achoiſon de faire ce qu'ils feirent après, ſe alloient plaignans du Mareſchal de la priſe de Barut.* 255.

XXVI. *Comment les Venitiens aſſaillirent le Mareſchal, & la fiere bataille qui y feut.*

Et com ment le champ & la victoire luy en demeura. 260.

XXVII. *Comment le Mareſchal s'en alla à Gennes, irrité contre les Venitiens; & des priſonniers qui furent emmenés d'un coſté & d'autre.* 270.

XXVIII. *De la pitié des priſonniers François.* 272.

XXIX. *Comment les priſonniers mettoient peine par leurs lettres vers les Seigneurs de France, que le Mareſchal ne feiſt guerre contre les Venitiens, afin que leur delivrance n'en feuſt empeſchée.* 274.

XXX. *Comment les Venitiens s'envoyerent excuſer envers le Roy de ce qu'ils avoient faict.* 278.

XXXI. *Cy enſuit la teneur des lettres que le Mareſchal envoya aux Venitiens.* 280.

TROISIEME PARTIE.

I. *Premierement parle des Seigneurs Italiens qui deſiroient avoir l'accointance du Mareſchal, pour les grands biens que ils oyoient dire de luy.* 300.

II. *Comment le jeune Duc de Milan entreprit guerre au Mareſchal, dont mal luy en enſuivit.* 302.

III. *Comment le Mareſchal labou.a, afin que il put mettre paix en l'Egliſe, que les Genevois ſe declaraſſent pour notre ſaint Pere le Pape.* 305.

IV. *Comment le Mareſchal aſſembla à ſon Conſeil les plus ſages de Gennes, & les paroles que il leur dit ſur le faict de l'Egliſe.* 308.

V. *Comment le Mareſchal tendoit que l'Egliſe fut en union, & ſous l'obéiſſance d'un ſeul Pape, eſleu par Concile general.* 315.

VI. *Cy commence à parler comment les Piſains ſe rebellerent contre leur Seigneur, & comment le Mareſchal ſe peina d'y mettre paix.* 320.

VII. *Comment les Piſains firent entendre au Mareſchal par feintiſe que ils vouloient eſtre en l'obeiſſance du Roy de France, & devenir ſes hommes, & la mauvaiſtié que ils firent.* 324.

VIII. *Comment le Mareſchal ſe travailloit toujours que ceulx de Piſe ſe donnaſſent au Roy de France.* 328.

IX. *Comment le Mareſchal dit & manda aux Piſains que ſi ils ne ſe donnoient au Roy, leur Seigneur les vendroit aux Florentins.* 335.

X. *L'accord qui fut faict entre le Mareſchal & les Florentins du faict de Piſe.* 337.

XI. *Comment le Mareſchal envoya par eſcript au Roy de France, à Noſſeigneurs, & au Conſeil, l'accord qu'il avoit faict avec les Florentins du faict de Piſe; lequel le Roy & Noſſeigneurs agréerent par leurs lettres. Et comment depuis par feintiſe les Piſains ſe voulurent donner au Duc de Bourgongne.* 342.

XII. *Comment Noſſeigneurs les Ducs d'Orleans & celuy de Bourgongne ſceurent mauvais gré au Mareſchal, pource qu'il n'avoit eſté en l'ayde des Piſains contre les Florentins.* 348.

XIII. *Cy deviſe par exemples comment les bons ſont communément enviez.* 350.

XIV. *Cy preuve par exemples que on ne doibt mie tousjours croire ne adjouſter foy en paroles & opinion du peuple.* 350.

XV. *Cy dit comment le Mareſchal par la vaillance de ſon couraige entreprit d'aller prendre Alexandrie. Et des meſſaigers qu'il envoya pour ceſte cauſe au Roy de Cypre.* 350.

XVI. *Encores de ce meſme, de l'inſtruction que le Mareſchal bailla à ſes Ambaſſadeurs*

de ce que dire debvoient au Roy de Cypre. 359.

XVII. *Cy deviſe la grande chere & belle reſponce que le Roy de Cypre feit aux Ambaſſadeurs du Mareſchal.* 364.

XVIII. *Cy deviſe comment le Roy de Cypre s'excuſa vers les meſſaigers du Mareſchal de non aller ſur Alexandrie.* 369.

XIX. *Cy parle du faict de l'Egliſe, & comment le Mareſchal voulut empeſcher le Roy Lancelot que il n'allaſt prendre Rome.* 372.

XX. *De ce meſme, & comment Paul Urſin Romain meit le Roy Lancelot à Rome par argent qu'il receut.* 378.

XXI. *Cy deviſe comment le Marcſchal en venant par mer de Gennes en Provence, combatit quatre galées de Mores, ou grand foiſon en y eut d'occis.* 387

XXII. *Cy deviſe comment Meſſire Gabriel Marie, Baſtard du Duc de Milan, cuida uſurper au Roy la Seigneurie de Gennes, & comment il eut la teſte couppée.* 392

QUATRIÈME PARTIE.

I. *Deviſe le premier Chapitre de la façon de ſon corps.* 399

II. *Cy dict de la devotion que le Mareſchal a vers Dieu en œuvres de Charité.* 400

III. *La reigle que le Mareſchal tiēt au ſervice de Dieu.* 401

IV. *Comment le Mareſchal ſe garde de treſpaſſer la loy de Dieu & ſes Commandemens, meſmement en faict de guerre, & de la meſure que il y tient.* 401

V. *Comment le Mareſchal eſt hardy & ſeur en ſes ſaiges entrepriſes.* 401

VI. *Comment le Mareſchal eſt ſans convoitiſe, & large du ſien.* 401

VII. *Comment la vertu de continence & de chaſteté eſt au Mareſchal.* 402

VIII. *Comment le Mareſchal ſuit la reigle de Iuſtice.* 403

IX. *Comment avec ce que le Mareſchal eſt Iuſticier, il eſt piteux & miſericordieux. Et preuve par exemples que ainſi doibt eſtre tout vaillant homme.* 404

X. *De la belle éloquence que le Mareſchal a.* 405

XI. *De l'ordonnance de vivre du Mareſchal.* 405

XII. *Cy conclud comment homme où tant y a de vertus doibt bien eſtre honnoré.* 406

XIII. *Cy dict en parlant au Mareſchal, que pourtant ne ſe veüille fier en fortune, qui taſt ſe change, & donne exemples.* 406

XIV. *La fin du livre où la perſonne qui l'a faict s'excuſe vers le Mareſchal de ce que il l'a faict ſans ſon ſceu & commandement, & non ſi bien mis par eſcript que il appartiendroit.* 407

XV. *Exemples des vaillans hommes treſpaſſez qui ſceurent bon gré à ceulx qni avoyent eſcript & enregiſtré leurs geſtes, & leurs vaillants faicts.* 409

Fin de la Table des Chapitres & du ſixième Volume.

